

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Passation d'avenants et attribution de marchés.

Passation d'avenants

Les détails relatifs aux avenants proposés à l'approbation du Conseil sont retracés dans l'annexe ci-jointe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

Passation d'avenants

la passation des avenants énumérés dans l'annexe jointe à la présente délibération,

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les avenants, les marchés et les documents y relatifs.

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

Annexe : avenants nécessitant un avis favorable de la Commission d'appel d'offres ou du Comité interne avant inscription en délibération (avenants de plus de 5% passés sur des marchés dont le montant est supérieur à 221 000 € HT)

Abréviations utilisées :

CAO= Commission d'appels d'offres ; PF= Procédure formalisée ; MAPA= Marché à procédure adaptée.

DCPB= Direction de la Construction et du Patrimoine bâti ; DRL= Direction des Ressources Logistiques ; etc.

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial HT en euros	Titulaire marché	Avenant	Montant avenant HT en euros	Total cumulé avenants %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO
PF	DCPB	V2013/358	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de "l'Ile des Sports" à STRASBOURG ROBERTSAU	912 150	CRR ARCHITECTES ASSOCIES	6	8 520 (le montant du ou des avenants précédents s'élève à 65 500€ HT)	8,11	986 170	11/01/2018

Objet de l'avenant au marché V2013/358: cet avenant porte sur des études complémentaires de maîtrise d'œuvre pour les travaux suivants :

- l'éclairage de secours, règlementairement obligatoire en cas de manifestation nocturne, étant donné la capacité d'accueil des zones sportives.
- l'éclairage de la bagagerie extérieure à ajuster à la luminosité en fonction des saisons.

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial HT en euros	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant HT en euros	Total cumulé avenants %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO
MAPA	DCPB	2015/973	Travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire LOUVOIS à Strasbourg, Lot N° 10, MENUISERIE INTERIEURE BOIS	255 327,13	STUTZMANN AGENCEMENT	1	16 879,57	6,61	272 206,70	18/01/2018

Objet de l'avenant au marché 2015/973: cet avenant porte sur :

- le remplacement de distributeurs de serviettes par des crochets,
- la fourniture et pose de tablettes intérieures de fenêtres,
- la fourniture d'une double porte vitrée,
- la fourniture de plans de travail sans rangement bas,
- la fourniture et pose d'un plan de travail avec façade technique et la suppression meuble sous lavabo,
- la fourniture et pose de tableaux d'affichage magnétiques et de lisses d'affichage,
- la fourniture et pose de patères et niches à patères.

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial HT en euros	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant HT en euros	Total cumulé avenants %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO
PF	DCPB	2016/333	Marché de gestion locative et mandat de maîtrise d'ouvrage sur les propriétés bâties relevant du domaine privé de la Ville et de l'Eurométropole de strasbourg, lot 02, mandat de maîtrise d'ouvrage délégué des travaux	395 833,33	HABITATION MODERNE	2	59 258,66 (le montant du ou des avenants précédents est sans incidence financière)	14,97	455 091,99	21/12/2017
<p><u>Objet de l'avenant au marché 2016/333</u>: cet avenant porte sur l'augmentation du mandat de maîtrise d'ouvrage lié au déblocage d'une enveloppe complémentaire de 1 481 466,52 € HT pour des travaux conservatoires sur le patrimoine municipal.</p>										

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial HT en euros	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant HT en euros	Total cumulé avenants %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO
PF	DEPE	2015/0496	Nettoyage de divers établissements gérés par la Direction de l'Enfance et de l'Education – lot 1 : Groupe scolaire Canardière	286 074	DERICHEBOURG PROPLETE	2	25 052,09	8,76	311 126,09	11/01/2018
<p><u>Objet de l'avenant au marché 2015/0496</u> : le présent avenant a pour objet l'ajout du nettoyage des locaux et de la vitrerie de l'extension de la maternelle Canardière.</p>										
PF	DCPB	V2017/296	Travaux de construction du nouveau théâtre du Maillon à Strasbourg, Lot N° 17, PARQUET DE SCENE	361 276,30	SOCIETE NOUVELLE LA PARQUETERIE	1	18 910,83	5,23	380 187,13	18/01/2018
<p><u>Objet de l'avenant au marché V2017/296</u>: cet avenant porte sur le traitement des platelages des grills pour réaction au feu M1 au lieu de M2 (insuffisant) ainsi que l'application d'une peinture antidéclassante.</p>										

Communication au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 28 avril 2014.

Par ailleurs, au-delà des seuls marchés entrant dans le champ d'application de ladite délégation, la présente information englobe l'ensemble des marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT passés par la ville de Strasbourg, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Pour mémoire, les marchés passés selon une procédure adaptée sont ceux dont le montant est inférieur à 209 000 € HT (fournitures et services) et à 5 225 000 € HT (travaux).

La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés dont la notification est intervenue entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2017.

**Communiqué le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

Procédures formalisées, marchés passés selon une procédure adaptée de niveaux 3 et 4

(Le montant en euro HT prend en compte la durée totale du marché, périodes de reconductions comprises)

* Marchés ordinaires

N° marché	Objet du marché	Raison sociale	CP et Ville	Montant maximum € HT
20171078	17036V ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES CULTURELLES À STRASBOURG	ASDO ETUDES	75 018 PARIS	91 570
20171088	17038V MARCHÉ DE FOURNITURE ET DE POSE D'UNE SERRE SUR LE SITE DE LA FERME BUSSIÈRE	GELIG	67860 RHINAU	30 900
20171015	17039V MISE À DISPOSITION D'EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES AU STADE DE LA MEINAU ET AUTRES EMBLEMES, ET ACHAT DE BILLETS POUR TOUS LES MATCHS DISPUTÉS À DOMICILE	Société anonyme sportive professionnelle Racing Club de Strasbourg	67100 STRASBOURG	269 137,85
20171054	DC6524VA - TRAVAUX DE RESTRUCTURATION, EXTENSION ET MISE EN SÉCURITÉ DU GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE DORÉ À STRASBOURG CHAPES / CARRELAGE / FAÏENCE	DIPOL S.A.	67118 GEISPOLSHEIM -GARE	108 356,4
20171057	DC6524VA - TRAVAUX DE RESTRUCTURATION, EXTENSION ET MISE EN SÉCURITÉ DU GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE DORÉ À STRASBOURG ESPACES VERTS AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	EST PAYSAGES D'ALSACE	67118 GEISPOLSHEIM	228 868,25
20171055	DC6524VA - TRAVAUX DE RESTRUCTURATION, EXTENSION ET MISE EN SÉCURITÉ DU GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE DORÉ À STRASBOURG MENUISERIE INTERIEURE BOIS	HUNSINGER S.A.	67290 WEISLINGEN	278 032
20170983	DEP7013V REMPLACEMENT DES SUSPENTES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU SECTEUR CLÉMENCEAU, SELLENICK, OBERLIN À STRASBOURG	SOGECA / SE2I	67850 HERRLISHEIM	621 674,5

Marchés passés selon une procédure adaptée de niveaux 1 et 2

(Le montant en euro HT prend en compte la durée initiale du marché, périodes de reconductions non comprises)

Marchés ordinaires

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant maximum € HT	Date de notification
2017/1016	MAINTENANCE DES SYSTEMES DE VIDEOPROTECTION ET DE DETECTION INTRUSION CONTROLE D'ACCES SERVICE DES MUSEES - LOT 1	BMCA SECURITE	67800 BISCHEIM	10 000	13/11/2017
2017/1017	MAINTENANCE DES SYSTEMES DE VIDEOPROTECTION ET DE DETECTION INTRUSION CONTROLE D'ACCES SERVICE DES MUSEES - LOT 2	BMCA SECURITE	67800 BISCHEIM	10 000	13/11/2017
2017/1018	ACHAT DE BOIS MARCHE DE NOËL 2017	DISPANO DMBP	73024 CHAMBERY CEDEX	6 101,82	03/11/2017
2017/1019	SPECT. VIVANT "DU SANG AUX LEVRES" DU 3 AU 8 OCTOBRE 2017	DINOPONERA HOWL FACTORY	67000 STRASBOURG	5 000	06/11/2017
2017/1020	ATELIER DE PRATIQUE THÉÂTRALE ANIME PAR MATHIAS MORITZ AVEC REPRESENTATION PUBLIQUE LE 9 JUIN 2018	DINOPONERA HOWL FACTORY	67000 STRASBOURG	3 500	06/11/2017
2017/1022	FOURN ET INST COLUMBARIUM SUR LE CIMETIERE OUEST DE LA VILLE	MEAZZA	67450 MUNDOLSHEIM	8 987	07/11/2017
2017/1023	APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS A DESTINATION DES PARENTS D'ELEVES DANS LES ECOLES MATERNELLES	CARDEK	67000 STRASBOURG	75 000	07/11/2017
2017/1023	APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS A DESTINATION DES PARENTS D'ELEVES DANS LES ECOLES MATERNELLES	COORDIN PROMOUVOIR COMPETENCE VOLONTARIE PCV EST	67100 STRASBOURG	75 000	07/11/2017
2017/1023	APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS A DESTINATION DES PARENTS D'ELEVES DANS LES ECOLES MATERNELLES	CTRE SOCIAL ET CULTUREL MONTAGNE VERTECENTRE SOCIAL ET CULTUREL	67200 STRASBOURG	75 000	07/11/2017
2017/1023	APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS A DESTINATION DES PARENTS D'ELEVES DANS LES ECOLES MATERNELLES	CTRE SOCIAL ET CULTUREL V SCHOELCHER	67200 STRASBOURG	75 000	07/11/2017

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant maximum € HT	Date de notification
2017/1023	APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS A DESTINATION DES PARENTS D'ELEVES DANS LES ECOLES MATERNELLES	CULTURELLE DES FOSSES DES TREIZE	67000 STRASBOURG	75 000	07/11/2017
2017/1023	APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS A DESTINATION DES PARENTS D'ELEVES DANS LES ECOLES MATERNELLES	MARTEL REGINE	67600 SELESTAT	75 000	07/11/2017
2017/1023	APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS A DESTINATION DES PARENTS D'ELEVES DANS LES ECOLES MATERNELLES	POPULAIRE JOIE ET SANTE	67200 STRASBOURG	75 000	07/11/2017
2017/1024	ABATTAGE, TRANSPORT ET INST DU SECOND GRAND SAPIN PLACE KLEBER "STRASBOURG CAPITALE DE NOEL 2017"	OFFICE NATIONAL DES FORETS DIRECTION TERRITORIAL E ALSACE	67000 STRASBOURG	34 125	09/11/2017
2017/1026	FOURN. D'UNE CONTREBASSE A 5 CORDES	ATELIER LUTHERIE COLIN MARGAL FERRAT	26000 VALENCE	14 167	09/11/2017
2017/1027	CONFECTION BADGES ET MACARONS D'ACCES GRANDE-ILE POUR LES COMERCANTS ET RESIDANTS DU CENTRE VILLE	IMPACT MEDIA PUB	67100 STRASBOURG	11 215	13/11/2017
2017/1028	PREST D'ACCUEIL, RENSEIGNEMENT DU PUBLIC ET DISTRIBUTION DES MACARONS GRANDE-ILE NOEL 2017	IMPACT MEDIA PUB	67100 STRASBOURG	17 795	13/11/2017
2017/1029	MISE EN PLACE DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS "STRASBOURG CAPITALE DE NOEL 2017"	ASS DEPART PROTECTION CIVILE BAS RHIN BOX E F	67100 STRASBOURG	15 509,73	13/11/2017
2017/1030	TABLETTES DE RANGEMENT POUR LA CONSERVATION DES FONDS PATRIMONIAUX MALRAUX	TIXIT	67500 HAGUENAU	10 130,63	13/11/2017
2017/1036	SPECT VIVANT "LA TRAME D'UN CREPUSCULE" DU 5 AU 8 JUIN 2018	LA RECIDIVE CHEZ THOMAS MARDELL	67000 STRASBOURG	7 600	15/11/2017
2017/1037	SPECT VIVANT "LA DERNIERE BANDE" DU 6 AU 9 FÉVRIER 2018	COMPAGNIE LES OREILLES ET LA QUEUE	67000 STRASBOURG	4 560	15/11/2017
2017/1038	SPECT VIVANT "LA NEBULEUSE" DU 23 AU 27 JANVIER 2018	LA RECIDIVE CHEZ THOMAS MARDELL	67000 STRASBOURG	5 000	15/11/2017
2017/1039	FOURN. SIGNALETIQUE EXT. TRAVAUX INSTALLATION DES SERVICES 38 ROUTE DE L'HOPITAL	C O ENSEIGNES BUHLER	68110 ILLZACH	4 542	16/11/2017

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant maximum € HT	Date de notification
2017/1041	FOURN. D'AUXILIAIRES POUR LUTTE BIOLOGIQUE	VURPILLOT JEAN LUC	67600 SELESTAT	6 000	17/11/2017
2017/1042	SPECT VIVANT "ADIEU MA BIEN AIMEE" DU 5 AU 8 DÉCEMBRE 2017	COMPAGNIE FACTEURS COMMUNS C SRUPPERT	67000 STRASBOURG	10 160	17/11/2017
2017/1043	COPRODUCTION SPECTACLE "IL ETAIX UN FOIS" DU 10 AU 14 OCTOBRE 2017	LA NOUVELLE AVENTURE	59000 LILLE	5 000	17/11/2017
2017/1045	ACHAT DE BARRES DE DANSE ET MIROIRS MOBILES	DINAMICA COMPLEMENTS SL	99999 08005 BARCELONA	5 670	17/11/2017
2017/1047	SPECT VIVANT "IL PEINT SI BIEN LA VIEILLE TANTE A VERRUES QUE CHACUN L'A VITE RECONNUE" DU 13 AU 16/12/2017	ARSENE	67120 WOLXHEIM	12 160	20/11/2017
2017/1048	SPECTACLE VIVANT INTITULE "LE FILS" DU 16/05 AU 18/05/2018	C EST POUR BIENTOT	75019 PARIS	18 676	20/11/2017
2017/1049	DEPANNAGE DU SYSTEME D'ARROSAGE DE L'ORANGERIE	EST ARRO	67120 DUPPIGHEIM	4 435,49	20/11/2017
2017/1051	SPECT VIVANT "FKRZICIONS" DU 16 AU 21 JANVIER 2018	L'IMAGINARIUM	67000 STRASBOURG	21 150	21/11/2017
2017/1053	SPECT VIVANT "TREMBLEMENTS" DU 19 AU 21 AVRIL 2018	REBONDS D HISTOIRES	67000 STRASBOURG	7 600	22/11/2017
2017/1056	TVX RENOV. MISE EN SECURITE ET ACCESSIBILITE HALL JN MULLER	ACCES PRO	67720 HOERDT	3 737,96	22/11/2017
2017/1058	INSTALLATION DETECTION INCENDIE AU CABINET DES ESTAMPES DURANT LES TRVX DU CIAP	REMOND ELECTRICITE	67170 WINGERSHEIM	9 313	23/11/2017
2017/1059	TVX SECURISATION GR SCOL J.STURM A STBG RELANCE LOT 2	SCHORO ELECTRICITE	67116 REICHSTETT	22 628,73	23/11/2017
2017/1060	FOURN. ET POSE MOBILIER ET ELECTROMENAGER POUR UNE CUISINE REORGANISATION LOCAUX LAPE CITE DE L'ILL	JANTZI ERNEST	67100 STRASBOURG	5 308,6	23/11/2017
2017/1061	REMPL DES LUMINAIRES DU HALL DE TENNIS DE L'AS ELSAU	ELECTRICITE KOESSLER	67170 BRUMATH	42 354,18	23/11/2017
2017/1062	TVX TRAITEMENT ACOUSTIQUE 7 SALLES HALTES GARDERIES INDRE, FLANDRE, CANARDIERE ET BALE	STAM ACOUSTIQUE	67300 SCHILTIGHEIM	50 898,37	23/11/2017
2017/1063	FOURN. INSTALLATION DE COLUMBARIUM CIMETIERE NORD VDS	GRANIMOND	57500 ST AVOLD	18 750	23/11/2017
2017/1064	CONCEPTION REALISATION D'UN PROJET D'ANIMATION CARNAVAL DE STRASBOURG 2018	ARACHNIMA ART ET ECHANGE	67000 STRASBOURG	60 000	24/11/2017

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant maximum € HT	Date de notification
2017/1075	SPECT VIVANT "I KISS YOU OU L'HETEROGLOSSIE DU BILINGUISME DU 10 AU 14 AVRIL 2018	ASSOCIATION VERTICALE	67000 STRASBOURG	7 600	27/11/2017
2017/1076	MISSION PHOTO CREATION CONTENU EXPO PERMANENTE CENTRE D'INTERPRETATION ARCHITECTURE ET PATRIMOINE	BOGNER PATRICK PHOTOGRAPHIES	67000 STRASBOURG	2 500	27/11/2017
2017/1079	SPECTACLE VIVANT INTITULE "LES SERPENTS" DU 14/02 AU 16/02/2018	LA COMPAGNIE DU JARNISY	54800 JARNY	12 270,6	28/11/2017
2017/1080	FOURN. D'UN MOTEUR	PAUL KROELY WOLFSBURG 67	67800 BISCHHEIM	8 750	29/11/2017
2017/1082	PRESTATION DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT EN ORGANISATION	PRICEWATER HOUSECOOPERS ADVISORY	67100 STRASBOURG	29 870	30/11/2017
2017/1083	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXT. EN FORET DE LA VILLE	MEYER DENIS RENE	67680 EFIG	24 666,6	30/11/2017
2017/1084	TRVX TRAITEMENT ACOUSTIQUE 2 SALLES DE MUSIQUE ECOLE ELEMENTAIRE DE LA CANARDIERE A STRASBOURG - LOT 1	STAM ACOUSTIQUE	67300 SCHILTIGHEIM	27 188,36	30/11/2017
2017/1085	FOURN. D'UN MARIMBA MODULABLE ADAMS ET ACCESSOIRES	RYTHMES ET SONS	67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	11 092	30/11/2017
2017/1090	FOURN. DE TISSUS D'AMENAGEMENT DE GYMNASES	SATD SPORT	67130 RUSS	24 000	06/12/2017
2017/1092	TVX AMENAGEMENT ESPACE TEMPORAIRE D'INSERTION RUE DE LA VILLETTE A STRASBOURG. SIMILAIRE AU MARCHE 2017/681	SIGMATECH	67610 LA WANTZENAU	14 646,2	07/12/2017
2017/1093	FOURN. D'UN TUBA MIRAPHONE	ARPEGES ARMAND MEYER SCENIA ARPEGES ARMAND MEYER PIANOS	67000 STRASBOURG	10 938	08/12/2017
2017/1095	ANIMATION DES ATELIERS DE FAISABILITE SOMMET CITOYEN	MIND EVENT FORMATION M E F	67000 STRASBOURG	30 475	12/12/2017
2017/1096	FOURN. BATONS TELESCOPIQUES DE PROTECTION ET DE DEFENSE AVEC ACCESSOIRES	TERRANG MP SEC FRANCE	31190 AUTERIVE	45 000	13/12/2017

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant maximum € HT	Date de notification
2017/1097	PRESTATION INTELLECTUELLE REALISATION D'UN FILM DOCUMENTAIRE	ZEST	68000 COLMAR	20 000	15/12/2017
2017/1099	ACHAT DE 6 ARCHETS DE CONTREBASSE FABRIQUES A L'IDENTIQUE EMILE AUGUSTE OUCHARD	JACQUES POULLOT ARCHETIER	21000 DIJON	8 167	20/12/2017
2017/1101	RESIDENCE AU SHADOK PROJETS ATELIERS ..	ASSOCIATION LE PREMIER ETAGE	67000 STRASBOURG	23 000	20/12/2017
2017/1102	SPECT VIVANT "LUNE JAUNE" TAPS SCALA DY 3 AU 8 AVRIL 2018	LES MERIDIENS	67000 STRASBOURG	22 800	27/12/2017

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Transfert d'équipements de la ville de Strasbourg à l'Eurométropole de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg à la ville de Strasbourg, principes proposés, délibération cadre.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a prévu la transformation en métropole des Communautés urbaines et d'agglomération qui forment un ensemble de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants.

Le décret du 23 décembre 2014 a créé l'Eurométropole de Strasbourg par transformation de la Communauté urbaine de Strasbourg, au 1^{er} janvier 2015.

Conformément à l'article L5217-5 du Code général des collectivités territoriales, les biens appartenant aux communes et utilisés par l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice de ses compétences sont gratuitement « transférés dans le patrimoine de la métropole ».

Par délibération en date du 30 janvier 2015, le Conseil de l'Eurométropole a demandé aux communes que *« les biens et droits à caractère mobilier et immobilier situés sur leur territoire, utilisés pour l'exercice de compétences transférées, soient mis de plein droit à disposition de l'Eurométropole et transférés dans son patrimoine au plus tard un an après la date de la première réunion conseil de l'Eurométropole. »*

A ce jour, et pour l'application de ces dispositions, aucun bien n'a été transféré des communes à l'Eurométropole de Strasbourg selon les formes requises d'un acte authentique établi soit par acte notarié, soit par acte en la forme administrative et inscrit ensuite au livre foncier. Aussi, il convient de formaliser ces transferts pour permettre à la Ville et à l'Eurométropole de Strasbourg d'assumer l'exercice de leurs compétences avec toute la sécurité juridique et opérationnelle nécessaire et de concrétiser les projets structurants pilotés par leurs partenaires respectifs (rénovation du Stade de la Meinau, réalisation de l'Arena sur le site du Rhénus, projet Archipel II-quartier d'affaires et construction du nouveau Parc des Expositions).

Une commission mixte composée de trois élus de l'exécutif de la ville de Strasbourg et de trois élus de l'exécutif de l'Eurométropole de Strasbourg a été mise en place pour

recenser les équipements concernés et rechercher un accord amiable dans la perspective des transferts de patrimoine. Elle s'est réunie à cet effet les 19 et 26 janvier 2018.

Un premier recensement a fait apparaître la nécessité d'examiner la situation d'environ :

- 50 équipements gérés par l'Eurométropole de Strasbourg sur des propriétés de la ville de Strasbourg. Cf. annexes n°1a.
- 48 équipements gérés par la Ville sur des propriétés appartenant à l'Eurométropole. Cf. annexe n°1b.

Le statut foncier de la plupart de ces équipements pouvant être régularisé sans difficulté, la Ville de Strasbourg propose un +transfert rapide de ces biens de la Ville vers l'Eurométropole et de l'Eurométropole vers la Ville.

Toutefois, la commission a examiné plus précisément cinq situations qui semblent nécessiter un examen plus attentif : le district propriété rue Lauth, le district propriété et l'accueil de jour rue Fritz Kiener, le Rhénus sport, le stade de la Meinau et le Parc des Expositions

- District propriété rue Lauth

Le district de la rue Lauth a vocation à être reconstruit par l'Eurométropole, quai Jacoutot, de façon pérenne et plus fonctionnelle, sur un terrain qu'elle devra acheter à la Ville de Strasbourg.

Afin de permettre à l'Eurométropole de Strasbourg de bénéficier des recettes liées à la valorisation du terrain actuel pour financer une partie de la construction du nouvel équipement, il est proposé de valoriser l'ensemble de la parcelle aménageable (terrain support du district et terrain voisin appartenant également à la ville de Strasbourg). Chacune des deux collectivités percevra une quote-part du prix de la vente à l'aménageur du projet retenu par la Ville. Cf. annexe n°2 : plan.

- District propriété et accueil de jour rue Fritz Kiener

District et accueil de jour sont présents sur un même terrain. Des travaux en cours financés par la Ville de Strasbourg sur la partie accueil de jour amènent à ce que les deux entités partagent au point de jonction un même bâtiment

Il est proposé en conséquence de procéder à une division en volumes correspondants à l'activité propre de chaque entité. Cf. annexe n°3 : plan.

- Rhénus sport

La ville de Strasbourg a mis à disposition de l'Eurométropole de Strasbourg le seul Hall Rhénus pour l'exercice de sa compétence, les autres terrains attenants étant liés aux installations provisoires du Parc des Expositions. Toutefois, le projet ARENA présenté par le club va au-delà de l'emprise du Hall Rhénus.

Afin d'avoir un seul interlocuteur foncier dans le cadre du montage du projet ARENA, il est proposé le transfert à l'Eurométropole du foncier correspondant au périmètre du projet de la SIG plutôt que celui du seul Hall Rhénus. Cf. annexe n°4 : plan.

- Stade de la Meinau

Le stade de la Meinau et les installations d'entraînement des professionnels constituent la base de la compétence métropolitaine, et ont été mis à disposition du club. Au-delà, des parkings publics sont utilisés soit majoritairement par le club soit ponctuellement lors des matchs pour le public. Ces parkings publics relèvent, quant à eux, de la compétence parcs et aires de stationnement de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le centre de formation est hors compétence métropolitaine et a été racheté par la Ville en 2010 pour un montant de 4 074 751,5 € (résiliation anticipée du bail emphytéotique entre la Ville et le Racing Club de Strasbourg en 1999).

Il est proposé de transférer à l'Eurométropole de Strasbourg le Stade de la Meinau et son terrain d'assiette et les équipements d'entraînement des professionnels mis aujourd'hui à disposition du club, ainsi que des parkings publics utilisés par le club ou pour les matchs. Une clause précisera que l'accord préalable de la Ville de Strasbourg est indispensable pour tout projet ultérieur sur ces parkings. Cf. annexe n°5 : plan.

- Parc des Expositions et Palais de la Musique et des Congrès

La Commission Ville et Eurométropole de Strasbourg a analysé plus précisément la situation du Parc des expositions au regard de l'évolution des compétences confiées en ce domaine à la Communauté urbaine de Strasbourg depuis 2007 et, en conséquence, sa situation foncière. Ceci pour permettre de déterminer sur une base aussi précise que possible le périmètre des propriétés à transférer de la ville à l'Eurométropole de Strasbourg.

Les articles 4, 27 à 29 du contrat de délégation de service public, signé entre l'Eurométropole de Strasbourg et la SAEM Strasbourg événements le 11 février 2015, appliquent et précisent les modalités de mise à disposition des terrains et bâtiments, prévues par le procès-verbal du 19 juin 2013 (Cf. annexe n°6), en actualisant le périmètre délégué des terrains du PEX provisoire (nord du boulevard de Dresde) pour prendre en compte l'emprise du nouveau théâtre du Maillon. Le contrat distingue l'autorité délégante, l'Eurométropole de Strasbourg, du propriétaire des terrains et des bâtiments, la ville de Strasbourg.

A cet égard, il a été constaté notamment une volonté des deux collectivités exprimée clairement sur ces terrains dans le procès-verbal de mise à disposition de 2013, et réaffirmée dans le contrat de délégation de service public signé en 2015.

En conséquence, il est proposé de confirmer le caractère provisoire de la mise à disposition des installations actuelles du PEX afin de faciliter la réalisation de l'ensemble du programme Wacken-Europe porté conjointement par les deux collectivités.

Ainsi les biens appartenant à la Ville de Strasbourg, utilisés par l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice de la compétence « études, réalisation et gestion d'un nouveau parc des expositions d'intérêt communautaire et gestion et extension des équipements associés (Palais de la Musique et des Congrès et halls d'expositions existants) » à transférer en pleine propriété à l'Eurométropole sont précisés sur le plan ci-joint et correspondent au terrain d'assiette du Palais Musique et des Congrès et du parking attenant. Cf. annexe n°7.

Il est par ailleurs précisé que la liste des équipements à transférer n'est pas à ce stade exhaustive et qu'elle peut être également amendée soit par adjonction d'un équipement soit par retrait d'un équipement si une erreur matérielle était constatée. La situation des aires de stationnement en ouvrages et plus particulièrement des parkings P3 des Halles et Bateliers devra être étudiée plus précisément. La compétence de l'Eurométropole avait été déléguée à la Ville de Strasbourg pour ces deux parkings en application de l'article L5217-7 du Code général des collectivités territoriales.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
Vu le Code général des collectivités territoriales,
notamment les articles L 5217-1 à L 5217- 5
Vu le décret du 23 décembre 2014 portant création de la
métropole dénommée « Eurométropole de Strasbourg »,
après en avoir délibéré
prend acte

de la substitution de plein droit de la métropole dénommée « Eurométropole de Strasbourg » à la Communauté urbaine de Strasbourg au 1^{er} janvier 2015, dans toutes les délibérations et tous les actes de cette dernière,

constate

que les transferts des biens et droits à caractère mobilier et immobilier de la ville de Strasbourg à l'Eurométropole de Strasbourg sont réalisés à titre gratuit et ne donnent lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucuns droit, salaire ou honoraire,

décide

le transfert à l'Eurométropole de Strasbourg des biens recensés dans l'annexe n°1a ci-jointe,

demande

à l'Eurométropole de Strasbourg le transfert à la ville de Strasbourg des biens de l'Eurométropole recensés dans l'annexe n°1b ci-jointe,

autorise

le Maire, ou son-sa représentant-e, à prendre toute mesure ou signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

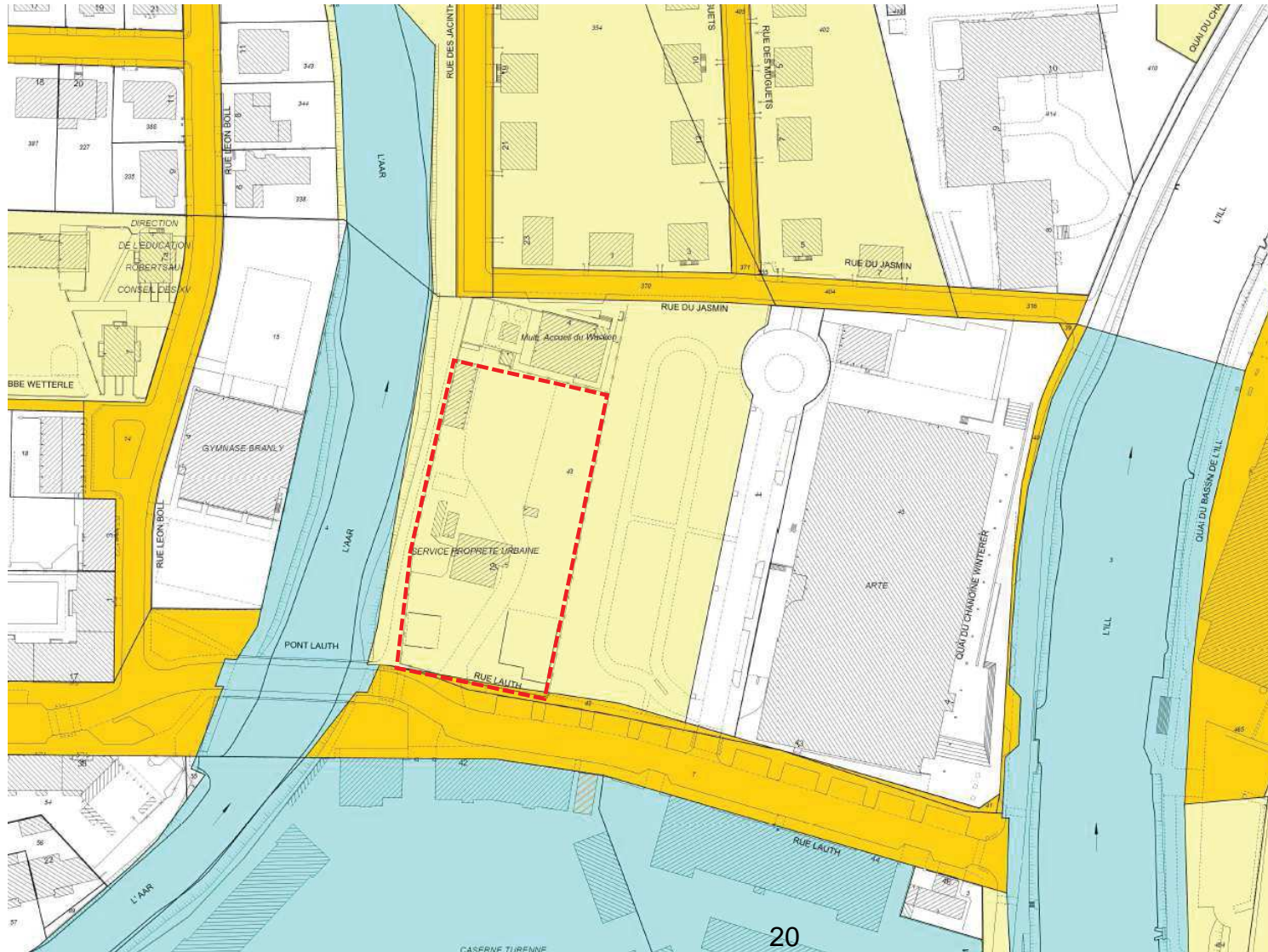
**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

n°	Site	N° rue	propriété livre foncier	nature de l'occupation	nature des locaux	service Gestionnaire	date prise de compétences
Locaux Administratifs (compétences diverses Eurométropole et usage mutualisé avec la Ville de Strasbourg)							
1	Site 1c r. Doubs	1c RUE DU DOUBS	STRASBOURG	Pleine Propriété	Garage	DMEPN	loi du 31/12/1966
2	Site Atel. Communautaires	44 RTE DE LA FEDERATION	STRASBOURG	Pleine Propriété	Atelier	Parc Véhicules-Ateliers	loi du 31/12/1967
3	Site Atel. Communautaires	44 RTE DE LA FEDERATION	STRASBOURG	Pleine Propriété	Atelier	Parc Véhicules-Ateliers	loi du 31/12/1968
4	Site Atel. Communautaires	44 RTE DE LA FEDERATION	STRASBOURG	Pleine Propriété	Atelier	Maintenance Bâtiment	loi du 31/12/1969
5	Site Atel. Communautaires	44 RTE DE LA FEDERATION	STRASBOURG	Pleine Propriété	Atelier	Voies Publiques	loi du 31/12/1970
6	Site Atel. Communautaires	44 RTE DE LA FEDERATION	STRASBOURG	Pleine Propriété	Locaux administratif	Propreté Urbaine	loi du 31/12/1971
7	Site Atel. Communautaires	44 RTE DE LA FEDERATION	STRASBOURG	Pleine Propriété	Dépôt/Stockage	Propreté Urbaine	loi du 31/12/1972
8	Site Atel. Communautaires	44 RTE DE LA FEDERATION	STRASBOURG	Pleine Propriété	Dépôt/Stockage	Eau	loi du 31/12/1973
9	Site Atel. Communautaires	44 RTE DE LA FEDERATION	STRASBOURG	Pleine Propriété	Dépôt/Stockage	Gens du Voyage	arrêté du 23/12/2011
10	Site Atel. Communautaires	44 RTE DE LA FEDERATION	STRASBOURG	Pleine Propriété	Dépôt/Stockage	Propreté Urbaine	loi du 31/12/1966
11	Site Atel. Communautaires	44 RTE DE LA FEDERATION	STRASBOURG	Pleine Propriété	Locaux administratif	Propreté Urbaine	loi du 31/12/1967
12	Site Centre Tech. Asst 19 qu. Canal M. Rhin	19 QU. DU CANAL D.L MARNE AU RHIN	STRASBOURG	Pleine Propriété	Logement de service	GIPB	loi du 31/12/1968
13	Site Centre Tech. Asst 19 qu. Canal M. Rhin	19 QU. DU CANAL D.L MARNE AU RHIN	STRASBOURG	Pleine Propriété	Local associatif	Assainissement	loi du 31/12/1969
14	Site Station Captage Polygone	84 RUE DE LA MUSAU	STRASBOURG	Pleine Propriété	Logement de service	GIPB	loi du 31/12/1970
Au titre des compétences dans le domaine du développement économique							
15	Site Palais Mus. et Congrès	1 AVE SCHUTZENBERGER	STRASBOURG	Délégation service public	Palais des congrès	Strasbourg Evènement	arrêté du 23/12/2011
16	Site Palais Mus. et Congrès	1 AVE SCHUTZENBERGER	STRASBOURG	Délégation service public	Palais des congrès	Strasbourg Evènement	arrêté du 23/12/2011
17	Site Palais Mus. et Congrès	1 AVE SCHUTZENBERGER	STRASBOURG	Délégation service public	Palais des congrès	Strasbourg Evènement	arrêté du 23/12/2011
Au titre des compétences dans le domaine du Sport							
18	Hall Rhénus	BD DE DRESDE	STRASBOURG	convention mise à disposition	Gymnase-salle de sport	SIG	délibération du 01/02/2002
19	Site Piscine Kibitzenau	RUE DE LA KIBITZEAU	STRASBOURG	Pleine Propriété	Piscine couverte	Piscines et Plans d'eau	délibération du 26/02/1968
20	Site Piscine Wacken	8 RUE PIERRE DE COUBERTIN	STRASBOURG	Pleine Propriété	Piscine plein air	Piscines et Plans d'eau	délibération du 26/02/1968
21	Site Stade Meinau Racing	12 RUE DE L'EXTENWOERTH	STRASBOURG	convention mise à disposition	Stade	RC Strasbourg Pro	arrêté du 27/12/2004
22	Site Stade Meinau Racing	12 RUE DE L'EXTENWOERTH	STRASBOURG	convention mise à disposition	Log. service	RC Strasbourg Pro	arrêté du 27/12/2004
Au titre des compétences en matière de gestion des services d'intérêt collectif							
23	Site Centre Tech. 40 r. Pl. Bouchers	40 RUE DE LA PLAINE DES BOUCHERS	STRASBOURG	Pleine Propriété	Atelier	Assainissement	loi du 31/12/1966
24	Site Centre Tech. 40 r. Pl. Bouchers	40 RUE DE LA PLAINE DES BOUCHERS	STRASBOURG	Pleine Propriété	Garage	Assainissement	loi du 31/12/1966
25	Site Centre Tech. Asst 19 qu. Canal M. Rhin	19 QU. DU CANAL D.L MARNE AU RHIN	STRASBOURG	Pleine Propriété	Atelier	Assainissement	loi du 31/12/1966
26	Site Stat. Pompage Asst rte Fédération	24 RTE DE LA FEDERATION	STRASBOURG	Pleine Propriété	Station pompage/relèvement Asst	Assainissement	loi du 31/12/1966
27	Site Stat. Relèv. Asst r. Ill	RUE DE L'ILL	STRASBOURG	Pleine Propriété	Station d'épuration	Assainissement	loi du 31/12/1966
28	Site Halle Marché-Médiathèque Neudorf	RUE DU BIRKENFELS	STRASBOURG	Propriété bâti hors terrain	WC publics	Propreté Urbaine	loi du 31/12/1966
29	Site WC Public bld Marne	BD DE LA MARNE	STRASBOURG	Pleine Propriété	WC publics	Propreté Urbaine	loi du 31/12/1966
30	Site WC Public Europe	BD DU PRESIDENT EDWARDS	STRASBOURG	Pleine Propriété	WC publics	Propreté Urbaine	loi du 31/12/1966
31	Site WC Public National	QUAI CHARLES ALTORFFER	STRASBOURG	Pleine Propriété	WC publics	Propreté Urbaine	loi du 31/12/1966
32	Site WC Public Pavillon St Guillaume	QUAI DES PECHEURS	STRASBOURG	Pleine Propriété	WC publics	Propreté Urbaine	loi du 31/12/1966
33	Site Jardin des 2 Rives (ex Océade)	RUE DES CAVALIERS	STRASBOURG	Propriété bâti hors terrain	WC publics	Propreté Urbaine	loi du 31/12/1966
34	Site Dépôt 60-62 r. Pl. Bouchers	60-62 RUE DE LA PLAINE DES BOUCHERS	STRASBOURG	Pleine Propriété	Vestiaires	Voies Publiques	loi du 31/12/1966
35	Site Dépôt 60-62 r. Pl. Bouchers	60-62 RUE DE LA PLAINE DES BOUCHERS	STRASBOURG	Pleine Propriété	Atelier	Voies Publiques	loi du 31/12/1966
36	Site Dépôt 60-62 r. Pl. Bouchers	60-62 RUE DE LA PLAINE DES BOUCHERS	STRASBOURG	Pleine Propriété	Atelier	Voies Publiques	loi du 31/12/1966
37	Site Dépôt 60-62 r. Pl. Bouchers	60-62 RUE DE LA PLAINE DES BOUCHERS	STRASBOURG	Pleine Propriété	Dépôt/Stockage	Voies Publiques	loi du 31/12/1966
38	Site Dépôt 60-62 r. Pl. Bouchers	60-62 RUE DE LA PLAINE DES BOUCHERS	STRASBOURG	Pleine Propriété	Dépôt/Stockage	Voies Publiques	loi du 31/12/1966
39	Site Dépôt 60-62 r. Pl. Bouchers	60-62 RUE DE LA PLAINE DES BOUCHERS	STRASBOURG	Pleine Propriété	Dépôt/Stockage	Voies Publiques	loi du 31/12/1966
40	Site Dépôt 60-62 r. Pl. Bouchers	60-62 RUE DE LA PLAINE DES BOUCHERS	STRASBOURG	Pleine Propriété	Dépôt/Stockage	Voies Publiques	loi du 31/12/1966
41	Site Dépôt 60-62 r. Pl. Bouchers	60-62 RUE DE LA PLAINE DES BOUCHERS	STRASBOURG	Pleine Propriété	Dépôt/Stockage	Voies Publiques	loi du 31/12/1966
42	Site Atel. 4 r. F. Kiener	4 RUE FRITZ KIENER	STRASBOURG	Pleine Propriété	District nettoyage	Propreté Urbaine	loi du 31/12/1966
43	Site 19 r. Lauth	19 RUE LAUTH	STRASBOURG	Pleine Propriété	District nettoyage	Propreté Urbaine	loi du 31/12/1966
44	Site Station Captage Polygone	84 RUE DE LA MUSAU	STRASBOURG	Pleine Propriété	Station de captage	Eau	loi du 31/12/1966
45	Site Station Captage Robertsau	RTE DE LA WANTZENAU	STRASBOURG	Pleine Propriété	Station de captage	Eau	loi du 31/12/1966
46	Site Atel. 110 rte Meinau	110 RTE DE LA MEINAU	STRASBOURG	Pleine Propriété	District nettoyage	Propreté Urbaine	loi du 31/12/1966
Au titre des compétences en matière de logement social							
47	Site Héb. 18c r. Ban Roche	18c RUE DU BAN- DE- LA- ROCHE	STRASBOURG	Pleine Propriété	Usage locatif	CCAS	arrêté du 30/11/2006
Au titre des compétences dans le domaine socio-éducatif							
48	Site Maison Forest. Bussière	155 RUE KEMPF	STRASBOURG	Pleine Propriété	Loc. Formation	Environnement	Délibération du 01/02/2002
Au titre des compétences en matière d'aménagement de l'espace métropolitain / parcs de stationnement							
49	Parking des Bateliers	rue de Zurich	STRASBOURG	Copropriété	parc stationnement public	stationnement	loi du 31/12/1966
50	Parking P3 Halles	rue des halles	STRASBOURG	Copropriété	parc stationnement public	stationnement	loi du 31/12/1966

N°	NOM COMPLEXE	NOM UG	NUMER	RUE UG	VILLE UG	NOM TYPE PROPRIÉTÉ	NOM TYPE UG	NOM FAMILLE UG	NOM SERVICE UG	NOM SOUS DG
1	Site Cent. Soc.-Cult. V. Schoelcher Cronenbourg	Centre Soc.-Cult. V. Schoelcher Cronenbourg	56	RUE DU RIETH	STRASBOURG	Pleine Propriété	Centre/Loc. soc.-cult.	Social - Educatif	Vie associative	Famille et Petite Enfance
3	Site Centre Sport. Robertsau	Gymnase Centre Sport. Robertsau	212	RTE DE LA WANTZENAU	STRASBOURG	Pleine Propriété	Gymnase-salle de sport	Sportif	Patrimoine Sportif	Patrimoine Sportif
4	Site Centre Sport. Robertsau	Hall Tennis Centre Sport. Robertsau	212	RTE DE LA WANTZENAU	STRASBOURG	Pleine Propriété	Hall tennis	Sportif	Patrimoine Sportif	Patrimoine Sportif
5	Site Centre Sport. Robertsau	Log. serv. Maison 5P Centre Sport. Robertsau	212	RTE DE LA WANTZENAU	STRASBOURG	Pleine Propriété	Log. nécessité service	Patrimoine	Gestion et Inventaire du Patrimoine Bâti (Public)	Patrimoine Sportif
6	Site Centre Sport. Robertsau	Hall Squash Centre Sport. Robertsau	212	RTE DE LA WANTZENAU	STRASBOURG	Pleine Propriété	Hall squash	Sportif	Patrimoine Sportif	Patrimoine Sportif
7	Site Centre Sport. Robertsau	Vestiaire Centre Sport. Robertsau	212	RTE DE LA WANTZENAU	STRASBOURG	Pleine Propriété	Club-House/Foyer	Sportif	Patrimoine Sportif	Patrimoine Sportif
8	Site Cimetière Nord	Maison Cimetières Cimetière Nord	1	PCE DES PEUPLIERS	STRASBOURG	Pleine Propriété	Bâtiment / Loc. administ.	Administratif	SEML	Accueil Population
9	Site Cimetière Nord	Vestiaire Cimetière Nord	1	PCE DES PEUPLIERS	STRASBOURG	Pleine Propriété	Vestiaires	Logistique	SEML	Accueil Population
10	Site Cimetière Nord	Dépôt Cimetière Nord	1	PCE DES PEUPLIERS	STRASBOURG	Pleine Propriété	Dépôt/Stockage	Logistique	SEML	Accueil Population
11	Site Scol. Ampère	Ecole Mat. + Elém. Ampère	39	RUE DE WATTWILLER	STRASBOURG	Pleine Propriété	Ecole mat.+élem.	Scolaire	Patrimoine pour l'Enfance et l'Education	Accueil et Vie Scolaire
12	Site Scol. Ampère	Gymnase Ecole Ampère	43	RUE DE WATTWILLER	STRASBOURG	Pleine Propriété	Gymnase-salle de sport	Sportif	Patrimoine Sportif	Accueil et Vie Scolaire
13	Site Scol. Ampère	Consult. Nourr. Relais Social Ampère	41	RUE DE WATTWILLER	STRASBOURG	Pleine Propriété	Consultation nourrissons	Social - Santé	Promotion Santé de la Personne	Accueil et Vie Scolaire
14	Site Scol. Ampère	Im. Log. serv. Ecole Ampère	41	RUE DE WATTWILLER	STRASBOURG	Pleine Propriété	Log. service	Patrimoine	Gestion et Inventaire du Patrimoine Bâti (Public)	Accueil et Vie Scolaire
15	Site Scol. Brigitte	Ecole Mat. Brigitte	17	RUE GIOBERTI	STRASBOURG	Pleine Propriété	Ecole maternelle	Scolaire	Patrimoine pour l'Enfance et l'Education	Accueil et Vie Scolaire
16	Site Scol. Brigitte	Ecole Elém. Brigitte	25	RUE GIOBERTI	STRASBOURG	Pleine Propriété	Ecole élémentaire	Scolaire	Patrimoine pour l'Enfance et l'Education	Accueil et Vie Scolaire
17	Site Scol. Brigitte	Crèche Collective de HautePierre 19 r. Gioberti	19	RUE GIOBERTI	STRASBOURG	Pleine Propriété	Crèche collective associative	Enfance	AASBR	Accueil et Vie Scolaire
18	Site Scol. Brigitte	Log. serv. Maison 4P + Garage Ecole Brigitte	17	RUE LAMARTINE	STRASBOURG	Pleine Propriété	Log. nécessité service	Patrimoine	Gestion et Inventaire du Patrimoine Bâti (Public)	Accueil et Vie Scolaire
19	Site Scol. Catherine	Ecole Mat. Catherine	1	PCE FLAUBERT	STRASBOURG	Pleine Propriété	Ecole maternelle	Scolaire	Patrimoine pour l'Enfance et l'Education	Accueil et Vie Scolaire
20	Site Scol. Catherine	Ecole Elém. Catherine	2	PCE FLAUBERT	STRASBOURG	Pleine Propriété	Ecole élémentaire	Scolaire	Patrimoine pour l'Enfance et l'Education	Accueil et Vie Scolaire
21	Site Scol. Catherine	Gymnase Ecole Catherine	2	PCE FLAUBERT	STRASBOURG	Pleine Propriété	Gymnase-salle de sport	Sportif	Patrimoine Sportif	Accueil et Vie Scolaire
22	Site Scol. Catherine	Log. serv. Maison 5P Ecole Catherine	1	PCE CHATEAUBRIAND	STRASBOURG	Pleine Propriété	Log. nécessité service	Patrimoine	Gestion et Inventaire du Patrimoine Bâti (Public)	Accueil et Vie Scolaire
23	Site Scol. Catherine	Extens. Ecole Mat. Catherine	1	PCE FLAUBERT	STRASBOURG	Pleine Propriété	Ecole maternelle	Scolaire	Patrimoine pour l'Enfance et l'Education	Accueil et Vie Scolaire
24	Site Scol. Ch. A. Wurtz	Ecole Mat. Ch. A. Wurtz	51-53	RUE DU RIETH	STRASBOURG	Pleine Propriété	Ecole maternelle	Scolaire	Patrimoine pour l'Enfance et l'Education	Accueil et Vie Scolaire
25	Site Scol. Ch. A. Wurtz	Gymnase Ecole Mat.+ Elém. Ch. A. Wurtz	51-53	RUE DU RIETH	STRASBOURG	Pleine Propriété	Gymnase-salle de sport	Sportif	Patrimoine pour l'Enfance et l'Education	Accueil et Vie Scolaire
26	Site Scol. Ch. A. Wurtz	Ecole Elém. Ch. A. Wurtz	51-53	RUE DU RIETH	STRASBOURG	Pleine Propriété	Ecole élémentaire	Scolaire	Patrimoine pour l'Enfance et l'Education	Accueil et Vie Scolaire
27	Site Scol. Ch. A. Wurtz	Garage Ecole Elém. Ch. A. Wurtz	51-53	RUE DU RIETH	STRASBOURG	Pleine Propriété	Garage	Logistique	Patrimoine pour l'Enfance et l'Education	Accueil et Vie Scolaire
28	Site Scol. Eléonore	Ecole Mat. Eléonore I	29	PCE ERASME	STRASBOURG	Pleine Propriété	Ecole maternelle	Scolaire	Patrimoine pour l'Enfance et l'Education	Accueil et Vie Scolaire
29	Site Scol. Eléonore	Ecole Mat. Eléonore II	4	PCE MONTAIGNE	STRASBOURG	Pleine Propriété	Ecole maternelle	Scolaire	Patrimoine pour l'Enfance et l'Education	Accueil et Vie Scolaire
30	Site Scol. Eléonore	Ecole Elém. Eléonore I-II	5-7	PCE MONTAIGNE	STRASBOURG	Pleine Propriété	Ecole élémentaire	Scolaire	Patrimoine pour l'Enfance et l'Education	Accueil et Vie Scolaire
31	Site Scol. Eléonore	Gymnase Ecole Eléonore	5	PCE MONTAIGNE	STRASBOURG	Pleine Propriété	Gymnase-salle de sport	Sportif	Patrimoine Sportif	Accueil et Vie Scolaire
32	Site Scol. Eléonore	Espace Santé Ecole Eléonore	1	PCE MONTAIGNE	STRASBOURG	Pleine Propriété	Espace Santé	Social - Santé	Promotion Santé de la Personne	Accueil et Vie Scolaire
33	Site Scol. Eléonore	Log. Ecole Eléonore	82	BD LA FONTAINE	STRASBOURG	Pleine Propriété	Usage locatif	Patrimoine	Gestion et Inventaire du Patrimoine Bâti (Public)	Accueil et Vie Scolaire
34	Site Scol. G. Stoskopf	Ecole Mat.+Elém. G. Stoskopf		RUE COLETTE	STRASBOURG	Pleine Propriété	Ecole mat.+élem.	Scolaire	Patrimoine pour l'Enfance et l'Education	Accueil et Vie Scolaire
35	Site Scol. G. Stoskopf	Log. serv. Ecole G. Stoskopf	24-26	RUE COLETTE	STRASBOURG	Pleine Propriété	Usage locatif	Patrimoine	Gestion et Inventaire du Patrimoine Bâti (Public)	Accueil et Vie Scolaire
36	Site Scol. G. Stoskopf	Modulaire 1 Ecole Mat.+Elém. G. Stoskopf		RUE COLETTE	STRASBOURG	Pleine Propriété	Ecole mat.+élem.	Scolaire	Patrimoine pour l'Enfance et l'Education	Accueil et Vie Scolaire
37	Site Scol. G. Stoskopf	Modulaire 2 Ecole Mat.+Elém. G. Stoskopf		RUE COLETTE	STRASBOURG	Pleine Propriété	Ecole mat.+élem.	Scolaire	Patrimoine pour l'Enfance et l'Education	Accueil et Vie Scolaire
38	Site Scol. Jacqueline	Ecole Mat. Jacqueline Bât.1	1	PCE BUCHNER	STRASBOURG	Pleine Propriété	Ecole maternelle	Scolaire	Patrimoine pour l'Enfance et l'Education	Accueil et Vie Scolaire
39	Site Scol. Jacqueline	Ecole Elém. Jacqueline	3	PCE ANDRE CHENIER	STRASBOURG	Pleine Propriété	Ecole élémentaire	Scolaire	Patrimoine pour l'Enfance et l'Education	Accueil et Vie Scolaire
40	Site Scol. Jacqueline	Log. serv. Maison 5P Ecole Jacqueline	5	ALL JACK LONDON	STRASBOURG	Pleine Propriété	Log. nécessité service	Patrimoine	Gestion et Inventaire du Patrimoine Bâti (Public)	Accueil et Vie Scolaire
41	Site Scol. Karine	Ecole Mat. Karine I	1	CHEM JEAN COCTEAU	STRASBOURG	Pleine Propriété	Ecole maternelle	Scolaire	Patrimoine pour l'Enfance et l'Education	Accueil et Vie Scolaire
42	Site Scol. Karine	Ecole Mat. Karine II	10	RUE MONTESQUIEU	STRASBOURG	Pleine Propriété	Ecole maternelle	Scolaire	Patrimoine pour l'Enfance et l'Education	Accueil et Vie Scolaire
43	Site Scol. Karine	Ecole Elém. Karine	3	CHEM JEAN COCTEAU	STRASBOURG	Pleine Propriété	Ecole élémentaire	Scolaire	Patrimoine pour l'Enfance et l'Education	Accueil et Vie Scolaire
44	Site Scol. Karine	Gymnase Ecole Karine	10	RUE MONTESQUIEU	STRASBOURG	Pleine Propriété	Gymnase-salle de sport	Sportif	Patrimoine Sportif	Accueil et Vie Scolaire
45	Site Maison Enf. HautePierre	Anx Centre Soc.-Cult. HautePierre ALSH	4	RUE FRANCOISE DOLTO	STRASBOURG	Pleine Propriété	Centre/Loc. soc.-cult.	Social - Educatif	Vie associative	Vie Associative
46	Site 12 pl. A. Maurois	Mairie Quart. HautePierre	12	PCE ANDRE MAUROIS	STRASBOURG	Pleine Propriété	Bâtiment / Loc. administ.	Administratif	Accueil Population	Accueil Population
48	Site Maison Enfance Poteries	Maison Enfance Poteries 10 r. JG Conrath/14 r. JP de Dadelsen	10	RUE JEAN- GEOFFROY CONRATH	STRASBOURG	Pleine Propriété	Maison de l'Enfance/Activités Peti	Enfance	AASBR	Famille et Petite Enfance

district de propreté rue Lauth – annexe 2



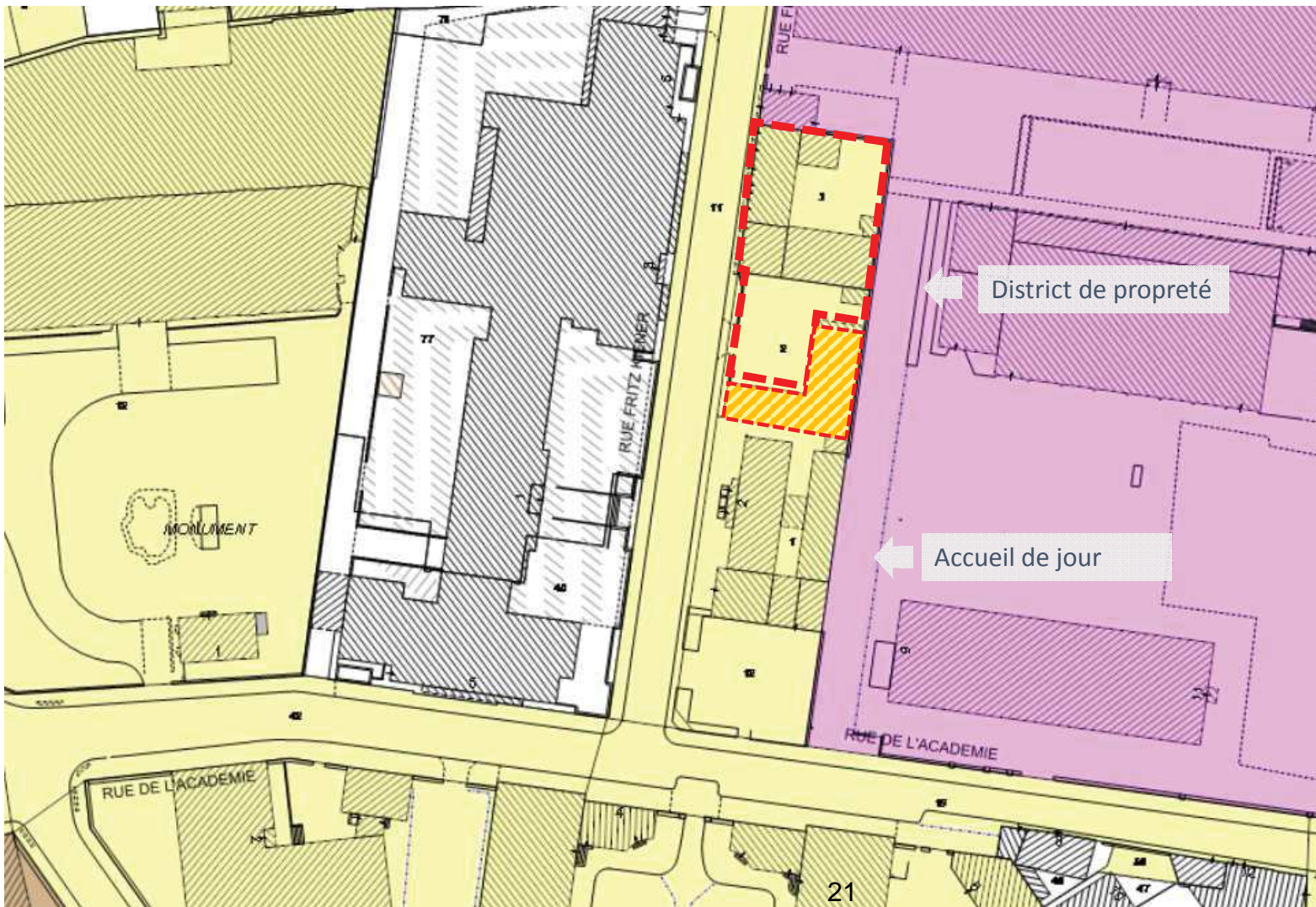
Propriétés VdS :

- à transférer à EMS ou
- à valoriser au profit de EMS

Propriétaires Institutionnels

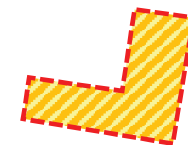
	Etat		SNCF
	Région		Fondation St Thomas
	Département		Oeuvre Notre-Dame
	Eurométropole de Strasbourg (EmS)		Port Autonome
	Ville de Strasbourg		Communes
	Hôpitaux Universitaires		Communes hors EmS
	Réseau Ferré de France		SERS
	Non cadastré		SPL Deux Rives

district de propreté rue Fritz Kiener – annexe 3



Propriétés VdS à transférer à EMS

District de propreté



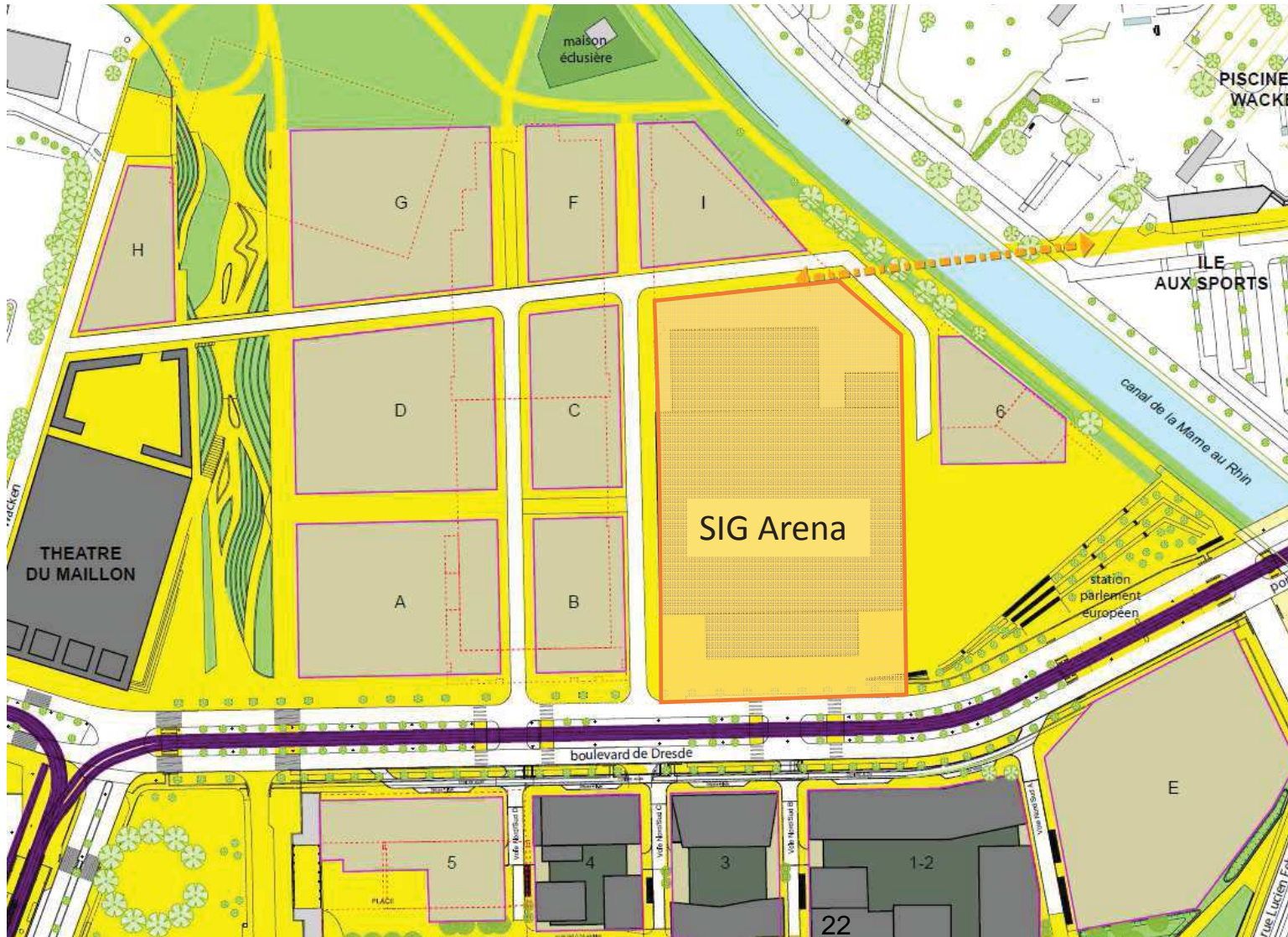
RdC : VdS
étage : EMS

Accueil de jour

Propriétaires Institutionnels

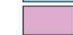
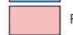





Etat	SNCF
Région	Fondation St Thomas
Département	Oeuvre Notre-Dame
Eurométropole de Strasbourg (EmS)	Port Autonome
Ville de Strasbourg	Communes
Hôpitaux Universitaires	Communes hors EmS
Réseau Ferré de France	SERS
Non cadastré	SPL Deux Rives

Hall Rhénus – annexe 4

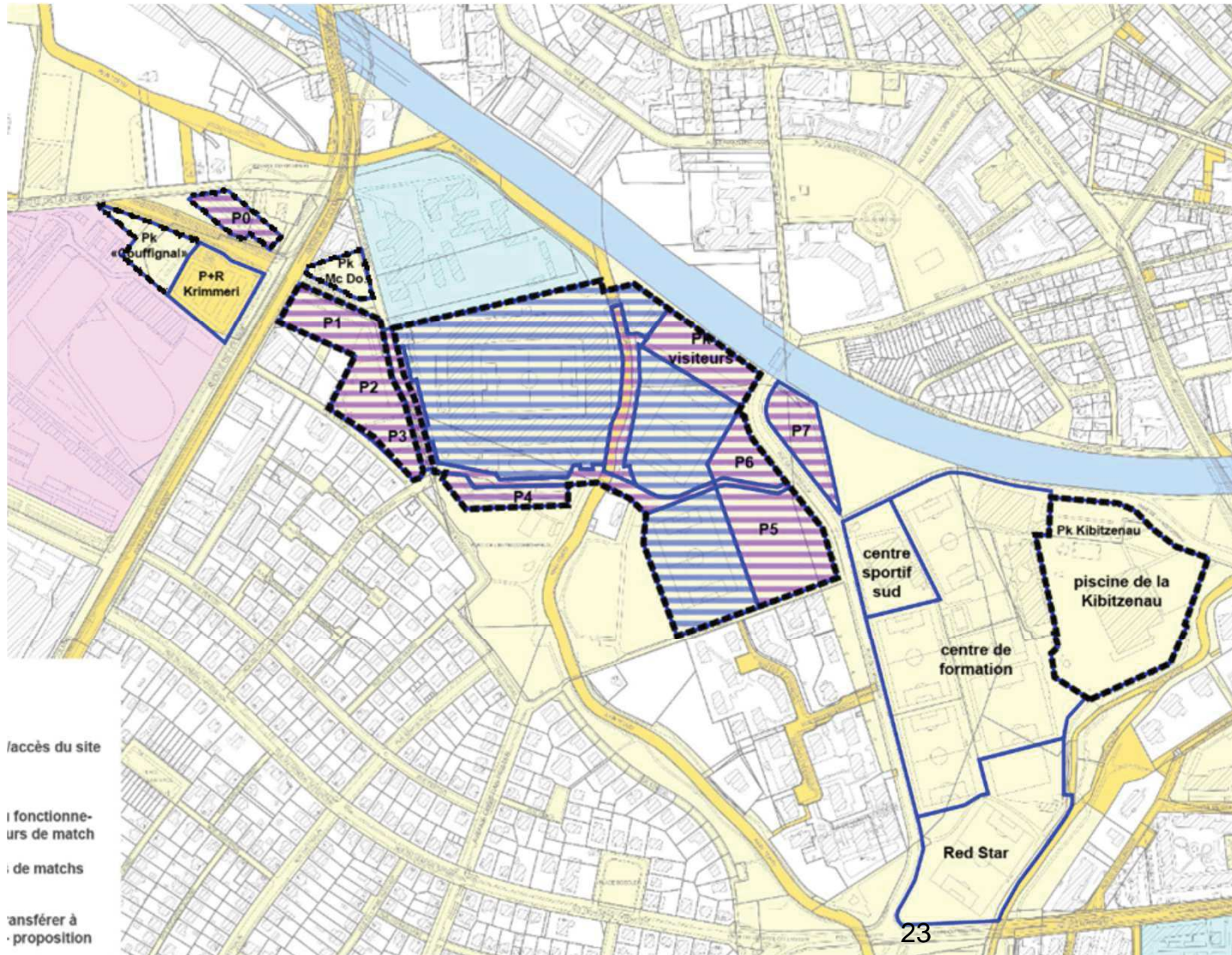


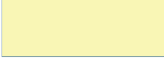




**Périmètre future SIG Arena
à transférer à EMS**

Propriétaires Institutionnels

 Etat	 SNCF
 Région	 Fondation St Thomas
 Département	 Oeuvre Notre-Dame
 Eurométropole de Strasbourg (EmS)	 Port Autonome
 Ville de Strasbourg	 Communes
 Hôpitaux Universitaires	 Communes hors EmS
 Réseau Ferré de France	 SERS
 Non cadastré	 SPL Deux Rives

Stade de la Meinau – annexe 5



-  Foncier VdS
-  Foncier EMS
-  Propriétés VdS à transférer à EMS
-  Emprise confiée par EMS à RCSA
-  Parkings publics EMS mis à disposition RCSA les jours de match

Mission Wacken Europe
 ED - ☎ 03 88 43 62 18

Procès verbal de mise à disposition

en application des articles 1321-1 et suivants du
 Code Général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2011 prononçant le transfert de compétence dans le domaine du développement économique à la Communauté Urbaine de Strasbourg des « Etudes, réalisation et gestion d'un nouveau parc des expositions d'intérêt communautaire et gestion et extension des équipements associés (Palais de la Musique et des Congrès et halls d'exposition existants) », à compter du 1^{er} janvier 2012,

Article 1^{er} :

En vue de l'exercice de la compétence transférée, la Ville de Strasbourg met à disposition de la Communauté Urbaine, les biens dont elle est propriétaire ci-après énumérés, selon plans annexés :

- le secteur « Herrenscheidt » – côté nord de l'avenue éponyme - comprenant :
 - les bâtiments existants de l'actuel Palais de la Musique et des Congrès (aile Erasme et aile Schweitzer), les espaces verts et les surfaces logistiques et de service attenants, le parking de surface existant – dit parking « Herrenscheidt » - longeant l'avenue et délimité par les rues du Tivoli et Richard Strauss,
 - les nouvelles extensions aux bâtiments existants qui vont être réalisées dans le cadre de l'opération d'extension et de restructuration du Palais de la Musique et des Congrès actuellement en cours.
- Le secteur « Wacken » – au nord du boulevard de Dresde- comprenant : les halls K, 20/21 et Rhenus Nord, utilisés par l'actuel Parc des Expositions et les terrains attenants, propriété de la Ville. Il est bien précisé que tous les bâtiments et terrains situés au sud du boulevard de Dresde ne sont par conséquent pas inclus dans cette mise à disposition.

Article 2 :

L'actualisation des compétences de la CUS et la mise à disposition des biens ci-dessus sont prévues moyennant un transfert de charges financières évaluées, conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLET) dans sa réunion du 1^{er} septembre 2011.

En ce qui concerne le secteur « Herrenscheidt », les biens sont mis à disposition de la Communauté Urbaine de Strasbourg pendant toute la durée de l'exercice de la compétence,

Annexe 2

étant précisé que, dans le cadre de la réalisation du nouveau Parc des Expositions qui va être construit de part et d'autre de l'avenue Herrenschmidt, la partie de l'actuel parking « Herrenschmidt » non incluse dans le périmètre des travaux du PMC est destinée à laisser la place aux premiers halls du nouveau Parc des Expositions dont la construction est programmée.

En ce qui concerne le secteur « Wacken », les bâtiments et terrains sont mis à disposition de la Communauté Urbaine de Strasbourg jusqu'à la livraison du nouveau Parc des Expositions programmé de part et d'autre de l'avenue Herrenschmidt. Ces biens seront dès lors retirés du périmètre de compétence de la CUS et reviendront à la Ville qui pourra valoriser le site, par exemple dans le cadre du projet de Quartier d'Affaires qu'elle envisage sur ce secteur.

Article 3 :

Les éléments constitutifs du Palais de la Musique et des Congrès mis à disposition faisant l'objet d'une opération de réaménagement, leur état résultera du futur permis de construire qui sera déposé. Lorsque les éléments exacts seront connus, un avenant sera établi permettant d'annexer le permis de construire au présent procès-verbal

Article 4 :

L'opération de réaménagement étant incluse dans l'objet même du transfert de compétence, l'évaluation de la remise en état est sans objet.

Article 5 :

La mise à disposition s'effectue dans les conditions définies par l'article L 1321-2 du code général des collectivités locales.

Article 6 :

Conformément à l'article L 1321-3, en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition, la Ville de Strasbourg recouvrerait l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés.

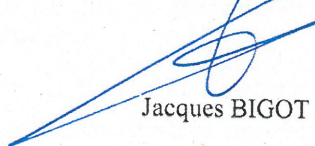
Fait à Strasbourg le **19 JUIN 2013**

Le Maire de Strasbourg

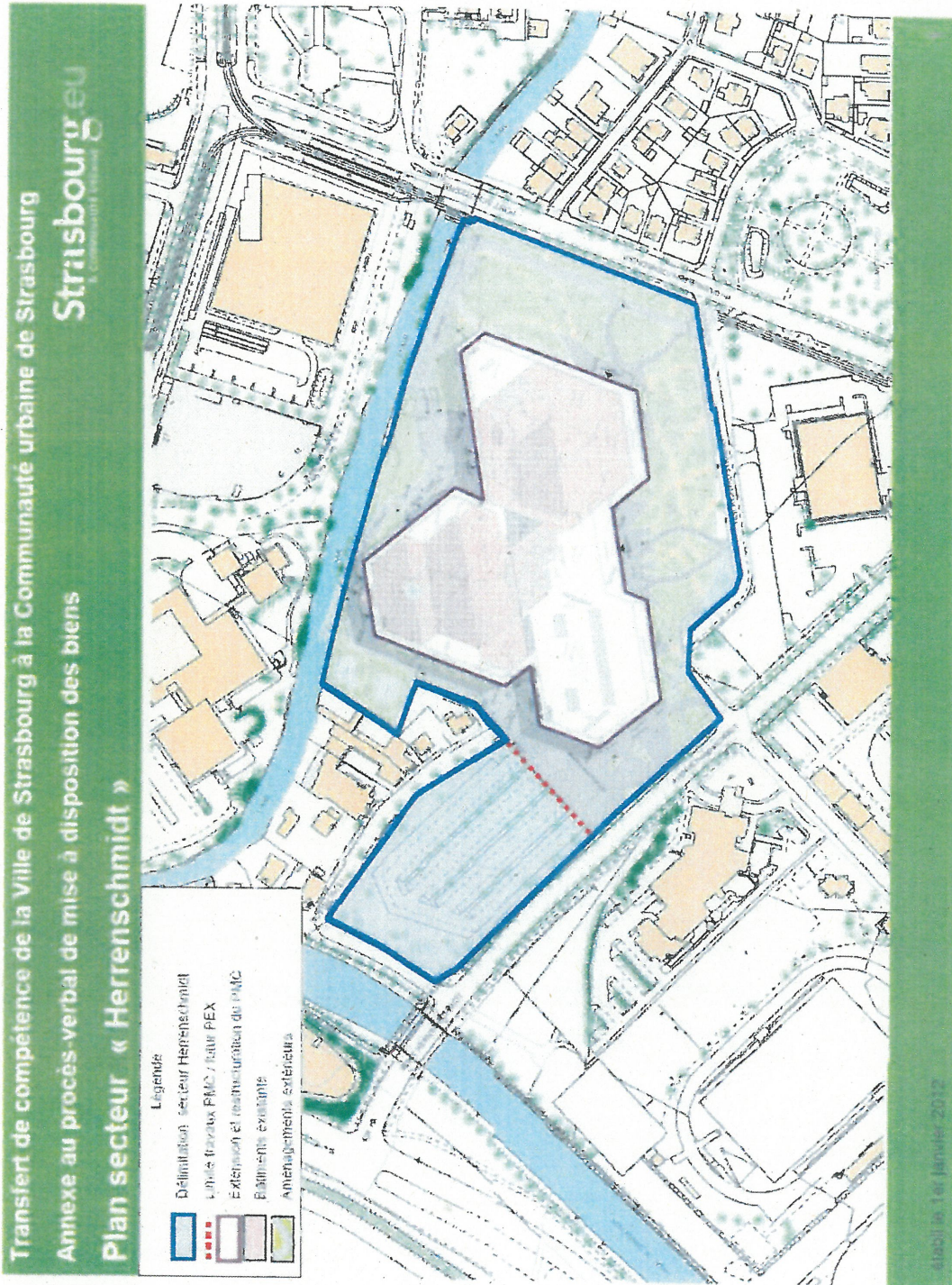


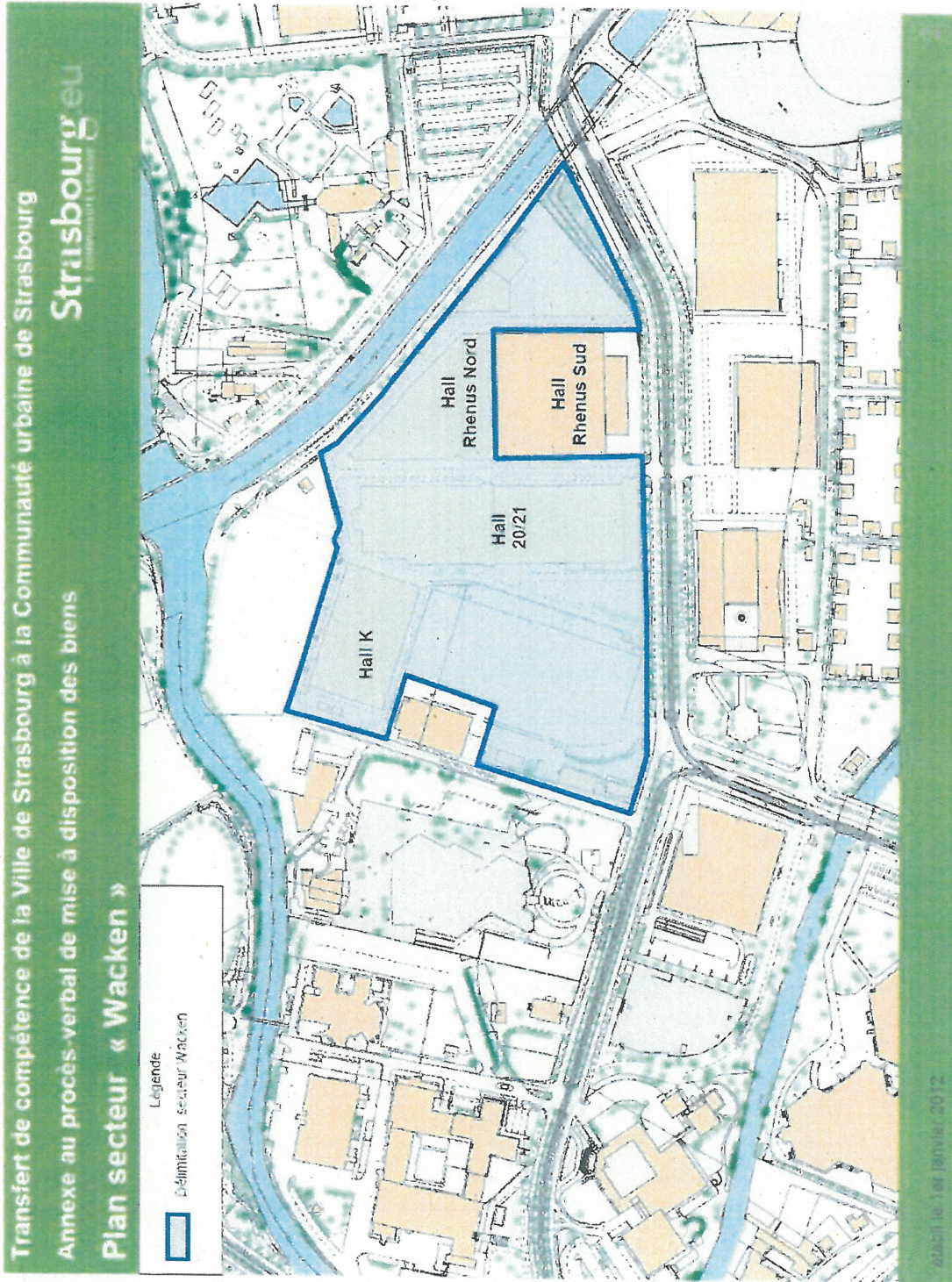
Roland RIES

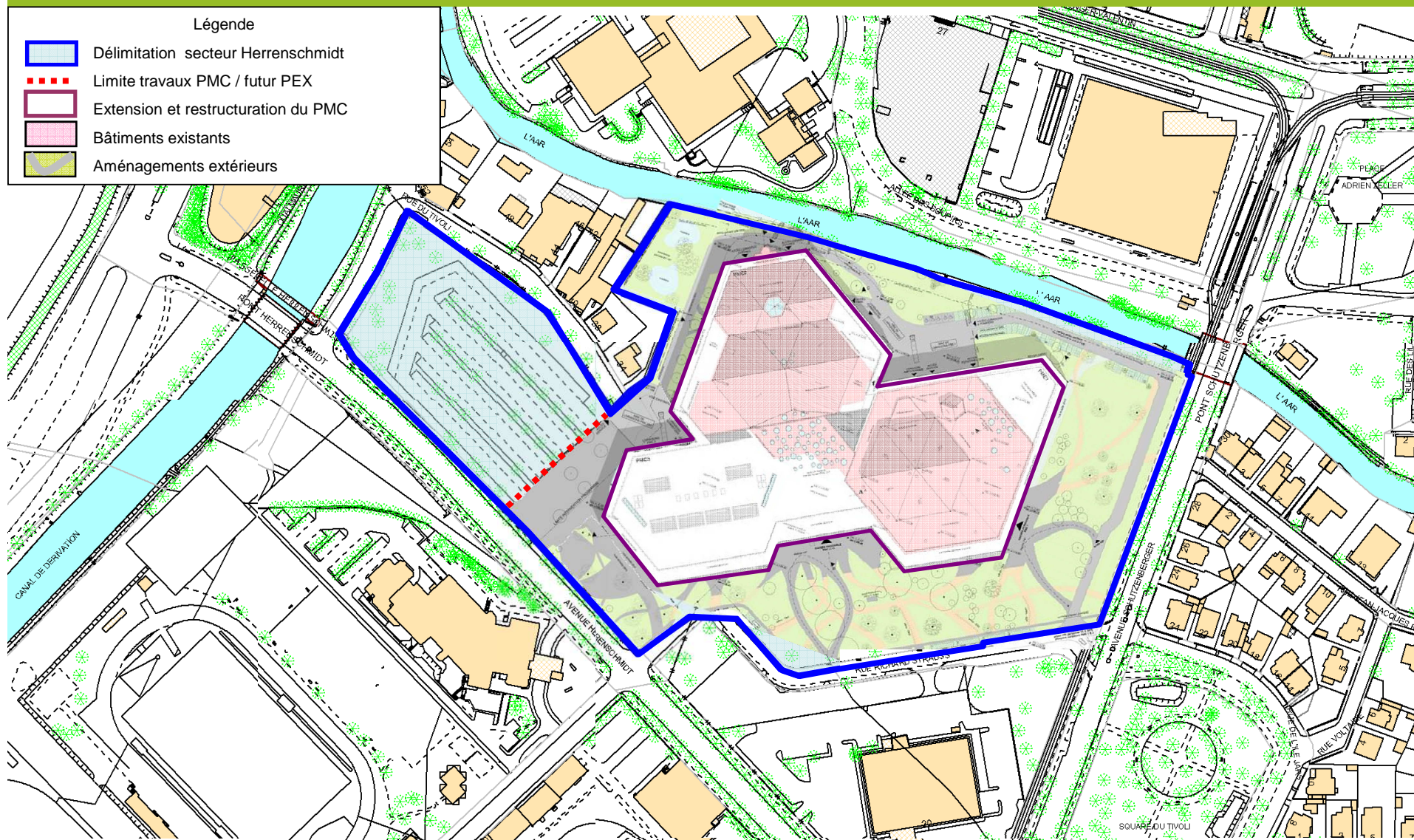
Le Président de la
Communauté Urbaine



Jacques BIGOT







Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Avis sur les emplois Ville.

Les emplois relevant des compétences de la ville de Strasbourg sont créés par la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole et la charge est répartie entre les deux collectivités selon la convention du 3 mars 1972.

L'avis préalable du Conseil municipal est sollicité quant à la suppression, à la création et la transformation d'emplois de la Ville par la prochaine Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole.

- 1) des suppressions d'emplois, préalablement soumises pour avis au CT, présentées en annexe 1 :
 - 13 emplois au sein de la Direction Mobilité, espaces publics et naturels,
 - 2 emplois au sein de la Direction de la Police municipale et du stationnement.
- 2) des créations d'emplois présentées en annexe 2 :
 - 1 emploi au sein de la Direction générale des services ;
 - 5 emplois au sein de la Direction des Solidarités et de la santé dont 4 financés dans le cadre de la nouvelle convention avec le Conseil départemental ;
 - 1 emploi au sein de la Direction Urbanisme et territoire dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau règlement municipal relatif au changement d'usage des locaux d'habitation.
- 3) des transformations d'emplois présentées en annexe 3.

Des transformations d'emplois créés précédemment peuvent être rendues nécessaires lorsque les missions et/ou la configuration de l'emploi sont modifiées (*changement d'intitulé, de la nature des fonctions, et/ou de la fourchette de grades*).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil,
vu l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales,

*vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg,
sur proposition de la Commission plénière,
après en avoir délibéré,*

approuve,

*après avis du CT, les suppressions, créations et transformations d'emplois présentées en
annexe.*

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

Annexe 1 à la délibération du Conseil municipal du 19 février 2018 relative à la suppression d'emplois

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Espaces verts et de nature	1 chargé des décorations florales	Réaliser et mettre en place des bouquets, arrangements et décorations pour les manifestations, les guichets d'accueil.	Temps complet	Adjoint technique	Adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe	Suppression d'emploi soumise au CT du 16/02/18.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Espaces verts et de nature	2 chefs d'équipe	Encadrer une équipe de jardiniers. Organiser le travail, suivre le temps de présence des agents. Participer aux travaux de l'équipe.	Temps complet	Adjoint technique ou agent de maîtrise	Adjoint technique à agent de maîtrise principal	Suppression d'emplois soumise au CT du 16/02/18.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Espaces verts et de nature	1 adjoint au chef d'équipe	Assister le chef d'équipe et le remplacer en son absence. Participer aux travaux de l'équipe.	Temps complet	Adjoint technique ou agent de maîtrise	Adjoint technique à agent de maîtrise principal	Suppression d'emploi soumise au CT du 16/02/18.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Espaces verts et de nature	1 horticulteur - floriculteur	Produire des fleurs et des plantes en serres et en couches.	Temps complet	Adjoint technique	Adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe	Suppression d'emploi soumise au CT du 16/02/18.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Espaces verts et de nature	8 jardiniers	Entretien des espaces verts. Effectuer les plantations et la taille.	Temps complet	Adjoint technique	Adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe	Suppression d'emplois soumise au CT du 16/02/18.
Direction de la Police municipale et du stationnement	Stationnement	2 ASVP	Surveiller le stationnement payant et gênant. Surveiller les entrées et sorties d'écoles. Saisir les timbres amendes.	Temps complet	Adjoint technique	Adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe	Suppression d'emplois soumise au CT du 16/02/18.

Annexe 2 à la délibération du COnseil municipal du 19 février 2018 relative à la création d'emplois

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction générale des services	Direction générale des services / Délégation Relations internationales et communication	1 directeur de mission "rayonnement international"	Développer et mettre en œuvre des actions de valorisation et de promotion de la vocation internationale de Strasbourg.	Temps complet	Attaché ou administrateur	Attaché principal à administrateur hors classe	
Direction des Solidarités et de la santé	Action sociale territoriale	3 travailleurs sociaux équipe mobile d'intervention médico-sociale	Participer à la mise en oeuvre de la politique sociale de la collectivité. Intervenir dans sa spécialité, au sein d'une équipe mobile pluridisciplinaire, auprès des publics en difficulté.	Temps complet	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif à assistant socio-éducatif principal	Créations financées dans le cadre de la nouvelle convention avec le Conseil départemental.
Direction des Solidarités et de la santé	Promotion de la santé de la personne	1 puéricultrice équipe mobile d'intervention médico-sociale	Participer à la mise en oeuvre de la politique sociale de la collectivité. Intervenir dans sa spécialité, au sein d'une équipe mobile pluridisciplinaire, auprès des publics en difficulté.	Temps complet	Puéricultrice	Puéricultrice de classe normale à hors classe	Création financée dans le cadre de la nouvelle convention avec le Conseil départemental.
Direction des Solidarités et de la santé	Action sociale territoriale	1 assistant social - équipe de renfort	Participer à la mise en oeuvre de la politique sociale de la collectivité. Assurer les missions de polyvalence sociale de secteur.	Temps complet	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif à assistant socio-éducatif principal	
Direction Urbanisme et territoires	Police du bâtiment	1 instructeur changement d'usage des locaux	Instruire les demandes de changement d'usage des locaux. Contrôler les usages autorisés et les locations de courte durée. Gérer les litiges.	Temps complet	Technicien ou rédacteur	Technicien à technicien principal de 1ère classe Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	Création dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau règlement municipal relatif au changement d'usage des locaux d'habitation.

Annexe 3 à la délibération du COnseil municipal du 19 février 2018 relative à la transformation d'emplois permanents créés précédemment

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
<i>Transformations sans incidence financière</i>							
Direction Urbanisme et territoires	Directions de territoire	1 correspondant de quartier	Faciliter la résolution des problèmes quotidiens du quartier. Assurer la coordination entre les demandes des habitants et les services. Contribuer à la mise en œuvre des projets du quartier.	Temps complet	Rédacteur ou technicien ou assistant socio-éducatif ou éducateur des APS ou animateur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe Technicien à technicien principal de 1ère classe Assistant socio-éducatif à assistant socio-éducatif principal Educateur des APS à éducateur des APS principal de 1ère classe	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant assistant de projet calibré de rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe).

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018 - Point n°4

Avis sur les emplois Ville.

Pour

44

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

15

ABRAHAM-Julia, CALDEROLI-LOTZ-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, REMOND-Thomas, ROOS-Thierry, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Vente de matériels réformés.

Les véhicules et engins du parc de la ville de Strasbourg arrivés en fin de vie sont réformés puis vendus ou détruits.

La commission de réforme examine les véhicules et engins et propose la vente ou le ferrailage, notamment en termes de sécurité.

En application de la délibération n° 9 du Conseil municipal du 7 avril 2008, la décision d'aliéner de gré à gré est prise par M. le Maire ou son-sa représentant-e pour les matériels vendus à moins de 4 600 €.

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la décision de vente des matériels dont la valeur dépasse les 4 600 € revient au Conseil municipal.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'approuver la vente aux enchères de 9 matériels figurant sur la liste jointe en annexe et dont la valeur finale d'enchères est susceptible de dépasser ce seuil de 4 600 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

la vente de matériels réformés, suivant la liste jointe en annexe, par le biais de ventes aux enchères ;

décide

le versement des recettes de ces ventes sur la ligne budgétaire 020 / 775 / LO04B ;

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les documents afférents à la vente de ces matériels.

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

Vente de matériels réformés

Ville de Strasbourg

Immatriculation	Marque	Modèle	Catégorie	Mise en service
513 BDL 67	SCHELL	SG 100	TONDEUSE ROTATIVE 3,00 M	14/08/2008
803 AQS 67	ETESIA	H124D	TONDEUSE ROTATIVE 1,25 M	08/11/2005
945 AZB 67	RUBY	R40	TONDEUSE ROTATIVE 1,80 M	11/09/2007
819 AQB 67	VOLKSWAGEN	LT46	MINIBUS	10/11/2005
2392 YD 67	JOHN-DEERE	955 70-A	MINI TRACTEUR CHARGEUR FRONTAL	23/10/1996
ANI 10	HYSTER	H300XL	CHARIOT ELEVATEUR	11/10/1990
BB 645 JG	RENAULT JIGE-LOHR	MIDLUM 150 SIMPLEX 5T	CAMION DEPANNEUSE EQUIPEMENT PLATEAU	29/05/2002
BR 282 DJ	IVECO JIGE-LOHR	90 E 18 P SIMPLEX 5T	CAMION DEPANNEUSE EQUIPEMENT PLATEAU	18/02/2003
NC	NC	18 x 7,50 M	TRIBUNE OFFICIELLE 300 places	1987

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Affaires culturelles : attribution de subventions aux établissements culturels et aux associations.

Allocation de subventions d'équipement

Après délibération du conseil municipal du 8 décembre 2011, la Ville a mis à disposition de l'Association Culturelle du Neuhof (ACN) par bail emphytéotique un bâtiment sis 5-7 rue Lyautey. L'association a conduit des travaux de réhabilitation portant sur le rez-de-chaussée, le premier étage et le sous-sol de ce bâtiment d'une surface utile de 700 m².

Afin d'accompagner ces travaux, la Ville a organisé une visite de contrôle avec un Bureau d'études. Le rapport du bureau de contrôle mentionne plusieurs défauts de conformité et souligne que la durée de stabilité au feu exigée par le règlement de sécurité n'est pas atteinte. La mise en conformité impose la réalisation de travaux de protection au feu évalués à 48 310 €. L'association a sollicité une subvention de la Ville pour la mise en sécurité du bâtiment.

Il est proposé d'attribuer à l'association ACN une subvention de principe à hauteur de 50 % de ces travaux de mise en sécurité, cette subvention pouvant être ajustée en fonction des conclusions de l'étude en cours sur les autres éléments de sécurité du bâtiment.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

le versement de subvention à l'association ACN Association Culturelle du Neuhof,

décide

l'imputation de la dépense de 24 155 € sur le budget 2018 de la ville de Strasbourg, activité AT 03, fonction 025, nature 20422 programme 7007 dont le disponible, avant le présent Conseil, est de 654 500 €,

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018 - Point n°6

Affaires culturelles : attribution de subventions aux établissements culturels et aux associations.

Pour

58

ABRAHAM-Julia, AGHA BABAEI-Syamak, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

0

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Affectation des enveloppes budgétaires pour les collaborateurs-trices de groupes politiques.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L 2121-28 dispose que le Maire peut, dans les conditions fixées par le Conseil municipal et sur proposition des représentants-es de chaque groupe, affecter aux groupes politiques d'élus-es, une ou plusieurs personnes.

Le Conseil municipal ouvre au budget de la commune, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres de l'assemblée délibérante.

Par délibération du 25 septembre 2017, le Conseil a affecté aux groupes politiques une somme globale fixée à un montant annuel maximum de 309 711 € répartie avec la volonté de donner des moyens spécifiques aux groupes d'opposition afin de leur permettre de bien fonctionner, et d'opérer une répartition équitable du solde entre les groupes de la majorité.

La composition des groupes pouvant varier en cours de mandat en fonction des choix d'adhésion des élus municipaux, le conseil est appelé à approuver les conditions de modification de la répartition de l'enveloppe affectée aux groupes politiques.

Il est ainsi proposé qu'un montant forfaitaire de 3 655 € soit transféré d'un groupe politique à un autre à l'occasion du changement de groupe d'un élu, qu'il s'agisse d'un groupe existant ou d'un nouveau groupe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu les articles L 2121-8 et L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

l'affectation d'une enveloppe financière aux groupes politiques en application des dispositions énoncées ci-dessus et exposées dans le tableau annexé à la présente;

approuve

le principe selon lequel à l'occasion de l'éventuelle mobilité des élus municipaux entre groupes politiques, l'enveloppe de 3 655 € annuels attachée à chaque élu municipal membre d'un groupe sera affectée au groupe d'accueil de l'élu et déduite de l'enveloppe du groupe quitté

décide

l'imputation de cette dépense sur les crédits ouverts au budget de la ville de Strasbourg (020-6561-RH01L).

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

ENVELOPPE COLLABORATEURS DES GROUPES POLITIQUES VILLE

	Non inscrits	Groupe socialiste et républicain	Groupe écologiste et citoyen	Groupe "Strasbourg En Marche"	Groupe "La Coopérative- Génération.s"	Groupe "Strasbourg à vos côtés - UMP, MoDem et société civile"	Groupe "UDI - Agir pour Strasbourg"	Groupe "Strasbourg bleu marine"	
Nombre élus	2	23	6	10	8	12	2	2	65
Montant de l'enveloppe /groupe définie en 2017		88 646 €	26 933 €	41 474 €	34 243 €	78 487 €	19 700 €	19 700 €	309 183 €

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Création d'une venelle piétons/cycles par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de la restructuration de l'école Louvois - Versement d'un fonds de concours - Avis du conseil municipal - Article L. 5211-57 du code général des collectivités territoriales.

La ville de Strasbourg a engagé des travaux de rénovation de l'école élémentaire Louvois, sise 18 quai des Alpes à Strasbourg. Dans le cadre de la restructuration de ses abords, la création d'une venelle implique la suppression de vingt-huit emplacements de stationnement ; ceux-ci sont aménagés sur un terrain appartenant à l'Office public de l'habitat de l'Eurométropole de Strasbourg, cadastré section 40, numéro 228 (OPHEMS), mais dont la propriété est destinée à être transférée à l'Eurométropole de Strasbourg.

Cette suppression va avoir des conséquences sur les besoins en stationnement automobile des résidents du quartier, et risque également, en raison des difficultés de stationnement générées, d'affecter la circulation sur les voies publiques voisines.

Aussi, le remplacement des emplacements de stationnement qui seront supprimés s'avère nécessaire. Ceux-ci seront recomposés sur la parcelle voisine cadastrée section 40, numéro 231.

Les services de l'Eurométropole de Strasbourg et l'OPHEMS ont convenu que cette dernière se chargerait des travaux, et que l'établissement public lui verserait, sous la forme d'une offre de concours, une compensation financière d'un montant de 55 000€ en guise de réparation.

A cet effet, l'OPHEMS a présenté un projet d'aménagement auquel a souscrit l'Eurométropole de Strasbourg.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

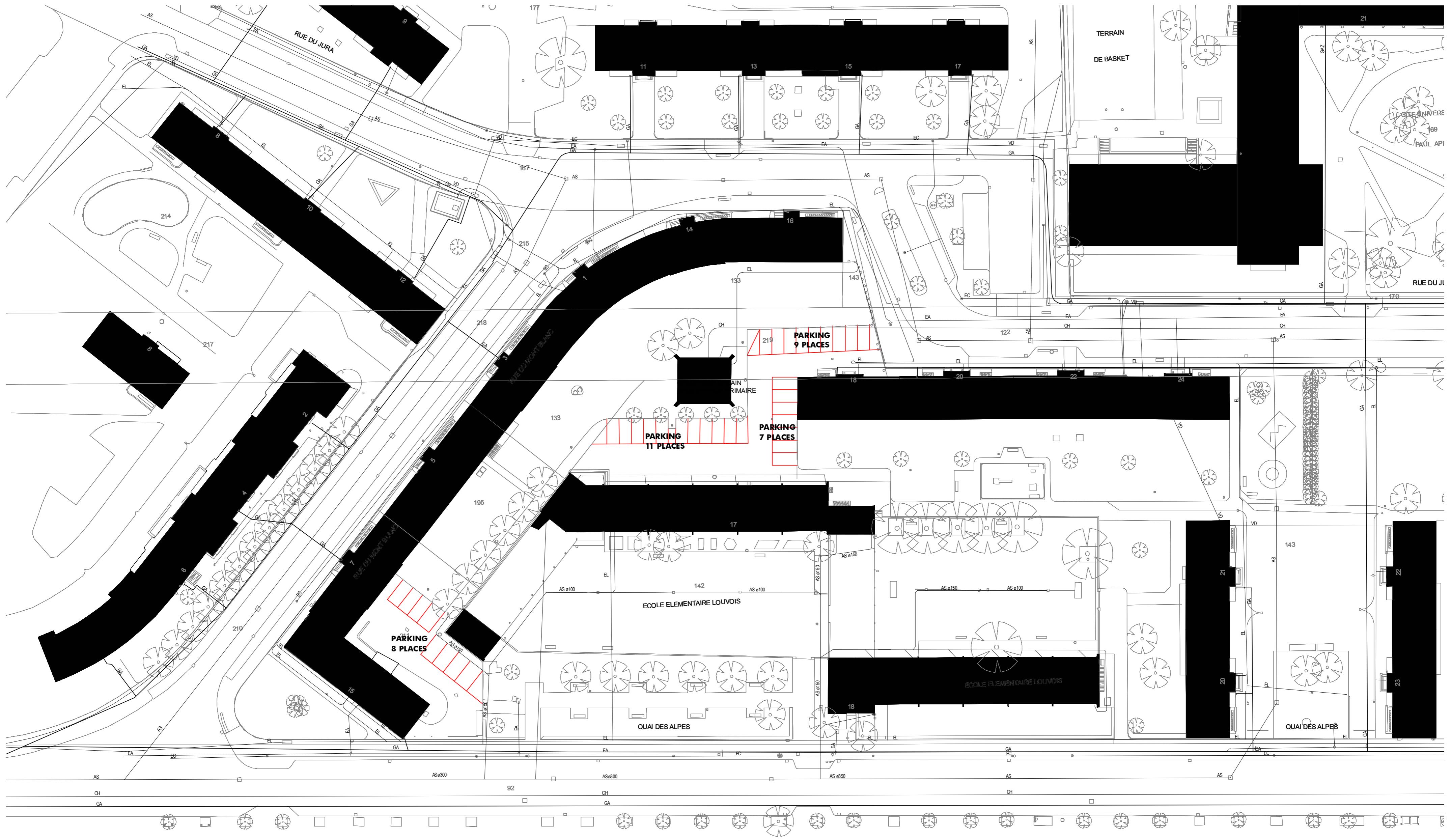
*le Conseil
vu l'article L. 5211-57 du code général des collectivités territoriales
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

émet

un avis favorable au versement, par l'Eurométropole de Strasbourg, à titre d'offre de concours, d'une somme de 55 000 € à l'Office public de l'habitat de l'Eurométropole de Strasbourg pour la réalisation de vingt-huit emplacements de stationnement sur un terrain sis 18 rue du Jura, cadastré section 40, numéro 231.

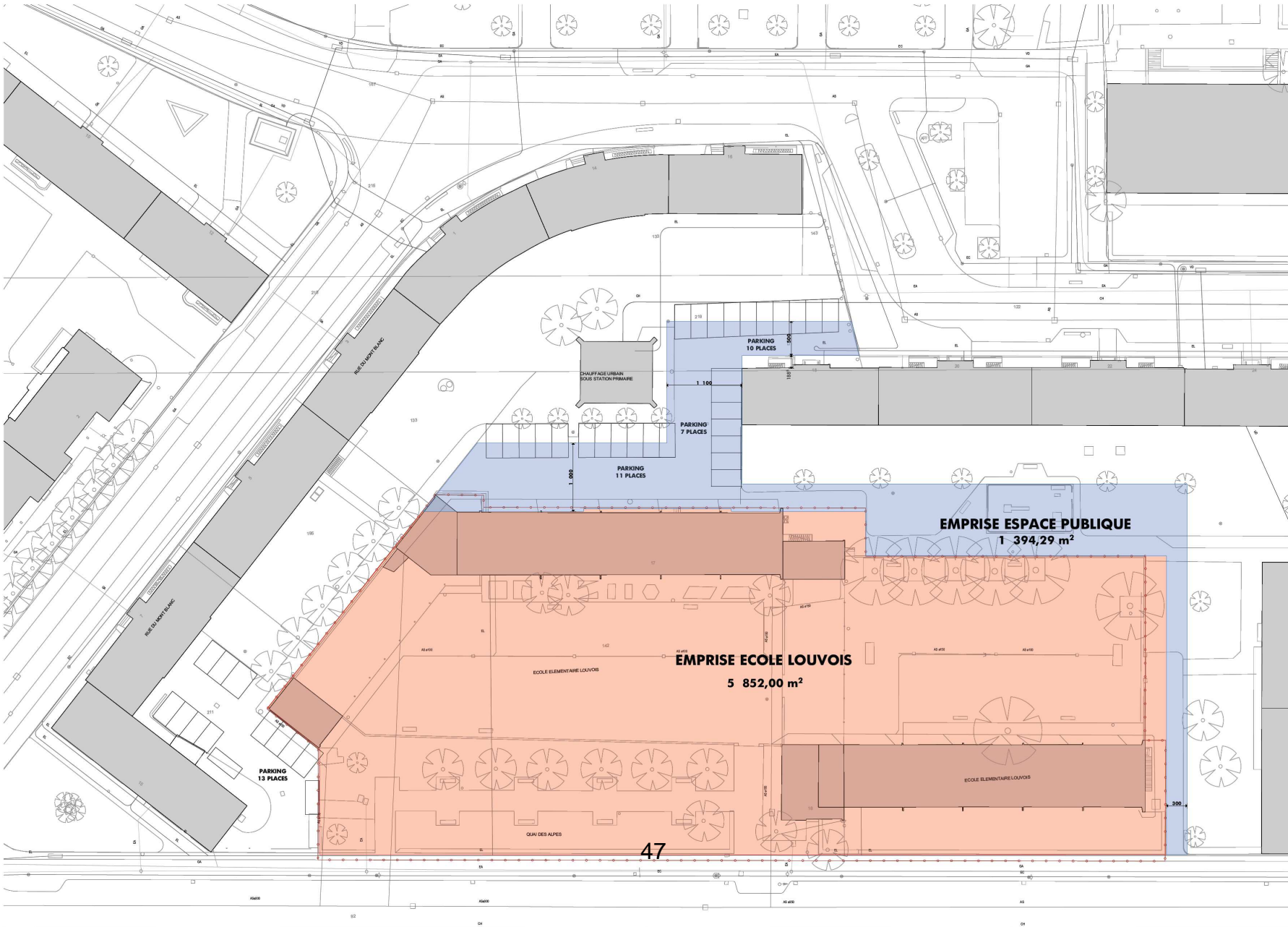
**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

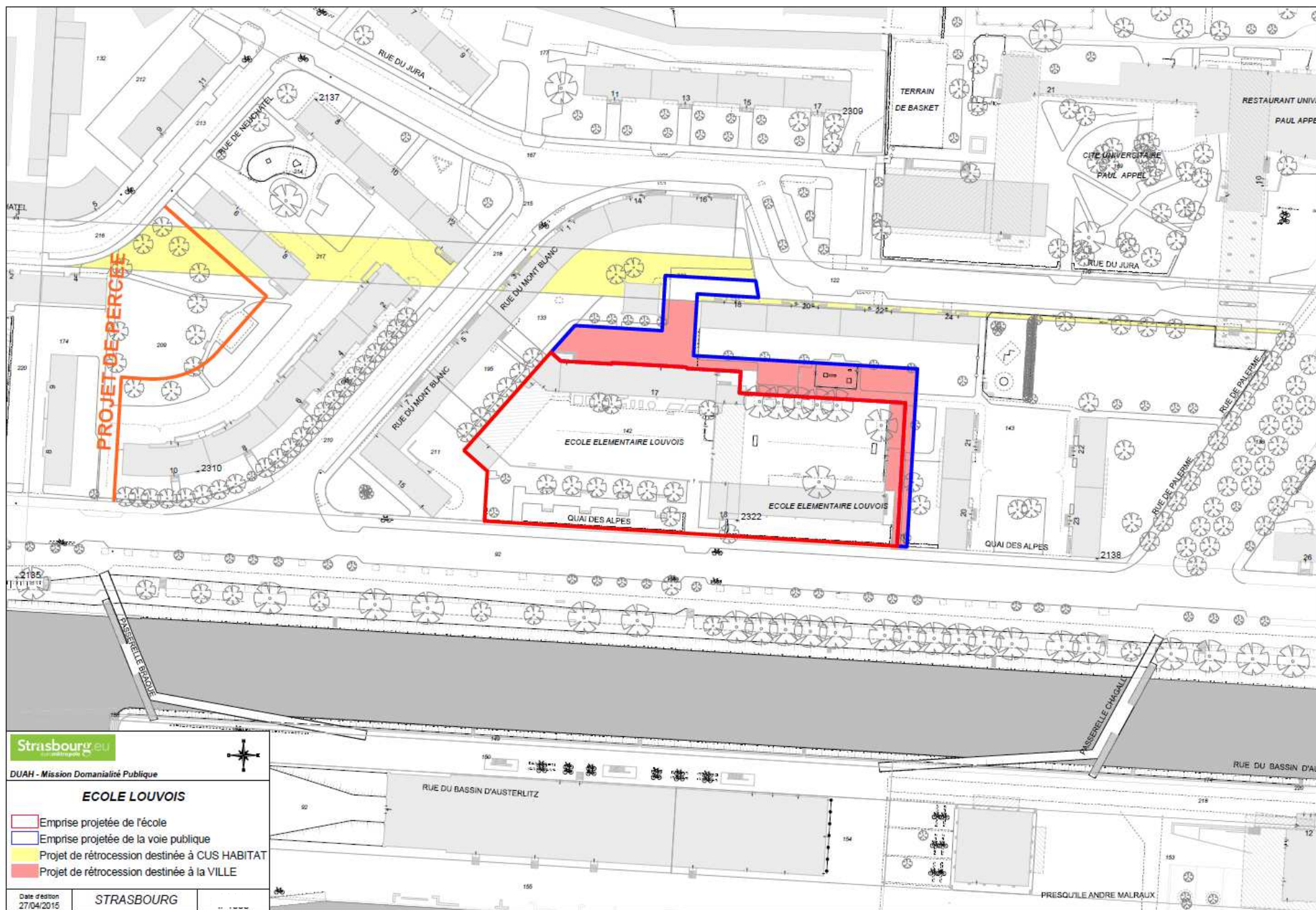
**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

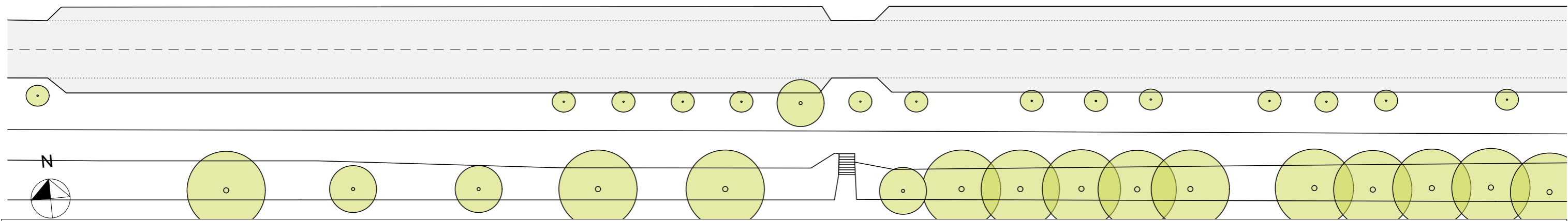
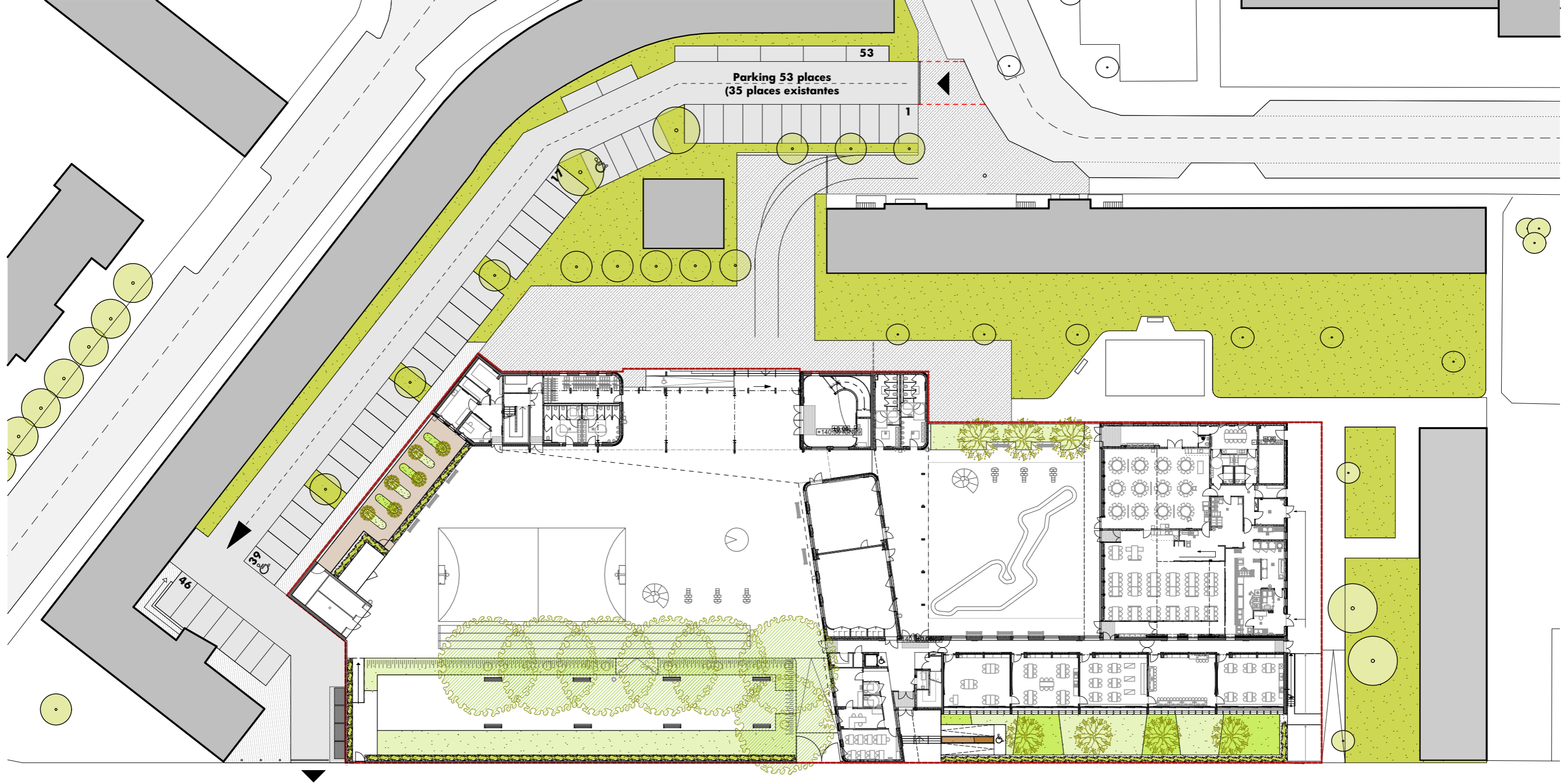



ECOLE LOUVOIS - PLAN MASSE EXISTANT- 1/500e

Annexe 1 : Emprise /parcellaire







	EXTENSION ET REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUVOIS A STRASBOURG	PARKING CUS HABITAT		Affaire : 00015401	
		Phase : Permis de construire	Echelle: 1:500 49	Date : 14/09/15	Dessiné par : NW-NP
			Indice : -	Intitulé : -	



Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Parc des Poteries - Régularisation foncière avec la société anonyme d'économie mixte locale Habitation Moderne - Emprises à incorporer au domaine public - Avis du conseil municipal - Article L. 5211-57 du code général des collectivités territoriales.

Par convention du 30 décembre 1967, la ville de Strasbourg a chargé la société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg (SERS) de réaliser une zone à urbaniser par priorité (ZUP) à Strasbourg - Hautepierre.

Cette opération de 253 hectares a été par la suite transférée à la communauté urbaine de Strasbourg (aujourd'hui Eurométropole de Strasbourg) en qualité d'autorité concédante.

La première tranche de la concession (située au nord de la pénétrante A.351) a été urbanisée dans le cadre de la ZUP.

Par ailleurs, le 14 février 1983, le conseil de communauté a approuvé le dossier de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) sur la partie Sud de ce quartier de Hautepierre (dénommée ZAC des Poteries à partir de 1995), comprenant la réalisation de nombreux équipements publics, parmi lesquels des voies de desserte.

L'aménagement des terrains situés au sud de l'autoroute A.351 a constitué une deuxième tranche d'urbanisation réalisée à compter du 16 août 1985, dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté à usage d'habitation et d'activités, comprenant de nombreux équipements publics (groupes scolaires, gymnases, zone sportive, crèches, parcs urbains, lycée, etc...).

Depuis 1995, cette ZAC de Hautepierre Sud est dénommée ZAC des Poteries.

40 000m² de plancher y ont été aménagés sur une zone de 71 hectares, 2 800 logements ont été construits autour d'un parc, ainsi que des commerces et des hôtels, des bureaux, un lycée d'enseignement général et technologique, deux écoles maternelles et primaires, une maison de l'enfance, un parc urbain de 4 hectares.

Les travaux de réalisation des voiries étant aujourd'hui achevés dans de nombreux secteurs, l'Eurométropole de Strasbourg acquière auprès de la société anonyme d'économie mixte locale Habitation Moderne quatre parcelles aménagées en voirie

(rue Jean Giraudoux), et destinées à être intégrées au domaine public viaire métropolitain ; ces parcelles représentant une surface de 4,98 ares sont cadastrées :

commune de Strasbourg – banlieue de Koenigshoffen-Cronembourg

section OE, numéro 205, d'une surface de 2,54 ares
section OE, numéro 206/23, d'une surface de 1,65 are
section OE, numéro 256/23, d'une surface de 0,31 are
section OE, numéro 258/24, d'une surface de 0,48 are

soit une surface de 4,98 ares.

Cette cession intervient à l'euro symbolique avec dispense de paiement du prix.
Il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur cette cession, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-57 du code général des collectivités territoriales.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu l'avis de France Domaine en date du 19 juin 2017
vu l'article L. 5211-57 du code général des collectivités territoriales
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

émet un avis favorable

à l'acquisition, par l'Eurométropole de Strasbourg, auprès de la société anonyme d'économie mixte locale Habitation Moderne, à l'euro symbolique, des emprises de voirie suivantes, cadastrées :

commune de Strasbourg – banlieue de Koenigshoffen-Cronembourg

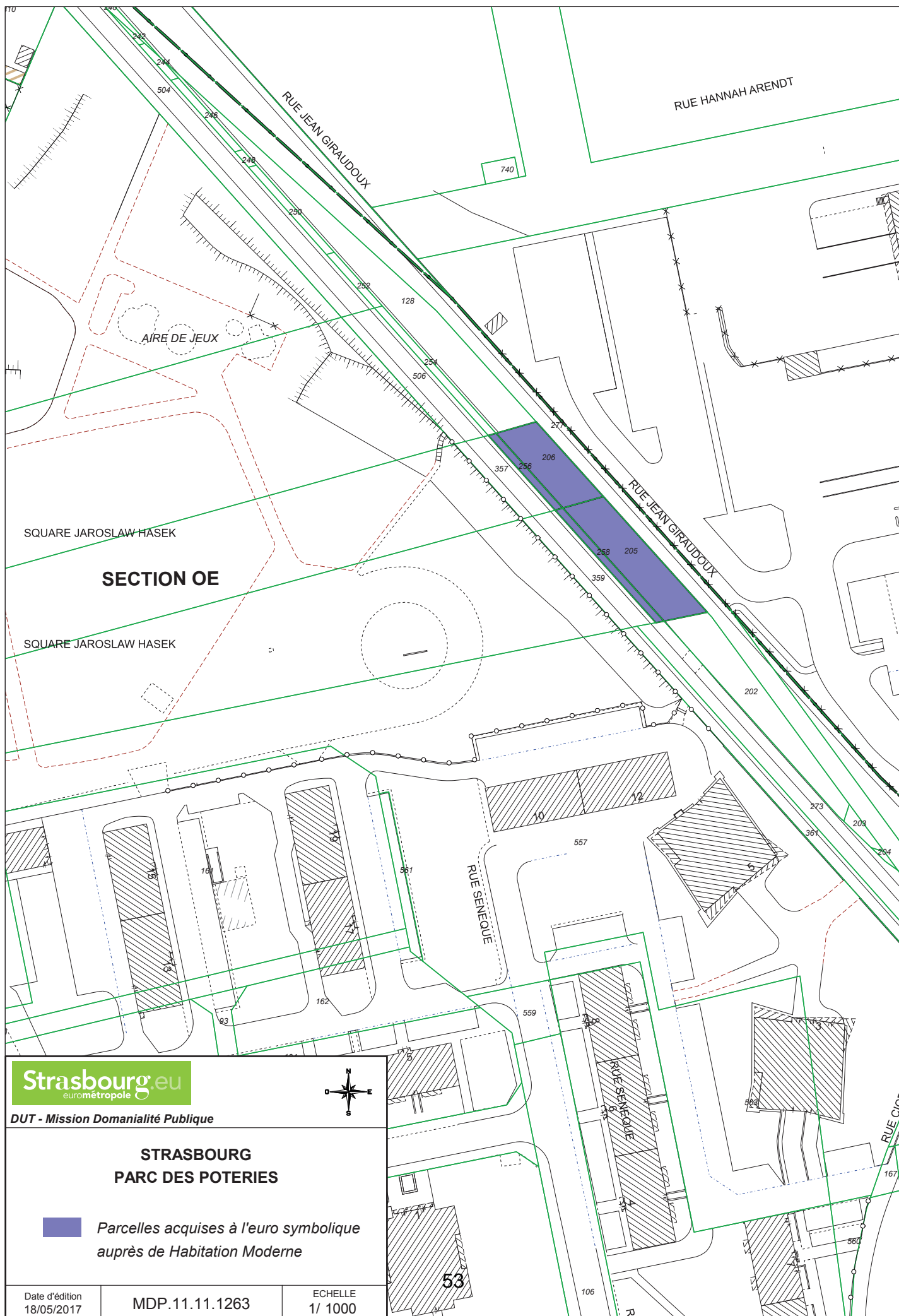
*section OE, numéro 205, d'une surface de 2,54 ares
section OE, numéro 206/23, d'une surface de 1,65 are
section OE, numéro 256/23, d'une surface de 0,31 are
section OE, numéro 258/24, d'une surface de 0,48 are*

soit une surface de 4,98 ares.

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

Rendu exécutoire après

**transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA RÉGION
GRAND EST ET DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Pôle Gestion publique

Division du Domaine

Adresse : 4 Place de la République CS 51002

67070 STRASBOURG Cedex

Téléphone : 03 88 10 35 00

Courriel : drfip67.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Le 19 juin 2017

Le Directeur régional des Finances Publiques de la
Région Grand Est et du département du Bas-Rhin

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Mme Eliane BAEHR

Téléphone : 03 88 10 35 14

Courriel : eliane.baehr@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. : 2017/267

Ville de Strasbourg et Eurométropole.

Service Mission domanialité publique

1 Parc de l'Étoile

67076 STRASBOURG

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAINS AMÉNAGÉS OU ENCOMBRÉS D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS.

ADRESSE DU BIEN : ZAC DES POTERIES À STRASBOURG.

VALEUR VÉNALE : 1 280 000 € HT, hors emprises transférées à l'€ symbolique.

Cette valeur tient compte de différents éléments liés au contexte de l'opération (zonage restrictif en matière de constructibilité, configuration, taille des emprises...); toutefois l'appréciation du contenu de la convention de concession et, notamment ce qui concerne les modalités financières, ne relève pas de la compétence du Service du Domaine.

1 – SERVICE CONSULTANT : Ville de Strasbourg et Eurométropole.

Affaire suivie par : Mme RAUPHIE (claire.rauphie@strasbourg.eu).

2 - DATE DE CONSULTATION : 06/03/2017

DATE DE RÉCEPTION : 10/03/2017

DATE DE VISITE :

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT » : 23/05/2017

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ :

Régularisation de diverses emprises foncières qui sont toujours la propriété de la SERS et de bailleurs sociaux bien qu'encombrées d'équipements publics ou aménagées par la ville de Strasbourg ou l'Eurométropole.

Cette régularisation s'inscrit dans le cadre de la clôture prochaine de la ZAC des Poteries arrivant au terme de son aménagement.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales :

Ville de STRASBOURG-HAUTEPIERRE

Selon les éléments fournis, le transfert à la ville ou à l'Eurométropole de Strasbourg porte sur deux types d'emprises.

- 1) Sur la base de la valeur vénale des terrains formant l'assise foncière d'équipements publics représentant 640,28 ares (Annexe n° 1) ;
- 2) Sur la base de l'€ symbolique des terrains aménagés en espaces publics divers représentant 133,92 ares (Annexe n° 2).

Les diverses emprises sont de forme ou de configuration atypiques, de grande contenance ou inconstructibles selon le cas. Les équipements publics ou aménagements ont été réalisés depuis de nombreuses années, soit par la ville de Strasbourg, soit par la CUS devenue EMS.

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire(s) présumé(s) du terrain : Divers.

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Parcelles situées en zone UDz2, 20mHT, SMS1 suivant le PLUi de l'EMS approuvé le 16/12/2016, opposable le 23/01/2017.

La zone UD est une zone à vocation mixte qui identifie les grands ensembles d'immeubles collectifs, les secteurs de renouvellement urbain et/ou de grands projets.

Le secteur UDz2 correspond à la ZAC des Poteries.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

Au cas présent, elle est basée sur le prix de cession de TAB sur le secteur de la ZAC des Poteries et application de divers abattements pour prise en compte de la constructibilité restreinte aux équipements publics, pour encombrement total des emprises, pour grande contenance et pour configuration irrégulière.

Cette méthode permet de tenir compte d'une situation ancienne par rapport à l'évolution du prix du foncier depuis la création de la ZAC remontant au milieu des années 1980.

Valeur de base : 21 000 €/are

- 70 % pour constructibilité restreinte aux équipements publics --> 6 300 € ;
- 40 % pour encombrement total des emprises --> 3 780 € ;
- 40 % pour grande superficie --> 2 268 € ;
- 10 % pour configuration irrégulière --> 2 041 € ; valeur arrondie à **2 000 €/are** à titre de cohérence avec les avis précédents.

On obtient une valeur arrondie de 1 280 000 € pour 640,28 ares, hors emprises concernées par un transfert à l'€ symbolique.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis a une durée de validité de 12 mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

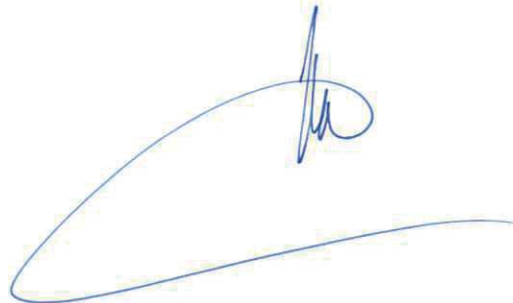
L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition ou une cession réalisables uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si une procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

PJ : Annexes n° 1 et 2

Pour l'Administrateur général
Directeur régional des Finances publiques
de la Région Grand Est et du département du Bas-Rhin



Jean-Yves MAY
Directeur
du pôle Gestion Publique

with α and
[unclear]
[unclear]

**EMPRISES FONCIERES des EQUIPEMENTS PUBLICS
TRANSFERT SUR LA BASE DE LA VALEUR VENALE**

Section	Parcelles	Superficie concernée/ares	Adresse cadastrale	Propriétaires
GYMNASE et STADE				
OD	360	41,39	Rue Colette	SERS
OD	362	7,48	Rue Colette	SERS
OE	478	0,02	Eckbolsheimer Straeng	SERS
OE	505	99,02		SERS
OE	520	0,62		SERS
OE	519	0,36		SERS
OE	571	33,51		SERS
OE	574	29,30		SERS
OE	575	1,87		SERS
OE	579	63,54		SERS
OE	465	3,42		SERS
OE	468/15	99,08		SERS
OD	363/1	4,23	Eckbolsheimer Straeng	SERS
OE	474/80	1,78		SERS
OE	356	55,57		SERS
OE	358	53,57		Rue Salluste
	TOTAL	494,76		
Annexes école G. STOSKOPF				
OE	518	6,35	Eckbolsheimer Straeng	SERS
OE	521	0,08		SERS
OE	472	5,53		SERS
	TOTAL	11,96		
Gr. scol. Marcelle CAHN				
OD	454	133,56	rue Cerf Berr	SERS
	TOTAL	133,56		

TOTAL EMPRISES

640,28

EMPRISES FONCIERES pour TRANSFERT à l'€ SYMBOLIQUE

Section	Parcelles	Nature	Surface/ares concernée	Adresse	Propriétaire		
Transfert à la ville de Strasbourg							
OD	338	Parc public	19,16	Ch Dorette Muller	SERS		
OD	403	Espace vert	1,57	rue Paul Eluard			
OE	567	Square Caius Largennus	35,24	Rue Salluste			
OE	573		12,43				
	TOTAL		68,40				
Transfert à l'Eurométropole							
LR	653	Parking ASERH	2,10	rue Jean Giraudoux	SERS		
LR	655		0,50	rue Jean Giraudoux			
LR	657	Loc tech ASERH	3,96	rue Jean Giraudoux			
LR	658		13,39	rue Jean Giraudoux			
LR	663	Voirie	1,41	rue Jean Giraudoux	Ville de Strasbourg		
LR	665		3,10	rue Jean Giraudoux	SERS		
OC	286		4,98	Bretelle accès A351			
OD	399		20,60	Bretelle accès A352	Ville de Strasbourg		
OE	128		5,25	rue Jean Giraudoux			
OE	205		2,54	rue Jean Giraudoux	Habitation Moderne		
OE	206		1,65	rue Jean Giraudoux	Ville de Strasbourg		
OE	237		0,50	rue Jean Giraudoux			
OE	256		0,31	rue Jean Giraudoux	Habitation Moderne		
OE	258		0,48	rue Jean Giraudoux			
OE	277		10,65	rue Jean Giraudoux	Ville de Strasbourg		
OE	449		6,45	Rue Salluste			
OE	536		Place piétonne	11,71	placette Mitterrand	SERS	
OE	541		Divers	6,61	rte de Wasselonne		
OE	566		Voirie	18,14	imp Florentina Quinta		
OE	569	0,03		ch Paul Bastide			
OE	570	7,27		Ch Christophe Eugène			
OE	572	4,27		ch Paul Bastide			
OE	576	0,21		ch Paul Bastide			
OE	578	1,16		ch Paul Bastide			
OE	X/530	Divers		6,65	rte de Wasselonne		Habitat de l'III
	TOTAL			133,92			

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Vente de l'immeuble sis, 7-9 rue des Grandes Arcades, dit Monoprix Kléber.

I. Enjeux, historique et descriptif de l'immeuble

A. Enjeux du secteur

L'hyper-centre de Strasbourg regroupe 1 108 commerces, services et restaurants. Il s'agit d'un pôle économique leader à l'échelle régionale en termes d'offre et de chiffre d'affaires. Il est donc important de conforter ce positionnement.

La ville de Strasbourg est propriétaire d'un immeuble sis, 7-9 rue des Grandes Arcades à Strasbourg, depuis le 6 juillet 1903, acquis auprès de la société Schutzenberger et fils.

L'ensemble immobilier sis, 7-9 rue des Grandes Arcades à Strasbourg dispose d'une situation privilégiée dans le cœur commerçant ancien de la Ville qui rayonne autour de la place Kléber, la place de l'Homme de Fer et celle des Halles et des rues adjacentes.

Faisant ressortir une forte orientation vers l'équipement de la personne, les locaux situés rue des Grandes Arcades, bénéficient d'une bonne visibilité depuis la place Kleber, et profitent du flux important de voyageurs fréquentant les transports de la place de l'Homme de Fer, desservant le centre-ville.

B. Historique et descriptif de l'immeuble

Historique

Cet immeuble bâti en 1865 est actuellement affecté à du logement, des locaux professionnels et des locaux commerciaux, plus spécifiquement à l'enseigne Monoprix.

L'enseigne occupe également deux autres immeubles :

- l'immeuble 3-5 rue des Grandes Arcades, propriété de la SNC AMK ;
- l'immeuble 6 place des Etudiants, propriété de l'indivision BOURCART-JOESSEL.

Du fait de la construction initiale, les surfaces de ces trois immeubles sont totalement ouvertes et imbriquées les unes avec les autres, de sorte qu'ils forment un seul ensemble

immobilier. Ces trois immeubles, constituant un ensemble immobilier unique, sont ouverts à tous les étages du sous-sol au R+2 sans même l'existence de murs en limite parcellaire.

Descriptif de l'immeuble

L'immeuble appartient au domaine privé de la ville de Strasbourg, et peut donc être aliéné librement.

Il est en surplomb du passage public, dit de « la Pomme de Pin », qui relie la place Kléber à la place des Etudiants. Ce passage appartient au domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg et ne fait pas l'objet de la présente délibération.

Pour ce faire une division en volume a été mise en œuvre visant à séparer le volume Ville constitué par le bâtiment en tant que tel et le volume de l'Eurométropole constitué quant à lui par le passage de la Pomme de Pin.

Ce droit de superficie de la Ville est entièrement surbâti d'un immeuble à usage mixte, élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée, de 3 étages droits, d'un 4^{ème} étage sous brisis et d'un 5^{ème} étage mansardé.

Le bien possède un petit linéaire sur la rue des Grandes Arcades et se situe en profondeur de part et d'autre du passage de la Pomme de Pin, pour déboucher sur la place des Etudiants.

Les surfaces disponibles par niveaux s'établissent approximativement comme suit :

- Au sous-sol et caves : 1 190 m²,
- RDC : 700 m²,
- 1^{er} étage : 1.119 m²,
- 2^{ème} étage : 1.155 m²,
- 3^{ème} étage : 819 m²,
- 4^{ème} étage : 805 m²,
- 5^{ème} étage : 295 m² ((combles)

Soit au total une surface d'environ 6 083 m².

Au Plan Local d'Urbanisme, ce bien est situé en zone UAB1 et ne fait pas l'objet d'un classement ou d'une inscription au titre des Monuments Historiques. Le bien est toutefois situé en zone de visibilité desdits monuments.

II. Contexte de la mise en vente de l'ensemble immobilier

La rénovation de cet ensemble immobilier est nécessaire. Les locaux de l'enseigne Monoprix sont vétustes et ne correspondent plus aux standards actuels de la marque.

Ce bâtiment de la place Kléber, hautement stratégique après la rénovation de l'Aubette et la réhabilitation du magasin Printemps, nécessite une rénovation d'ensemble, dans le cadre d'un projet global d'ampleur.

Pour ce faire, la ville de Strasbourg a souhaité mettre en vente son immeuble dans le cadre d'une consultation. Celle-ci a eu lieu du 21 août au 29 septembre 2015.

Sept groupements ont visité l'immeuble, et deux candidatures ont été réceptionnées :

- le groupe Benaroch & Oussadon (B&O),
- le groupement WAJSBROT-NACARAT.

Pour mémoire le premier groupe n'a pas participé à la visite de l'immeuble.

Pour être considérées comme recevables, les offres devaient répondre à certains critères :

- justification d'un titre de propriété ou d'une promesse de vente sur la partie avant (vitrine commerciale place Kléber) sise, 3-5 rue des Grandes Arcades, du fait du nécessaire objectif de réalisation d'un projet d'ensemble sur l'immeuble et éviter la dégradation de l'immeuble dans son entier ;
- préaccord avec un bailleur social pour réaliser 30 % de logements sociaux dans l'opération en termes de nombre de logements et m² réalisés ;
- maintien d'une offre commerciale alimentaire de proximité dans le respect du droit commercial.

Les offres devaient également, pour être recevables, contenir un ensemble de documents permettant d'éclairer la collectivité sur la situation du candidat (extrait K-bis, références, composition de l'équipe, bilan prévisionnel de l'opération...).

Les candidats pouvaient également proposer une possibilité de maintien ou de réorganisation du passage de la Pomme de Pin.

La Commission Patrimoine de la Ville s'est tenue en date du 26 février 2016.

Il manquait à la proposition du groupe B&O plusieurs documents nécessaires à justifier de la recevabilité de l'offre dans le cadre de la consultation (propriété de la partie 3-5 rue des Grandes Arcades, préaccord avec un bailleur social, bilan prévisionnel de l'opération...). Dès lors, cette offre a été déclarée irrecevable par la Commission Patrimoine.

Le groupement WAJSBROT-NACARAT a transmis l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de leur offre, celle-ci a donc été considérée comme recevable et a été retenu.

III. Projet du groupement WAJSBROT-NACARAT-HABITATION MODERNE

A. Présentation du groupement

L'offre d'acquisition a été formulée conjointement par le groupe WAJSBROT et la société NACARAT, en partenariat avec Habitation Moderne.

Créée en 1985, le groupe WAJSBROT est une foncière spécialisée dans le commerce et est présente dans dix centres commerciaux de renommée nationale, gère 250 baux commerciaux et représente un total de 90 000 m² de surfaces commerciales.

Son partenaire le groupe NACARAT société internationale de promotion immobilière, est spécialisée dans le développement de projets de commerces, de bureaux, de logements, mais également d'ensembles multifonctionnels.

Le groupement de ces deux sociétés leur a permis de développer en commun un certain nombre d'opérations à Amiens, Reims et Rouen.

Un préaccord du bailleur social Habitation Moderne est joint à la candidature.

Le groupement est complété par l'atelier d'architecture PHILEAS créée en 1993 et qui a notamment réalisé des projets au profit du Ministère des Affaires Etrangères, du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère de l'Intérieur, de la Région Île de France, de la Ville de Paris, la Ville de Versailles, la RATP, EDF-GDF SUEZ, la Société Générale, Eurexpo, la Sanef...

B. Projet et programmation de l'opération

Le groupement souhaite réhabiliter cet ensemble immobilier en maintenant l'enseigne Monoprix dans le respect de la réglementation relative aux baux commerciaux.

L'ambition du groupement est de réhabiliter ce lieu unique et de renforcer les modes de vivre et de consommer en ville.

Les différentes composantes du programme seront les suivantes :

- un supermarché Monoprix de nouvelle génération,
- une enseigne « Premium » d'équipement de la personne de renommée internationale,
- des logements en accession libre,
- des logements sociaux,
- un jardin suspendu au 3^{ème} étage.

Il est envisagé de réaliser environ 7 300 m² de surface plancher répartie comme suit : environ 3 300 m² de logements (en accession libre et sociaux) et environ 4 000 m² de commerces.

L'ensemble immobilier de commerce se développera sur 3 niveaux et sera largement ouvert sur la place Kléber. Le souhait du groupe est de maintenir l'enseigne Monoprix et de réaliser un magasin au nouveau concept de la marque. Monoprix développera un magasin de 3 500 m² environ dont 2 500 m² de surface de vente.

Le projet propose environ 2 125 m² SHAB avec une typologie allant du T1 au T5. Ces logements seront répartis sur 4 niveaux, place Kléber et autour du jardin suspendu. Le prix prévisionnel moyen de vente s'établit à 5 000 €/m² SHAB.

La SAEML Habitation Moderne a confirmé son souhait d'être associée à ce projet au travers d'un courrier joint à l'offre. Il est prévu la réalisation d'environ 21 logements locatifs sociaux pour environ 1 157 m² SHAB.

Le PLU ayant été approuvé dans l'intervalle, le projet a été modifié. L'immeuble est situé en secteur de mixité sociale 2 (SMS 2). Dès lors, si notre partenaire devra réaliser 30 % de logements sociaux en termes de m², il devra réaliser 35 % de logements sociaux en termes de nombre de logements.

IV. Mise en vente de l'immeuble et conditions

Le groupement WAJSBROT-NACARAT a été reconnu lauréat de la consultation par courrier en date du 18 mars 2016.

Depuis cette date des rencontres ont eu lieu entre les représentants du groupement, leurs prestataires et les services de la Ville.

La présente délibération a pour objet la mise en vente du droit de superficie, propriété de la ville de Strasbourg, cadastré comme suit :

**Commune de Strasbourg,
Section 62 parcelle n°6,
d'une contenance totale de 12,21 ares,**

Volume AA

La présente vente est acceptée sans conditions suspensives de la part de l'acquéreur au prix de 8 millions d'euros hors taxes et droits éventuellement dû en sus.

Le service de France Domaine avait estimé l'immeuble au prix de 8 M€ lors d'un précédent avis de 2015, dans un avis rendu postérieurement à la nomination du lauréat le service de France Domaine a réévalué son estimation au prix de 8 050 000 €.

Pour garantir au mieux les intérêts de la collectivité et garantir la réalisation du projet pour lequel le groupement a été nommé, la présente vente est encadrée par plusieurs conditions spécifiques :

- l'acte de vente reprendra l'intégralité des conditions spécifiques stipulées dans le cahier des charges et sur la base desquelles a été retenue la candidature du groupement :
- o la réalisation d'un projet d'ensemble homogène justifiée par un titre de propriété sur la partie avant de l'immeuble appartenant à la SNC AMK,
- o un taux de réalisation de logements sociaux suffisant, conforme au cahier des charges et à la réglementation d'urbanisme,

- si la consultation prévoyait un taux de logement sociaux de 30 % en termes de nombre de logements et de surface, l'approbation du PLU et des secteurs de mixité sociale entraîne une progression de ce taux à 35 % du nombre de logements sociaux (la surface totale ne pourra pas être inférieure à 30 % de la SHAB totale) ;
- ces logements sociaux seront décomposés comme suit :
 - au minimum 40 % de logements en « Prêt Locatif Aidé d'Intégration »(PLAI) ;
 - au maximum 10 % de logements en « Prêt Locatif Social »(PLS) ;
 - le restant pouvant être librement composé en PLAI ou en « Prêt Locatif à Usage Social »(PLUS).
- le maintien d'une offre commerciale alimentaire de proximité conformément à la législation sur les baux commerciaux ;

L'acte de vente comportera un engagement ferme de respecter ces différentes conditions.

Le respect de cet engagement sera garanti par une clause résolutoire de plein droit, dont pourra se prévaloir ou non la Ville en cas de non réalisation de l'ensemble de l'opération.

La garantie que constitue la clause résolutoire de plein droit est complétée par les deux mesures suivantes :

- la stipulation d'une clause pénale d'un montant de 10 % du prix de vente en cas d'inexécution par l'acquéreur de ses obligations, soit 800 000 €,
- la stipulation d'une interdiction de vendre le bien, sans l'accord du vendeur, dans un délai fixé à 10 ans, aussi longtemps que les conditions de l'acte n'auraient pas été exécutées par l'acquéreur. Si le vendeur devait consentir à la vente, cette interdiction de revendre serait reportée sur le nouvel acquéreur. Etant précisé que cette interdiction de vendre ne concernera pas les cessions au profit des sociétés faisant partie du groupement lauréat dans le cadre de l'opération réalisée.

Cette clause résolutoire sera levée par une délibération du Conseil Municipal dès l'opération réalisée.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière,
vu l'avis de la Commission Patrimoine Ville du 26 février 2016,
vu la lettre valant avis de France Domaine du 2 février
2017 prolongeant l'avis du 2 mars 2016 au 2 mars 2018,
après en avoir délibéré
approuve*

- I. La vente par la ville de Strasbourg au titre de l'assiette foncière du volume de l'ensemble immobilier :**

VILLE DE STRASBOURG
7-9 Rue des Grandes Arcades

cadastré : Section 62 n° 6 – Rue des Grandes Arcades – douze ares vingt-et-un centiares (12,21 ares),

« VOLUME AA : BATIMENT Y COMPRIS LE SOUS-SOL, LE TREFONDS ET LES POTEAUX EN GRES »

TREFONDS ET SOUS-SOL

AA1 : Tréfonds et Sous-sol

délimité par les sommets n° 10001, 10002, 10043, 20073, 20072, 20071, 20070, 20062, 20061, 20030, 20024, 20023, 20018, 20017, 10023, 10024, 10025, 10026, 10027, 10028, 10029, 10030, 10031, 10032, 10033, 10034, 10035, 10036, 10037, 10038, 10039, 10040, 10041

Superficie : 705 m²,

Altimétrie : Sans limitation de profondeur à la cote IGN 141.40m (niveau le plus haut de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée).

AA2 : Tréfonds et Sous-sol sous le « Passage de la Pomme de Pin »

délimité par les sommets n° 10043, 10044, 20067, 20066, 20053, 20052, 20051, 20050, 20049, 20048, 20047, 20046, 20039, 20038, 10042, 20036, 20035, 20034, 20033, 10045, 10020, 10021, 10022, 20017, 20018, 20023, 20024, 20030, 20061, 20062, 20070, 20071, 20072, 20073

Superficie : 208 m²,

Altimétrie : Sans limitation de profondeur à la cote IGN 141,21 m (niveau le plus bas de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée).

Superficie : variable de 208 m² à la cote IGN 141,21 m (niveau le plus bas de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée) à 0 m² à la cote IGN 141,40 m (niveau le plus haut de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée)

Altimétrie : variable de la cote IGN 141,21 m (niveau le plus bas de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée) à la cote IGN 141,40 m. (niveau le plus haut de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée).

AA3 : Tréfonds et Sous-sol

délimité par les sommets n° 10044, 10003, 10004, 10005, 10006, 10007, 10008, 10009, 10010, 10011, 10012, 10013, 10014, 10015, 10016, 10017, 10018, 10019, 10045, 20033, 20034, 20035, 20036, 10042, 20038, 20039, 20046, 20047, 20048, 20049, 20050, 20051, 20052, 20053, 20066, 20067

Altimétrie : Sans limitation de profondeur à la cote IGN 141,40 m (niveau le plus haut de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée).

REZ-DE-CHAUSSEE

AA4 : Rez-de-chaussée du bâtiment

délimité par les sommets n° 10001, 10002, 10043, 20073, 20072, 20071, 20070, 20062, 20061, 20030, 20024, 20023, 20018, 20017, 10023, 10024, 10025, 10026, 10027, 10028, 10029, 10030, 10031, 10032, 10033, 10034, 10035, 10036, 10037, 10038, 10039, 10040, 10041

Superficie : 705 m²,

Altimétrie : De la cote IGN 141,40 m (niveau le plus haut de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée) à la cote IGN 145,68 m (niveau le plus haut du plafond dans le « Passage de la Pomme de Pin »)

AA5 : Rez-de-chaussée du bâtiment

délimité par les sommets n° 10044, 10003, 10004, 10005, 10006, 10007, 10008, 10009, 10010, 10011, 10012, 10013, 10014, 10015, 10016, 10017, 10018, 10019, 10045, 20033, 20034, 20035, 20036, 10042, 20038, 20039, 20046, 20047, 20048, 20049, 20050, 20051, 20052, 20053, 20066, 20067

Superficie : 308 m²,

Altimétrie : De la cote IGN 141,40 m (niveau le plus haut de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée) à la cote IGN 145,68 m (niveau le plus haut du plafond dans le « Passage de la Pomme de Pin »)

AA6 : Poteau en grès n°1

délimité par les sommets n° 10051, 10050, 20076, 10056

Superficie : 1 m²

Altimétrie : de la cote IGN 141,21 m (niveau de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée, à proximité du poteau) à la cote IGN 144,07 m (niveau haut du poteau correspondant au niveau bas de l'arcade)

AA7 : Poteau en grès n°2

délimité par les sommets n° 10046, 10047, 20044, 20043

Superficie : 1 m²

Altimétrie : de la cote IGN 141,34 m (niveau de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée à proximité du poteau) à la cote IGN 145,68 m (niveau haut du poteau)

AA8 : Poteau en grès n° 3

délimité par les sommets n° 20040, 10049, 10021, 10048

Superficie : 1 m²

Altimétrie : de la cote IGN 141,40 m (niveau de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée à proximité du poteau) à la cote IGN 145,68 m (niveau haut du poteau)

DU 1^{ER} ETAGE AU ZENITH

AA9 : Bâtiment

délimité par les sommets n° 10001, 10002, 10043, 20073, 20072, 20071, 20070, 20062, 10055, 20052, 20053, 20066, 20067, 10044, 10003, 10004, 10005, 10006, 10007, 10008, 10009, 10010, 10011, 10012, 10013, 10014, 10015, 10016, 10017, 10018, 10019, 10020, 10021, 10022, 10023, 10024, 10025, 10026, 10027, 10028, 10029, 10030, 10031, 10032, 10033, 10034, 10035, 10036, 10037, 10038, 10039, 10040, 10041

Superficie : 1 150 m², dont à déduire la surface de 45 m² délimitée par les sommets 20054, 20047, 20046, 20039, 20038, 10054, 10053, 20030

Altimétrie : de la cote IGN 145,68 m (niveau le plus haut du plafond dans le « Passage de la Pomme de Pin ») sans limitation de hauteur.

AA10 : Bâtiment

délimité par les sommets n° 20073, 20066, 20053, 20052, 10055, 20062, 20070, 20071, 20072

Superficie : 64 m²,

Altimétrie : de la cote IGN 145,51 m (niveau du plafond dans le « Passage de la Pomme de Pin » sur ce périmètre) sans limitation de hauteur.

AA11 : Bâtiment

délimité par les sommets n° 20054, 20047, 20046, 20039, 20038, 10054, 10053, 20030

Superficie : 45 m²,

Altimétrie : de la cote IGN 145,51m (niveau du plafond dans le « Passage de la Pomme de Pin » sur ce périmètre) sans limitation de hauteur.

AA12 : Bâtiment au-dessus de l'arcade

délimité par les sommets n° 10043, 10051, 10056, 20073

Superficie : variable de 0m² à la cote IGN 144,07 m (niveau bas de l'arcade) à 3 m² à la cote IGN 145,48 m (niveau haut de l'arcade)

Altimétrie : variable de la cote IGN 144,07 m (niveau bas de l'arcade) à la cote IGN 145,48 m (niveau haut de l'arcade)

Superficie : 3 m²,

Altimétrie : de la cote IGN 145,48 m (niveau haut de l'arcade) sans limitation de hauteur.

AA13 : Bâtiment au-dessus du poteau en grès n°1

délimité par les sommets n° 10051, 10050, 20076, 10056

Superficie : 1 m²,

Altimétrie : de la cote IGN 144,07 m (sommets du poteau en grès n°1) sans limitation de hauteur.

AA14 : Bâtiment au-dessus de l'arcade

délimité par les sommets n° 10050, 10044, 20067, 20076

Superficie : variable de 0 m² à la cote IGN 144,07 m (niveau bas de l'arcade) à 3 m² à la cote IGN 145,48 m (niveau haut de l'arcade)

Altimétrie : variable de la cote IGN 144,07 m (niveau bas de l'arcade) à la cote IGN 145 48 m (niveau haut de l'arcade)

Superficie : 3m²,

Altimétrie : de la cote IGN 145,48 m (niveau haut de l'arcade) sans limitation de hauteur. »

Propriété de la ville de Strasbourg,

Au prix de 8 000 000 € (huit millions d'euros) hors taxes et droit éventuellement dus en sus,

Au profit de la société AMK – Groupe WAJSBROT, représentée par Monsieur Alain WAJSBROT, ou toute autre société qui se substituerait et dont Monsieur WAJSBROT ou sa société serait associé majoritaire ;

II. Pour garantir au mieux les intérêts de la Collectivité et garantir la réalisation du projet pour lequel le groupement a été nommé, la présente vente est encadrée par plusieurs conditions spécifiques :

- *l'acte de vente reprendra l'intégralité des conditions spécifiques stipulées dans le cahier des charges et sur la base desquelles a été retenue la candidature du groupement :*
- o *la réalisation d'un projet d'ensemble homogène justifiée par un titre de propriété sur la partie avant de l'immeuble appartenant à la SNC AMK,*
- o *un taux de réalisation de logements sociaux suffisant, conforme au cahier des charges et à la réglementation d'urbanisme,*
- *si la consultation prévoyait un taux de logement sociaux de 30 % en termes de nombre de logements et de surface, l'approbation du PLU et des secteurs de mixité sociale entraîne une progression de ce taux à 35 % du nombre de logements sociaux (la surface totale ne pourra pas être inférieure à 30 % de la SHAB totale) ;*
- *ces logements sociaux seront décomposés comme suit :*
 - *au minimum 40 % de logements en PLAI ;*
 - *au maximum 10 % de logements en PLS ;*
 - *le restant pouvant être librement composé en PLAI ou en PLUS.*
- o *le maintien d'une offre commerciale alimentaire de proximité conformément à la législation sur les baux commerciaux ;*

L'acte de vente comportera un engagement ferme de respecter ces différentes conditions.

Le respect de cet engagement sera garanti par une clause résolutoire de plein droit, dont pourra se prévaloir ou non la Ville en cas de non réalisation de l'ensemble de l'opération.

La garantie que constitue la clause résolutoire de plein droit est complétée par les deux mesures suivantes :

- *la stipulation d'une clause pénale d'un montant de 10% du prix de vente en cas d'inexécution par l'acquéreur de ses obligations, soit 800 000 € (huit cent mille euros),*
- *la stipulation d'une interdiction de vendre le bien, sans l'accord du vendeur, dans un délai fixé à 10 ans, aussi longtemps que les conditions de l'acte n'auraient pas été exécutées par l'acquéreur. Si le vendeur devait consentir à la vente, cette interdiction de revendre serait reportée sur le nouvel acquéreur. Etant précisé que*

cette interdiction de vendre ne concernera pas les cessions au profit des sociétés faisant partie du groupement lauréat dans le cadre de l'opération réalisée.

Cette clause résolutoire sera levée par une délibération du Conseil Municipal dès l'opération réalisée.

décide

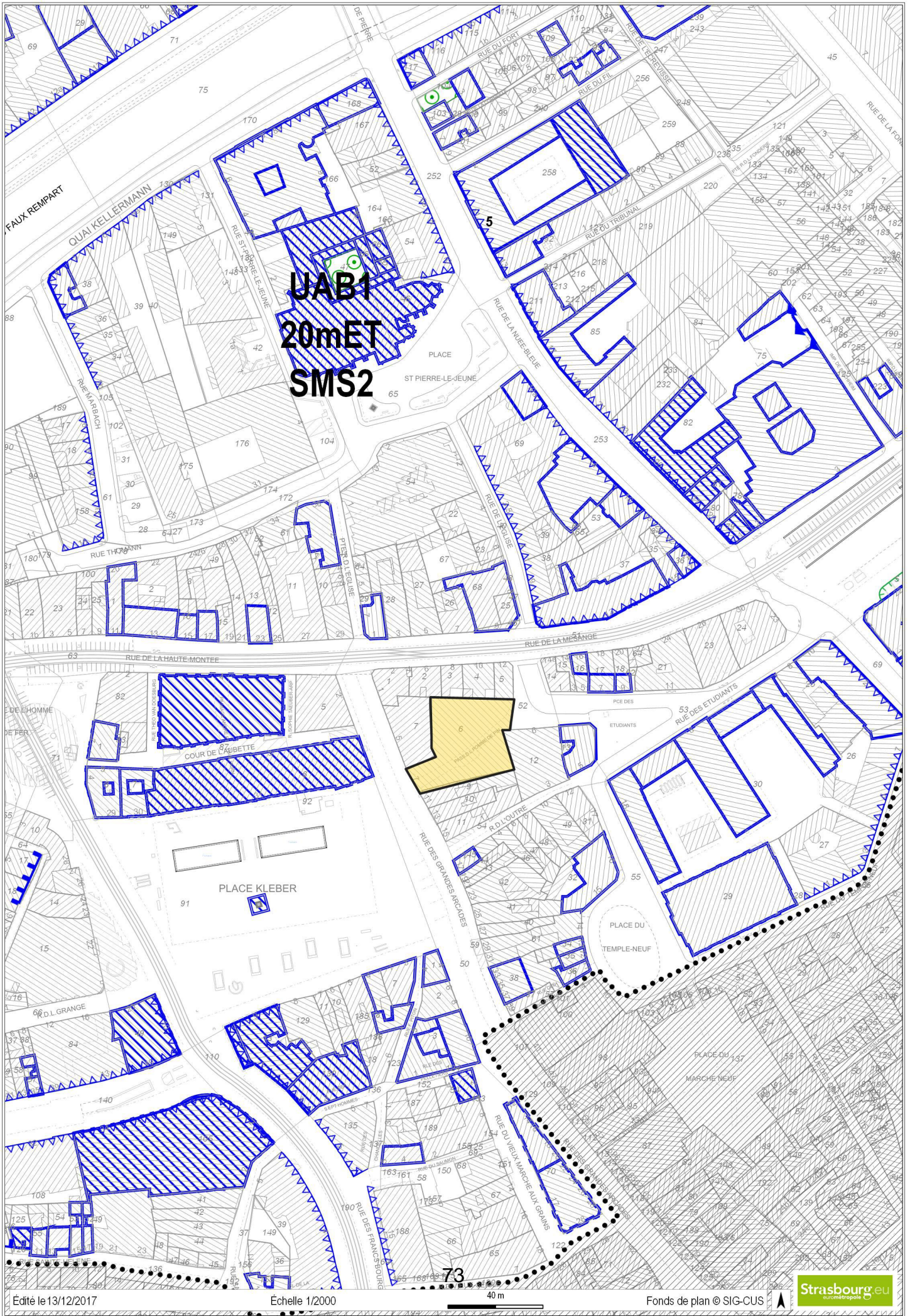
l'inscription budgétaire de la recette sur la ligne AD03 – fonction 510 – nature 775 – CRBAD03B

autorise

Le Maire ou son, sa représentant(e) à signer tout acte concourant à l'exécution des présentes.

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**



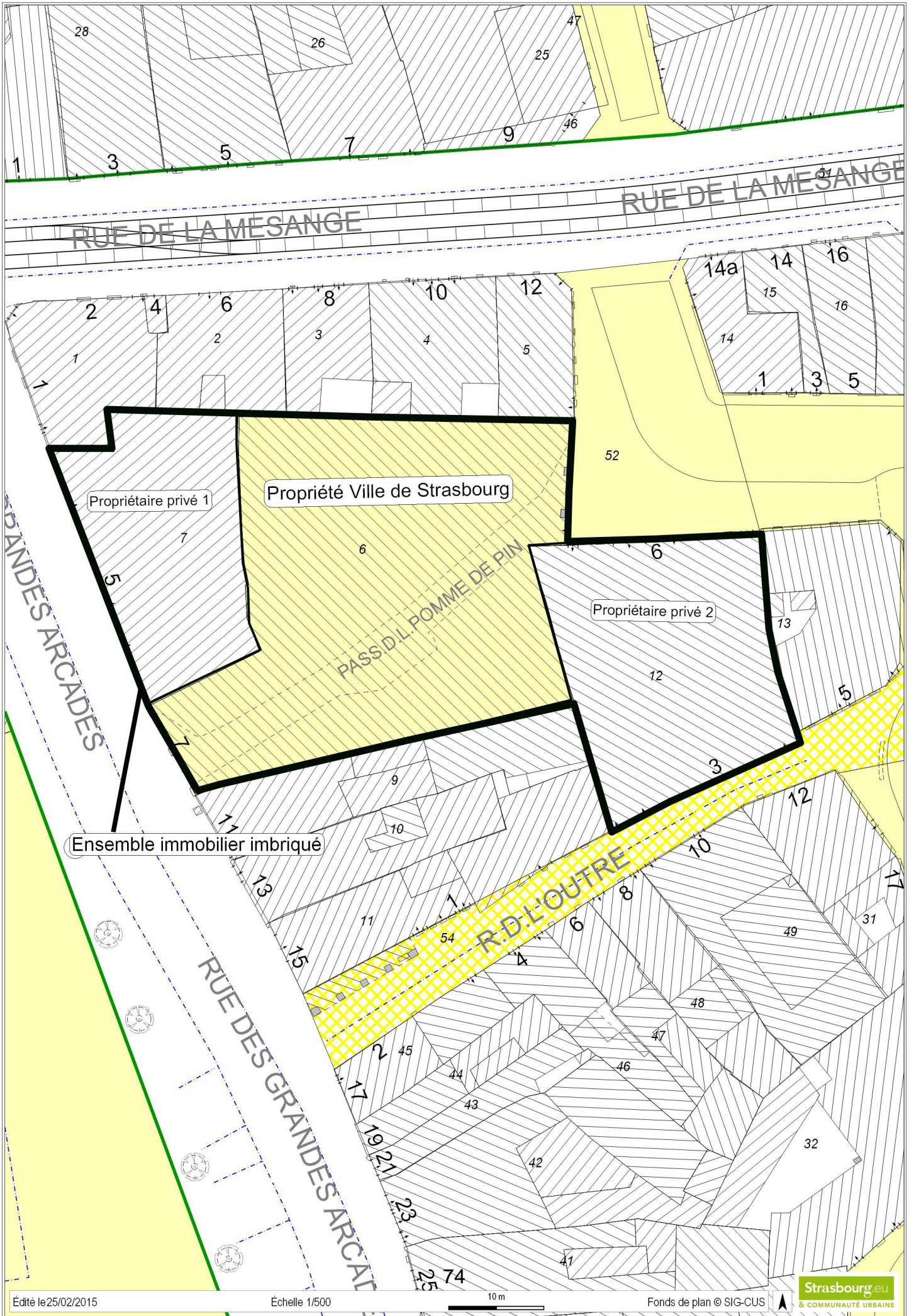
UAB1
20mET
SMS2

5

PLACE KLEBER

PLACE DU TEMPLE-NEUF

73





Pôle Gestion Publique
France Domaine Bas-Rhin
4 Place de la République
CS 51022
67070 STRASBOURG cedex

**AVIS DU DOMAINE
(valeur vénale)**

Décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié
Articles L 1211-1 et L 1211-2 du Code Général de la
Propriété des Personnes Publiques

Pour nous joindre

Affaire suivie par : Patrick GOGUELY
Téléphone : 03 88 10 35 00
Télécopie : 03. 88. 10. 35. 11
Courriel : patrick.goguely@dgfip.finances.gouv.fr

Avis n° 2016/203

Enquêteur : Patrick GOGUELY

Cession amiable

- 1. Service consultant :** ville de Strasbourg. Affaire suivie par **M. Julien ETIENNE**
- 2. Date de la consultation :** demande du 17/02/2016, reçue le 22/02/2016
- 3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :** cession d'un ensemble immobilier, sis 7-9, rue des grandes arcades à Strasbourg.
- 4. Propriétaire présumé :** ville de Strasbourg.
- 5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :**

Ville de STRASBOURG

Désignation cadastrale :

Section	n°	Lieudit	Contenance (are)
62	6	7, rue des grandes arcades	12,21
Total			12,21

Descriptif sommaire :

L'emprise, située dans l'hyper centre, donne sur la place Kléber et sur la place des étudiants. Elle est totalement sur-bâtie d'un immeuble à usage mixte (commercial, habitation et locaux associatifs), édifié en 1885, élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée, de trois étages droits, d'un étage sous brisis et d'un étage sous combles mansardés. Le corps du bâtiment est de hauteur variable et comporte un puits de lumière et une toiture-terrasse.

L'immeuble est imbriqué dans celui du 3-5, rue des grandes arcades et il surplombe le passage de la pomme de pin (petite galerie commerciale) qui relie la place Kléber à la place des Étudiants.

Ville de Strasbourg
Service Politique immobilière et Foncière
1, parc de l'étoile
67076 STRASBOURG Cedex

5 a - Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - État du sous-sol - Éléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :

Au POS en vigueur de la ville de Strasbourg, le bien est situé en zone **CEN UA5**, zone dans laquelle sont admises les constructions à usage d'habitation, de bureau, ainsi que les constructions à caractère commercial et de services.

L'emprise au sol et le COS ne sont pas non réglementés. La hauteur maximale des façades sur rue est de 20 mètres.

6. Situation locative : locaux partiellement loués.

7. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

Compte tenu des caractéristiques propres des biens à évaluer, ainsi que des éléments d'information recueillis sur le marché local, la valeur vénale de cet ensemble immobilier peut être estimée à **8 050 000 € HT, après arrondi.**

A titre indicatif, la valeur par nature de locaux peut être détaillée comme suit :

- Commerce du Monoprix : 3 890 000 € HT (1 300 €/m² pour 1 819 m², correspondant à la surface de vente du RDC et du premier étage et 650 €/m² pour 2 345 m² représentant la surface du sous-sol et du deuxième étage),
- Petits commerces dans le passage : 560 000 € HT (2 700 €/m² pour 208 m²),
- Bureaux et locaux associatifs : 2 090 000 € HT (2 170 €/m² pour 963 m²),
- Logements : 1 665 000 € HT (2 520 €/m² pour 661 m²),
- Combles : 265 000 € HT (900 €/m² pour 295 m²)

Application d'un abattement de 5 % pour vente en bloc.

Ces valeurs tiennent compte d'un abattement de 30 % pour vétusté (bureaux, locaux associatifs et logements) et de 75 % pour les combles.

Nota :

La présente évaluation est donnée en fonction des constats opérés lors de la visite des biens réalisée le 14/01/2015, l'immeuble n'ayant pas fait l'objet de travaux et son état restant inchangé depuis cette date.

8. Observations particulières :

La présente évaluation est communiquée en vue d'une cession immobilière visée par la loi n° 95-127 du 08 février 1995 prévoyant une délibération obligatoire au vu d'un avis du Service du Domaine.

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

La présente évaluation a été effectuée en fonction des données du marché sans tenir compte d'éventuels coûts de diagnostic de présence ou d'enlèvement d'amiante, suite aux prescriptions du décret n° 96-97 du 7 février 1996.

A Strasbourg le 02/03/2016

Pour l'administrateur général,
directeur régional des finances publiques
d'Alsace - Champagne-Ardenne -Lorraine
et du département du Bas-Rhin

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES REGION GRAND EST ET
DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Pôle Gestion publique

Division France Domaine

Adresse : 4 Place de la République CS 51002

67070 STRASBOURG Cedex

Téléphone : 03 88 10 35 00

drfip67.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Le 02/02/2017

Le Directeur régional des Finances publiques
Grand Est et du département du Bas-Rhin

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Patrick GOGUELY

Téléphone : 03 88 10 35 13

Courriel : patrick.goguely@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. : 2017/084

à

Eurométropole de Strasbourg
Direction Urbanisme et Territoires
Politique Foncière et Immobilière
1, parc de l'étoile
67076 Strasbourg cedex

LETTRE VALANT AVIS DOMANIAL

DESIGNATION DU BIEN : ensemble immobilier à usage mixte

ADRESSE DU BIEN : 7, 9, rue des grandes arcades à Strasbourg

VALEUR VÉNALE : 8 050 000 € HT

1 - SERVICE CONSULTANT :

Eurométropole de Strasbourg. Affaire suivie par **M Julien ETIENNE** julien.etienne@strasbourg.eu

2- DATE DE LA CONSULTATION :

Demande datée du : 25/01/2017

Demande reçue le : 27/01/2017

Par courrier du 25/01/2016, vous m'avez sollicité pour l'actualisation de l'avis domanial n° 2016/203 du 02 mars 2016, ayant une durée de validité de 12 mois, dans le cadre de l'opération envisagée, à savoir : **cession d'un ensemble immobilier à usage mixte (commercial/habitation), cadastré sur le ban de Strasbourg lieudit « 7,9, rue des grandes Arcades » section 62 n° 6 de 12,61 ares.**

Vous précisez, dans votre demande, que les conditions, tant matérielles que juridiques, de la réalisation de l'opération, sont restées identiques à celles prises en compte dans l'avis initial.

Au vu de ces éléments, la validité de l'avis n° 2016/203 du 02/03/2016 peut être prorogée de 12 mois, soit jusqu'au 02/03/2018.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur régional des Finances publiques
et par délégation,

COMMENT SE DÉROULE L'ÉVALUATION ?

Une fois votre dossier réceptionné, le Domaine rend son avis dans un délai d'un mois. Ce délai peut cependant être aménagé en cas de projet important ou complexe. Il ne court qu'à compter de la réception par le Domaine d'un dossier complet.

Les évaluateurs du Domaine procèdent à l'évaluation en utilisant la méthode adaptée à votre projet (par comparaison, par le revenu, par le compte à rebours...) et des outils spécifiques (données internes et externes) en s'appuyant sur les mêmes références de transactions que les experts immobiliers privés. Pour plus d'informations sur les méthodes et outils d'évaluation, consultez la Charte !

Quand la valeur vénale ou locative du bien est établie, vous recevez un « Avis du Domaine » comportant la désignation et la valeur du bien, la méthode utilisée... Pour les dossiers plus complexes, un rapport d'évaluation vous est également transmis. Attention, la valeur vénale d'un bien est probable et non certaine, à la différence du prix qui valide un accord entre deux parties.

Vous n'êtes pas tenu de suivre l'avis du Domaine ! En revanche, vous devrez obligatoirement viser cet avis dans la délibération autorisant la transaction envisagée.

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DU DOMAINE ?

Une évaluation indépendante et objective : les évaluateurs du Domaine sont soumis aux règles déontologiques des fonctionnaires.

Une évaluation de qualité, claire et compréhensible le Domaine vous garantit une prestation de qualité, centrée sur les enjeux de votre collectivité.

Une mission d'évaluation menée en toute confidentialité

Les conditions de saisine, les méthodes utilisées, les conséquences de l'évaluation sont détaillées dans la Charte de l'évaluation du Domaine.

Une réponse dans un délai d'un mois à compter de la réception du dossier complet, sauf complexité particulière du dossier.

Retrouvez la Charte de l'évaluation sur le portail
collectivites-locales.gouv.fr

COLLECTIVITÉS LOCALES

La Charte
de l'évaluation
en bref

4 QUESTIONS

POUR COMPRENDRE

L'ÉVALUATION

DE VOS

PROJETS IMMOBILIERS

PAR LE DOMAINE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Projet d'acquisition (amiable, droit de préemption, expropriation) ou de prise à bail immobilière, opération de cession...

La gestion du patrimoine immobilier de votre collectivité est un enjeu essentiel.

Le Domaine est votre interlocuteur privilégié lors de vos opérations immobilières.

Mais connaissez-vous bien les différents aspects de l'évaluation domaniale ?

La Charte de l'évaluation du Domaine, consultable sur le portail collectivites-locales.gouv.fr, répond à vos interrogations et constitue le nouveau cadre partenarial dans lequel s'inscrivent les consultations des collectivités.

Découvrez-la en 4 questions !

POURQUOI SAISIR LE DOMAINE ?

80

Dans certains cas, la collectivité est tenue de consulter le Domaine pour connaître la valeur d'un immeuble qu'elle envisage d'acquérir, de prendre à bail ou de céder.

La consultation du Domaine répond aux objectifs d'une plus grande transparence de l'action publique en matière immobilière et d'un meilleur contrôle de la dépense publique.

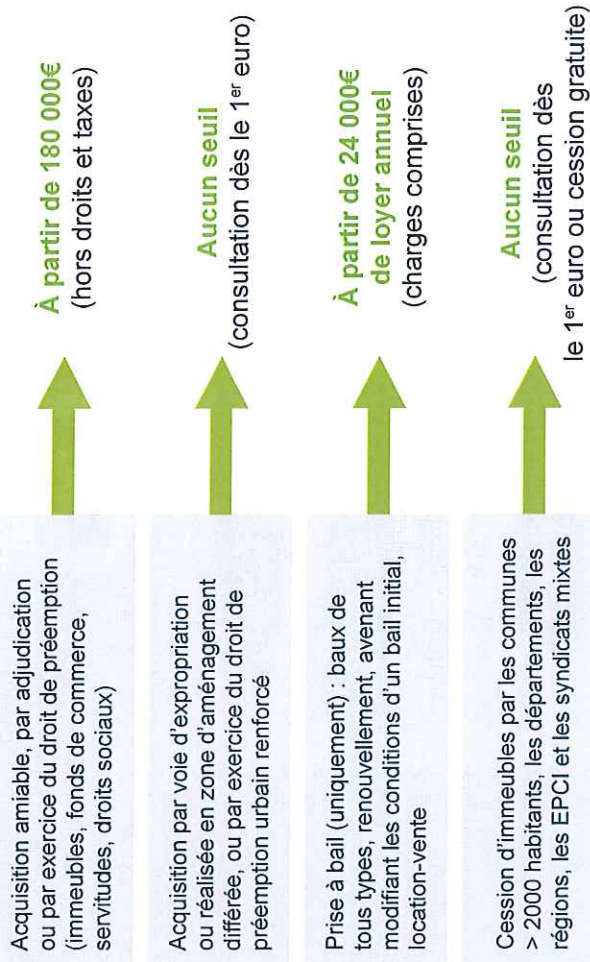
En-dehors des cas de saisine obligatoire, le Domaine ne fournit plus d'évaluation à titre officieux, sauf dans certaines situations dérogatoires strictement limitées (cf. notice du dossier de saisine du Domaine).

Dans les autres situations, vous pouvez - si vous le souhaitez - recourir au service « Demande de valeurs foncières », via le portail collectivites-locales.gouv.fr, qui permet d'obtenir des termes de comparaison pour l'estimation de la valeur des biens.

Les cas de saisine obligatoire du Domaine sont précisés dans la **Charte de l'évaluation du Domaine**.

Attention, les seuils de consultation obligatoire relatifs aux acquisitions hors expropriation et aux prises à bail viennent d'être actualisés, afin de prendre en compte l'évolution du marché immobilier.

Nouveaux seuils de consultation obligatoire du Domaine applicables au 1^{er} janvier 2017



COMMENT SAISIR LE DOMAINE ?

Le pôle d'évaluation du Domaine, au sein de la direction régionale ou départementale des Finances publiques, est votre interlocuteur.

Attention, l'organisation des services d'évaluation du Domaine évolue à compter du 1^{er} septembre 2017.

Il convient de saisir le Domaine suffisamment en amont de l'opération, dès lors que votre projet est suffisamment défini et avancé pour permettre d'instruire utilement la demande.

Pour saisir le Domaine, vous pouvez demander un dossier de saisine normé à votre service du Domaine, ou bien le télécharger sur le site collectivites-locales.gouv.fr. Vous y décrivez le bien et le projet envisagé dans toutes ses composantes et joindrez obligatoirement les pièces nécessaires.

X=998.820

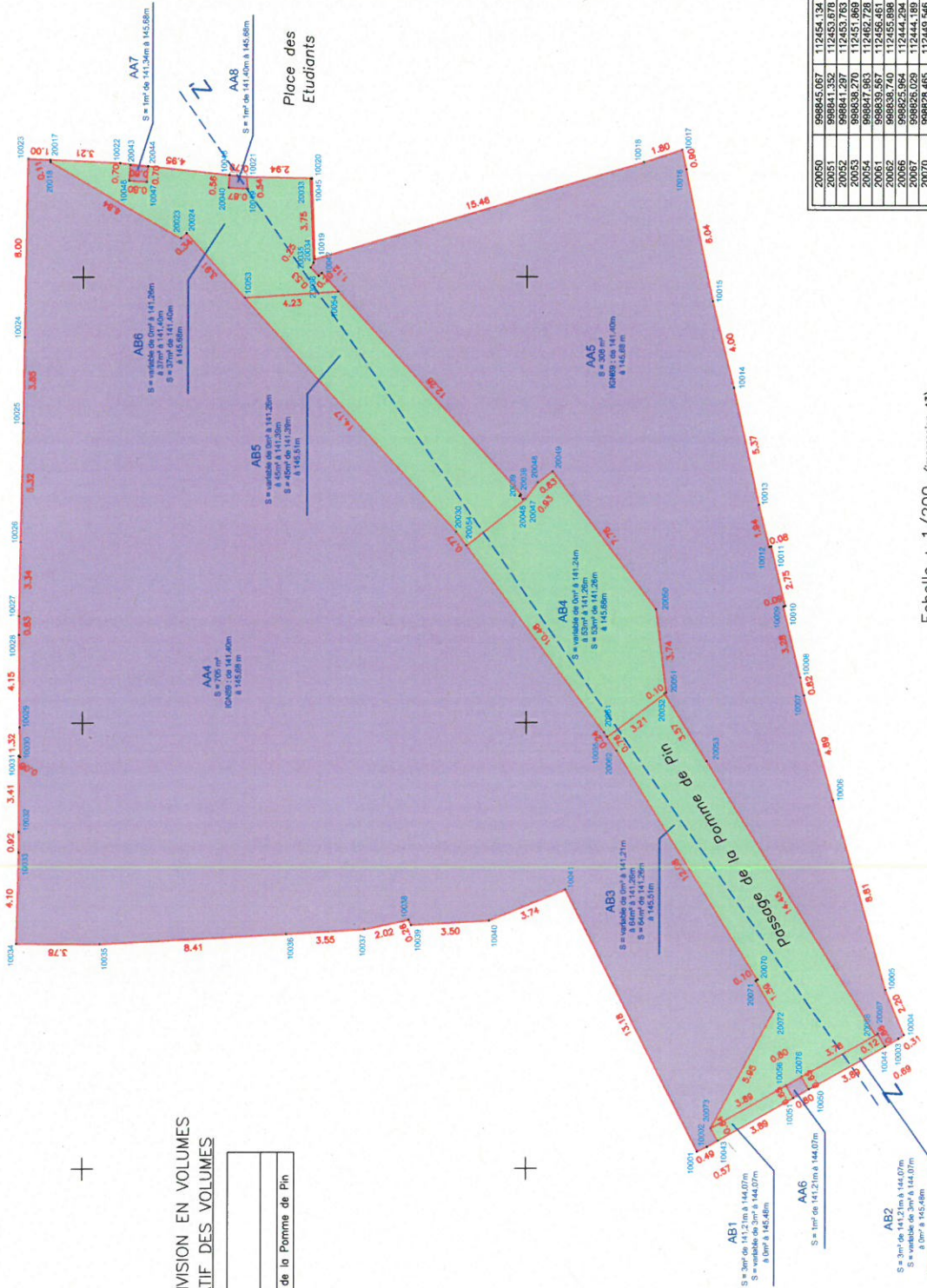
Y=112.480

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES
TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

VOLUME	Bâtiment
AA	Bâtiment
AB	Passage de la Pomme de Pin

Y=112.480

Y=112.440



Echelle : 1/200 (Impression A3)



(Impression A3)

X=998.860

X=998.840

X=998.860

Page n°7

LAMBERT I	
Points	Y (m)
10001	112452.262
10002	112452.262
10003	112452.262
10004	112452.262
10005	112452.262
10006	112452.262
10007	112452.262
10008	112452.262
10009	112452.262
10010	112452.262
10011	112452.262
10012	112452.262
10013	112452.262
10014	112452.262
10015	112452.262
10016	112452.262
10017	112452.262
10018	112452.262
10019	112452.262
10020	112452.262
10021	112452.262
10022	112452.262
10023	112452.262
10024	112452.262
10025	112452.262
10026	112452.262
10027	112452.262
10028	112452.262
10029	112452.262
10030	112452.262
10031	112452.262
10032	112452.262
10033	112452.262
10034	112452.262
10035	112452.262
10036	112452.262
10037	112452.262
10038	112452.262
10039	112452.262
10040	112452.262
10041	112452.262
10042	112452.262
10043	112452.262
10044	112452.262
10045	112452.262
10046	112452.262
10047	112452.262
10048	112452.262
10049	112452.262
10050	112452.262
10051	112452.262
10052	112452.262
10053	112452.262
10054	112452.262
10055	112452.262
10056	112452.262
10057	112452.262
10058	112452.262
10059	112452.262
10060	112452.262
10061	112452.262
10062	112452.262
10063	112452.262
10064	112452.262
10065	112452.262
10066	112452.262
10067	112452.262
10068	112452.262
10069	112452.262
10070	112452.262
10071	112452.262
10072	112452.262
10073	112452.262
10074	112452.262
10075	112452.262
10076	112452.262
10077	112452.262
10078	112452.262
10079	112452.262
10080	112452.262
10081	112452.262
10082	112452.262
10083	112452.262
10084	112452.262
10085	112452.262
10086	112452.262
10087	112452.262
10088	112452.262
10089	112452.262
10090	112452.262
10091	112452.262
10092	112452.262
10093	112452.262
10094	112452.262
10095	112452.262
10096	112452.262
10097	112452.262
10098	112452.262
10099	112452.262
10100	112452.262

20050	998845.067	112454.134
20051	998841.352	112453.679
20052	998841.297	112453.765
20053	998838.270	112451.969
20054	998839.567	112456.461
20055	998838.740	112455.698
20056	998825.964	112444.424
20057	998826.029	112444.189
20058	998826.065	112449.546
20059	998829.044	112448.631
20060	998831.004	112451.642
20061	998824.113	112447.862
20062	998845.067	112454.134
20063	998841.352	112453.679
20064	998841.297	112453.765
20065	998838.270	112451.969
20066	998839.567	112456.461
20067	998838.740	112455.698
20068	998825.964	112444.424
20069	998826.029	112444.189
20070	998826.065	112449.546
20071	998829.044	112448.631
20072	998831.004	112451.642
20073	998824.113	112447.862
20074	998845.067	112454.134
20075	998841.352	112453.679
20076	998841.297	112453.765
20077	998838.270	112451.969
20078	998839.567	112456.461
20079	998838.740	112455.698
20080	998825.964	112444.424
20081	998826.029	112444.189
20082	998826.065	112449.546
20083	998829.044	112448.631
20084	998831.004	112451.642
20085	998824.113	112447.862
20086	998845.067	112454.134
20087	998841.352	112453.679
20088	998841.297	112453.765
20089	998838.270	112451.969
20090	998839.567	112456.461
20091	998838.740	112455.698
20092	998825.964	112444.424
20093	998826.029	112444.189
20094	998826.065	112449.546
20095	998829.044	112448.631
20096	998831.004	112451.642
20097	998824.113	112447.862
20098	998845.067	112454.134
20099	998841.352	112453.679
20100	998841.297	112453.765

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Demande d'une radiation d'un droit à la résolution au profit de la ville de Strasbourg.

Dans le cadre de l'aménagement d'un quartier résidentiel de Strasbourg/Meinau, la ville de Strasbourg a vendu dans les années 1950 des terrains à des particuliers qui souhaitent faire bâtir leur maison d'habitation dans le lotissement, rue Gambs.

Ce secteur était en effet destiné à recevoir un lotissement communal. En l'absence, à l'époque, de documents d'urbanisme réglementant les activités autorisées, des restrictions quant à l'usage et à la destination des terrains ont été insérées dans les contrats de vente, garanties par un droit à la résolution inscrit au Livre Foncier. Les restrictions insérées dans les contrats de vente, dans la majorité des cas, sont les suivantes: les terrains sont affectés à un usage d'habitation avec pour obligation de les sur-bâtir.

Aujourd'hui, ces terrains, sont sur-bâties et font l'objet de revente. Le maintien de ces inscriptions, nonobstant l'existence de documents d'urbanisme (PLUi) régissant les activités autorisées, permet à la collectivité d'avoir un droit de regard sur les différentes ventes opérées dans la zone (elles ont par ailleurs été jugées valables par la Cour de Cassation dans un arrêt de la 3^{ème} chambre civile).

Toutefois, les dites obligations, tel que figurant au Livre Foncier et imposées à tout nouvel acquéreur d'un terrain sur bâti, se trouvent ainsi sans justification.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

la main levée d'un droit à la résolution inscrit au livre Foncier au profit de la ville de Strasbourg

- grevant un immeuble situé au n°1, rue GAMBS à Strasbourg/Meinau et cadastré :

Commune de Strasbourg
Banlieue de Strasbourg Meinau
Lieu-dit : rue Gambs
Section HA n° 569/10 d'une contenance de 5,05 ares

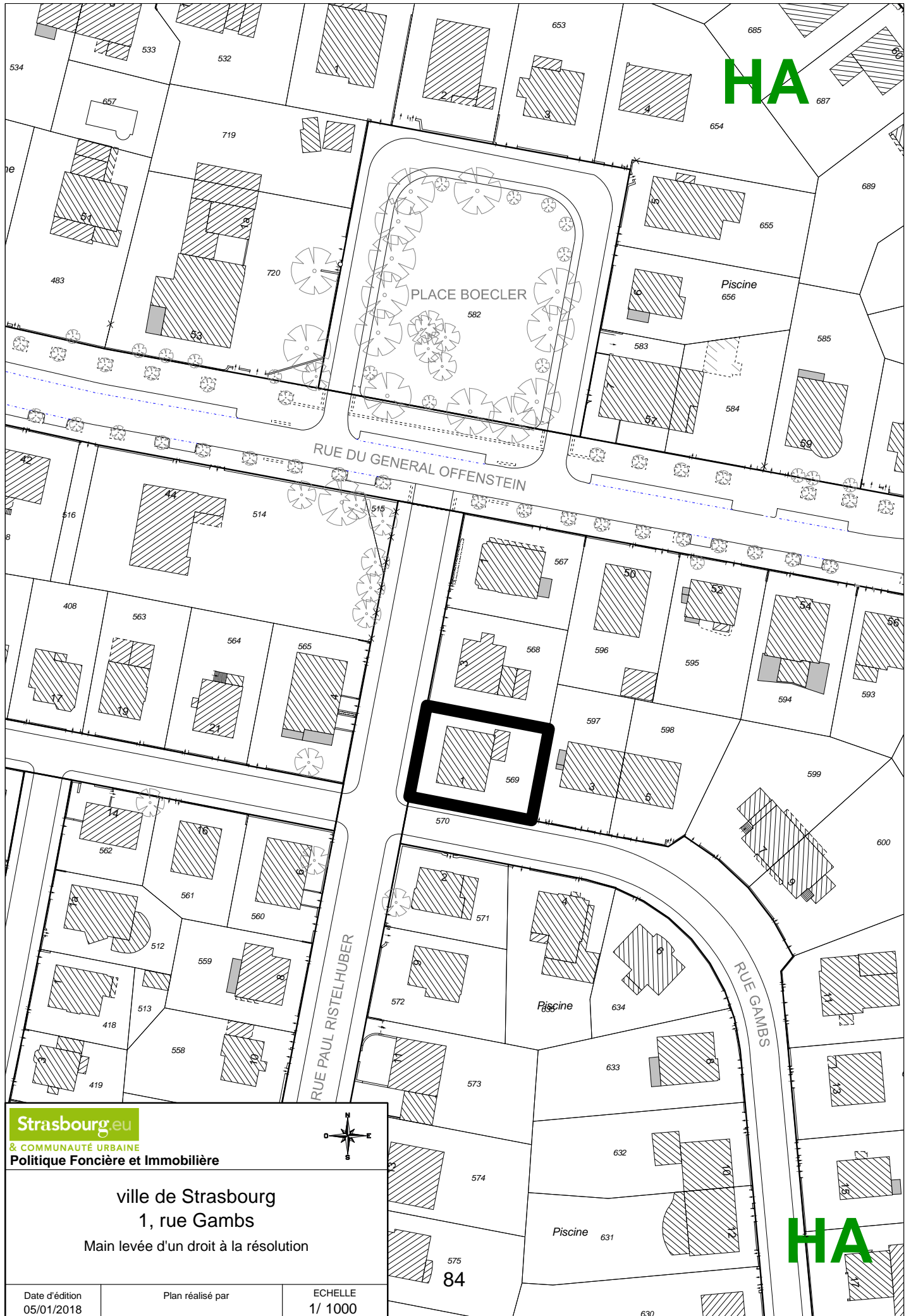
autorise

le Maire ou son-sa représentant(e) à signer tout document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

HA



Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE
Politique Foncière et Immobilière



ville de Strasbourg
1, rue Gambis
Main levée d'un droit à la résolution

Date d'édition
05/01/2018

Plan réalisé par

ECHELLE
1/ 1000

84

HA

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Quatrième consultation d'habitat participatif en autopromotion : désignation du groupe lauréat.

La ville de Strasbourg s'est engagée dès 2009 dans le développement d'une politique ambitieuse de soutien à l'habitat participatif. Depuis vingt-cinq projets recouvrant la diversité des formes que peut prendre l'habitat participatif, autopromotion, accession sociale, locatif social, co-conception ont pris forme, dont onze ont déjà été livrés.

Le nombre et la diversité de ces projets, font de Strasbourg aujourd'hui une référence nationale, dans cette troisième voie d'accès au logement.

Cette quatrième consultation concerne un terrain, 1 chemin du Marais Saint Gall de 5 ares, situé à l'entrée du quartier de Koenigshoffen, où il n'existe pas encore de projet d'habitat participatif.

Il était occupé initialement par un immeuble en très mauvais état, que la Ville a démoli.

Dans le cadre du cahier des charges et du règlement de la consultation, les groupes ont été amenés à proposer un dossier présentant leurs motivations, leur projet commun, leur stratégie d'organisation, et l'étude d'un programme, appuyé par une assistance à maîtrise d'ouvrage professionnelle.

Deux groupes ont candidaté. Le groupe « Verger Saint Gall » constitué de quatre foyers et le groupe « Mousque'terre » constitué de six foyers.

Au vu des dossiers déposés et de l'audition des deux groupes le 8 novembre 2017 par la commission Ad Hoc, composée d'élus de la ville de Strasbourg, des représentants de service et de personnes qualifiées dans le domaine de l'habitat participatif, le choix du lauréat s'est porté sur le groupe « Verger Saint Gall ».

Il est proposé au Conseil municipal de valider le groupe ayant été retenu à l'issue du travail de la commission Ad Hoc.

Conformément au cahier des charges, le prix de vente du terrain a été fixé à 350 €/m² SDP, taxes et droits éventuels en sus, sur la base d'une constructibilité minimale de 400 m². Le prix plancher sera donc de 140 000 €. Le prix définitif étant calculé sur la base de la surface indiquée au permis de construire multipliée par 350 €. Il fera l'objet d'une délibération spécifique après obtention du permis de construire par le groupe purgé de tous recours

des tiers et qui actera la vente. Il en suivra une promesse de vente permettant au groupe en lien avec les services de la collectivité de finaliser les différentes démarches liées au financement de l'opération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
sur proposition de la Commission Ad Hoc
après en avoir délibéré
approuve*

*le choix du lauréat à savoir : pour le terrain 1 chemin du Marais Saint Gall le groupe
« Verger Saint Gall »*

autorise

- *le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution des présentes*
- *le groupe retenu à effectuer toutes investigations complémentaires qu'ils estiment nécessaires à leur frais, sur les parcelles destinées à leur être cédées et ce avec l'accord de la collectivité*
- *à implanter tous panneaux sur les dites parcelles en vue de la communication sur leur projet.*
- *à déposer un dossier de demande de permis de construire sur cette même parcelle.*

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Gestion des forêts de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre Dame.

La ville de Strasbourg possède trois massifs forestiers périurbains, au Neuhof (757 ha), sur l'île du Rohrschollen (103 ha) et à la Robertsau (493 ha), ainsi que trois forêts hors Eurométropole, au Herrenwald (188 ha), au Hohwald (884 ha) et à l'Oedenwald (1001 ha). Elle gère également, pour le compte de l'Œuvre Notre Dame (OND), le massif forestier de l'Elmerforst (358 ha). L'ensemble de ces massifs est soumis au régime forestier.

Les massifs forestiers de Strasbourg-Neuhof / Illkirch-Graffenstaden et du Rohrschollen sont classés en Réserve naturelle nationale. Seuls les travaux forestiers liés à la sécurité des chemins, aménagements et servitudes y ont été engagés en 2017 et seront poursuivis en 2018. Dans la perspective d'un classement du massif de la Robertsau, il est proposé d'y poursuivre les orientations adoptées par délibération des Conseils municipaux du 25 janvier 2010 puis 20 février 2012, à savoir une sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature (annexe 7).

Dans ses massifs hors Eurométropole, la ville de Strasbourg a engagé une exploitation forestière durable. Cette exploitation est encadrée pour chaque massif par un plan d'aménagement qui définit un programme d'actions sur 20 ans.

L'Office National des forêts (ONF), dont les missions sont définies dans le code forestier, vient en appui des services de la Ville. Il assure en particulier la mise œuvre du régime forestier.

1- PROGRAMME DE MARTELAGE 2017 - 2018

Pour toutes les forêts relevant du régime forestier, l'ONF propose en application du plan d'aménagement un état d'assiette annuel qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

L'article 13 de la nouvelle « charte de la forêt communale » du 14 décembre 2016 cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières prévoit que les propositions d'état d'assiette (le programme de martelage) soient approuvées par le Conseil municipal.

Ces propositions d'état d'assiette 2017 (annexe 1), feront l'objet d'un programme de travaux, de coupes et de renaturation à réaliser par la ville de Strasbourg.

Pour 2018, seul le massif forestier du Herrenwald dispose d'une proposition d'état d'assiette (annexe 2). Dans les autres massifs le programme du plan d'aménagement s'applique strictement.

2- RENATURATION, EXPLOITATION ET VENTE DES BOIS DANS LES FORÊTS POUR LES EXERCICES 2017 ET 2018

L'ONF, en application des plans d'aménagements, propose un « état prévisionnel des coupes » pour chaque massif forestier. Ces programmes d'exploitation des bois doivent être soumis à la validation du Conseil Municipal.

Le détail des parcelles mises en exploitation ainsi que les volumes estimatifs extraits sont joints en annexe 3 pour 2017 et annexe 4 pour 2018.

Ces parcelles correspondent à :

- celles inscrites au programme des coupes pour ces deux années figurant dans les plans d'aménagement respectifs,
- celles présentant des caractères d'urgence et d'insécurité vis-à-vis du public,
- celles ayant subi de fortes attaques d'insectes ravageurs compromettant l'état sanitaire des forêts.

En application du Code forestier, les produits des coupes doivent être vendus par voie d'adjudication publique ou par contrat d'approvisionnement à l'exception :

- des menus produits (arrêté du Maire du 1er janvier 2010),
- des bois réservés à la Ville pour les besoins de ses services,
- des bois non commercialisables dans des conditions normales.

Les bénéfices issus des ventes de bois sont évalués :

- **sur l'exercice 2017 à 247 739 € HT pour la Ville et à 36 832 € HT pour l'OND.**

2017	Dépenses (frais totaux d'exploitation HT)	Recettes (Recettes brutes HT coupes à façonner + recettes nettes ventes sur pied)	Bilan net prévisionnel HT
Forêt du HOHWALD 884 ha	258 122 € 291,99 €/ha	376 020 € 425,36 €/ha	117 898 € 133,37 €/ha
Forêt de l'OEDENWALD 1 001 ha	124 050 € 123,93 €/ha	261 190 € 260,93 €/ha	137 140 € 137,00 €/ha
Forêt du HERRENWALD 188 ha	2 079 € 11,06 €/ha	2 200 € 11,70 €/ha	121 € 0,64 €/ha
Forêt de la ROBERTSAU 493 ha	55 660 € 112,90 €/ha	48 240 € 97,85 €/ha	-7 420 € -15,05 €/ha
SOUS- TOTAL VILLE 2 566 ha	439 911 € 171,44 €/ha	687 650 € 267,99 €/ha	247 739 € 96,55 €/ha
Forêt de l'OEUVRE NOTRE DAME 358 ha	27 978 € 78,15 €/ha	64 810 € 181,03 €/ha	36 832 € 102,88 €/ha
BILAN VILLE + OND 2 924 ha	467 889 € 160,02 €/ha	752 460 € 257,34 €/ha	284 571 € 97,32 €/ha

- sur l'exercice 2018 à 333 070 € HT pour la Ville et à 43 560 € HT pour l'OND.

2018	Dépenses (frais totaux d'exploitation HT)	Recettes (Recettes brutes HT coupes à façonner + recettes nettes ventes sur pied)	Bilan net prévisionnel HT
Forêt du HOHWALD 884 ha	336 470 € 380,62 €/ha	525 190 € 594,11 €/ha	188 720 € 213,48 €/ha
Forêt de l'OEDENWALD 1 001 ha	169 550 € 169,38 €/ha	320 880 € 320,56 €/ha	151 330 € 151,18 €/ha
Forêt du HERRENWALD 188 ha	2 800 € 14,89 €/ha	3 240 € 17,23 €/ha	440 € 2,34 €/ha
Forêt de la ROBERTSAU 493 ha	55 660 € 112,90 €/ha	48 240 € 97,85 €/ha	-7 420 € -15,05 €/ha
SOUS- TOTAL VILLE 2 566 ha	564 480 € 219,98 €/ha	897 550 € 349,79 €/ha	333 070 € 129,80 €/ha
Forêt de l'OEUVRE NOTRE DAME 358 ha	28 350 € 79,19 €/ha	71 910 € 200,87 €/ha	43 560 € 121,68 €/ha
BILAN VILLE + OND 2 924 ha	592 830 € 202,75 €/ha	969 460 € 331,55 €/ha	376 630 € 128,81 €/ha

Conformément au Code forestier, des modifications du programme d'exploitation pourront cependant survenir à la demande du service (annulation, ajournement ou anticipation), compte-tenu de l'état des peuplements ou du marché du bois.

3- TRAVAUX PATRIMONIAUX DANS LES FORÊTS

Les travaux patrimoniaux englobent l'ensemble des travaux nécessaires à l'entretien des infrastructures existantes en forêt (routes, aménagements touristiques...), à la conduite des peuplements (travaux sylvicoles, plantations...) ou encore à leur protection (pose de clôtures, répulsifs...).

Conformément à l'article D214-21 du Code forestier, l'ONF, en concertation avec la Ville, propose un programme annuel détaillé en annexes 5 et 6. Ceux-ci seront engagés en fonction des budgets disponibles et des recettes prévisionnelles.

L'encadrement de ces derniers sera fait soit en régie, soit par l'ONF par voie contractuelle tel que défini à l'article L 154-1 du Code forestier. L'ONF peut également, toujours par voie contractuelle, assurer pour le compte de la Ville une assistance technique à donneur d'ordre.

4- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA GESTION FORESTIÈRE

Des aides financières existent pour soutenir des opérations de recherche, de développement et d'innovation pour la filière forêt-bois (adaptation des forêts au changement climatique, amélioration de la compétitivité de la filière, fabrication de produits adaptés aux nouveaux marchés).

Ces aides sont actionnées sous différentes formes : programmes, appels à projet... Afin de réaliser les demandes de subventions, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à engager toutes les actions nécessaires à la constitution des dossiers de demande de subvention et de signer tous les documents nécessaires pour finaliser les demandes.

Pour 2018, il est étudié en particulier la possibilité de présenter un dossier dans le cadre du soutien à l'amélioration de la desserte forestière (programme de développement rural Alsace 2014-2020).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré*

approuve

- *le programme de martelage 2017 (état d'assiette 2018), pour les forêts propriété de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre Dame (annexe 1)*
- *le programme de martelage 2018 (état d'assiette 2019), pour les forêts propriété de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre Dame (annexe 2)*
- *l'exploitation et la vente en adjudication publique, par appel d'offres (prévente), ou par contrat d'approvisionnement (annexes 3 et 4) :*
- *d'un volume de bois*

<i>2017</i>	<i>Hohwald</i>	<i>Oedenwald</i>	<i>Herrenwald</i>	<i>Robertsau</i>	<i>OND</i>
<i>Bois d'œuvre</i>	<i>4 874 m³</i>	<i>3 727 m³</i>	<i>30 m³</i>	<i>478 m³</i>	<i>491 m³</i>
<i>Bois de chauffage</i>	<i>128 m³</i>	<i>228 m³</i>	<i>0 m³</i>	<i>0 m³</i>	<i>207 m³</i>
<i>Bois d'industrie</i>	<i>1 968 m³</i>	<i>1 679 m³</i>	<i>0 m³</i>	<i>520 m³</i>	<i>342 m³</i>

2018	<i>Hohwald</i>	<i>Oedenwald</i>	<i>Herrenwald</i>	<i>Robertsau</i>	<i>OND</i>
<i>Bois d'œuvre</i>	6 958 m ³	3 936 m ³	21 m ³	478 m ³	636 m ³
<i>Bois de chauffage</i>	120 m ³	80 m ³	0 m ³	0 m ³	106 m ³
<i>Bois d'industrie</i>	1 902 m ³	1 252 m ³	30 m ³	520 m ³	263 m ³

- *des produits valorisables issus des renaturations rhénanes ou coupes de sécurité.*
- *la mise en œuvre de tous les travaux de sylviculture d'exploitation et d'infrastructure réalisés (hors entretien des maisons forestières) :*
 - *soit en régie,*
 - *soit par des entreprises privées.*
- *la vente de gré à gré :*
 - *pour les menus produits forestiers dont les valeurs marchandes minima sont définies par un arrêté municipal. En ce qui concerne l'Œuvre Notre-Dame, les tarifs appliqués seront les mêmes que ceux définis pour la ville de Strasbourg,*
 - *pour les bois nécessaires aux services de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg dans la stricte limite des disponibilités (tant en qualité qu'en quantité),*
 - *pour des bois non commercialisables dans des conditions normales.*
- *l'attribution d'avantages en nature (20 stères de bois) aux agents en charge de la gestion forestière : salariés de droit privé relevant de la convention collective régionale pour les exploitations forestières d'Alsace, aux agents de l'ONF au prorata des surfaces gérées avec un maximum de 10 stères. Les agents intégrés sous statut public anciennement sous convention collective ainsi que les concierges occupant des maisons forestières se verront attribuer un maximum de 30 stères.*
- *la renonciation à la demande de paiement des sommes symboliques demandées aux ayant droits dans le cadre de ces attributions lorsque son montant est inférieur à 1 (un) euro.*

autorise

le Maire ou son représentant

- *à signer les états d'assiette et les états prévisionnels des coupes 2017 et 2018 de chaque massif et tout document et acte relatif à ce projet.*
- *à engager les travaux approuvés ci-dessus dans la limite des crédits inscrits.*
- *à solliciter l'attribution de subventions du montant maximal possible au titre des programmes 2017 et 2018 pour :*

- *les travaux de reconstitution ou restauration de la forêt pour l'ensemble de la Ville et de l'Œuvre Notre-Dame,*
- *tous travaux forestiers dont en particulier les sylvicoles et les travaux de réfection des pistes ou des routes forestières.*

- à charger le service des espaces verts et de nature :

- *de la mise en œuvre des travaux et des appels à la concurrence y afférents, dans les strictes limites des crédits votés et dans le cadre des dispositions légales,*
- *d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des subventions et de transmettre les dossiers de demande d'aide à la Direction Départementale des Territoires (DDT), à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), au Conseil Départemental et au Conseil Régional, ou tout autres organismes attributaires,*
- *d'organiser et réaliser les ventes de bois populaire.*
- *à valider les ventes de bois à l'amiable proposés par l'ONF pour un montant maximum de 1 000€.*

- à charger l'ONF :

- *de solliciter et d'instruire les demandes d'autorisations nécessaires à la réalisation des travaux de renaturation par anticipation aux plans d'aménagement ou lorsque ces derniers n'ont pas été prévus.*

- à signer tous documents et actes relatifs à ces projets.

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des parcelles martelées 2017

Annexe 2 : Liste des parcelles à marteler 2018

Annexe 3 : Programme des travaux d'exploitation 2017

Annexe 4 : Programme des travaux d'exploitation 2018

Annexe 5 : Détail des travaux patrimoniaux 2017

Annexe 6 : Proposition des travaux patrimoniaux 2018

Annexe 7 : Orientation de gestion de la forêt de la Robertsau

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral**

et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018

ANNEXE 1 :

Liste des parcelles à marteler
2017



Etat d'Assiette
Année 2018 UT de Haslach (UD)

Forêt
oeuvre notre-dame
Coupes du programme

Monsieur le Directeur
FONDATION OEUVRE NOTRE DAME
PLACE DU CHATEAU
67000 STRASBOURG

Forêt	Groupe	UG	Surf UG	Peuplement	Surf à Dés.
oeuvre notre-dame	Amélioration	13_a	5,63	futaie régulière AUTRES RESINEUX Petits bois prépondérant Peuplement pauvre à capitaliser	5,63
oeuvre notre-dame	Régénération	14_r	1,53	futaie régulière CHENE SESSILE Gros bois prépondérant Peuplement à décapitaliser	1,53
oeuvre notre-dame	Amélioration	22_a	6,96	futaie régulière CHENE SESSILE Petits bois prépondérant Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	6,96
oeuvre notre-dame	Irrégulier	22_i	5,54	futaie irrégulière CHENE SESSILE Gros bois prépondérant Peuplement à décapitaliser	5,54
oeuvre notre-dame	Irrégulier	28_i	8,01	futaie irrégulière PIN SYLVESTRE Moyens bois prépondérant Peuplement à décapitaliser	8,01
oeuvre notre-dame	Irrégulier	29_i	11,80	futaie irrégulière SAPIN PECTINE Gros bois prépondérant Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	11,80



Etat d'Assiette
Année 2018 UT de Haslach (UO)

Forêt
oeuvre notre-dame
Coupes hors programme

Monsieur le Directeur
FONDATION OEUVRE NOTRE DAME
PLACE DU CHATEAU
67000 STRASBOURG

--	--

Forêt	Groupe	UG	Surf. UG	Peuplement	Surf. à Dés.
oeuvre notre-dame	Amélioration	5_a	12,06	futaie régulière CHENE SESSILE Petits bois prépondérant Peuplement pauvre à capitaliser	12,06



État d'Assiette
Année 2018 Uf de Haslach (UO)

Forêt
strasbourg oedenwald
Coupes du programme

Monsieur le Maire
COMMUNE DE STRASBOURG
CENTRE ADMINISTRATIF
1 PARC DE L'ETOILE
67000 STRASBOURG

Forêt	Groupe	UG	Surf. UG	Peuplement	Surf. à Dés.
strasbourg oedenwald	Amélioration	12_a	13,10	futaie régulière Chênes > 50% et Hêtres 20/50% Moyens bois prépondérant Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	10,00
strasbourg oedenwald	Irrégulier	32_a	14,34	futaie régulière SAPIN PECTINE Gros bois prépondérant Peuplement à décapitaliser	14,34
strasbourg oedenwald	Amélioration	32_b	1,30	futaie régulière SAPIN PECTINE Gros bois prépondérant Peuplement à décapitaliser	1,30
strasbourg oedenwald	Amélioration	5	14,91	futaie régulière Hêtre > 50% et autres résineux 20/50% Moyens bois prépondérant Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	14,21
strasbourg oedenwald	Irrégulier	6_a	11,72	futaie régulière HETRE Moyens bois prépondérant Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	11,72
strasbourg oedenwald	Irrégulier	46	19,97	futaie régulière Pin sylvestre > 50% et hêtre 20/50% Moyens bois prépondérant Peuplement pauvre à capitaliser	19,97
strasbourg oedenwald	Irrégulier	50_a	9,85	futaie régulière Hêtre > 50% et Sapin 20/50% Gros bois prépondérant Peuplement à décapitaliser	9,85
strasbourg oedenwald	Amélioration	50_b	3,30	futaie régulière Hêtre > 50% et Sapin 20/50% Gros bois prépondérant Peuplement à décapitaliser	3,30
strasbourg oedenwald	Irrégulier	54	13,71	futaie régulière SAPIN PECTINE Gros bois prépondérant Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	13,41
strasbourg oedenwald	Irrégulier	65	8,28	futaie régulière Pin sylvestre > 50% et sapin-épicéa 20/50% Moyens bois prépondérant Peuplement à décapitaliser	8,28
strasbourg oedenwald	Irrégulier	37	16,15	futaie régulière Pin sylvestre > 50% et sapin-épicéa 20/50% Irrégulier : pas de prépondérance d'un produit seul; Peuplement à décapitaliser	16,15
strasbourg oedenwald	lot de vieillissement	12_b	0,70	futaie régulière Feuillus divers > 50% et chênes 20/50% Gros bois prépondérant Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	0,70



Etat d'Assiette
Année 2018 UT Val de Villé (UO)

Forêt
strasbourg hohwald
Coupes du programme

Monsieur le Maire
COMMUNE DE STRASBOURG
CENTRE ADMINISTRATIF
1 PARC DE L'ETOILE
67000 STRASBOURG

Forêt	Groupe	UG	Surf UG	Peuplement	Surf à Dés.
strasbourg hohwald	Irrégulier	2_i	18,22	futaie irrégulière HETRE Irrégulier : pas de prépondérance d'un produit seul; Peuplement à décapitaliser	18,22
strasbourg hohwald	Irrégulier	16_i	18,87	futaie irrégulière SAPIN PECTINE Gros bois prépondérant Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	18,87
strasbourg hohwald	Régénération	21_r	11,78	futaie régulière SAPIN PECTINE Gros bois prépondérant Peuplement pauvre à capitaliser	11,78
strasbourg hohwald	Régénération	32_r	19,68	futaie régulière SAPIN PECTINE Gros bois prépondérant Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	19,68
strasbourg hohwald	Régénération	36_r	15,59	futaie régulière SAPIN PECTINE Moyens bois prépondérant Peuplement à décapitaliser	15,59
strasbourg hohwald	Irrégulier	44_i	14,05	futaie irrégulière SAPIN PECTINE Irrégulier : pas de prépondérance d'un produit seul; Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	14,05

ANNEXE 2 :

Liste des parcelles à marteler 2018

Office National des Forêts
Agence Nord-Alsace
Service Forêt
1, rue Person
BP 20132
67703 SAVERNE CEDEX

Monsieur le Maire

Objet : **Approbation de l'Etat d'Assiette des coupes 2019. (Strasbourg Herrenwald)**

Monsieur le Maire,

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes », qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération. Des modifications du programme prévu par l'aménagement peuvent cependant être prévues (annulation, ajournement ou anticipation), compte tenu de l'état du peuplement ou de demandes du propriétaire. Ces possibilités de modification sont cadrées par le Code Forestier.

L'article 12 de la « charte de la forêt communale » cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par délibération du conseil municipal (ou de l'organe dirigeant pour les forêts non communales).

Je vous adresse donc ci-joint une proposition d'état d'assiette des coupes 2019 à marteler dans votre forêt communale pendant la saison de martelage qui débute en janvier 2018.

Si cette proposition vous convient, je vous saurais gré de bien vouloir l'approuver dès que possible par délibération de votre conseil municipal (délibération à me retourner ensuite directement ou par l'intermédiaire votre agent patrimonial).

Cette approbation de l'état d'assiette n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Après martelage pendant l'hiver 2017-2018, ces coupes seront inscrites à l'EPC (Etat Prévisionnel des Coupes) de l'exercice 2019, qui sera soumis à votre approbation fin 2018. C'est l'approbation de l'EPC qui engagera alors une décision de commercialisation des produits de la coupe.

Je suis à votre disposition ainsi que l'agent patrimonial de votre forêt, si vous souhaitez des renseignements complémentaires ou si vous souhaitez voir modifier cet état d'assiette des coupes à marteler.

Si par ailleurs vous souhaitez participer au martelage de l'une des coupes prévues dans votre forêt, je vous engage à prendre contact avec votre agent patrimonial qui pourra vous informer du calendrier de martelage prévu et convenir d'un rendez-vous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Hatten, le 06 juin 2017
Le Chef du service Gestion Durable

Po. Le responsable de l'unité territoriale

Pierre Schneider

Copie : agent patrimonial

ANNEXE 3 :

Travaux d'exploitation
2017

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

FORET COMMUNALE - STRASBOURG - Année 2017 - 2018

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)													
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE	VOLUME TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)	
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage				Abattage et façonnage		Débardage		
									En régie	A l'entreprise			
	m3	m3	m3	m3	m3 (stères)	m3 (stères)	m3 (A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)		
15	43		28				71	3 490	1 710	320	1 710	-250	
21	163		55				218	10 950	5 240	980	5 240	-510	
23	70		70	12			152	7 330	3 650	690	3 650	-660	
35	17		65				82	3 800	1 970	370	1 970	-510	
Chablis Rob	50		90				140	6 650	3 360	630	3 360	-700	
Chablis Neu-Roh	135		200				335	16 020	8 040	1 500	8 040	-1 560	
Sous-Total	478		508	12			998	48 240	23 970	4 490	23 970	-4 190	

COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS)						
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU (y compris rémanents)		VOLUME TOTAL m3	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT
	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux		
Total						

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)				
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :			Dépenses HT de débardage et de câblage	23 970
Salaires + charges ouvriers :	16 762		Dépenses HT de transport de bois	4 490
Charges patronales (43 %) :	7 208		Honoraires	3 233
Total :	23 970		Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT	
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :			Autres dépenses HT (€)	
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :	23 970			
Frais totaux d'exploitation (HT)	52 430		BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)	- 7 423
TVA sur les frais d'exploitation :	9 00			

Observations :

J'ai l'honneur de vous transmettre l'état de prévision des coupes de votre forêt, proposé par J-C ISENMANN - V. HIMBER

Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied.
En application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe. En application de l'article L.144.1.1 d code forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF. La commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

A Hatten le 22/07/2016
Le Responsable de l'Unité Territoriale
Pierre SCHNEIDER

A le
Le Maire,

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

FORET COMMUNALE - HERRENWALD - Année 2017

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE		VOLUM E TOTAL	RECETT E BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)	
	Feuillus	Résineux	Bois d'industrie Feuillus	Bois d'industrie Résineux	Chauffage					Abattage et façonnage		Débardage		
						En régie	A l'entreprise	(B)	(C)	(E)				
	m3	m3	m3	m3	m3	(arbres)	m3	(arbres)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)
13							50	71	50	790	920			-170
Chablis	10	20							30	1 490	460		230	760
Sous-Total	10	20					50	71	80	2 200	1 380		230	500

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :			
Salaire + charges ouvriers :	965		
Charges patronales (43 %) :	415		
Total :	1 380		
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :			
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :		1 380	
Dépense HT de débardage et de sciage			230
Honoraires			400
Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT			69
Autres dépenses HT (€)			
Frais totaux d'exploitation (HT)		2 079	
TVA sur les frais d'exploitation :		117	
BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)			121

Observation :

J'ai l'honneur de vous transmettre l'état de prévision des coupes de votre forêt, proposé par L. ULRICH

Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied.
En application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe. En application de l'article L.144.1.1 du code forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encasés qui lui revient, à proportion de la quantité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF. La commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

A Hatten

le 22/07/2016

A

le

Le Responsable de l'Unité Territoriale

Le Maire,

Pierre SCHNEIDER

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

FORET COMMUNALE - STRASBOURG-HOHWALD - Année 2017

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU				VOLUME NON FACONNE		VOLUME TOTAL	RECEPTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage						Abattage et façonnage		Débardage	
	m3	m3	m3	m3	m3	(stères)	m3	(stères)	m3	(A)	(B)	(C)		(E)
17 r	235	99	122	12			53	76	521	23 310	11 710		4 220	7 380
18 r	230	236	148	30			53	75	697	33 950	16 110		5 800	12 040
20 r	34	904	20	113					1 071	69 030	26 780		8 570	33 680
29 r	366	476	218	60			77	110	1 197	61 480	27 990		10 080	23 390
34 a	7	249	105	398					762	33 610		15 240	3 810	14 560
43 r	334	875	128	110	128	183	63	90	1 637	85 420	42 510		14 170	28 740
5 r		129	30	372					531	20 940		10 530	2 660	7 650
EMPIRO		250		50					300	17 650	9 000		3 000	5 650
TOTALITE		450		50					500	30 650	12 500		4 500	13 650
Sous-Total	1207	3667	774	1194	128	183	246	351	7216	376 020	146 600	25 870	56 810	146 740

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :			
Salaires + charges ouvriers :	102 517		
Charges patronales (43 %) :	44 083		
Total :	146 600		
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :	25 870		
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :	172 470		
Dépenses HT de débardage et de câblage			56 810
Honoraires			21 512
Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT			7 330
Autres dépenses HT (€)			
Frais totaux d'exploitation (HT)	258 122		
TVA sur les frais d'exploitation :	14 036		
BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)			117 898

Observations :

Nous n'avons pas intégré la parcelle 9 = Non réalisation des infrastructures
A noter que la commercialisation du bois d'industrie résineux rencontre des difficultés de débouchés.

J'ai l'honneur de vous transmettre l'état de prévision des coupes de votre forêt, proposé par R. SECKLER

Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied.
En application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe. En application de l'article L.144.1.1 du code forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF. La commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

A UT Val de Ville

le 08 juillet 2016

A

le

Le Responsable de l'Unité Territoriale

Le Maire,

Bernard CALVET



Agence de SCHIRMECK
Unité Territoriale : VAL DE VILLE
Triage(s) de HOHWALD

Votre interlocuteur :

R.SECKLER

Tel :

03 88 08 35 22

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ETAT DE PREVISION DES COUPES

REPARTITION BOIS FACONNES EN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT OU VENTES PUBLIQUES

PRODUITS	PARCELLES CONCERNEES	VOLUMES PROPOSES DANS LE CADRE DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (m3)	OBSERVATIONS
Bois d'œuvre Sapin Pectiné/Epicéa	17,18,29,34,43,5	2692	
Bois d'œuvre Pin Sylvestre		0	
Bois d'oeuvre DOUGLAS			
Bois d'oeuvre HETRE	17,18,20,29,34,43	1148	
Bois d'industrie feuillus			
Bois d'industrie Résineux	17,18,29,34,43,5,EMP RN,TOT	1082	
Bois énergie			

La commune donne délégation à l'ONF pour accepter les conditions financières des contrats dans lesquels ses bois seront placés, dans le respect des mandats de négociation donnés par le comité national des ventes de bois communales.

L'ensemble des volumes vendus en contrat le sont dans le cadre du dispositif de ventes groupées, prévoyant le reversement des sommes perçues par l'ONF après déduction des frais, fixés à 1 % des sommes recouvrées.

Date :
signature

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

FORET COMMUNALE - STRASBOURG-OEDENWALD - Année 2017

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU				VOLUME NON FACONNE		VOLUME TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)
	Feuillus	Résineux	Bois d'industrie Feuillus	Bois d'industrie Résineux	Chauffage						Abattage et façonnage		Débardage	
					m3	m3	m3	(stères)	m3	(stères)	m3	(A)		(B)
10	164	77	96	30	96	137	109	156	572	22 300	9 260		3 710	9 330
17 a	6	311	2	51	2	3	21	30	393	24 370	7 450		2 980	13 940
17 b		135	0	17	0	1	1	2	154	10 010	3 070		1 230	5 710
27	59	392	41	50	41	59	41	59	623	37 120	11 650		4 660	20 810
38 a	14	528	5	120	5	8	10	14	682	41 010		13 440	5 380	22 190
38 b	1	3	0	1	0	1	1	1	6	300		120	50	130
47	12	295	6	65	6	9	8	11	393	23 370		7 700	3 080	12 590
60	73	100	76	28	76	109	50	72	403	17 570		7 760	2 830	6 980
64	0	345	0	72	0	1			418	26 050		8 360	3 350	14 340
Totales	50	400		50			10	14	510	28 750		10 000	4 500	14 250
Sous-Total	379	2585	228	483	228	328	251	359	4154	230 850	31 430	47 380	31 770	120 270

COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS)						
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU (y compris rémanents)		VOLUME TOTAL m3	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT
	Feuillus m3	Résineux m3	Feuillus m3	Résineux m3		
15	27	41	201	29	298	4300
16	19	113	125	72	328	5420
21.u	3	2	301	2	307	3730
60		558		240	798	16890
Total	49	714	626	342	1731	30340

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)				
Dépenses HT d'abatage et de façonnage en régie communale :			Dépenses HT de débardage et de câblage	31 770
	Salaires + charges ouvriers :	21 979		
	Charges patronales (43 %) :	9 451	Honoraires	11 899
	Total :	31 430		
Dépenses HT d'abatage et de façonnage à l'entreprise :		47 380	Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT	1 572
Total dépenses HT d'abatage et de façonnage :		78 810	Autres dépenses HT (€)	
Frais totaux d'exploitation (HT)		124 050	BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)	
TVA sur les frais d'exploitation :		10 609	137 140	

Observations :

Parcelles en prévente de bois façonnés : 17a, 17b et 27

J'ai l'honneur de vous transmettre l'état de prévision des coupes de votre forêt, proposé par L. GUERTON

Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied.
 En application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe. En application de l'article L.144.1.1 d code forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quantité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF. La commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

A

Oberhaslach

le 20 juillet 2016

A

le

Le Responsable de l'Unité Territoriale

Le Maire.

Emmanuel HANDWERK

Agence de SCHIRMECK
 Unité Territoriale : HASLACH
 Triage(s) de BISCHOFSLAEGER

Votre interlocuteur : **E. HANDWERK**
 Tel : **03 88 50 97 26**

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ETAT DE PREVISION DES COUPES

REPARTITION BOIS FACONNES EN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT OU VENTES PUBLIQUES

PRODUITS	PARCELLES CONCERNEES	VOLUMES PROPOSES DANS LE CADRE DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (m3)	OBSERVATIONS
Bois d'œuvre Sapin Pectiné/Epicéa	10, 38.a, 38.b, 47, 60, 64	1961	
Bois d'œuvre Pin Sylvestre	17.a, 10, 27, 17.b, 38.a, 47, 60, 64	136	
Bois d'oeuvre DOUGLAS	38.a, 60	14	
Bois d'oeuvre HETRE	10, 27, 38.a, 38.b, 47, 60, 64	162	
Bois d'industrie feuillus	17.a, 10, 27, 17.b, 38.a, 38.b, 47, 60, 64	228	
Bois d'industrie Résineux	38.a, 38.b, 47, 60, 64	173	
Bois énergie	10, 17.b, 38.a, 38.b, 47, 60, 64	125	

La commune donne délégation à l'ONF pour accepter les conditions financières des contrats dans lesquels ses bois seront placés, dans le respect des mandats de négociation donnés par le comité national des ventes de bois communales.

L'ensemble des volumes vendus en contrat le sont dans le cadre du dispositif de ventes groupées, prévoyant le reversement des sommes perçues par l'ONF après déduction des frais, fixés à 1 % des sommes recouvrées.

Date :
 signature

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

FORET COMMUNALE - ŒUVRE NOTRE DAME - Année 2017

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'ŒUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE		VOLUME TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)	
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage					Abattage et façonnage		Débardage		
										En régie	A l'entreprise			
	m3	m3	m3	m3	m3	(stères)	m3	(stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)
2.a	132		72		73	104	152	218	430	25 470	5 550		1 950	17 970
2.b	99		34		34	49	62	88	229	9 120	3 360		1 180	4 580
9.a	197		100		100	143	114	163	511	25 320	7 950		2 780	14 590
Totatifs	50						10	14	60	3 120	1 000		400	1 720
Sous-Total	478		206		207	296	338	483	1230	63 030	17 860		6 310	38 860

COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS)						
PARCELLES	BOIS D'ŒUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU (y compris rémanents)		VOLUME TOTAL	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT
	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux		
	m3	m3	m3	m3	m3	
8.a	13				149	1780
Total	13				149	1780

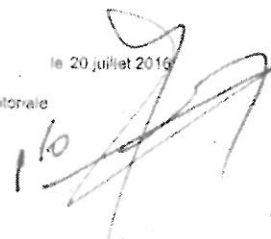
VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)				
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :			Dépenses HT de débardage et de câblage	6 310
Salaires + charges ouvriers :	12 490		Honoraires	2 915
Charges patronales (43 %) :	5 370		Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT	893
Total :	17 860		Autres dépenses HT (€)	
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :				
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :		17 860		
Frais totaux d'exploitation (HT)		27 978	BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)	
TVA sur les frais d'exploitation :		1 393		

Observations :

J'ai l'honneur de vous transmettre l'état de prévision des coupes de votre forêt, proposé par S. SCHEPLER

Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied. En application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe. En application de l'article L.144.1.1 d code forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quantité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF. La commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

A Obornaslach le 20 juillet 2016
Le Responsable de l'Unité Territoriale
Emmanuel HANDWERK

A


le
Le Maire,

Agence de SCHIRMECK
 Unité Territoriale : HASLACH
 Triage(s) de STILL

Votre interlocuteur : **S. SCHEPPLER**
 Tel : **03 88 50 98 31**

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ETAT DE PREVISION DES COUPES

REPARTITION BOIS FACONNES EN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT OU VENTES PUBLIQUES

PRODUITS	PARCELLES CONCERNEES	VOLUMES PROPOSES DANS LE CADRE DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (m3)	OBSERVATIONS
Bois d'œuvre Sapin Pectiné/Epicéa		0	
Bois d'œuvre Pin Sylvestre		0	
Bois d'oeuvre DOUGLAS		0	
Bois d'oeuvre HETRE	23.a, 23.i, 9.a	150	
Bois d'industrie feuillus	23.a, 23.i	106	
Bois d'industrie Résineux		0	
Bois énergie		0	

La commune donne délégation à l'ONF pour accepter les conditions financières des contrats dans lesquels ses bois seront placés, dans le respect des mandats de négociation donnés par le comité national des ventes de bois communales.

L'ensemble des volumes vendus en contrat le sont dans le cadre du dispositif de ventes groupées, prévoyant le reversement des sommes perçues par l'ONF après déduction des frais, fixés à 1 % des sommes recouvrées.

Date :
signature

ANNEXE 4 :

Travaux d'exploitation 2018

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES
FORET COMMUNALE - STRASBOURG-HOHWALD - Année 2018

PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE	VOLUME TOTAL	RECETTE E BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)		
	Feuillus	Résineux	Bois d'industrie Feuillus	Bois d'industrie Résineux	Chauffage				Abattage et façonnage		Débardage			
									En régie	A l'entreprise				
													(A)	(B)
m3	m3	m3	m3	m3 (stères)	m3	(stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)		
16i	198	863	45		120	171	50	71	1 276	72 740	30 800		9 810	32 130
2i	142	759	280				180	257	1 360	72 180	29 660		9 450	33 070
21r	168	523	250				90	129	1 031	56 090	23 680		7 530	24 880
30r	38	745	23				11	15	817	55 140	20 170		6 460	28 510
36r	21	626	17				4	5	668	45 030	16 770		5 320	22 940
44i	69	474	98				13	19	655	40 300	16 650		5 140	18 510
R EMP-RD	110	380	200						690	36 290	24 960		6 900	4 430
R_Parc 20r	34	904	20						958	62 940	23 950		7 670	31 320
R_34a-Méca	7	249	108	398					762	32 930		16 770	3 810	12 350
R_5i-Méca		129	30	372					531	20 910		11 690	2 660	6 560
R_22a-Méca		20		60					80	3 140		1 760	400	980
TOTALITE		500							500	27 500	12 660		4 500	10 340
Sous-Total	787	6171	1072	830	120	171	348	496	9328	525 190	199 300	30 220	69 650	226 020

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)	
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :	
Salaires + charges ouvriers :	139 371
Charges patronales (43 %) :	59 929
Total :	199 300
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :	30 220
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :	229 520
Dépenses HT de débardage et de câblage :	69 650
Honoraires :	27 335
Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT :	9 965
Autres dépenses HT (€) :	
Frais totaux d'exploitation (HT) :	336 470
TVA sur les frais d'exploitation :	17 447
BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)	188 720

Observations :

Pour mémoire parc 9 en attente INFRA
Report coupes Méca conditionné INFRA

J'ai l'honneur de vous transmettre l'état de prévision des coupes de votre forêt, proposé par R. SECKLER

Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied.
En application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe. En application de l'article L.144.1.1 du code forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la qualité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF. La commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

A

Villé

28/06/2018

A

le

Le Responsable de l'Unité Territoriale

Bernard CALVET

Le Maire,

Agence de SCHIRMECK
 Unité Territoriale : VAL DE VILLE
 Triage(s) de HOHWALD

Votre interlocuteur : **R.SECKLER**
 Tel : **03 88 08 35 22**

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ETAT DE PREVISION DES COUPES

REPARTITION BOIS FACONNES EN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT OU VENTES PUBLIQUES

PRODUITS	PARCELLES CONCERNEES	VOLUMES PROPOSES DANS LE CADRE DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (m3)	OBSERVATIONS
Bois d'œuvre Sapin Pectiné/Epicéa	16.i, 2.i, 21.r, 32.r, 36.r, 44.i - EMP-RD - (34a-5i-22a-Méca) - TOT	5163	
Bois d'œuvre Pin Sylvestre			
Bois d'œuvre DOUGLAS	36.r, 44.i	104	
Bois d'œuvre CHENE		0	
Bois d'œuvre HETRE	16.i, 2.i, 21.r, 32.r, 36.r, 44.i - EMP-RD - R 20r	780	
Bois d'œuvre FRENE		0	
Bois d'industrie feuillus		0	
Bois d'industrie Résineux		0	
Bois énergie		0	

La commune donne délégation à l'ONF pour accepter les conditions financières des contrats dans lesquels ses bois seront placés, dans le respect des mandats de négociation donnés par le comité national des ventes de bois communales.

L'ensemble des volumes vendus en contrat le sont dans le cadre du dispositif de ventes groupées, prévoyant le reversement des sommes perçues par l'ONF après déduction des frais, fixés à 1 % des sommes recouvrées .

Date :
signature

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

FORET COMMUNALE - STRASBOURG-OEDENWALD - Année 2018

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU				VOLUME NON FACONNE		VOLUM E TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage						Abattage et façonnage		Débardage	
					m3	m3	m3	(stères)	m3	(stères)	m3	(A)		(B)
32.a	113	487	54	56			60	86	770	43 920	14 200		5 680	24 040
37	13	292	24	103			9	13	440	24 920	9 490		3 450	11 980
46	39	58	94	10			40	57	240	9 890	4 010		1 610	4 270
50.a	14	152	50	52			5	7	273	14 330	5 360		2 150	6 820
50.b	157		132				50	71	339	13 560	5 780		2 320	5 460
54	2	661	2	74					739	48 800	14 780		5 910	28 110
6.a	236	21	190	5	80	114	50	71	582	25 080	10 650		4 260	10 170
65		339		39					378	24 980	8 320		3 030	13 630
Chablis et secs	20	250							270	17 250	5 940		2 160	9 150
38 report 2017	15	531							546	37 170	12 020		4 370	20 780
47 report 2017	12	295	12	65			8	11	392	23 110	8 450		3 080	11 580
5 MECA	56	174	210	80					520	24 940		7 280	4 160	13 500
Sous-Total	676	3260	768	484	80	114	222	316	5489	307 950	99 000	7 280	42 180	159 490

COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS)						
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU (y compris rémanents)		VOLUME TOTAL m3	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT
	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux		
	m3	m3	m3	m3		
12.a	95	94	287	35	511	7300
12.b	14		40		54	540
37	2	61	32	64	159	2480
46	4	40	80	23	148	2610
Total	115	195	439	122	871	12930

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :		Dépenses HT de débardage et de câblage	42 180
Salaires + charges ouvriers :	69 231	Honoraires	16 140
Charges patronales (43 %) :	29 769	Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT	4 950
Total :	99 000	Autres dépenses HT (€)	
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :	7 280		
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :	106 280		
Frais totaux d'exploitation (HT)		BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)	
	169 550		151 330
TVA sur les frais d'exploitation :	9 164		

Observations :

Parcelle 54 en prévente de bois façonnés Sapin-Epicéa

J'ai l'honneur de vous transmettre l'état de prévision des coupes de votre forêt, proposé par L.GUERTON

Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied. En application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe. En application de l'article L.144.1.1 d code forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF. La commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

A Oberhaslach le 28/06/2017

A le

Le Responsable de l'Unité Territoriale

Le Maire,

Emmanuel HANDWERK


 Le Responsable du service
 Développement
 Denis MOURON

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ETAT DE PREVISION DES COUPES

REPARTITION BOIS FACONNES EN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT OU VENTES PUBLIQUES

PRODUITS	PARCELLES CONCERNEES	VOLUMES PROPOSES DANS LE CADRE DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (m3)	OBSERVATIONS
Bois d'œuvre Sapin Pectiné/Epicéa	6.a, 37, 50.a, 32.a, 46, 65	1220	
Bois d'œuvre Pin Sylvestre	6.a, 37, 50.a, 32.a, 46, 54, 65	67	
Bois d'œuvre DOUGLAS		0	
Bois d'œuvre CHENE		0	
Bois d'œuvre HETRE	6.a, 37, 50.a, 50.b, 32.a, 46, 54	291	
Bois d'œuvre FRENE		0	
Bois d'industrie feuillus		0	
Bois d'industrie Résineux		0	
Bois énergie		0	

La commune donne délégation à l'ONF pour accepter les conditions financières des contrats dans lesquels ses bois seront placés, dans le respect des mandats de négociation donnés par le comité national des ventes de bois communales.

L'ensemble des volumes vendus en contrat le sont dans le cadre du dispositif de ventes groupées, prévoyant le reversement des sommes perçues par l'ONF après déduction des frais, fixés à 1 % des sommes recouvrées .

Date :
signature

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES
FORET COMMUNALE - ŒUVRE NOTRE DAME - Année 2018

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)													
PARCELLES	BOIS D'ŒUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE		VOLUM E TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage					Abattage et façonnage		Débardage	
										En régie	A l'entreprise		
	m3	m3	m3	m3	m3 (stères)	m3	(stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)
14.r	37		6			10	14	53	7 640	730		300	6 610
22.a	38		26		26 37	20	29	109	5 760	1 520		630	3 610
22.i	81		19		19 27	30	43	148	6 390	2 020		830	3 540
28.i	152	39	61		61 87	50	71	363	17 320	5 330		2 200	9 790
29.i	212	56	152			60	86	481	27 700	7 160		2 950	17 590
Chablis-secs	20							20	1 600	400		140	1 060
Sous-Total	540	96	263		106 151	170	243	1174	66 410	17 160		7 050	42 200

COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS)						
PARCELLES	BOIS D'ŒUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU (y compris rémanents)		VOLUME TOTAL	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT
	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux		
13.a	27	1	146	0	174	2080
5.a	43		243		286	3420
Total	69	1	390	0	460	5500

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)				
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :				
Salaires + charges ouvriers :	12 000	Dépenses HT de débardage et de câblage	7 050	
Charges patronales (43 %) :	5 160	Honoraires	3 282	
Total :	17 160	Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT	858	
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :				
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :		17 160	Autres dépenses HT (€)	
Frais totaux d'exploitation (HT)		28 350	BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)	43 560
TVA sur les frais d'exploitation :		1 533		

Observations :

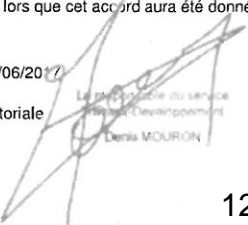
J'ai l'honneur de vous transmettre l'état de prévision des coupes de votre forêt, proposé par S. SCHEPPLER

Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied.
En application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe. En application de l'article L.144.1.1 d code forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quantité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF. La commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

A Oberhaslach 28/06/2017

Le Responsable de l' Unité Territoriale

Emmanuel HANDWERK


Le Responsable du service
des ventes et l'entretien
Denis MOURON

A

Le Maire,

le

Agence de SCHIRMECK
Unité Territoriale : HASLACH
Triage(s) de STILL

Votre interlocuteur : **S. SCHEPPLER**
Tel : **03 88 50 98 31**

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ETAT DE PREVISION DES COUPES

REPARTITION BOIS FACONNES EN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT OU VENTES PUBLIQUES

PRODUITS	PARCELLES CONCERNEES	VOLUMES PROPOSES DANS LE CADRE DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (m3)	OBSERVATIONS
Bois d'œuvre Sapin Pectiné/Epicéa	28.i, 29.i	50	
Bois d'œuvre Pin Sylvestre	28.i, 29.i	46	
Bois d'oeuvre DOUGLAS		0	
Bois d'oeuvre CHENE		0	
Bois d'œuvre HETRE	28.i, 29.i, 22.a, 22.i	170	
Bois d'œuvre FRENE		0	
Bois d'industrie feuillus		0	
Bois d'industrie Résineux		0	
Bois énergie		0	

La commune donne délégation à l'ONF pour accepter les conditions financières des contrats dans lesquels ses bois seront placés, dans le respect des mandats de négociation donnés par le comité national des ventes de bois communales.

L'ensemble des volumes vendus en contrat le sont dans le cadre du dispositif de ventes groupées, prévoyant le reversement des sommes perçues par l'ONF après déduction des frais, fixés à 1 % des sommes recouvrées .

Date :
signature

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES
FORET COMMUNALE - HERRENWALD - Année 2018

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE		VOLUME TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)	
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage					Abattage et façonnage		Débardage		
										En régie	A l'entreprise			
	m3	m3	m3	m3	m3	(stères)	m3	(stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)
14	21						47	67	68	1 710	1 080		300	330
15							19	27	19	280	460			-180
Chablis			10	20					30	1 250	460		230	560
Sous-Total	21		10	20			66	94	117	3 240	2 000		530	710

COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS)						
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU (y compris rémanents)		VOLUME TOTAL	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT
	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux		
	m3	m3	m3	m3		
Total						

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :			
Salaires + charges ouvriers :		1 399	
Charges patronales (43 %) :		601	
Total :		2 000	
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :			
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :		2 000	
Dépenses HT de débardage et de câblage			630
Honoraires			170
Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT			100
Autres dépenses HT (€)			
Frais totaux d'exploitation (HT)		2 800	
TVA sur les frais d'exploitation :		560	
BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)			440

Observations :

J'ai l'honneur de vous transmettre l'état de prévision des coupes de votre forêt, proposé par L. ULRICH

Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied. En application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe. En application de l'article L.144.1.1 du code forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF. La commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

A Hatten le 06 Juin 2017
Le Responsable de l'Unité Territoriale
Pierre SCHNEIDER



A
Le Maire,

ANNEXE 5 :

Travaux patrimoniaux 2017



EPIC. RCS Paris B662043116
Siège : 2 avenue de Saint-Mandé
75570 Paris cedex 12
Tél. 01 40 19 58 00

Programme d'actions
pour l'année 2017
PRC-17-804009-00178645

FORÊT COMMUNALE de STRASBOURG HERRENWALD

Office National des Forêts AGENCE NORD ALSACE UT HATTEN-STRASBOURG route de Seltz 67690 HATTEN Tél : 03 88 51 10 20	Destinataire COMMUNE DE STRASBOURG CENTRE ADMINISTRATIF 1 PARC DE L'ETOILE 67000 STRASBOURG
---	--

Vous trouverez ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.
Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX DE MAINTENANCE			
<input type="checkbox"/> Entretien du périmètre Localisation : périmètre Nord chemin rural p 2 à 9	1 300,00	MLI	
Sous-total			1 240,00 € HT
TRAVAUX SYLVICOLES			
<input type="checkbox"/> Entretien des clôtures Localisation : Clôtures 16p,9p,15p,16p,17p	2 400,00	MLI	
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 10, 11.r, 16, 18.r, 6.r, 7.r, 8.r1, 9	42,67	HA	
<input type="checkbox"/> Intervention en futaie irrégulière Localisation : 19.b, 20.b3, 20.r2, 21.b	16,40	HA	
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 15.r, 16, 17.r, 8.r1, 9 Plantations clôturées	14,27	HA	
Sous-total			29 690,00 € HT
			Total : 30 930,00 € HT

(*) : Actions pouvant être réalisées en régie communale. Les montants indiqués intègrent une évaluation de la rémunération du maître d'œuvre.

Remarques de la Collectivité

Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF,
LAURENT ULRICH

Date : 26/09/2016

Programme reçu le :
Le représentant de la collectivité.

Pierre SCHNEIDER

FORÊT COMMUNALE de STRASBOURG HOHWALD

Office National des Forêts AGENCE DE SCHIRMECK UT VAL DE VILLE 16, rue de Bassemberg 67220 VILLE Tél : 03 88 08 35 22	Destinataire COMMUNE DE STRASBOURG CENTRE ADMINISTRATIF 1 PARC DE L'ETOILE 67000 STRASBOURG
---	--

Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.
Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE				
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire Localisation : Parcelles : 2,16,21,32,36,44 Recepage de la régénération, rafraichissement des guidons.	8 000,00	MLI		F
<input type="checkbox"/> Entretien du périmètre Localisation : Parcelles 2,16,21,44 recépage de la régénération , entretien des bornes , rafraichissement des guidons	3 000,00	MLI		F
Sous-total			2 450,00 € HT	
TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION				
<input type="checkbox"/> Régénération par plantation : mise en place des plants en regarnis ou complément de régénération existante Localisation : 12.fr, 19.aj Parcelle 12 : Plantation d'Epicéa Commun en complément de la RN sur 0,60 ha Parcelle 19 : plantation de Mélèzes d'Europe en complément de la RN sur 4,2 ha	2 500,00	PL		I
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants d'épicéa commun Localisation : parcelle 12	500,00	PL		I
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de mélèzes Localisation : Parcelle 1	2 000,00	PL		I
Sous-total			4 650,00 € HT	
TRAVAUX SYLVICOLES				
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 1.rr, 12.rr, 18.r4, 19.aj, 2.rr, 21.r4, 27.rr, 30.i2, 31.aj Dégagement de plantations résineuses	17,65	HA		I
<input type="checkbox"/> Toilettage après exploitation Localisation : 19.aj Recépage des brins cassés et écorcés	4,20	HA		F
<input type="checkbox"/> Nettoyement de régénération Localisation : 21.aj	0,50	HA		F
Sous-total			9 750,00 € HT	
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE				
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau Localisation : FORÊT Entretien des saignées, rigles et fossés	16 000,00	MLI		F
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretiens divers de fossés Localisation : FORÊT Entretiens ponctuels de fossés bordiers à la pelle mécanique	16,00	KM		F
Sous-total			4 620,00 € HT	
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER				
<input type="checkbox"/> Entretien des clôtures Localisation : Parcelles : 1,2,12,18,19,20,21,27,30,31	8 000,00	MLI		F

FORÊT COMMUNALE de STRASBOURG HOHWALD

DESRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
<input type="checkbox"/> Fourniture de répulsifs Localisation : Parcelles : 1,2,12,18,19,20,21,23,26,27,28,30,31,36	170,00	KG		I
<input type="checkbox"/> Application de répulsif Localisation : 1.r4, 2.i1, 12.r6, 12.rr, 18.r4, 19.r6, 20.r6, 21.r4, 23, 26.i2, 27.a, 27.rr, 28.r6, 30.i2, 32.r6, 36.r6, 37.r6, 38.i2, 39	224,00	HA		I
<input type="checkbox"/> Enlèvement manuel de clôture grillagée Localisation : Parcelles : 13,28,29	3 850,00	MLI		I
Sous-total			38 180,00 € HT	
TRAVAUX DIVERS				
<input type="checkbox"/> Matérialisation des lots de bois de chauffage Localisation : Parcelles : 17,18,20,29,43	1,00	U		F
<input type="checkbox"/> Travaux divers dans les peuplements Localisation : Forêt de STRASBOURG Sapins de Noël, branches, transport de piquets + grillage, travaux divers demandés par la ville	1,00	U		F
Sous-total			4 890,00 € HT	

Total Investissement	Total Fonctionnement	Total : 64 540,00 € HT
44 430,00 € HT	20 110,00 € HT	

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.

(*) : Actions pouvant être réalisées en régie communale. Les montants indiqués intègrent une évaluation de la rémunération du maître d'oeuvre.

Remarques de la Collectivité	
Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, ROBERT SECKLER Date :	Programme reçu le : Le représentant de la collectivité,

FORÊT COMMUNALE de STRASBOURG OEDENWALD

Office National des Forêts AGENCE DE SCHIRMECK UT HASLACH 67280 OBERHASLACH Tél : 03 88 87 31 02	Destinataire COMMUNE DE STRASBOURG CENTRE ADMINISTRATIF 1 PARC DE L'ETOILE 67000 STRASBOURG
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).	

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE				
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire Localisation : massif (EA 2018/2019)	20 000,00	MLI		F
<input type="checkbox"/> Entretien du périmètre Localisation : Massif	4 000,00	MLI		F
Sous-total			5 720,00 € HT	
TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION				
<input type="checkbox"/> Régénération par plantation : mise en place des plants en regarnis ou complément de régénération existante Localisation : 33	300,00	PL		I
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de mélèzes Localisation : Ple 33	300,00	PL		I
Sous-total			2 080,00 € HT	
TRAVAUX SYLVICOLES				
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 33, 67	1,30	HA		I
<input type="checkbox"/> Toilettage après exploitation Localisation : EA 2017 et reliquat 2016	80,00	HA		F
<input type="checkbox"/> Travaux divers : mise en peinture des arbres objectifs Localisation : P2,24p,28,46p	500,00	U		F
<input type="checkbox"/> Nettoiement de régénération Localisation : P55p,57p et diverses complément à l'application de répulsif	30,00	HA		F
<input type="checkbox"/> Intervention en futaie irrégulière Localisation : P54, 55 ,57,58,26...	80,00	HA		I
<input type="checkbox"/> Nettoiement de régénération Localisation : 17.a, 18	24,00	HA		F
Sous-total			45 180,00 € HT	
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE				
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau Localisation : massif	90,00	MLI		F
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretiens divers de fossés Localisation : massif	4,00	KM		F
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des accotements et talus Localisation : Massif	7,00	KM		F
<input type="checkbox"/> Travaux de mise en place de signalétique ou signalisation Localisation : Bischofslaeger	1,00	U		I
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des passages busés Localisation : massif	1,00	U		F
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien des infrastructures Localisation : route forestière de Wangenbourg	1,50	KM		F
<input type="checkbox"/> Travaux de mise aux normes des infrastructures Localisation : route forestière Breitberg/Lang bank/Ochsenlaeger	1,00	U		F

FORÊT COMMUNALE de STRASBOURG OEDENWALD

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (*)
<input type="checkbox"/> Travaux divers d'entretien des infrastructures Localisation : barrières RF Breitberg (remise en place)	1,00	U		F
Sous-total			23 370,00 € HT	
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER				
<input type="checkbox"/> Entretien des clôtures Localisation : P22,33,36,55,66,67	2 000,00	MLI		F
<input type="checkbox"/> Fourniture de piquets pour clôture grillagée pour régénération Localisation : P22,36,55...	50,00	U		I
<input type="checkbox"/> Fourniture de répulsifs Localisation : P40.....	50,00	KG		I
<input type="checkbox"/> Application de répulsif Localisation : P40,41,42,52,53,55,57,58,63,65,67...	120,00	HA		I
<input type="checkbox"/> Dépôt en déchetterie Localisation : P24p,21p	1,00	U		I
Sous-total			24 080,00 € HT	
TRAVAUX CYNETIQUES				
<input type="checkbox"/> Entretien divers d'équipements cynégétiques Localisation : enclos/exclos observatoire Donon	1,00	U		F
Sous-total			410,00 € HT	
TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX				
<input type="checkbox"/> Travaux environnementaux d'entretien divers de génie écologique Localisation : zone humide P43 et 48	1,00	U		F
Sous-total			2 450,00 € HT	
TRAVAUX TOURISTIQUES				
<input type="checkbox"/> Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique,... Localisation : Ponton étang des 3 fontaines, table-banc Bischofslaeger	1,00	U		I
<input type="checkbox"/> Travaux paysagers d'entretien divers Localisation : Etang des trois fontaines	1,00	U		F
<input type="checkbox"/> Pose de mobilier bois et de signalétique bois d'accueil du public Localisation : table/banc Bischofslaeger	1,00	U		F
Sous-total			1 400,00 € HT	
TRAVAUX DIVERS				
<input type="checkbox"/> Matérialisation des lots de bois de chauffage Localisation : EA 2017	1,00	U		F
<input type="checkbox"/> Abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0,30 m - Sécurisation des lots de bois de chauffage Localisation : EA 2017	1,00	FO		F
<input type="checkbox"/> Travaux divers dans les peuplements Localisation : fagots orangerie	1,00	U		F
Sous-total			2 390,00 € HT	

Total Investissement	Total Fonctionnement	Total : 107 080,00 € HT
42 620,00 € HT	64 460,00 € HT	

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.
(*): Actions pouvant être réalisées en régie communale. Les montants indiqués intègrent une évaluation de la rémunération du maître d'oeuvre.

FORÊT COMMUNALE de STRASBOURG OEDENWALD

Remarques de la Collectivité	
Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, LAURENT GUERTON Date : 11/07/16	Programme reçu le : Le représentant de la collectivité,

FORÊT de l' OEUVRE NOTRE-DAME

Office National des Forêts AGENCE DE SCHIRMECK UT HASLACH 67280 OBERHASLACH Tél : 03 88 50 98 31	Destinataire Monsieur le Directeur FONDATION OEUVRE NOTRE DAME PLACE DU CHATEAU 67000 STRASBOURG
---	---

Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.
Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE				
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire Localisation : EA 2018	3 000,00	MLI		F
Sous-total			3 390,00 € HT	
TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION				
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : broyage de la végétation Localisation : Parcelle 13	2,80	HA		I
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de chêne sessile Localisation : Ple 13	2 000,00	PL		I
<input type="checkbox"/> Régénération par plantation : mise en place des plants en regarnis ou complément de régénération existante Localisation : Parcelle 13	2 000,00	PL		I
Sous-total			5 550,00 € HT	
TRAVAUX SYLVICOLES				
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel localisé de régénération naturelle par cassage Localisation : Parcelles 10, 11, 12, 14, 15	25,00	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : Parcelle 13	2,80	HA		I
Sous-total			19 210,00 € HT	
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE				
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau Localisation : Massif	1 000,00	MLI		F
Sous-total			1 130,00 € HT	
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER				
<input type="checkbox"/> Entretien des clôtures Localisation : Parcelles, 10, 11, 12, 13, 14	4 000,00	MLI		F
<input type="checkbox"/> Fourniture de grillage pour régénération Localisation : Parcelle 15	400,00	MLI		I
<input type="checkbox"/> Fourniture de piquets pour clôture grillagée pour régénération Localisation : Parcelle 15	150,00	U		I
<input type="checkbox"/> Mise en place de clôture Localisation : Parcelle 15	400,00	MLI		I
Sous-total			7 360,00 € HT	
TRAVAUX TOURISTIQUES				
<input type="checkbox"/> Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique,... Localisation : Etang, Chêne baillard, aire d'accueil	1,00	U		I
Sous-total			1 020,00 € HT	

FORÊT de l' OEUVRE NOTRE-DAME

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
TRAVAUX DIVERS				
<input type="checkbox"/> Matérialisation des lots de bois de chauffage Localisation : EA 2017	1,00	U		F
Sous-total			1 700,00 € HT	

Total Investissement 30 880,00 € HT	Total Fonctionnement 8 480,00 € HT	Total : 39 360,00 € HT
---	--	-------------------------------

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.

(*) : Actions pouvant être réalisées en régie communale. Les montants indiqués intègrent une évaluation de la rémunération du maître d'oeuvre.

Remarques de la Collectivité	
Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, SIMON SCHEPPLER Date : <i>1/10</i>	Programme reçu le : Le représentant de la collectivité,

ANNEXE 6 :

Travaux patrimoniaux 2018

PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX
FORET COMMUNALE - HERRENWALD - Année 2018

1. TRAVAUX NON SUBVENTIONNABLES

NATURE DE TRAVAUX	LOCALISATION (indicative) OBSERVATIONS	QTE (estimative)	Sans honoraires		Détails par mode de réalisation prévisionnel (€)		
			P.U. MOYEN HT (€)	PRIX TOTAL HT (€)	Régie (salaires) (€ HT)	Régie (fournitures) (€ HT)	Entreprise (€ HT)
MAINTENANCE							
Périmètre (km)							
Parcellaire (km)							
SYLVICULTURE							
Nettoyage (ha)							
Plantation (ha)							
Protection gibier (ha)	Entretien parc 8, 9, 15, 16, 17	14,3	23	330	330		
Dégagement Dépressage Cloisonnement (ha)	Chênes sessiles parc 8, 9, 11. Pin parc 15, 16	17,5	410	7 180	7 180		
Divers							
< à 3 m investissement	Nettoisement Dépressage Cloisonnement (ha)	Entretien des cloiso. parc 11, 15. Nettoisement parc 21 p	14,3	276	3 950	2 710	1 240
	Elagage (ha)						
> à 3 m fonctionnement	Divers						
INFRASTRUCTURE							
Voirie (km)							
Assainissement (km)							
Divers	Fauchage des accotements	5,0	90	450			450
CYNEGETIQUE-PISCICOLE-MILIEUX REMARQUABLES							
Divers							
ACCUEIL DU PUBLIC (TRAVAUX NON PATRIMONIAUX)							
Divers							

Bilan partiel sans honoraires

Total travaux non subventionnables HT (€)	11 910	10 220	1 690
TVA sur travaux non subventionnables (€)	338,00		338,00
Total travaux non subventionnables TTC (€)	12 248,00	10 220,00	2 028,00

PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX
FORET COMMUNALE - HERRENWALD - Année 2018

Récapitulatif avec honoraires (montants prévisionnels)	Détails par mode de réalisation prévisionnel (€)			Total (€)
	Régie : Salaires	Régie : Fournitures	Entreprise	
Travaux non subventionnables (€ HT)	10 220		1 690	11 910
Travaux subventionnables (€ HT)				
Total travaux (€ HT)	10 220		1 690	11 910
Honoraires des travaux (€ HT)	1 550			1 550
Assistance à la gestion de la main d'oeuvre (€ HT)	520			520
Total HT travaux, honoraires et assistance gestion de la main d'oeuvre	13 980			13 980
TVA sur travaux, honoraires et assistance gestion de la main d'oeuvre	752,00			752,00
Total TTC travaux, honoraires et assistance gestion de la main d'oeuvre	14 732,00			14 732,00

Détail par nature (estimations)	Montant HT (€)	Montant TVA (€)	Montant TTC (€)
Investissement	8 870	272,00	9 142,00
Entretien (ou fonctionnement)	5 110	480,00	5 590,00

Autres dépenses :	Coût prévisionnel (€ HT) :	
Cotisation à la Caisse Accidents Agricoles (CAAA) :	307	3,0%
Equipements de sécurité :	102	1,0%

J'ai l'honneur de vous transmettre le programme des travaux de votre forêt, proposé par L. ULRICH

Fait retour avec les observations suivantes :

A Hatten

le 06 juin 2017

A

le

Le Responsable de l'Unité Territoriale

Pierre SCHNEIDER

Le Maire,



EPIC. RCS Paris B662043116
Siège : 2 avenue de Saint-Mandé
75570 Paris cedex 12
Tél. 01 40 19 58 00

Programme d'actions
pour l'année 2018
N° de dossier 0206148

FORÊT COMMUNALE de STRASBOURG HOHWALD

Office National des Forêts AGENCE DE SCHIRMECK UT VAL DE VILLE 16, rue de Bassemberg 67220 VILLE Tél : 03 88 08 35 22	Destinataire Monsieur le Maire COMMUNE DE STRASBOURG CENTRE ADMINISTRATIF 1 PARC DE L'ETOILE 67076 STRASBOURG CEDEX
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).	

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX SUR LIMITES ET PARCELLAIRE			
<input type="checkbox"/> Entretien du périmètre (*) Localisation : Parcelles 6 - 28 -30 Recépage des plantes ligneuses , rafraîchissement des guidons	925,00	MLI	
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire (*) Localisation : Parcelles : 6 - 24 - 28 - 37 Recépage des plantes ligneuses , rafraîchissement de la peinture (bornes +guidons)	4 850,00	MLI	
Sous-total			1 716,00 € HT
TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION			
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : préparation du sol (*) Localisation : Parcelles : 1 = 0,5 ha , 18 = 1 ha , 19 = 1,5 ha	3,00	HA	
<input type="checkbox"/> Régénération par plantation : mise en place des plants en regarnis ou complément de régénération existante (*) Localisation : Parcelles : 1 =500pts , 2 =150pts , 12 =150 +500pts , 18 = 1000pts , 19 = 800pts , 30 = 300pts	3 400,00	PL	
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de mélèzes (*) Localisation : Parcelle : 1 = 500 pts , 2 = 150 , 2 =150 pts , pille 12 = 1500 pts	800,00	PL	
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de douglas (*) Localisation : Parcelles : 18 =1000 pts , 19 = 800 pts , 30 = 300pts (1600pts en avoir)	2 100,00	PL	
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants d'épicéa commun (*) Localisation : Parcelle : 12 = 500 pts	500,00	PL	
Sous-total			7 193,00 € HT
TRAVAUX SYLVICOLES			
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel (*) Localisation : pille1=4,4ha; pille2=0,80ha; pille12=1,20ha; pille18=1,60ha; pille19=6,50ha; pille21=0,25ha; pille27=0,30ha; pille30=0,60ha; pille31=2,00ha	17,65	HA	
Sous-total			9 973,00 € HT
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE			
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau (*) Localisation : Pilles 1 à 44 Entretien des saignées,rigoles,passages busés	240,00	H	
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretiens divers de fossés (*) Localisation : Entretien discontinu des fossés bordiers	16,00	KM	
<input type="checkbox"/> Création de pistes (*) Localisation : Parcelles 26 et 37	0,31	KM	
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : création de passages busés (*) Localisation : Parcelles 24 et 37.Cours répertoriés sur les carte IGN.	5,00	U	
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : création de passages busés (*) Localisation : Parcelle 24 et 37 ruisseaux pas sur la carte IGN	5,00	U	
Sous-total			16 793,00 € HT

FORÊT COMMUNALE de STRASBOURG HOHWALD

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER			
<input type="checkbox"/> Entretien des clôtures (*) Localisation : Parcelles diverses	8 000,00	MLI	
<input type="checkbox"/> Fourniture de grillage pour régénération (*) Localisation : Parcelles: 23 et 39 (clôture sous abris)	1 160,00	MLI	
<input type="checkbox"/> Fourniture de piquets pour clôture grillagée pour régénération (*) Localisation : Parcelles: 23 et 36 (clôture sous abris)	400,00	U	
<input type="checkbox"/> Mise en place de clôture (*) Localisation : Parcelles: 23 et 36 (clôture sous abris)	1 160,00	MLI	
<input type="checkbox"/> Fourniture de répulsifs (*) Localisation : Parcelles diverses BOURGEON PROTECT	400,00	KG	
<input type="checkbox"/> Application de répulsif (*) Localisation : Parcelles diverses	224,00	HA	
<input type="checkbox"/> Dépôt en déchetterie (*) Localisation : Parcelles diverses	24,00	U	
Sous-total			74 726,00 € HT
TRAVAUX CYNEGETIQUES			
<input type="checkbox"/> Enlèvement manuel de clôture grillagée (*) Localisation : Parcelles 13,28,29	1 285,00	MLI	
Sous-total			4 501,00 € HT
TRAVAUX DIVERS			
<input type="checkbox"/> Matçrialisation des lots de bois de chauffage (*) Localisation : Parcelles diverses	45,00	M3A	
<input type="checkbox"/> Travaux divers dans les peuplements (*) Localisation : Transport de grillage,piquets,plants; fagots; sapins de Noël; travaux divers demandés par la ville	100,00	U	
Sous-total			4 624,00 € HT
Total :			119 526,00 € HT

(*) : Actions pouvant être réalisées en régie communale. Les montants indiqués intègrent une évaluation de la rémunération du maître d'oeuvre.

Remarques de la Collectivité	
Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, ROBERT SECKLER Date :	Programme reçu le : Le représentant de la collectivité,


 Le responsable du service
 Développement
 Denis MOURON

EPIC. RCS Paris B662043116
 Siège : 2 avenue de Saint-Mandé
 75570 Paris cedex 12
 Tél. 01 40 19 58 00

FORÊT COMMUNALE de STRASBOURG OEDENWALD

Office National des Forêts AGENCE DE SCHIRMECK UT HASLACH 67280 OBERHASLACH Tél : 03 88 87 31 02	Destinataire Monsieur le Maire COMMUNE DE STRASBOURG CENTRE ADMINISTRATIF 1 PARC DE L'ETOILE 67000 STRASBOURG
---	---

Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.
 Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX SUR LIMITES ET PARCELLAIRE			
<input type="checkbox"/> Entretien du périmètre (*) Localisation : massif	4 000,00	MLI	
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire (*) Localisation : EA 2019/2020	20 000,00	MLI	
Sous-total			5 616,10 € HT
TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION			
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de chêne sessile (*) Localisation : 24.b	250,00	PL	
<input type="checkbox"/> Régénération par plantation : mise en place des plants (*) Localisation : 24.b	250,00	PL	
Sous-total			2 039,65 € HT
TRAVAUX SYLVICOLES			
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel (*) Localisation : 33.u, 67.u	1,30	HA	
<input type="checkbox"/> Travaux divers : mise en peinture des arbres objectifs (*) Localisation : P2,24b,28,46	800,00	U	
<input type="checkbox"/> Nettoyement de régénération (*) Localisation : 17.a	9,00	HA	
<input type="checkbox"/> Toilettage après exploitation (*) Localisation : Parcelles 37p,46p32,50p,54,65p	40,00	HA	
<input type="checkbox"/> Elagage de peuplements résineux (*) Localisation : 61.u	120,00	U	
<input type="checkbox"/> Intervention en futaie irrégulière (*) Localisation : 57.u	12,59	HA	
Sous-total			21 255,30 € HT
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE			
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau (*) Localisation : massif	72,00	H	
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretiens divers de fossés (*) Localisation : massif	0,50	KM	
<input type="checkbox"/> Création de pistes (*) Localisation : P14 : prolongement du CF Heidenkopf	0,15	KM	
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des accotements et talus (*) Localisation : massif	7,00	KM	
<input type="checkbox"/> Création d'une route forestière empierrée (*) Localisation : RF Kuhberg-RF Kohlberg-CF Heidenkopf	3,00	KM	
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : Entretien de place de retournement (*) Localisation : CF Heidenkopf - RF Kuhberg	2,00	U	

FORÊT COMMUNALE de STRASBOURG OEDENWALD

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de piste/chemin (*) Localisation : P14 Prolongement CF Heidenkopf	0,30	KM	
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de route empierrée (*) Localisation : RF de Wangenbourg	1,50	KM	
<input type="checkbox"/> Résorption de point noir sur infrastructure (*) Localisation : RF Langbank- RF Breitberg- RF OCsenlaeger	1,00	U	
<input type="checkbox"/> Travaux divers d'entretien des infrastructures (*) Localisation : Remise en place barrières RF Breitberg	1,00	U	
Sous-total			141 423,00 € HT
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER			
<input type="checkbox"/> Entretien des clôtures (*) Localisation : P22,36,33,67,55	2 000,00	MLI	
<input type="checkbox"/> Fourniture de piquets pour clôture grillagée pour régénération (*) Localisation : P22,33,36,55,67	50,00	U	
<input type="checkbox"/> Fourniture de répulsifs (*) Localisation : bourgeon protect	120,00	KG	
<input type="checkbox"/> Application de répulsif (*) Localisation : P40,41,42,52,53,55,57,58,63,65,67...	120,00	HA	
<input type="checkbox"/> Fourniture de protections individuelles contre le gibier (*) Localisation : P24b partie	250,00	U	
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : mise en place de protections individuelles (*) Localisation : P24b	250,00	U	
<input type="checkbox"/> Dépôt en déchetterie (*) Localisation : P24p,21p	1,00	U	
<input type="checkbox"/> Enlèvement manuel de clôture grillagée (*) Localisation : P66p,67p	800,00	MLI	
<input type="checkbox"/> Dépôt en déchetterie (*) Localisation : P24p et 21p	1,00	U	
Sous-total			29 566,65 € HT
TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX			
<input type="checkbox"/> Travaux environnementaux d'entretien divers de génie écologique (*) Localisation : zone humide P43 et 48	1,00	U	
Sous-total			2 441,00 € HT
TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC			
<input type="checkbox"/> Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique,... (*) Localisation : Ponton étang des 3 fontaines-table-banc Bischofslaeger	24,00	H	
<input type="checkbox"/> Travaux paysagers d'entretien divers (*) Localisation : Entretien abords étang des trois fontaines	1,00	U	
Sous-total			1 063,00 € HT
TRAVAUX DIVERS			
<input type="checkbox"/> Matçrialisation des lots de bois de chauffage (*) Localisation : EA 2018	100,00	M3A	
<input type="checkbox"/> Abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0,30 m - Sécurisation des lots de bois de chauffage (*) Localisation : EA 2018	1,00	FO	
<input type="checkbox"/> Travaux divers dans les peuplements (*) Localisation : fagots orangerie	1,00	U	
Sous-total			2 672,00 € HT



Office National des Forêts

EPIC. RCS Paris B662043116
Siège : 2 avenue de Saint-Mandé
75570 Paris cedex 12
Tél. 01 40 19 58 00

Programme d'actions
pour l'année 2018
PFC-18-801503-00206119

FORÊT COMMUNALE de STRASBOURG OEDENWALD

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
			Total : 206 076,70 € HT

(*) : Actions pouvant être réalisées en régie communale. Les montants indiqués intègrent une évaluation de la rémunération du maître d'oeuvre.

Remarques de la Collectivité

Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF,
LAURENT GUERTON

Date :

Programme reçu le :
Le représentant de la collectivité,



EPIC. RCS Paris B662043116
Siège : 2 avenue de Saint-Mandé
75570 Paris cedex 12
Tél. 01 40 19 58 00

FORÊT de l' OEUVRE NOTRE-DAME

Office National des Forêts AGENCE DE SCHIRMECK UT HASLACH 67280 OBERHASLACH Tél : 03 88 50 98 31	Destinataire FONDATION OEUVRE NOTRE DAME PLACE DU CHATEAU 67000 STRASBOURG
--	---

Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.
Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX SUR LIMITES ET PARCELLAIRE			
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire (*) Localisation : EA 2019	6 000,00	MLI	
Sous-total			3 390,00 € HT
TRAVAUX SYLVICOLES			
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel localisé de régénération naturelle par cassage (*) Localisation : Parcelles 10,11,12,14,	25,00	HA	
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel (*) Localisation : Parcelle 13 Dégagement plantation parcelle 13	2,80	HA	
Sous-total			16 950,00 € HT
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER			
<input type="checkbox"/> Entretien des clôtures (*) Localisation : Parcelles 10,11,12,13,14 Parcelles 10,11,12,13,14	5 000,00	MLI	
Sous-total			3 390,00 € HT
TRAVAUX DIVERS			
<input type="checkbox"/> Matç réalisation des lots de bois de chauffage (*) Localisation : Parcelles de l'EA 2018 Parcelles de l'EA 2018	100,00	M3A	
Sous-total			1 356,00 € HT
			Total : 25 086,00 € HT

(*) : Actions pouvant être réalisées en régie communale. Les montants indiqués intègrent une évaluation de la rémunération du maître d'oeuvre.

Remarques de la Collectivité

Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF,
SIMON SCHEPPLER

Programme reçu le :
Le représentant de la collectivité,

Date :

ANNEXE 7 :

Orientation de gestion pour la forêt de la Robertsau

Restauration de la fonctionnalité des écosystèmes forestiers de la Robertsau

Objectif : Garantir sur le long terme le fonctionnement de l'écosystème en équilibre dynamique (c'est-à-dire évolutif) avec les conditions climatiques et stationnelles (stade théorique du climax) par la gestion de la continuité de l'ensemble des processus naturels. Aboutir à terme à une **forêt climacique** (soit au plus tôt dans 2 ou 3 siècles. A l'échelle humaine la stabilité du cycle climacique ne peut être obtenue que dans des milieux suffisamment vieillis attestés par la présence d'arbres d'au moins 300 ans d'âge pour les plus longévifs).

Choix du mode de traitement : sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature.

Cette méthode d'inspiration écosystémique (au contraire d'autres sylvicultures d'inspiration agronomique) permet de respecter les processus dynamique des forêts naturelles et est en l'occurrence la plus adaptée pour accompagner vers le stade climacique nos milieux forestiers perturbés et artificialisés par l'homme.

Ce mode de traitement s'intéresse aux arbres individuellement en fonction de leurs capacités à répondre à l'objectif final et minimise voir occulte les logiques habituelles de traitement sylvicole en peuplement.

La notion de sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature et dépendante de nombreux paramètres et facteurs et couvre de vastes champs de l'écologie, elle est impossible à résumer et difficile à définir. Néanmoins, outre le principe de base énoncé ci-dessus, les orientations sylvicoles devront s'attacher plus particulièrement :

- ⇒ A la recherche d'une diversité d'essences adaptées au milieu,
- ⇒ A la recherche d'une stratification tant verticale qu'horizontale,
- ⇒ A la recherche d'un équilibre entre les densités de gros, moyens et petits bois,
- ⇒ A la recherche de strates dominantes et dominées relativement claires permettant l'épanouissement des strates buissonnantes, lianescentes, mucilagineuses et de la régénération naturelle de toutes essences uniformément réparties sur l'ensemble des massifs,
- ⇒ A la recherche d'un vieillissement maximal au sein de chaque espèce (d'une centaine d'années pour certaines à mille ans pour d'autres), d'accepter leur mort biologique et de maintenir le « bois mort » sur place, d'abord sur pied puis au sol,
- ⇒ A la suppression progressive d'essences allochtones envahissantes à forte capacité de régénération (Erables sycomores et planes, Robiniers),
- ⇒ De limiter, voir défavoriser dans un premier temps, les autochtones envahissantes (frênes et dans une moindre mesure le Tilleul),
- ⇒ Enfin de rechercher et de maintenir un équilibre entre la flore et la grande faune.

Ce type de sylviculture complexe nécessitera des interventions légères et prudentes mais fréquentes et adaptées à chaque cas de figure (ne jamais oublier le pas de temps nécessaire qui est de plusieurs siècles et ne surtout pas céder à la tentation de vouloir transformer le milieu à l'échelle d'une vie d'homme)

Rappel synthétique de quelques notions de base nécessaire à la compréhension d'une sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature.

- ⇒ Notion de **Surface terrière** (G) d'un peuplement : correspond à la somme des surfaces de la section des troncs à 1,30 m de Hauteur. Notion essentielle permettant d'extrapoler

des volumes, de définir l'état d'un couvert forestier et d'évaluer l'état « écologique » d'un peuplement. Elle s'exprime en m²/Ha.

- 5 à 12 m²/Ha : peuplement ouvert (présence de régénération naturelle, d'un sous étage, de strates buissonnantes, éclaircissement du sol fort)
 - 13 à 20 m²/Ha : peuplement commence à se fermer (présence de régénération naturelle, concurrence entre les strates dominées, compression faible à moyenne, influence sur les petits bois)
 - 21 à 30 m²/Ha : peuplement fermé (régénération naturelle possible uniquement pour les essences d'ombre, forte compétition entre les végétaux, compression moyenne à élevée, influence sur les petits bois et les bois moyens)
 - + de 30 m²/Ha : peuplement trop fermé (régénération naturelle absente, disparition des strates dominées, très forte compétition dans la strate dominante, compression forte, influence sur les gros bois)
- ⇒ Notion de **catégorisation des structures forestières** par classes de diamètre et non plus par classes d'âge comme en sylviculture d'inspiration agronomique (par exemple futaie régulière équienne)
- Semis ⇒ diamètre inférieur à 2,5 cm ou hauteur inférieur à 3 m
 - Gaulis ⇒ classe de diamètre 5 (de 2,5 à 7,4 cm)
 - Perchis ⇒ classe de diamètre 10 et 15 (7,5 à 17,4 cm)
 - Petits bois ⇒ classe de diamètre 20 et 25 (17,5 à 27,4 cm)
 - Bois moyen ⇒ classe de diamètre 30 à 45 (27,5 cm à 47,4 cm)
 - Gros bois ⇒ classe de diamètre 50 et + (+ 47,5 cm) dont très gros bois à partir de la classe 70.
- ⇒ Notion d'**autoécologie** des principales essences (cas général)
- Pionniers ⇒ Peupliers sp, Saules sp, Robiniers, Bouleaux
 - Postpionniers ⇒ Erables sycomores et planes, Aulnes, Frênes, Ormes, Merisiers, Noyers communs et noirs
 - Terminaux ⇒ Erables champêtre, charmes, Tilleuls, Hêtres
 - Nomades ⇒ Chêne sp

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Gestion des Réserves naturelles nationales du Rohrschollen et de Neuhof- Illkirch-Graffenstaden.

La ville de Strasbourg est gestionnaire des Réserves naturelles nationales de l'Île du Rohrschollen (RNN du Rohrschollen) et du massif forestier de Strasbourg-Neuhof/Illkirch–Graffenstaden (RNN Neuhof–Illkirch). Cette mission a été officialisée par la signature de deux conventions avec l'Etat, le 19 avril 2011 pour la première et le 28 mars 2014 pour la seconde.

Ces conventions fixent les obligations du gestionnaire. En contrepartie, l'Etat verse une subvention de fonctionnement dont le montant a été fixé en application d'une grille d'évaluation nationale.

Le gestionnaire établit pour chaque réserve naturelle son plan de gestion, document qui définit les orientations de gestion et précise leur planification pour 5 ans. La RNN du Rohrschollen dispose d'un plan de gestion pour la période 2012-2016, avec une actualisation en cours de rédaction pour la période 2018-2022. Le premier plan de gestion de la RNN Neuhof–Illkirch est en cours de finalisation. Celui-ci sera soumis en 2018 à l'avis du Conseil national de protection de la nature (CNPV).

Dans le cadre de l'application de ces conventions, la ville de Strasbourg doit fournir pour chaque réserve naturelle un bilan d'activité, un compte de résultat de l'année passée et un budget prévisionnel pour l'année en cours.

1/ Gestion de la RNN du Rohrschollen

Le plan de gestion de la réserve s'est terminé fin 2016. 2017 a été une année charnière permettant de programmer les activités non encore réalisées durant le dernier plan de gestion d'une part et évaluer les actions de ce dernier avant la construction du nouveau d'autre part.

La synthèse du bilan d'activité 2016, le compte de résultat 2016 et le budget établi pour 2017 sont joints en annexes 1, 2 et 3. Le plan d'action pour la période transitoire 2017 jusqu'au nouveau plan de gestion 2018 est joint en annexe 4.

La participation de la ville de Strasbourg au budget de la réserve naturelle répond aux engagements pris auprès de l'état dès septembre 1997 dans le dossier de candidature.

2/ Gestion de la RNN Neuhof / Illkirch

La synthèse du bilan d'activité 2016, le compte de résultat 2016 et le budget établi pour 2017 sont joints en annexes 5, 6 et 8. Le plan d'action pour la période 2017 préalable au premier nouveau plan de gestion 2018-2022 est joint en annexe 7.

Lors des derniers comités consultatifs, le gestionnaire a présenté l'ensemble des interventions au sein de la réserve naturelle. Il a été demandé au gestionnaire de bien distinguer les missions de gestion financées par la subvention de l'Etat des missions propres au gestionnaire, comme l'accueil du public, l'entretien des chemins et la régulation du sanglier.

Concernant la régulation du sanglier, la collectivité assume les frais de fonctionnement de 17 800 € pour l'exercice 2017.

Les actions liées à l'accueil du public sont aujourd'hui évaluées à 77 500 €, pour l'entretien, la sécurisation et le nettoyage d'un réseau dense de cheminements. Par ailleurs, le nombre de chemins limite les espaces de quiétude pour la faune sauvage.

Aussi, afin de contenir cette dépense et rétablir de larges zones de quiétude, une réflexion a été engagée sur la circulation dans l'ensemble du massif forestier. Ce travail s'appuie sur une démarche participative associant à la fois les riverains et les usagers.

Parallèlement, trois opérations ont été engagées en 2016 en section d'investissement, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du futur plan de gestion et deux aménagements visant à canaliser le public (pose d'enrochements et de barrières).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
après avis favorable du comité consultatif
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

Pour la Réserve naturelle nationale de l'Ile du Rohrschollen :

- *la synthèse du bilan d'activité 2016* (annexe 1) ;*
- *le compte de résultat 2016 (annexe 2) ;*
- *le budget 2017 (annexe 3) ;*
- *le plan d'action 2017(annexe 4).*

Pour la Réserve naturelle nationale de Strasbourg-Neuhof / Illkirch - Graffenstaden :

- *la synthèse du bilan d'activité 2016 (annexe 5) ;*
- *le compte de résultat 2016 (annexe 6) ;*
- *le plan d'action 2017(annexe 7) ;*

- le budget 2017 (annexe 8).

La prise en charge des opérations liées à la sécurisation des chemins et des usagers en attendant la finalisation d'un nouveau plan de circulation sur la réserve.

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et l'ensemble des documents pour la mise en œuvre des actions pour la gestion des RNN de l'Ile du Rohrschollen et du massif forestier de Strasbourg – Neuhof / Illkirch – Graffenstaden.

Le conservateur de la réserve naturelle à mettre en œuvre l'ensemble des opérations des plans d'actions présentés dans le cadre du budget arrêté par le comité de gestion.

***Documents détaillés consultables à l'adresse suivante jusqu'au 30 mai 2018 :**

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=vtl2maN.cedWmxgH0XB6XC>

ou sur simple demande auprès du service Espaces verts et de nature.

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

Annexe 2 :

Compte de résultat 2016

Réserve Naturelle Nationale de l'île du Rohrschollen



Réserve Naturelle ILE DU ROHRSCHOLLEN



Compte de résultat Exercice 2016





Réserve Naturelle Nationale de
l'île du Rohrschollen

COMPTE DE RESULTAT 2016

(exercice comptable du 01/01/2016 au 31/12/2016)

ORGANISME GESTIONNAIRE

Ville de Strasbourg :
Service des Espaces Verts et de Nature
1, parc de l'Etoile
67 076 STRASBOURG cedex

Strasbourg.eu
eurométropole

Conservateur :
Frédéric LONCHAMPT
☎ 03 68 98 61 31
📞 06 08 87 33 24

BUDGET GLOBAL

DEPENSES

Fonctionnement	
Frais de personnel	96 387,71 €
Formation et veille scientifique	1 040,63 €
Déplacements et indemnités kilométriques	5 893,70 €
Frais de gestion courante	3 964,41 €
Acquisition de petit matériel	122,40 €
Dotation aux amortissements	1 229,65 €
Travaux de fonctionnement	13 114,42 €
Sinistres	0,00 €
Sous-total	121 752,92 €

Suivis et travaux post LIFE	
Frais de personnel	11 433,39 €
Acquisition de petit matériel	
Sous-total	11 433,39 €

Investissement	
Etudes et suivis	2 655,00 €
Travaux d'investissements	0,00 €
Acquisition de matériel	0,00 €
Participation DREAL Projet Life (solde)	1 167,00 €
Travaux d'investissements prestataires TU01	20 707,20 €
Sous-total	24 529,20 €

Total 157 715,51 €

RECETTES

Fonctionnement	
DREAL Alsace	75 438,00 €
Réseau de Transport d'Electricité	6 000,00 €
Ville de Strasbourg	50 158,31 €
Produits de ventes	0,00 €
Pertes	0,00 €
Recettes extérieures	1 590,00 €
Sous-total	133 186,31 €

Investissement	
DREAL Alsace	12 280,00 €
Agence de l'Eau Rhin Meuse	0,00 €
Ville de Strasbourg	5 889,20 €
Pertes	0,00 €
Recettes extérieures	6 360,00 €
Sous-total	24 529,20 €

Total 157 715,51 €

INFORMATIONS PREALABLES

Les **Missions de gestion** définies par la convention entre le gestionnaire et l'Etat font l'objet d'une subvention annuelle répartie entre fonctionnement (financement de 2 ETP et frais divers de fonctionnement) et investissement (études, acquisition, installations nouvelles...). Seules les actions en relation avec la gestion d'une Réserve Naturelle Nationale sont concernées par ce budget.



SECTION : FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Missions de gestion de la RNN	
Frais de personnel (2,47 ETP + 0,5 stagiaire)	
25% Directeur / conservateur	15 517,06 €
34% Technicien espaces naturels	15 943,36 €
12% Garde "Accueil du public"	4 875,38 €
34% Garde "Police & Surveillance"	14 011,70 €
44% Garde "Intervention sur patrimoine naturel"	18 490,85 €
29% Garde "Gestion Faune" et "Expertise"	12 993,58 €
20% Secrétaire administrative	8 306,18 €
50% Stagiaire (6 mois)	6 249,60 €
Sous-total	96 387,71 €
Formation et veille scientifique	
Stages et formations	723,13 €
Adhésions RNF et colloques	317,50 €
Sous-total	1 040,63 €
Déplacements et indemnités kilométriques	5 893,70 €
Frais de gestion courante	
Fournitures administratives	80,54 €
Equipement vêtements	1 922,86 €
Ouvrages et abonnements	428,71 €
Frais téléphoniques	1 020,74 €
Autres frais administratifs	511,56 €
Sous-total	3 964,41 €
Acquisition de petit matériel	122,40 €
Dotation aux amortissements	1 229,65 €
Travaux de fonctionnement	
Interventions en régie	5 681,30 €
Interventions Eurométropole	4 964,12 €
Travaux par entreprises	2 469,00 €
Sous-total	13 114,42 €
Sinistres	0,00 €
Total 1	121 752,92 €

Suivis et travaux post LIFE	
SE14 Suivis des impacts du projet Life sur les habitats	
SE16 Suivi des régimes de submersion	
AD01 Procédure d'avertissement des crues	
Frais de personnel (0,26 ETP)	
8,5% Technicien espaces naturels / faune-flore SE14	4 125,66 €
3,1% Technicien espaces naturels / faune-flore SE16	1 527,03 €
1,4% Technicien espaces naturels / faune-flore AD01	267,90 €
13,2% Garde "Accueil -Police et surveillance"	5 512,80 €
Sous-total	11 433,39 €
Déplacements et indemnités kilométriques	
Total 2	11 433,39 €

Total 133 186,31 €

RECETTES

Missions de gestion de la RNN	
DREAL Alsace	
Subvention annuelle de fonctionnement (part "études & travaux" déduite)	75 438,00 €
Ville de Strasbourg	50 158,31 €
Réseau de Transport d'Electricité	
TE05 limitation des ligneux sous les lignes électriques	6 000,00 €
Produits de vente	0,00 €
Pertes	0,00 €
Total 1	131 596,31 €

Recettes extérieures	
Fédération de pêche du Bas-Rhin	
PO04 nettoyage des berges du Bauerngrundwasser	1 590,00 €
Total 2	1 590,00 €

Total 133 186,31 €



COMPTE DE RESULTAT 2016

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Missions de gestion de la RNN	
Etudes et suivis	
SE05b Cartographie des milieux ouverts / CBA	0,00 €
SE12 Réalisation d'un inventaire araignée	2 655,00 €
Sous-total	2 655,00 €
Travaux d'investissements / Prestataires	
TE09 Remplacement de platelage (sécurité)	0,00 €
PI03 Création d'une nouvelle thématique: histoire du Rhin	0,00 €
Sous-total	0,00 €
Acquisition de matériel	0,00 €
Sous-total	0,00 €

Missions de gestion de la RNN	
Participation DREAL projet LIFE (solde)	1 167,00 €
Travaux d'investissement / Prestataires	
TU01 Clôture de sécurisation chenal LIFE	0,00 €
TU01 Mise en sécurité batardeau aval	0,00 €
TU01 Mise en sécurité de la pointe Sud	20 707,20 €
Sous-total	20 707,20 €
Acquisition de matériel	0,00 €

Total 24 529,20 €

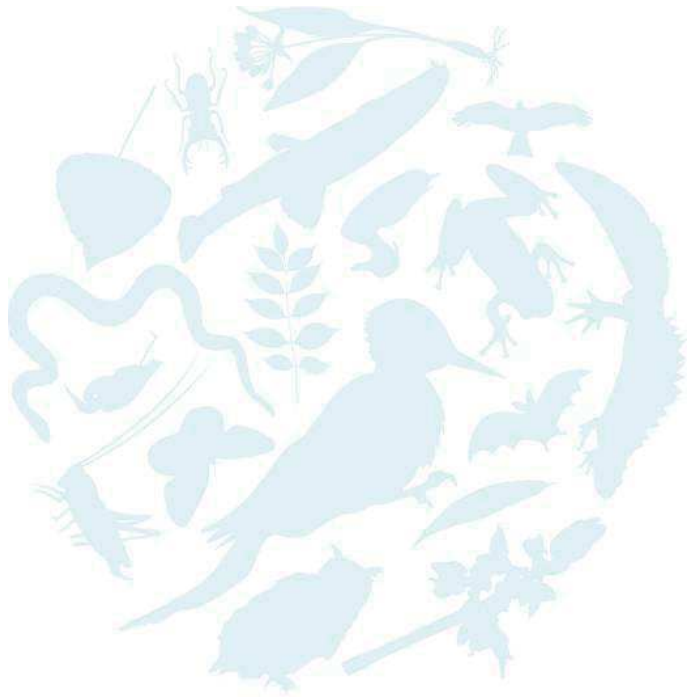
RECETTES

Missions de gestion de la RNN	
DREAL Alsace	
Subv. annuelle (part investissement 14%)	12 280,00 €
Subv. exceptionnelle	0,00 €
Sous-total	12 280,00 €
Ville de Strasbourg	5 889,20 €
Pertes	0,00 €

Recettes extérieures	
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	
SE14 Etat 0 de la faune piscicole du Bauerngrundwasser (pêche électrique réalisée fin 2015)	6 360,00 €

<i>NB : recettes prévues en 2016 suite aux travaux réalisés en 2015</i>	
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	
SE14 Etat 0 de la faune piscicole du Bauerngrundwasser	6 360,00 €

Total 24 529,20 €



Strasbourg.eu
eurométropole

VILLE DE STRASBOURG

Service Espaces verts et de nature
1 Parc de l'Etoile
67 076 Strasbourg Cedex

Téléphone :
03 68 98 50 00
Télécopie :
03 88 43 67 48

Mail :
EspacesVertsEtDeNature-EspacesNaturels@strasbourg.eu

Annexe 3 :

Budget prévisionnel 2017

Réserve Naturelle Nationale de l'île du Rohrschollen



Réserve Naturelle Nationale de L'ÎLE DU ROHRSCHOLLEN



Budget prévisionnel Exercice 2017



BUDGET PREVISIONNEL 2017

(exercice comptable du 01/01/2017 au 31/12/2017)

Page 1

ORGANISME GESTIONNAIRE

Ville de Strasbourg :

Service des Espaces Verts et de Nature
1, parc de l'Etoile
67 076 STRASBOURG cedex



Conservateur :

Frédéric LONCHAMPT
☎ 03 68 98 61 31
📞 06 08 87 33 24

INFORMATIONS PREALABLES

Le budget 2017 est un budget de transition. En effet celui-ci doit marquer la continuité du plan de gestion qui se termine en 2016. Ce dernier a été marqué financièrement par le portage du projet de restauration écologique qui a bénéficié d'un plan de financement à hauteur de 4 million d€.

Il doit également annoncer les évolutions de gestion avec un certain nombre d'incertitudes. En effet les prochaines années seront axées à faire « autant ce faire ce peut » fonctionner l'ouvrage créé et évaluer les incidences de ce retour à une fonctionnalité alluviale sur le milieu et les espèces.

Dans le cadre du nouveau plan de gestion 2017-2022 des orientations financièrement lourdes sont à l'étude : maintenance des ouvrages, mise en place d'un observatoire scientifique, adaptation des aménagements aux crues... Ces actions devront bénéficier de financements complémentaires pour être réalisées.

Afin d'apporter de la lisibilité à la programmation il est proposé dans le cadre du budget 2017 de distinguer les actions liées à la gestion de la Réserve, celles liés plus spécialement à l'accueil du public (aménagement spécifique, visite) et enfin celles liées à la gestion et au fonctionnement des ouvrages et des crues écologiques ; ces dernières n'ayant pas été intégrées lors de l'évaluation de la dotation de l'Etat qui nous a été accordée pour la gestion de la réserve.

BUDGET GLOBAL

DEPENSES

Fonctionnement	
Missions de gestion de la RNN	120 800,00 €
Mise en œuvre de la fonctionnalité alluviale	13 400,00 €
Accueil du public : missions Ville de Strasb.	16 500,00 €
Sous-total	150 700,00 €

Investissement	
Missions de gestion de la RNN	303 500,00 €
Mise en œuvre de la fonctionnalité alluviale	30 000,00 €
Sous-total	333 500,00 €

Total 484 200,00 €

RECETTES

Fonctionnement	
DREAL Grand Est	75 438,00 €
Ville de Strasbourg	69 262,00 €
Autres financements	6 000,00 €
Sous-total	150 700,00 €

Investissement	
DREAL Grand Est	12 280,00 €
Ville de Strasbourg	21 220,00 €
Autres financements	300 000,00 €
Report à nouveau	0,00 €
Sous-total	333 500,00 €

Total 484 200,00 €

SECTION : FONCTIONNEMENT

DEPENSES

RECETTES

Missions de gestion de la RNN	
Frais de personnel (1,94 ETP + 0,50 stagiaire)	
Conservateur	16 200,00 €
Technicien espaces naturels / faune-flore	30 570,00 €
Garde "Accueil - Police & Surveillance"	26 230,00 €
Garde "Intervention sur patrimoine naturel"	9 460,00 €
Conducteur d'engin	8 990,00 €
Garde "Gestion Faune"	280,00 €
Secrétaire administrative	4 180,00 €
Stagiaires et CDD	2 500,00 €
Sous-total	98 410,00 €
Formation et veille scientifique	
Stages et formations	1 200,00 €
Adhésions RNF et colloques	700,00 €
Sous-total	1 900,00 €
Déplacements et indemnités kilométriques	7 600,00 €
Frais de gestion courante	
Fournitures administratives	180,00 €
Equipement vêtements	800,00 €
Ouvrages et abonnements	450,00 €
Frais téléphoniques	1 000,00 €
Autres frais administratifs	600,00 €
Sous-total	3 030,00 €
Acquisition de petit matériel	500,00 €
Dotation aux amortissements	1 260,00 €
Travaux de fonctionnement / prestataires	
TE 01 Expertise arbres dangereux / ONF	500,00 €
TE 04a Fauche prairie non pâturée / agriculteur	2 100,00 €
TE 05 Evacuation des produits de fauche / EMS logistique	3 000,00 €
PO 04 Evacuation des immondices	2 000,00 €
Sous-total	7 600,00 €
Sinistres	500,00 €
Total 1	120 800,00 €

Recettes publiques RNN	
DREAL Grand Est	
Subvention annuelle de fonctionnement <i>(part "études & travaux" déduite)</i>	75 438,00 €
Ville de Strasbourg	69 262,00 €
Total 1	144 700,00 €

Recettes extérieures	
RTE - Réseau de Transport d'Electricité	
TE 05 Entretien des ligneux sous lignes électriques	6 000,00 €
Total 2	6 000,00 €

Mise en œuvre de la fonctionnalité alluviale	
SE 16 Suivi des régimes de submersions	
AD 01 Procédure d'avertissement des crues	
TU 05 Adaptations sécuritaires des ouvrages hydrauliques	
Frais de personnel (0,27 ETP)	
Conservateur	2 670,00 €
Technicien espaces naturels / faune-flore	4 560,00 €
Garde "Accueil - Police & Surveillance"	5 510,00 €
Sous-total	12 740,00 €
Travaux de fonctionnement / prestataires	
TE 09 Maintenance des ouvrages hydrauliques	0,00 €
Déplacements et indemnités kilométriques	660,00 €
Total 2	13 400,00 €

Accueil du public : missions Ville de Strasbourg	
PI 02 Site internet de la RNN	
PI 04 Visites guidées à thèmes	
PI 07 Améliore l'accueil du public en cohérence avec la passe à poisson EDF	
Frais de personnel (0,33 ETP)	
Conservateur	3 920,00 €
Technicien espaces naturels / faune-flore	3 210,00 €
Garde "Accueil - Police & Surveillance"	8 500,00 €
Sous-total	15 630,00 €
Déplacements et indemnités kilométriques	870,00 €
Total 2	16 500,00 €

160

Total 1 + 2 150 700,00 €

Total 1 + 2 150 700,00 €

SECTION : INVESTISSEMENT

DEPENSES

Missions de gestion de la RNN	
Etudes et suivis	0,00 €
Travaux d'investissement / prestataires	
TE 09 Remplacement des marches de l'escalier sur la digue	3 000,00 €
PI 03 Création d'une nouvelle thématique : histoire du Rhin	500,00 €
TU 01 Passerelle du sentier "forêt-galerie"	300 000,00 €
Sous-total	303 500,00 €
Acquisition de matériel	0,00 €
Total 1	303 500,00 €

Mise en œuvre de la fonctionnalité alluviale	
Travaux d'investissement / prestataires	
TU 05 Etude et travaux de modification de l'ouvrage aval	20 000,00 €
TU 05 Mise en place d'un dégrilleur au niveau du by-pass	5 000,00 €
TE 08 Protection des berges	5 000,00 €
Sous-total	30 000,00 €
Acquisition de matériel	0,00 €
Total 2	30 000,00 €

Total 1 + 2 333 500,00 €

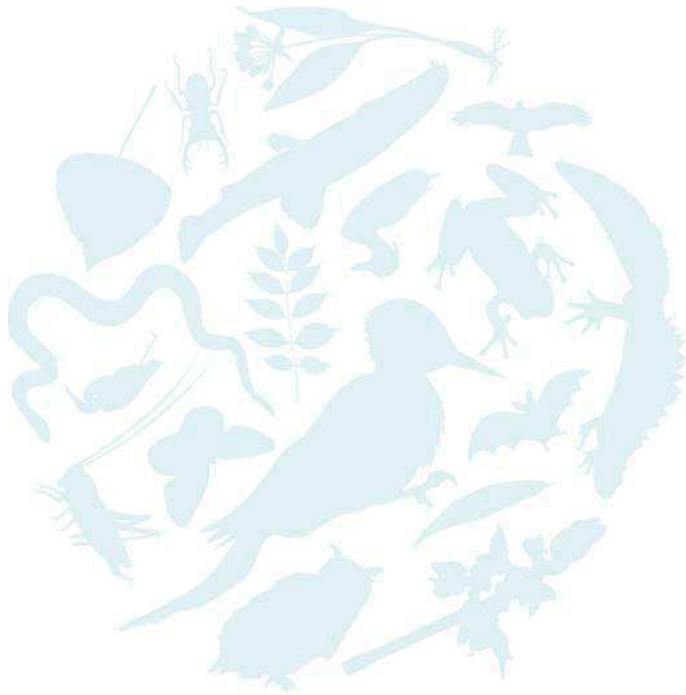
RECETTES

Recettes publiques RNN	
DREAL Grand Est	
Subv. annuelle (part investissement 14%)	12 280,00 €
Subv. Exceptionnelle	0,00 €
Sous-total	12 280,00 €
Ville de Strasbourg	21 220,00 €
Total 1	33 500,00 €

Recettes extérieures	
Mécénat	
TU 01 Passerelle du sentier "forêt-galerie" - 100%	300 000,00 €
Total 2	300 000,00 €

Report du budget précédent	
Report à nouveau	0,00 €
Total 3	0,00 €

Total 1 + 2 + 3 333 500,00 €



Strasbourg.eu
eurométropole

VILLE DE STRASBOURG

Service Espaces verts et de nature
1 Parc de l'Etoile
67 076 Strasbourg Cedex

Téléphone :
03 88 60 90 90
Télécopie :
03 88 43 67 48

Mél :
EspacesVertsEtDeNature-EspacesNaturels@strasbourg.eu

Site internet :
www.rn-rohrschollen.strasbourg.eu

Annexe 4 :

Plan d'action 2017

Réserve Naturelle Nationale de l'île du Rohrschollen

**Gestion de la réserve naturelle nationale
de l'île du Rohrschollen**

Objet : plan d'action 2017

Le présent document présente les actions que le gestionnaire propose d'engager en 2017. Les moyens prévisionnels alloués à chaque activité sont indiqués sous la forme d'ETP (Équivalent Temps Plein).

Lors de la réunion du comité consultatif du 22 janvier 2015, la DREAL Alsace a rappelé que l'accueil du public ne constituait pas une mission prioritaire pour le gestionnaire d'une réserve naturelle.

Le plan d'action est présenté en 3 axes :

1. Actions de gestion de la réserve naturelle faisant l'objet du financement de l'État et décliné par domaine (cf. Annexe 1 de la convention de gestion du 28 mars 2014) ;
2. Entretien lié à l'accueil du public financé par les collectivités propriétaires ;
3. Actions liées à la mise en œuvre de la fonctionnalité alluviale.

1. ACTIVITÉ DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE

**1.1. Gestion administrative courante et échanges avec partenaires
(AD) – 0,35 ETP**

Cette activité comprend la gestion administrative courante de la réserve (budget, résultat), les relations administratives avec les partenaires, les concessionnaires et les usagers, le contrôle des travaux ou manifestations autorisées ainsi que le travail sur plusieurs conventions avec différents acteurs de la réserve naturelle.

Entre autres acteurs, des discussions sont engagées en vue de conventionner les activités avec :

- *Electricité de France* (convention de travaux courants / travaux exceptionnels de recharge du lit du vieux Rhin) ;
- *Voies Navigables de France* (convention de travaux courants – entretien des infrastructures et servitudes) ;

- **RTE** (travaux exceptionnels de changement des câbles conducteurs THT, convention de partenariat pour la gestion des milieux sous les lignes haute tension) ;
- **Université de Strasbourg** (partenariat dans le cadre de la mise en place d'un observatoire).

Le cas échéant et selon les opportunités, le gestionnaire pourra être amené à travailler sur d'autres conventions de mise en cohérence d'activités pratiquées avec la réglementation et les enjeux du site.

1.2. Plan de gestion – 0,8 ETP

Bien que d'autres actions soient prévues pour l'année 2017, la finalisation de l'évaluation du précédent plan de gestion et élaboration du nouveau plan de gestion est la priorité du gestionnaire.

Le diagnostic, les enjeux et objectifs à long terme ont été posés en 2016. Un 1^{er} travail sur la méthodologie et le tableau de bord du plan de gestion a été réalisé avec le soutien de Réserves Naturelles de France.

En 2017, l'animation de groupes de travail composés de membres du comité consultatif et de spécialistes permettra d'élaborer le plan d'action selon la nouvelle méthodologie pour la rédaction des plans de gestion. Les groupes de travail se réuniront par thématique durant le 1^{er} semestre 2017. L'objectif de ces réunions est de partager la construction du tableau de bord, synthétisant l'ensemble des éléments du plan de gestion :

- Pour les enjeux naturels :
 - L'état visé sur le long terme, les outils d'évaluation et de suivi de cet état (indicateurs, métriques et opérations de suivis) ;
 - Les facteurs d'influence, les pressions à gérer, les objectifs opérationnels en découlant (à court/moyen terme, sur la durée du plan) et les outils d'évaluation d'atteinte de ces objectifs (indicateurs de pression, valeur cible à atteindre) ;
 - Les opérations de gestion et de suivis permettant d'atteindre et d'évaluer les objectifs du plan de gestion.
- Pour les facteurs clés de la réussite :
 - Les objectifs à long terme, les indicateurs socioéconomiques, valeurs à mesurer et les opérations de suivi permettant de renseigner ces indicateurs ;
 - Les freins ou leviers à influencer, les objectifs opérationnels en découlant ainsi que les résultats attendus à moyen/long terme et sur la durée du plan de gestion, les indicateurs et métriques d'évaluation ainsi que les différentes opérations de gestion et de suivi.

En parallèle à la tenue de ces réunions, l'équipe en charge de la gestion de la réserve naturelle synthétisera le travail de ces groupes au travers des fiches opérations précisant l'ensemble des éléments techniques, les éventuels protocoles et méthodes, les périodes et délais ainsi que les moyens prévisionnels.

1.3. Surveillance du territoire et police de l'environnement (PO) – 0.6 ETP

En 2017, les actions proposées pour la surveillance et la police sont les suivantes :

- Maintien de la pression de surveillance du site par la réalisation de patrouilles sur une plage importante, ainsi que certains soirs, week-ends et jours fériés sur certaines problématiques bien définies ;
- Réalisation d'actions de police en collaboration avec les partenaires locaux (Police municipale de Strasbourg, ONF, ONCFS, ONEMA, Police nationale, Gendarmerie fluviale, ...) sur des thématiques particulières (pêche, dépôts sauvages...);
- Opérations de sensibilisation et/ou de verbalisation les soirs et week-ends sur des thématiques spécifiques (circulation, déchets, feu), lorsque la fréquentation est la plus importante ;
- Réflexion avec les acteurs concernés pour dégager des pistes en vue de résoudre les problèmes d'incivilités liés à la pratique de la pêche ;
- Formation au commissionnement pour 1 agent supplémentaire.

1.4. Entretien et réparation d'infrastructures d'accueil (IO) – 0,15 ETP

a) Actions proposées au budget prévisionnel

Remplacement de l'escalier en bois situé sur la digue des hautes eaux. Celui-ci présente une dégradation importante qui peut poser des problèmes de sécurité.

b) Actions complémentaires

Les actions suivantes sont par ailleurs proposées en fonction de l'avancement. Lors des dernières crues écologiques de juin 2016, il a été observé une déstabilisation des piles de pont de la passerelle traversant le Bauerngrundwasser. La passerelle en question avait été mise en place lors de la création du sentier courant 2002 sur des piles de pont existantes. Celle-ci n'étant pas adaptée à subir des crues de Rhin, des affouillements importants ont été observés mettant en péril l'ouvrage.

Il est proposé de fermer le sentier pour des raisons de sécurité et d'engager une réflexion pour mettre en place un ouvrage qui soit d'une part adapté aux contraintes du site et à sa vocation (protection de la nature) d'autre part.

La simple réparation de la passerelle est évaluée à plus de 300 000€. Il est proposé d'engager une assistance à maîtrise d'ouvrage pour pouvoir définir le projet, réaliser une étude de faisabilité et définir une maîtrise d'œuvre pour la finalisation des travaux.

1.5. Pédagogie, information, animations, éditions (PI) – intégré à AD

En 2017, les actions prévues en termes d'animation, de pédagogie et de communication sont les suivantes :

- Organisation de visites guidées : présentation du site, des enjeux et objectifs de gestion ;
- Poursuite de la campagne de communication (distribution de plaquettes d'information, mise à jour du site Internet, articles divers...) ;
- Participation ou encadrement de manifestations.

D'autres actions de développement de « l'ancrage territorial » de la réserve pourront être menées selon les opportunités et la disponibilité du gestionnaire.

1.6. Connaissance et suivi du patrimoine naturel (SE) – 0,3 ETP

a) Actions proposées au budget prévisionnel

En 2017, les actions de développement des connaissances et de suivi du patrimoine proposées ont pour objectif d'assurer la continuité de ce qui a été engagé dans le cadre du précédent plan de gestion, à savoir :

- Inventaire et diagnostic de l'habitat forestier selon le protocole PSDRF co-développé par RNF et l'ONF dans le cadre d'une mutualisation des moyens sur la région Grand-Est ;
- Continuer notre participation au programme de suivi temporel des oiseaux communs (STOC) ;
- Suivi des populations d'amphibiens ;
- Engager en partenariat avec l'Université de Strasbourg une analyse des macro invertébrés du nouveau chenal dans le cadre d'un stage MASTER ;

b) Actions complémentaires

Les actions suivantes sont par ailleurs proposées si des financements complémentaires sont débloqués en cours d'année. Dans le cas contraire, elles pourront être proposées au plan de gestion selon les objectifs de gestion fixés.

1.7. Interventions sur le patrimoine naturel (GH) – 0,2 ETP

Les interventions prévues pour l'année 2017 sont les suivantes :

- Gestion de maintien des milieux ouverts en reconduisant le partenariat avec un agriculteur pour engager un entretien par éco pâturage d'ovins. Une fauche complémentaire tardive en respectant des zones refuges représentant 5 à 10 % de la surface ainsi qu'un balisage des espèces floristiques patrimoniales (orchidées en particulier) est également programmé ;
- Lutte contre les espèces invasives présentes sur les prairies de la réserve :

- Solidage : plus aucune action n'est actuellement organisée contre cette espèce (fauche avant éclosion du bourgeon fin du printemps puis fauche tardive) ; mais il convient de surveiller la densité de l'espèce,
- La Balsamine de l'Himalaya ;réalisation de plusieurs campagnes d'arrachage sur les quelques taches existantes.

Les autres opérations d'intervention sur le patrimoine naturel sont les opérations liées à la sécurité du public, ne faisant pas l'objet de l'utilisation de la subvention de gestion allouée par l'État. Elles sont présentées dans le paragraphe suivant.

2. ACCUEIL DU PUBLIC

L'entretien des chemins et voies accueillant du public est financé par les collectivités locales dans le cadre de leur souhait d'ouverture de la réserve naturelle au public. Il s'agit d'opérations :

- de sécurisation (vis-à-vis d'arbres dangereux) des abords ;
- de nettoyage des déchets, que ce soit le ramassage de détritrus épars le long des cheminements ou l'évacuation de dépôts sauvages conséquents.

Cette mission est réalisée par le service gestionnaire de la réserve naturelle, le budget alloué étant intégré au budget de gestion (dans une section spécifique non financée par l'État). Réseau de Transport d'Électricité (RTE) et la Ville de Strasbourg ont souhaité contractualiser une convention pour la mise en sécurité sous les lignes haute tension. Le gestionnaire réalise donc pour le compte de RTE cet entretien de la végétation arborescente.

Les opérations prévues sont les suivantes :

- Diagnostic des arbres dangereux aux abords des routes, cheminements, cours d'eaux domaniaux et autres enjeux anthropiques (ouvrages, bâtiments...) – prestation externalisée à l'ONF ;
- Opération sécuritaire : abattages d'arbres avec destination différenciée du produit de coupe :
 - Valorisation commerciale (bois énergie) si ces 3 conditions sont réunies:
 - valeur écologique faible ;
 - facilité d'accès pour débardage/transport/valorisation ;
 - impact de l'accès/débardage/transport faible ;
 - Valorisation écologique dans les autres cas.
- Élagage mécanisé des lisières en bordures de routes – prestation externalisée ;
- Élagage manuel des branches d'arbres remarquables présentant un risque sécuritaire en bordures de chemins situés à l'intérieur du massif ;
- Ramassage des déchets épars et collecte des corbeilles.

Les travaux de sécurisation seront réalisés en dehors des périodes de nidification de l'avifaune (soit entre début septembre et mi-mars). Dans le cadre de l'élaboration du plan

de gestion, un protocole sera élaboré afin de définir précisément les modalités d'intervention pour la réalisation de ces travaux.

Un entretien des infrastructures accueillant le public (passerelle, platelage, observatoire...) est également réalisé.

3. MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTIONNALITE ALLUVIALE

Le projet LIFE s'est officiellement terminé le 30 juin 2015 et un rapport final technique est financier a été établi et envoyé à la Commission européenne.

La Ville de Strasbourg en tant que gestionnaire de la réserve naturelle de l'île du Rohrschollen est chargée de la mise en œuvre des ouvrages réceptionnés afin de pouvoir procéder au retour de la fonctionnalité de l'île.

Courant 2016, suite à la mise en œuvre des premières submersions, il a été constaté des dysfonctionnements au niveau de l'ouvrage de restitution. Ceux-ci ont été notifiés à l'entreprise et au maître d'œuvre. Celui-ci s'est engagé à étudier le problème et à proposer des solutions pour début 2017.

Pour pouvoir mettre en œuvre les opérations de maintenance, la Ville de Strasbourg a commandé un batardeau au niveau de la prise d'eau. Lors de sa mise en place, il s'est avéré que les réservations au niveau du génie civil ne correspondaient pas aux plans. L'entreprise n'a donc pas pu procéder à la mise en place de l'ouvrage.

Un recours a été engagé envers l'entreprise qui a réalisé le génie civil de l'ouvrage.

Pour l'année 2017, il sera nécessaire de mobiliser du temps pour pouvoir faire aboutir les procédures en cours afin que l'ouvrage soit pleinement opérationnel.

Pour le fonctionnement optimum de la prise d'eau, il est proposé courant 2017 de rédiger un cahier des charges afin de pouvoir lancer un appel d'offre pour la maintenance de l'ouvrage.

De plus, si les conditions sont favorables, il pourra être engagé des submersions écologiques. Cette opération nécessitera l'intervention des agents en vue de sécuriser le site, le surveiller lors de la crue écologique et enfin remettre en état si nécessaire.

Frédéric LONCHAMPT
Conservateur

Annexe 5 :

Bilan d'activité 2016

**Réserve Naturelle Nationale du massif forestier de
Strasbourg-Neuhof / Illkirch-Graffenstaden**

Gestion de la Réserve Naturelle Nationale du massif forestier de Strasbourg-Neuhof / Illkirch-Graffenstaden par la Ville de Strasbourg

Informations sur les actions menées en 2016

1 Actions de gestion de la réserve naturelle

1.1 *Elaboration du 1er plan de gestion*

L'année 2016 a permis de finaliser la rédaction du diagnostic pour le plan de gestion sur la base des remarques transmises par les membres du comité consultatif. Les listes d'espèces ont été mises à jour, leur valeur patrimoniale calculée sur la base d'une méthode intégrant le statut de protection et/ou de conservation de chacune d'elle. L'ensemble des annexes ont par ailleurs été créées.

Une prestation d'assistance et de conseil a été réalisée par un membre de l'équipe salariée de Réserve Naturelle de France afin d'intégrer la nouvelle méthode des plans de gestion et l'élaboration de tableaux de bord. Un stagiaire du Master (Ingénierie et science pour l'environnement) a participé à cette phase de transposition de méthode et a contribué à la création d'un premier tableau de bord.

En 2016, les enjeux de la réserve naturelle ainsi que les objectifs de gestion à long terme ont été partagés avec les membres du comité consultatif et les groupes de travail créés pour travailler sur les différentes thématiques du plan de gestion.

1.2 *Gestion administrative et comptable*

- Le travail avec les gestionnaires de servitudes de réseaux a été continué tout au long de l'année afin de les accompagner dans la prise en compte des enjeux de la réserve naturelle.
- Une meilleure lisibilité a été apportée au budget par la sortie des postes relatifs à la régulation des sangliers et la partie de la thématique d'accueil du public n'étant pas financée par la subvention de gestion.
- Les fichiers de saisie d'activité permettant de réaliser la comptabilité analytique de la réserve naturelle ont été mis à jour et animés auprès des équipes en charge de la gestion sur le terrain.

1.3 *Surveillance du territoire et police de l'environnement*

1.3.1 *Equipe surveillance et mobilisation*

En 2016, l'équipe Police surveillance qui compte 4 agents a accueilli une personne en immersion en prévision d'un futur recrutement. Cette immersion s'est révélée fructueuse.

Le technicien du Pôle Accueil du public/Police a quant à lui quitté ses fonctions au mois de Juillet 2016. Le recrutement d'un nouveau technicien a été directement engagé mais il n'a pu prendre ses fonctions qu'à partir du mois de janvier 2017. Cette absence a dû être palliée par une répartition des différentes actions au sein de l'équipe de gestion.

Il faut également souligner que l'équipe déplore toujours l'absence d'un agent tout au long de l'année pour raison d'arrêt maladie, ce qui a posé des problèmes d'organisation.

Depuis le mois d'Avril 2016, deux agents de l'équipe police – surveillance sont assermentés et disposent des commissionnements suivants :

- Réserves Naturelles - espaces terrestres
- Protection du patrimoine naturel et circulation des véhicules dans les espaces naturels
- Garde du littoral
- Garde particulier (module 1)

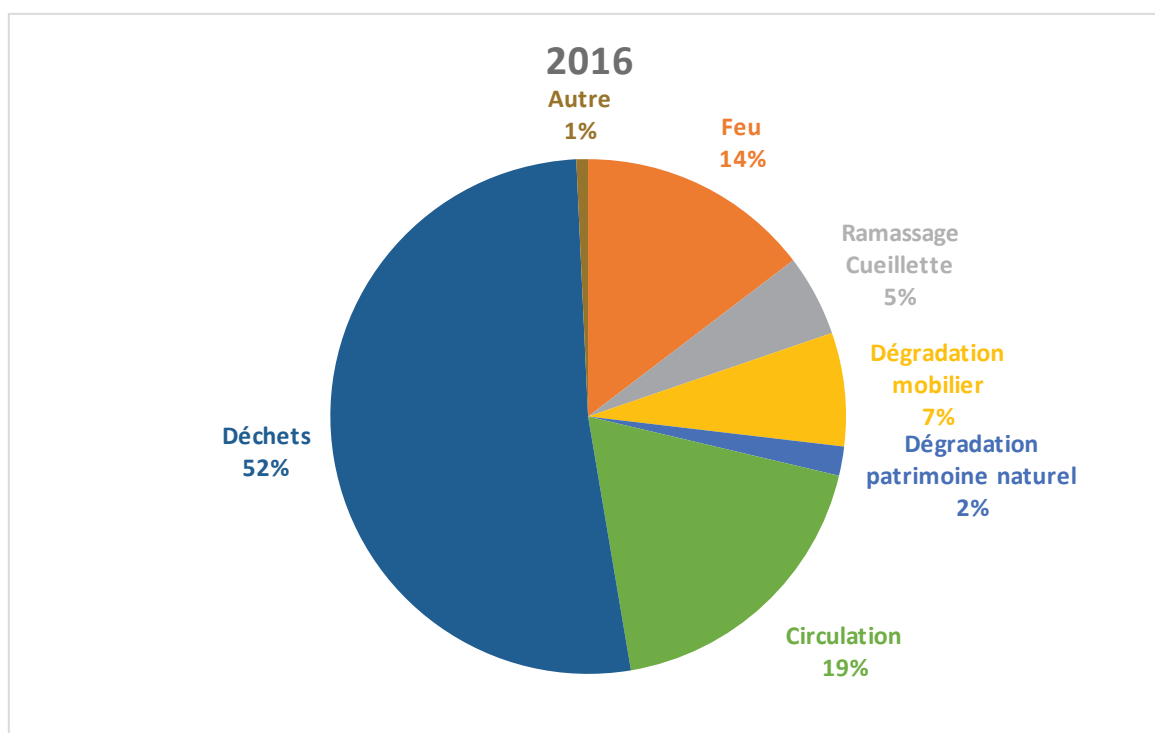
Un troisième agent sera formé sur les mêmes champs de compétences listés ci-dessus auprès de l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité) au courant de l'année 2017.

Depuis le mois de Juin 2016, l'équipe dispose de carnet timbres amendes pour dresser les contraventions.

1.3.2 Actions engagées et bilan des infractions

Dans un secteur périurbain marqué, l'activité de Police-Surveillance de la réserve naturelle est un poste majeur de l'activité du gestionnaire. En 2016, les interventions sur la réserve (patrouille, enquête, observation) ont fait l'objet de 3 080 h de travail, ce qui représente environ 37 % des coûts en termes de personnel pour la gestion de la réserve naturelle.

Lors des 250 patrouilles effectuées sur l'année 2016, un total de 547 infractions a été relevé. Le graphique ci-dessous illustre la proportion et la nature de celles-ci :

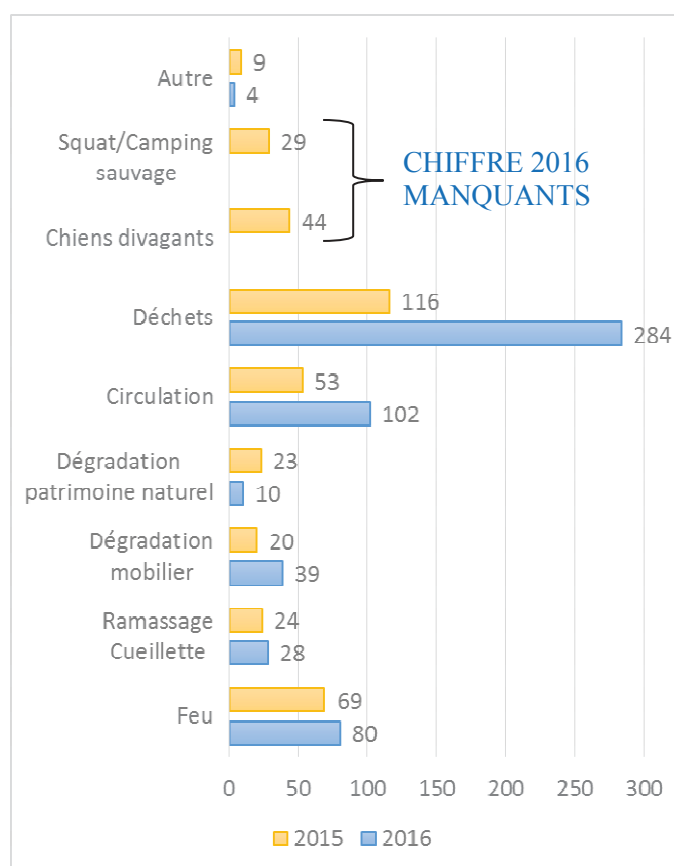


Les principales infractions relevées concernent, par ordre décroissant de constatation :

- Déchets et dépôts d'ordures ;
- La circulation de véhicules terrestres à moteur
- Les feux ;
- Les dégradations sur le mobilier.

En comparaison à l'année 2015, le nombre d'infractions relevées est en croissance. Ceci est principalement dû à la professionnalisation de l'équipe dédiée à la police de la nature dans les forêts de Strasbourg.

Graphique comparatif des infractions 2015 / 2016:



14 infractions ont fait l'objet d'une contravention soit par prise en flagrant délit (VTM : 2 roues motorisées), soit suite au travail d'enquête des agents assermentés. Les actes de verbalisations dressés s'élèvent à 9 timbres amendes et 5 procès-verbaux.

1.3.3 Partenariats avec forces de police locales

Plusieurs opérations ont été organisées en partenariat avec d'autres forces de police sur des thématiques particulières, tel que la lutte contre la circulation de VTM, les zones fréquentées (squats) et les dégradations sur le milieu naturel.

Ci-suit le bilan des opérations et rencontres avec les services de police partenaires :

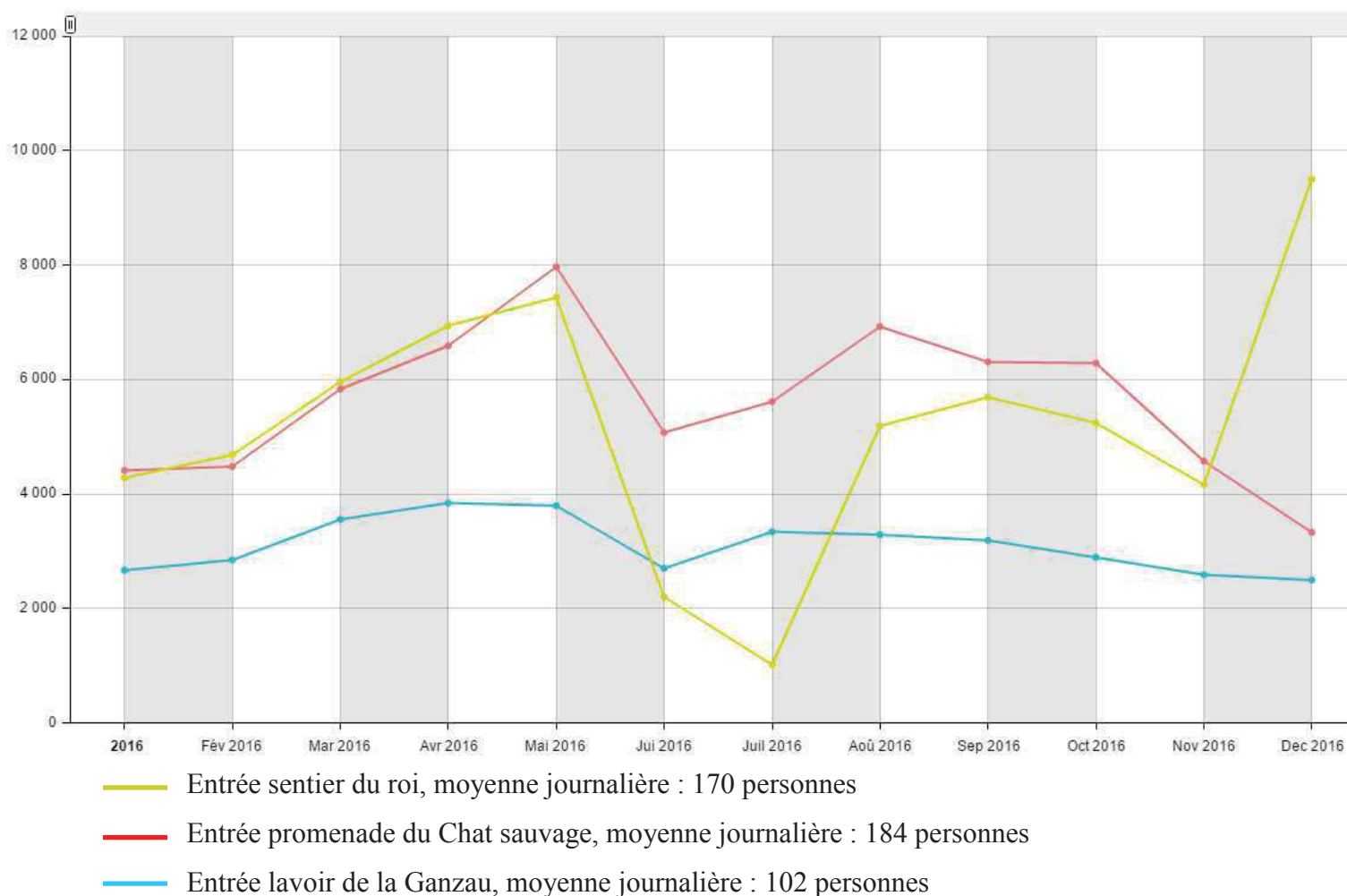
RN Neuhof/Illkirch	Nombre d'intervention sur le terrain avec des partenaires
Fédération de Pêche	2
Gendarmerie Fluviale	
ONCFS	2
ONEMA	
ONF	
Police Municipale Illkirch	2
Police Municipale Strasb.	
Police Nationale	2
Polizei	
CSA	

1.3.4 Fréquentation du public

L'équipe en charge de l'accueil du public a réalisé la pose et l'entretien des équipements de suivi de la fréquentation :

- démontage poste en panne pour changement batterie éco-compteur, 11 heures en régie
- réglage, réparation et mise en place d'éco-compteur, 4 heures en régie

Fréquentation du public sur les entrées principales de la RN Neuhof/Illkirch-Graffenstaden
Relevés des éco-compteurs – année 2016



1.4 Connaissance et suivi du patrimoine Naturel (SE)

1.4.1 Etudes externes

1.4.1.1 Expertise mammalogique

NB : l'étude a été réalisée au courant de l'année 2015 avec validation du rapport définitif en février 2016.

Une convention de partenariat a été signée entre la Ville de Strasbourg et le Groupe d'études et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) et a permis la réalisation d'une expertise mammalogique ciblée principalement sur le Muscardin, la Crossope aquatique et les chauves-souris. Ces espèces sensibles et protégées étant considérées comme des espèces indicatrices du bon équilibre de leurs milieux.

Cette étude a permis de contacter **20 espèces de mammifères dont 10 espèces de chiroptères**.

La Crossope aquatique n'a pas été détectée dans les secteurs échantillonnés. Néanmoins, certains cours d'eau semblent très favorables à cette espèce (notamment le cours d'eau de l'Altenheimkopf qui a bénéficié d'une renaturation).

La présence du **Muscardin** au sein de la réserve a pu être attestée grâce à l'analyse de noisettes rongées. Cette espèce discrète et protégée est une espèce des lisières denses et diversifiées (riches en ronciers et/ou clématites). Ces types de milieux sont à favoriser dans le futur plan de gestion et seront bénéfiques pour un ensemble d'espèces (entomofaune, chiroptères, oiseaux, etc.).

L'Écureuil roux est également bien présent au sein de la réserve comme ont pu le révéler les pièges photographiques et les nombreux indices de présence.

La richesse spécifique en mammifères de la réserve naturelle du Neuhof-Ilk Kirch est importante comparativement aux autres massifs forestiers de plaine alsaciens. En effet, plus de la moitié du cortège chiroptérologique a été contacté durant cette étude, avec notamment la présence du **Murin d'Alcathoe** et celle des **quatre espèces de pipistrelles**.

Liste des espèces de mammifères contactées lors de l'étude
(sources: GEPMA & Ville de Strasbourg)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Type d'observation
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Observation visuelle
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Observation visuelle, piège photographique
Fouine	<i>Martes foina</i>	Indices de présence dans bâti
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Capture
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Observation visuelle
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	Piège photographique
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Capture
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Capture, sonomètre
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	Analyse de noisettes
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Sonomètre
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Capture, sonomètre
Oreillard indéterminé	<i>Plecotus sp.</i>	Observation visuelle dans bunkers
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Capture, sonomètre
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Sonomètre
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Sonomètre
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Capture, sonomètre
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	Observation visuelle
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Observation visuelle, piège photographique
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	Observation visuelle
Surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	Observation visuelle
Mulot indéterminé	-	Piège photographique
Murin d'Alcathoe/à moustaches/de Brandt	-	Sonomètre
Murin de Bechstein/Grand Murin	-	Sonomètre

Données historiques complémentaires de mammifères terrestres au sein du périmètre protégé avec l'année de la dernière observation

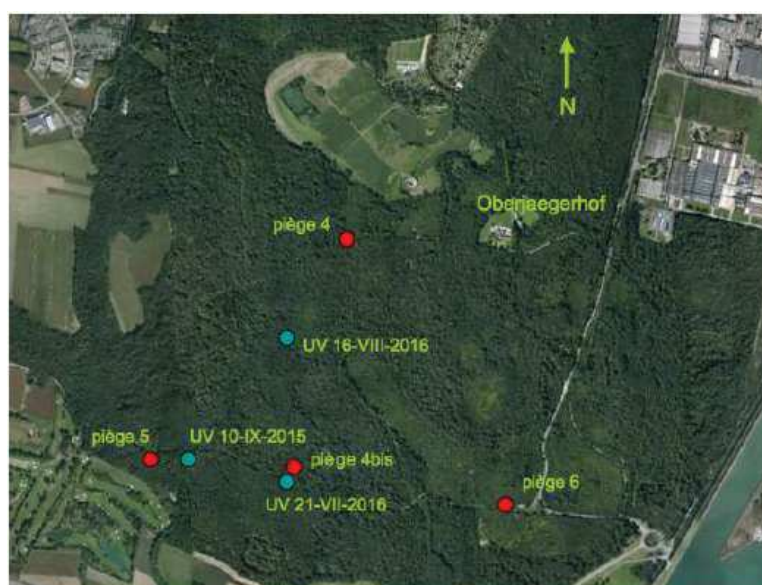
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	2015
Blaireau	<i>Meles meles</i>	2015
Chat haret	<i>Felis catus</i>	2014
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	2011
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	2011
Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	2008
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	2015
Musaraigne carrelet / couronnée	<i>Sorex araneus / coronatus</i>	2014
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	2014
Rat des moissons	<i>Micromys Minutus</i>	2010
Taupe d'Europe	<i>Talpa europea</i>	2015

1.4.1.2 Expertise entomologique

Une convention a été signée avec la Société Alsacienne d'Entomologie (SAE) afin d'améliorer les connaissances relatives au groupe des invertébrés et notamment la classe des insectes au sein de la réserve. Entamé à la mi-2015, ce travail a été prolongé sur toute l'année 2016 et ciblé sur les coléoptères, les hémiptères, les lépidoptères avec par ailleurs un focus sur les espèces d'invertébrés de la Directive Habitats Faune Flore du 27-X-1997.

Un récapitulatif des principales données existantes, très diverses et parfois abondantes (Callot, 2015, *in litt.* ; collection de J. MAJ -ONF, Forêt d'Illkirch) est complété par des campagnes de terrains ciblées sur différents types de stations :

- battage le long des lisières (route de la Schafhardt, lisières Sud et bosquets du Heyssel)
- fauchage : ponctuellement en sous-bois mais plutôt le long des routes et chemins forestiers et pré du Heyssel
- 3 pièges-vitres à interception de type Polytrap (Oberjergerhof - route de la Schafhardt – secteur plus ouvert proche du Schwazwasser – Sud du massif)
- 3 points de chasse à l'UV (route de la Schafhardt et Sud-Ouest de l'Oberjaegerhof)
- collecte d'insectes aquatiques et subaquatiques (mares et chenaux inondables du Heyssel)
- collecte de coléoptères coprophages et coprophiles dans les crottins de chevaux trouvés
- essai de lavage de sol (coléoptère endogé)
- recherche sous écorce - grattage



Les espèces de grandes tailles, d'identification sans ambiguïté n'ont pas été collectées, sauf cas exceptionnels. Les espèces protégées n'ont également pas été collectées.

Résultats :

Coléoptères : 920 spécimens collectés (620 données : 1 donnée = 1 espèce, 1 localité, 1 date) soit **322 espèces** déterminées. Confirmation de la présence de *Cerambyx cerdo* et *Lucanus cervus*.

Hétéroptères : 168 spécimens collectés (100 données) soit **70 espèces** déterminées

Cumul des espèces collectées en 2015-2016 et des données antérieures :

543 espèces de Coléoptères

81 espèces d'Hétéroptères

Espèces rares ou assez rares recensées dans les secteurs forestiers au Sud de la réserve :

2 Cerambycidae (« capricornes ») assez rares dans la région

5 Eucnemidae (famille peu commune)

1 Cucujidae rare dans la région

1 Curculionidae inféodé au Charme rare à très rare dans son aire de répartition

1 Tétratomidae mycétophage rare en Alsace

1 Elateridae typique des cavités de vieux arbres et très localisé dans la région

1 Mordellidae inconnu en Alsace avant 1996

1 Tingidae lié aux clématites de fort diamètre dont elle suce la sève

1 Bothrideridae endogé aveugle et dépigmenté connu uniquement en station urbaine jusqu'à présent

Plusieurs Coléoptères Coprophages

Heysse :

Chrysomelidae et Curculionidae sont les mieux représentés

1 Chrysomelidae vivant sur les sauges et très rare en Alsace

1 Hétéroptère inféodé à la Marguerite commune

Rhin Tortu :

Sigara fossarum insecte d'eau calme, stagnante ou courante (1^{ère} donnée alsacienne)

Concernant les insectes de la directive «Natura 2000 », la présence effective, la potentialité de leur présence, leur absence au niveau de la réserve est commentée (cf. tableaux ci-dessous).

Liste des espèces alsaciennes d'insectes Natura 2000 et potentialité de leur présence dans la réserve

Classification ORDRE Famille Sous-famille	Espèce	p	présence en Alsace	Directive Habitats Faune Flore 27 X 1997	Espèce protégée en France Arrêté 23 IV 2007	Présence / absence de l'espèce dans la RNN
COLEOPTERA Bolboceratidae	<i>Bolbelasmus unicomis</i> Schrank, 1789 Le Bolbelasme à une corne	#	67 : 1 ex douteux 68 : X données anciennes <=1967		Article 2	Espèce vraiment très rare. Les données historiques de Strasbourg sont douteuses et invérifiables. À INVALIDER
COLEOPTERA Carabidae	<i>Carabus nodulosus</i> (Creutzer) (syn. : <i>variolosus</i> Fabricius, 1787) Le Carabe noduleux	#	67 : A (†) 68 : X		Article 2	Espèce actuellement exclusivement présente en montagne dans le Haut-Rhin (les captures historiques (abbé FETIG) sont du Bas-Rhin (La Vancelle)). Jamais observée en plaine.
COLEOPTERA Cerambycidae	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758 Le Grand Capricorne	#	X	2-4	Article 2	L'espèce est régulièrement observée dans la RNN Neuhof/Illkirch, mais reste discrète. Elle n'a pas été signalée du Rohrschollen.
COLEOPTERA Cucujidae	<i>Cucujus cinnaberinus</i> (Scopoli, 1763) Le Cucujus vermillon	#	X	2-4	Article 2	Plusieurs stations de cette espèce, inédite pour la Faune de France, ont été découvertes en 2014 à proximité dans les forêts au sud et au nord de Strasbourg (FUCHS <i>et al.</i> 2014). L'espèce est en expansion. Une station a été trouvée au Rohrschollen début 2016.
COLEOPTERA Dytiscidae	<i>Dytiscus latissimus</i> Linnaeus, 1758 Le Grand dytique	#	A	2-4	Article 2	Existence de données anciennes, vraisemblablement frauduleuses (SCHERDLIN), de la Forêt du Neuhof. À INVALIDER
COLEOPTERA Dytiscidae	<i>Graphoderus bilineatus</i> (de Geer, 1774) Le Graphodère à deux lignes	#	A	2-4	Article 2	Existence de données historiques invérifiables de Strasbourg et d'Illkirch. À INVALIDER
COLEOPTERA Lucanidae	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758) Le Lucane cerf-volant	#	X	2 (o)		L'espèce y est régulièrement observée sur le massif forestier des deux RNN.
COLEOPTERA Scarabaeidae Cetoniinae	<i>Osmoderma eremita</i> (Scopoli, 1763) Le Barbot ou le Pique-prune	#	X	2 *	Article 2	Cette espèce est discrète et rarement observée. Elle pourrait être présente. Des observations anciennes ont été faites à Strasbourg, d'autres plus récentes dans les environs.
LEPIDOPTERA Erebidae (ex Arctiidae)	<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761) (syn. : <i>Callimorpha, Panaxia</i>) L'Écaille chinée	#	67 : X 68 : X	2 (o) *		Ce papillon hétérocère est actif de jour. L'espèce qui est assez largement répandue en Alsace, aisément reconnaissable, et butinant de jour n'a que récemment été observée ici dans la RNN du Neuhof/Illkirch et la RNN du Rohrschollen.
LEPIDOPTERA Lasiocampidae	<i>Eriogaster catax</i> (Linnaeus, 1758) La Laineuse du prunellier	#	67 : X 68 : X	2-4	Article 2	Cette espèce est rare et localisée est connue du Bas-Rhin (historique) et du Haut-Rhin. Des spécimens historiques provenant d'Illkirch ont été trouvés récemment.
LEPIDOPTERA Lycaenidae	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1803) (syn. : <i>Thersamolycaena</i>) Le Cuivré des marais	#	67 : X 68 : X	2-4	Article 2	L'espèce est régulièrement observée sur les prairies humides au sud de la RNN du Neuhof/Illkirch et que depuis 2009 dans la RNN du Rohrschollen. Elle est également présente dans d'autres sites voisins.
LEPIDOPTERA Lycaenidae	<i>Maculinea arion</i> (Linnaeus, 1758) L'Azuré du serpolet	#	67 : X 68 : X	4	Article 2	D Une mention historique invérifiable de l'espèce de Strasbourg, « digue du Rhin, de Robertsau à la Wantzenau ». Espèce encore présente sur les collines.
LEPIDOPTERA Lycaenidae	<i>Maculinea nausithous</i> (Bergsträsser, [1779]) (syn. : <i>Phengaris</i>) L'Azuré des paluds	#	67 : X 68 : X	2-4	Article 2	Des mentions historiques de l'espèce de Strasbourg et de prairies vers Kehl. Des stations existent actuellement à quelques km au sud-ouest et au nord-est de Strasbourg.
LEPIDOPTERA Lycaenidae	<i>Maculinea teleius</i> (Bergsträsser, [1779]) (syn. : <i>telejus</i> ; <i>Phengaris</i>) L'Azuré de la sanguisorbe	#	67 : X 68 : X	2-4	Article 2	Des mentions historiques de l'espèce de Strasbourg et de prairies vers Kehl. Une station récente au nord-est de Strasbourg (à prospecter). Des stations existent actuellement à quelques km au sud-ouest de Strasbourg.
LEPIDOPTERA Nymphalidae Nymphalinae	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775) (syn. : <i>Eurodryas, Hypodryas</i>) Le Damier de la succise	#	67 : X 68 : X	2 (o)	Article 3	Pas de stations de connues à proximité de Strasbourg.

(Suite du tableau page suivante)

Liste des espèces alsaciennes d'insectes Natura 2000 et potentialité de leur présence dans la réserve (Suite)

Classification ORDRE Famille Sous-famille	Espèce	P	présence en Alsace	Directive Habitats Faune Flore 27 X 1997	Espèce protégée en France Arrêté 23 IV 2007	Présence / absence de l'espèce dans la RNN
LEPIDOPTERA Nymphalidae Nymphalinae	<i>Euphydryas maturna</i> (Linnaeus, 1758) (syn. : <i>Eurodryas</i> , <i>Hypodryas</i>) Le Damier du frêne	P	67 : X 68 : X	2-4	Article 2	D Plusieurs mentions historiques de l'espèce de la Forêt du Neuhof. Espèce des forêts de plaine. Espèce considérée comme probablement disparue d'Alsace.
LEPIDOPTERA Nymphalidae Satyrinae	<i>Coenonympha hero</i> (Linnaeus, 1761) Le Mëlibée	P	X	4	Article 2	D Plusieurs mentions historiques de l'espèce de la Forêt du Neuhof. Espèce des forêts de plaine. Espèce considérée comme probablement disparue d'Alsace.
LEPIDOPTERA Nymphalidae Satyrinae	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763) La Bacchanté	P	X	4	Article 2	Plusieurs mentions historiques de l'espèce de la Forêt du Neuhof. Espèce des clairières des grands bois de plaine.
LEPIDOPTERA Papilionidae	<i>Parnassius apollo</i> (Linnaeus, 1758) L'Apollon	P	67 : A 68 : X éteinte. Essai de réintroduction.	4	Article 2	Espèce montagnarde disparue d'Alsace.
LEPIDOPTERA Papilionidae	<i>Parnassius mnemosyne</i> (Linnaeus, 1758) Le Semi-Apollon	P	67 : A 68 : X éteinte	4	Article 2	Espèce montagnarde disparue d'Alsace.
LEPIDOPTERA Sphingidae	<i>Hyles hippophaes</i> (Esper, 1793) Le Sphinx de l'argousier	P	X	4	Article 2	Pas de stations de connues à proximité de Strasbourg. Stations historiques aux bords du Rhin dans le Haut-Rhin et de Mulhouse. Individus isolés, migrateurs, indigénat douteux. Pas de données récentes.
LEPIDOPTERA Sphingidae	<i>Proserpinus proserpina</i> (Pallas, 1772) Le Sphinx de l'épilobe	P	67 : X 68 : X	4	Article 2	Une observation contemporaine et une mention historique douteuse sur Strasbourg, données plus récentes en Bade-Wurtemberg. Espèce discrète. Potentiellement présente. À rechercher.
LEPIDOPTERA Noctuidae	<i>Gortyna borellii</i> (Pierret, 1837) La Noctuelle des Peucédans	P	67 : X 68 : A	2-4	Article 2	Un unique exemplaire historique probable des bords du Rhin à Strasbourg. Plusieurs populations ont récemment été découvertes en plaine dans le Bas-Rhin et en aval du Rhin en Allemagne.

Légende du tableau

Légende :

X = Présente ou concernée
A = Absente

Directive Habitats Faune Flore 27 X 1997 :

2-4 = espèce inscrite à l'Annexe II et IV.
2* = espèce prioritaire.
2 (o) = espèce non reprise à l'Annexe IV ni à l'Annexe V.
2 (o)* = espèce prioritaire non reprise à l'Annexe IV ni à l'Annexe V.
5 = figure à l'Annexe V mais pas à l'Annexe IV.
4 = figure uniquement à l'annexe IV

Rappel :

Annexe II : espèces (non protégées) pour lesquelles des zones spéciales de conservation doivent être désignées.
Annexe IV : espèces strictement protégées.
Annexe V : espèce dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

France Arrêté 23 IV 2007

Article 2
Article 3

Protection réglementairement

P Espèce protégée par la loi
Espèce non protégée par la loi

Présence / absence de l'espèce dans la RNN

Espèce présente
Espèce potentiellement présente
Espèce absente
D Espèce disparue

Synthèse des espèces « Natura 2000 » **avérées** sur le site :

- Le Grand Capricorne *Cerambyx cerdo* (II-IV)
- Le Lucane Cerf-volant *Lucanus cervus* (II)
- L'Ecaille-chinée *Euplagia quadripunctaria* (II)
- Le Cuivré des marais *Lycaena dispar* (II-IV)



(P. BUCHERT©)
Lucane Cerf-volant



(J-B. FELDMANN©)
Ecaille-chinée

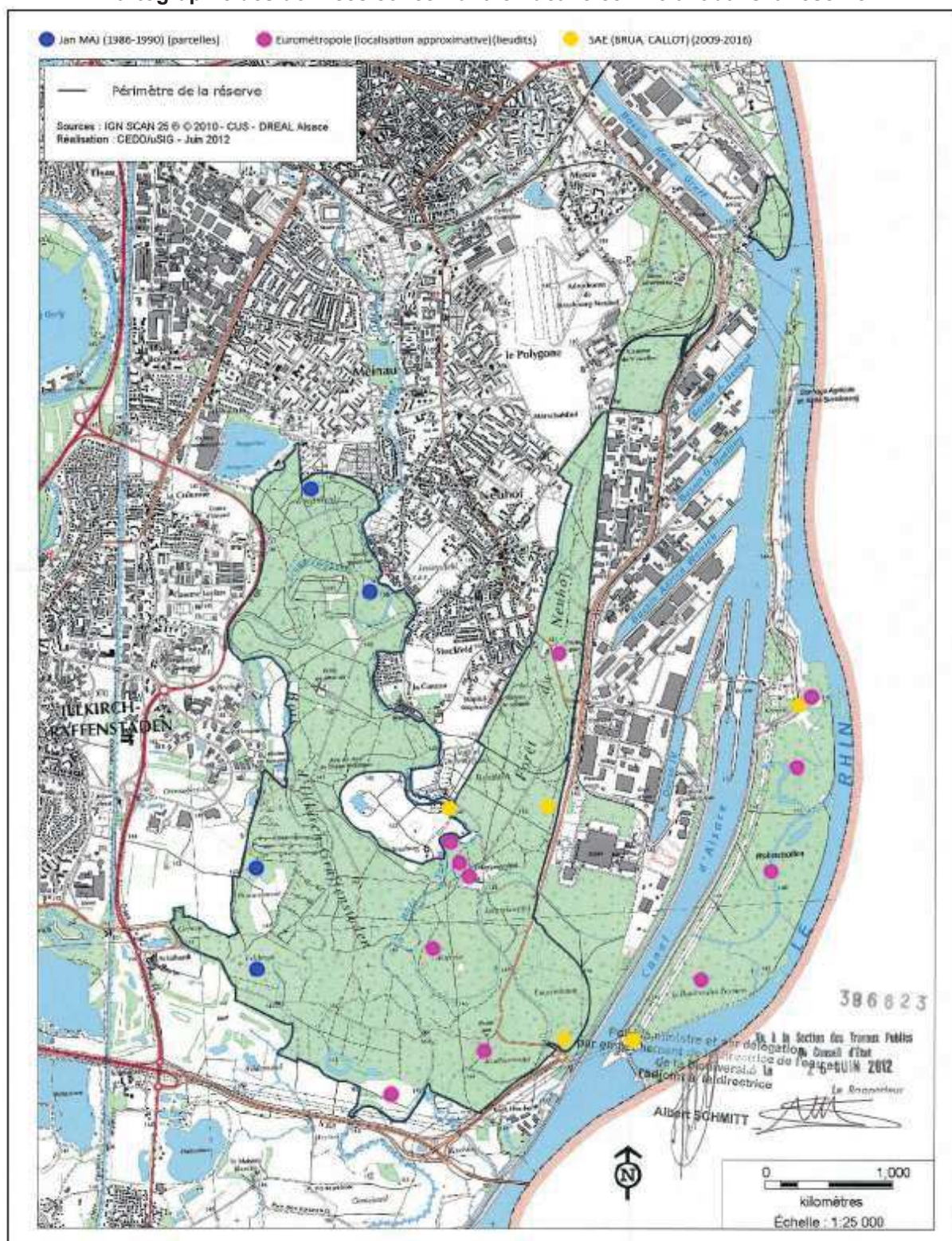


(J-C. ISENMANN©)
Grand Capricorne

Synthèse des espèces « Natura 2000 » potentielles sur le site :

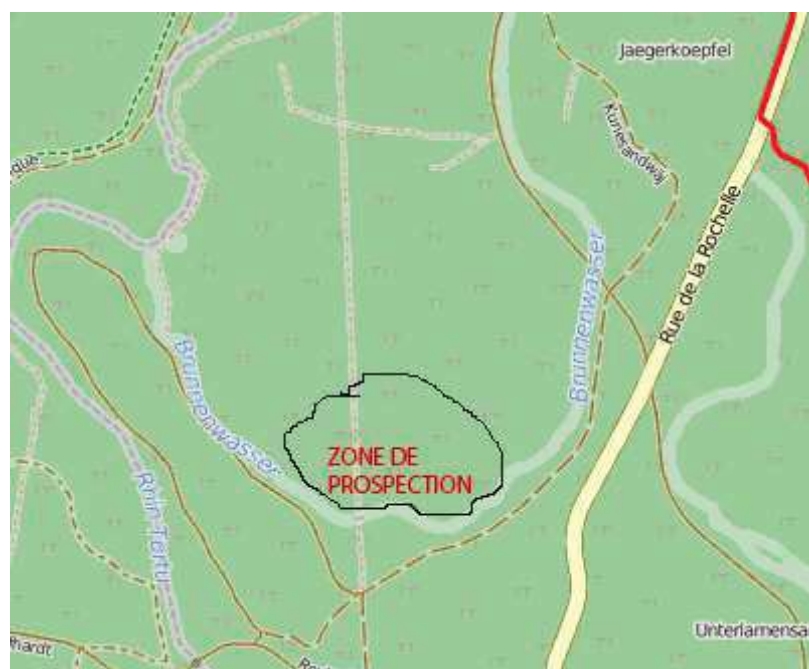
- Le Pique prune *Osmoderma ereita* (II)
- La Laineuse du prunelier *Eriogaster catax* (II-IV)
- Le Sphinx de l'épilobe *Proserpinus proserpina* (IV)
- La Bacchante *Lopinga achine* (IV)
- L'Azuré des paluds *Maculinea nausithous* (II-IV)
- L'Azuré de la Sanguisorbe *Maculinea teleius* (II-IV)

Cartographie des données concernant le Lucane cerf volant dans la réserve



Une autre partie de l'étude a concerné la recherche d'*Unio Crassus* (Mulette épaisse), espèce protégée et « Natura 2000 » (articles 2 et 4). Lors d'un inventaire des mollusques mené en octobre 2015, une valve plutôt ancienne et abîmée a été trouvée à proximité du Brunnenwasser. Des prospections plus approfondies en 2016 n'ont pas permis d'en savoir plus sur la présence de cette espèce.

Localisation de la zone de découverte d'une valve d'*Unio crassus*



Liste des espèces alsaciennes de mollusques et potentialité de leur présence dans la réserve

Classification CLASSE ORDRE Famille	Espèce	P	présence en Alsace	Directive Habitats Faune Flore 27 X 1997	Espèce protégée en France Arrêté 23 IV 2007	Présence / absence de l'espèce dans les RNN
BIVALVA UNIONOIDA Margaritiferidae	<i>Margaritifera margaritifera</i> (Linnaeus, 1758) La Mulette perlière, La Moule perlière	P	X ?	2-5	Article 2	Mention récente très probablement erronée. A INVALIDER
BIVALVA UNIONOIDA Unionidae	<i>Unio crassus</i> Philipsson, 1788 La Mulette épaisse	P	X	2-4	Article 2	L'espèce y a été observée récemment dans la RNN du Neuhof-Illkirch.
GASTROPODA HYGROPHILA Planorbidae	<i>Anisus vorticulus</i> (Troschel, 1834) La Planorbe naine	P	X	2-4	Article 2	Espèce considérée comme éteinte en Alsace. D
GASTROPODA STYLOMMATOPHORA Helicidae	<i>Helix pomatia</i> Linnaeus, 1758 L'Escargot de Bourgogne		X	5	-	Espèce commune qui a été observée récemment dans les deux RNN.
GASTROPODA STYLOMMATOPHORA Vertiginidae	<i>Vertigo moulinsiana</i> (Dupuy, 1849) Le Vertigo de Des Moulins		X	2	-	L'espèce y a été observée récemment dans la RNN du Rohrschollen et dans celle de la RNN du Neuhof-Illkirch.
GASTROPODA STYLOMMATOPHORA Vertiginidae	<i>Vertigo angustior</i> Jeffreys, 1830 Le Vertigo étroit		X	2	-	L'espèce vient d'être observée récemment dans la RNN du Rohrschollen mais pas dans la RNN du Neuhof-Illkirch.

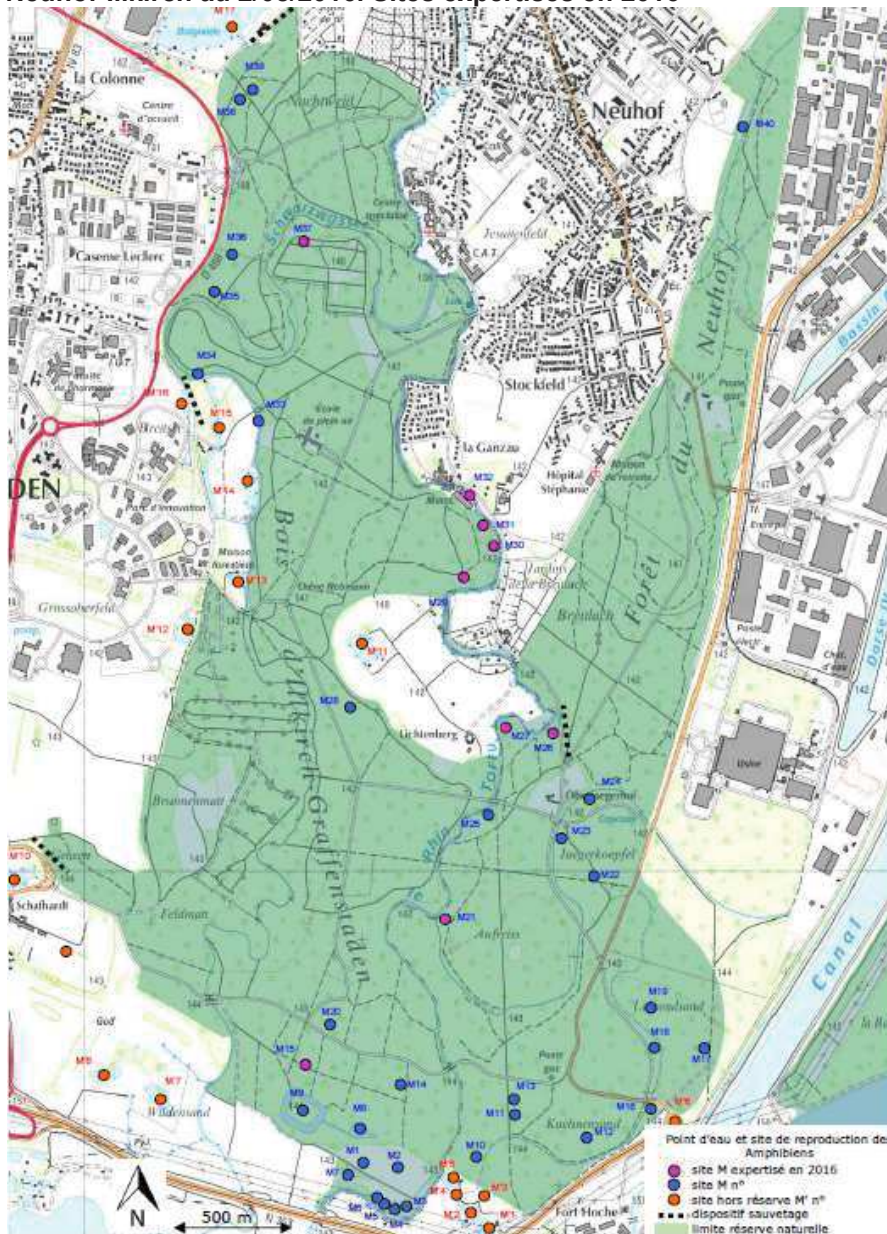
1.4.2 Suivis et inventaires en régie

1.4.2.1 Expertise amphibiens sur 9 mares

Une **quarantaine de points d'eau** ont pu être identifiées dans le cadre du diagnostic écologique de la réserve. Parmi les sites en présence, **9 mares** ont été expertisées d'un point de vue des amphibiens en 2016 avec les objectifs suivants :

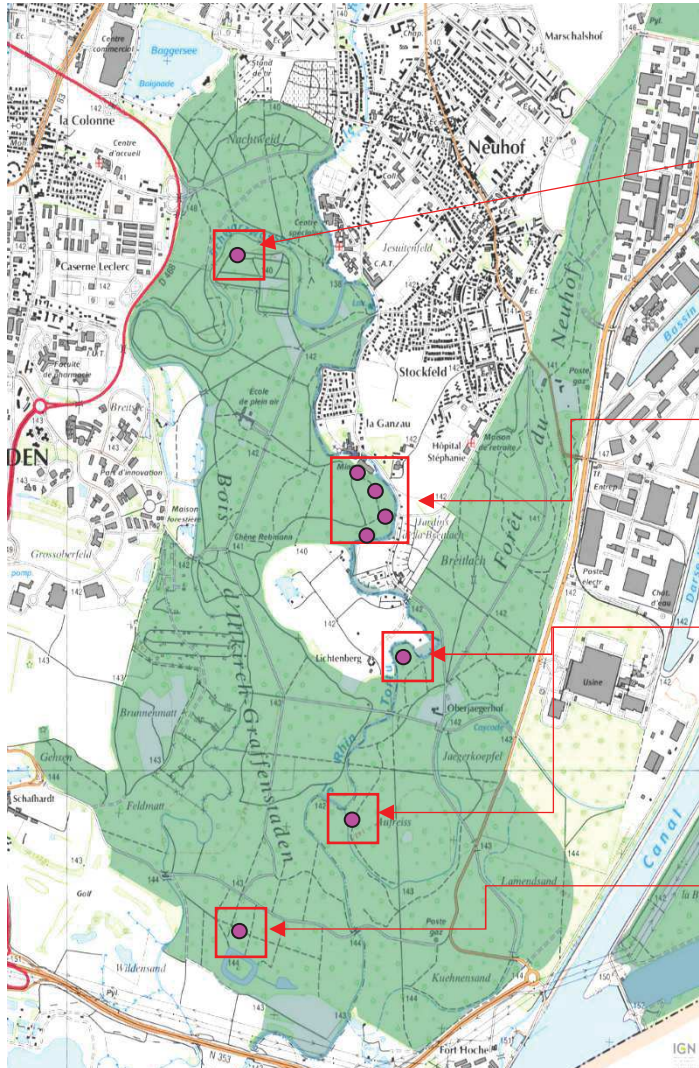
- compléter le diagnostic sur les Amphibiens en vérifiant notamment l'absence ou la présence d'espèces « patrimoniales » Triton crêté / Rainette verte. Le protocole « pop amphibiens-abondance » de la SHF, élaboré avec RNF a été appliqué.
- évaluer l'état de conservation des mares
- collecter des données biométriques sur la population de Triton crêté de la mare de la Faisanderie (site M37) pour mieux évaluer l'état de conservation de la population présente.

Localisation des points d'eau et des sites de reproduction des Amphibiens de la Réserve naturelle du Neuhof-Illkirch au 2/08/2016. Sites expertisés en 2016



Synthèse des résultats :

- **8 espèces d'amphibiens observées :** Crapaud commun, Grenouille agile, Grenouille rousse, Grenouille verte commune, Grenouille rieuse, Triton ponctué, Triton crêté, Triton alpestre
- Le **Triton crêté** n'a été observé que sur 1 seul des sites (site M37 = Mare de la Faisanderie) avec une **importante population**)
- La **Rainette verte** n'a été décelée sur aucun des sites.
- 2 « nouveaux » sites à Grenouille rieuse
- Les sites M21 et M29 à M32 se sont révélés très peu (ou pas) investis par les amphibiens.



Mare de la Faisanderie (M37) :

Diversité d'espèces : Triton crêté, alpestre, ponctué, Grenouille agile et rousse

Population de Triton crêté : >153 individus estimés

Ruisselets (brèches Rhin tortu) – M29 à M32 :

Peu d'amphibiens (pontes de grenouille rousse uniquement). Poissons en M29.

Mare de l'Oberjaegerhof (M27) et Mare M21 :

Présence de poissons / peu favorables aux tritons. Diversité de Grenouilles en M21 (verte, rieuse, rousse et agile et présence du Crapaud commun).

Ancien bras du Rhin, mare M15 :

Population de Triton alpestre (>63 individus)

Triton crêté en site M37 (mare de la Faisanderie)

- plusieurs classes d'âge réparties de façon équilibrée entre les sexes
- effectif élevé d'individus âgés et faible nombre de jeunes : vieillissement et non renouvellement de la population ? / hypothèse d'une population mature et « à l'équilibre » avec un faible taux de renouvellement ?
- isolement du site / population sans apport d'individus extérieurs

Qualité du site M37 pour le Triton crêté

- 5 espèces d'amphibiens = bon indice de qualité
- état de conservation du site pour le triton crêté est « moyen » (note de 48/64 selon la grille de notation de BUFO)

Etat de conservation de la population de triton crêté du site M37

- **Bon état de conservation actuel**
- **Risque de dégradation à terme** (vieillesse de la population / site en voie de comblement et d'assombrissement naturel par le développement des arbres des rives et des îlots / site isolé des autres populations).



Site M37 : Vue d'Est en Ouest : Extrémité Est avec îlot central : roseaux et ligneux, bordé herbier aquatique et avec ligneux surplombant l'eau.
Insertion forestière. 31/03/2016 31/03/2016 © JBF

Triton alpestre du site M15

- très faible niveau d'eau (< 10 cm) / site susceptible de s'assécher
- site de dimension réduite (profondeur et largeur)
- végétation aquatique réduite à une espèce d'algue / végétation semi aquatique absente.
- Mauvais état de conservation
- Risque de disparition à cours terme



M15 dans sa partie Sud : Exemple d'une poche d'eau peu pérenne contenu dans une dépression correspondant certainement à un ancien bras du Rhin.
Insertion forestière, nombreux bois mort, absence d'hélophytes et d'hydrophytes. 31/03/2016

1.5 Gestion de la fréquentation / Education à l'environnement (PI)

Le gros projet de gestion de la fréquentation en 2016 a été de mettre en place de nombreux enrochements en bordure de voies ouvertes à la circulation afin de réduire les possibilités de parking. Cet investissement externalisé (environ 21 000 € à l'échelle de la réserve) a permis de réduire les dépôts de déchets ainsi que l'activité de prostitution sur certains sites. Un suivi particulier sera réalisé afin d'évaluer l'efficacité de ce dispositif sur le long terme et l'opportunité de l'étendre ou le répliquer.

Les prestations d'accueil et d'éducation à l'environnement se sont concentrées sur l'animation d'un stand lors de la traditionnelle Maikur du 1^{er} mai et de la sensibilisation au quotidien des visiteurs de la réserve naturelle. Environ 200 plaquettes de communication ont été distribuées sur le site.

Un travail de sensibilisation des locataires de jardins familiaux en périphérie de la réserve naturelle a été réalisé les soirs et week-end sur la thématique des déchets en général et déchets verts en particulier.

1.6 Intervention sur le patrimoine naturel (TE)

1.6.1 Entretien des milieux ouverts

Tout comme lors de l'exercice précédent et dans l'attente du plan de gestion, les interventions de gestion du milieu se sont concentrées sur la gestion des prairies et la lutte contre certaines espèces invasives :

- Dans le cadre de la lutte contre les espèces invasives, première intervention sur *Polygonum sp* le long de la piste cyclable en parcelle 29. Arrachage manuel des plants, extraction des rhizomes superficiels, conditionnement en sacs poubelles, évacuation et brûlage des rémanents en centre d'incinération.
- Entretien des prairies intra-forestières, de mi juin à fin juin, des parcelles 32 et 12 avec valorisation des rémanents comme foin et litière pour nos chevaux. 55h en régie pour la fauche, le séchage, le conditionnement et le stockage des produits récoltés.

1.6.2 Sauvetage amphibien

Le site de l'Oberjaegerhof a été équipé d'un dispositif d'interception des individus en migration le long de **380 mètres de filets** disposés parallèlement aux axes de communication et ponctués de **35 seaux** préalablement enterrés. Les amphibiens ont été récupérés quotidiennement, dénombrés et déposés dans la mare de reproduction. Un dispositif « retour » a été mis en place afin d'éviter le risque d'écrasement automobile une fois la ponte réalisée.

Les dispositifs de sauvetage ont été mis en place le 05/02/2016 et enlevés le 20/04/2016.



Montage du dispositif de sauvetage ©P. Buchert

Résultats

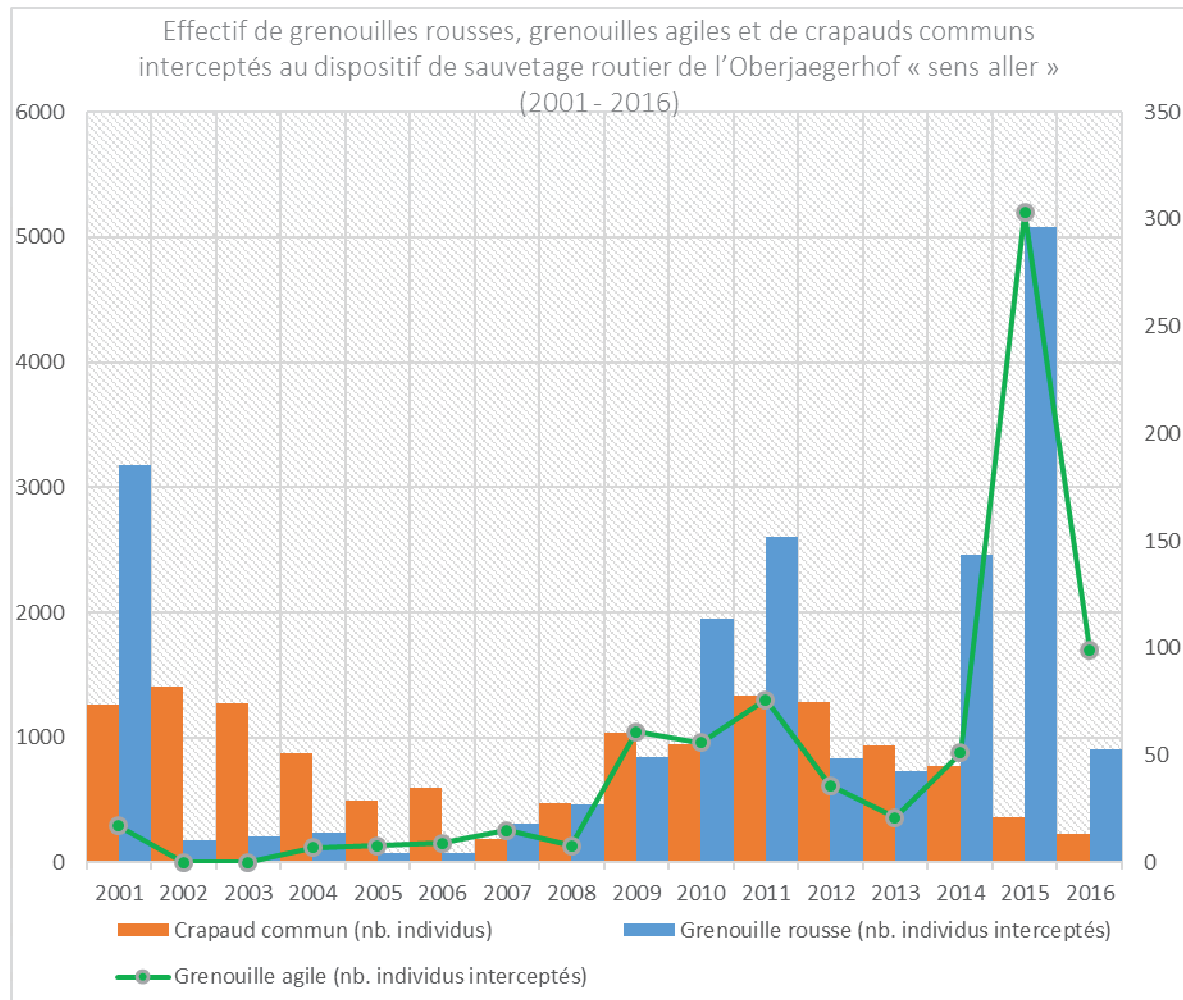
1234 amphibiens ont été récupérés dans le sens « aller ». Il s'agit de :

901 Grenouille rousse (*Rana temporaria*)

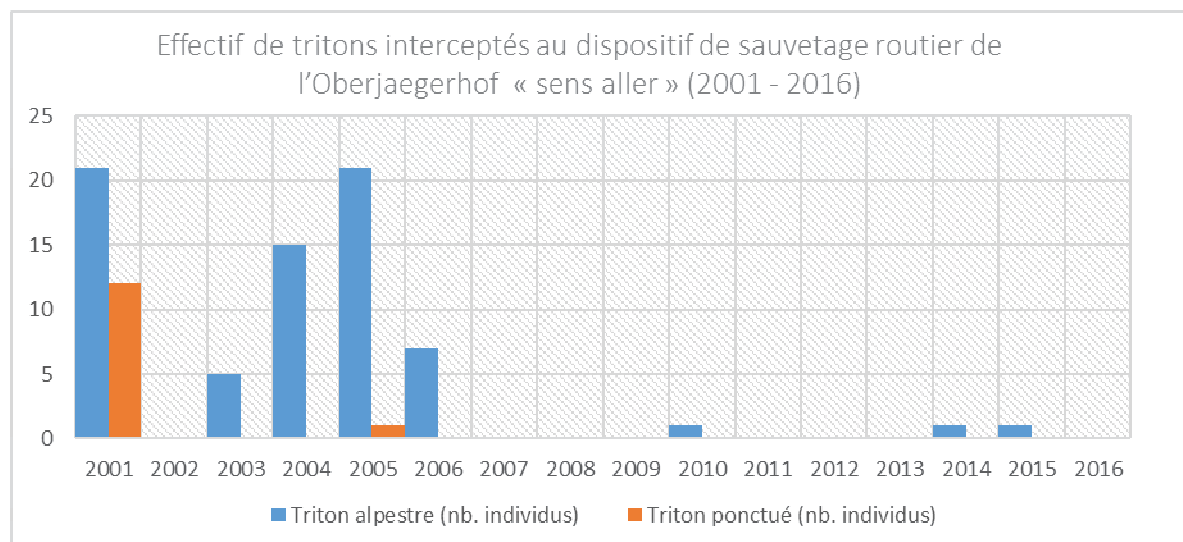
234 Crapaud commun (*Bufo bufo*)

99 Grenouille agile (*Rana dalmatina*)

74 individus dans le dispositif « retour »



La Grenouille Rousse constitue l'effectif le plus important.



L'année 2016 est marquée par la faiblesse des effectifs interceptés lors de la migration pré-nuptiale, notamment pour la Grenouille rousse. De tels effectifs avaient néanmoins déjà été notés entre 2002 et 2008. Aucun triton n'a été intercepté en 2016.

Par rapport à l'année 2015 qui fut une année « exceptionnelle » :

- le nombre de crapauds communs a été diminué d'un tiers
- le nombre de grenouilles agiles a été divisé par 3
- le nombre de grenouilles rousses a été divisé par plus de 5
- seulement 74 individus ont été trouvés sur le « dispositif retour » contre 690 en 2015

La même tendance de baisse très significative des effectifs entre 2015 et 2016 a également été observée par la LPO et Eschau-nature-environnement au niveau d'autres dispositifs de sauvetage routier situés en bordure externe de la réserve naturelle (Schafhardt et Routoir)

Cette baisse globale d'effectif pourrait donc s'expliquer par les conditions météorologiques défavorables (sèches) de l'automne 2015 ? déprédation particulièrement élevée ? faibles températures du mois de mars 2016 ? une mauvaise reproduction les années précédentes ? un changement des voies migratoires ?

Le nombre d'amphibiens écrasés malgré les dispositifs de sauvetage a été de 11 individus.

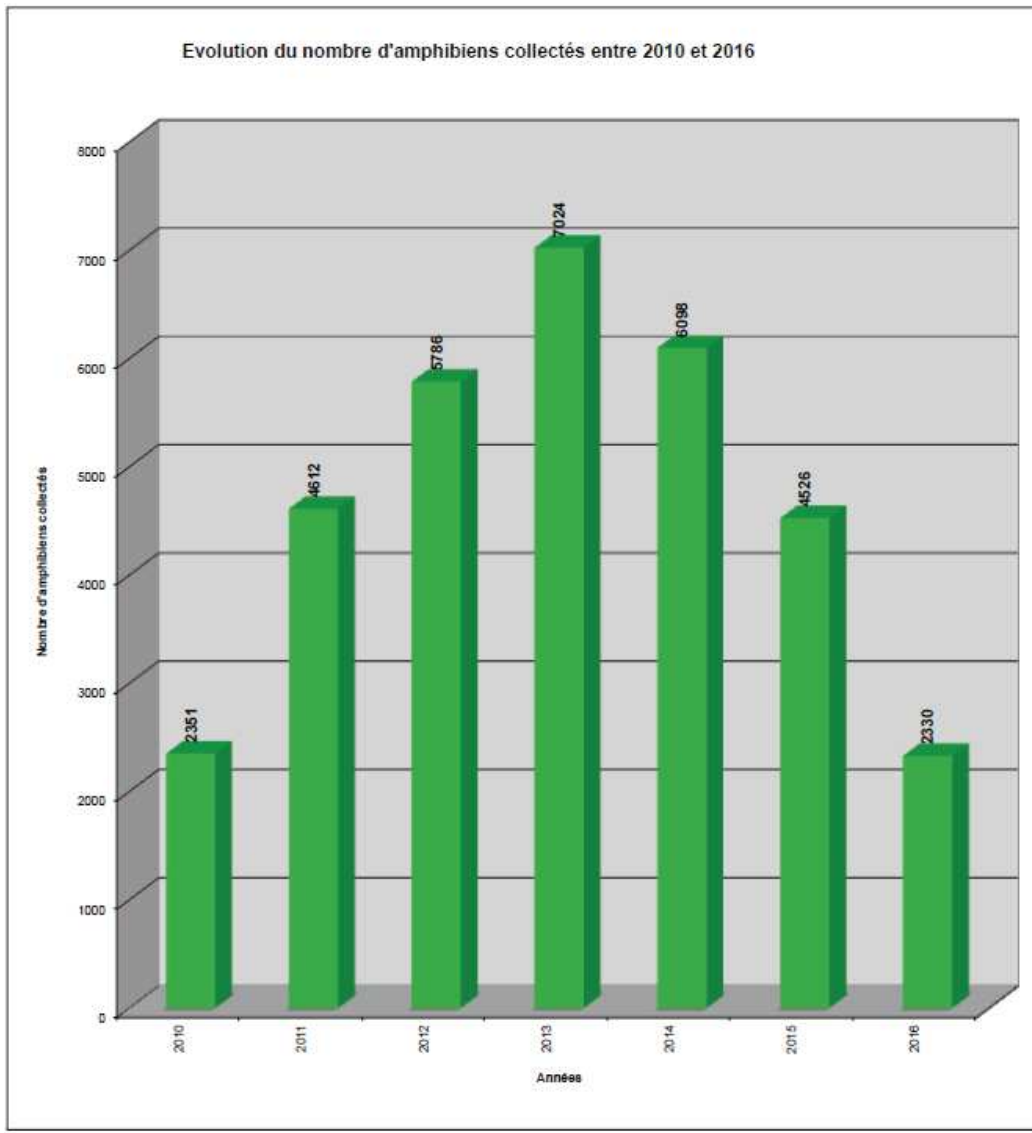
1.6.3 Autres sites de sauvetages amphibiens (données issues du document « *Bilan de la campagne de sauvetage des amphibiens sur la commune d'Illkirch-Graffenstaden – Printemps 2016 / LPO Alsace 2016* »)

3 sites de migrations des amphibiens situés sur le ban communal d'Illkirch-Graffenstaden en périphérie de la réserve naturelle ont été suivis par les associations LPO et Eschau Nature. Il s'agit des sites de la Schafhardt, du Baggersee et du Routoir.

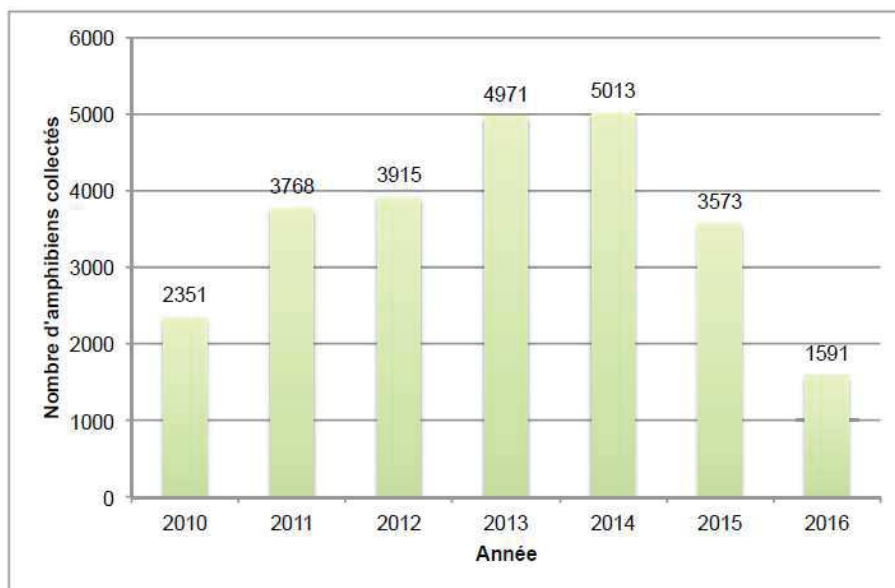
790 mètres de filets et 55 seaux ont été disposés sur les deux premiers sites. Le Routoir a, quant à lui, bénéficié d'un suivi visuel.

Résultats :

- **2330 amphibiens** ont pu être soustraits au risque d'écrasement routier.
- baisse des effectifs vraisemblablement due aux conditions météorologiques particulières du printemps 2016 (températures inférieures aux normales saisonnières fin-février et en mars)



Schafhardt :

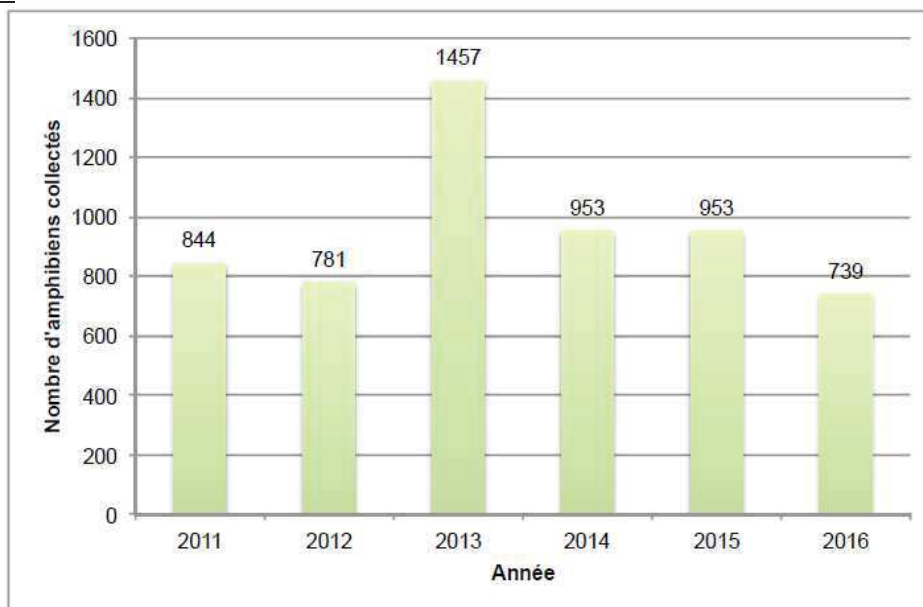


*Evolution annuelle du nombre d'amphibiens capturés dans le dispositif « aller »
(moyenne = 3597)*

Espèce		Nombre
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	1577
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	10
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	2
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	2
Total		1591

Nombre d'amphibiens capturés dans le dispositif de protection "aller"

Baggersee :



Evolution annuelle du nombre d'amphibiens capturés dans le dispositif (moyenne = 955)

Espèce		Nombre
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	736
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	3
Total		739

Nombre d'amphibiens capturés dans le dispositif de protection

2 Actions du gestionnaire non intégrées à la convention de gestion

2.1.1 Régulation du sanglier

Conformément au protocole du 26 mai 2014 définissant les modalités de régulation du sanglier dans la réserve, la régulation de l'espèce sanglier a été réalisée par la mise en œuvre de 3 phases d'interventions complémentaires :

Phase 1 : régulation à l'aide de **cages-pièges** réalisée par les agents de la Ville de Strasbourg

Phase 2 : régulation par tirs **sur affût** réalisés par le lieutenant de louveterie territorialement compétent

Phase 3 : régulation par battue administrative organisée par le lieutenant de louveterie

Le **piégeage** a permis de prélever **55 sangliers** de janvier à juillet puis en novembre et décembre

Les **affûts** en bordure des champs de la Brunnenmatt ont mobilisé le lieutenant de louveterie lors de **32 sorties** réalisées de janvier à fin-juin puis de mi-septembre à mi-novembre et ont permis de prélever **3 sangliers** en mai.

Une **battue administrative organisée le 29 février** dans le secteur de la Brunnenmatt et au Sud de la route de la schafhardt a permis de prélever **14 sangliers**.

Une seconde **battue administrative** organisée à la Brunnenmatt **le 21 mars** a permis de prélever **16 sangliers**.

88 sangliers au total ont été prélevés en 2016 dans la réserve par application du protocole de régulation.

Il faut également noter que **5 carcasses de sangliers** ont été retrouvées au niveau des routes ouvertes à la circulation et qu'**une carcasse** a également été trouvée en bordure de forêt (acte de braconnage ?).

2.2 Accueil du public

2.2.1 Sécurisation des cheminements

- Expertise visuelle, repérage et marquage d'arbres dépérissants ou secs, dangereux pour la sécurité du public le long des cheminements. Prestation externalisée à l'Office National des Forêts. Contrôle assuré par le gestionnaire.
- Interventions arbres dangereux : Abandon des arbres sur place (faible valeur commerciale et accompagnement des cycles biologiques forestiers).
- Mise en sécurité des abords des routes ouvertes à la circulation (interventions mécanisées externalisées) :

2.2.2 Sécurisation et réparation du mobilier et infrastructure

- contrôle et mise en sécurité des ponts et passerelles
- réparation, changement et évacuation de banc

2.2.3 Levée et cartographie des chemins et sentiers

La réserve naturelle est « quadrillée » de très nombreux chemins et sentiers dont certains non officiels. Afin d'avoir une vision exhaustive du linéaire en présence, une campagne de levé par GPS de l'ensemble des voies, chemins, parcours sportifs, pistes cavalières...a été réalisée en 2016. L'ensemble des données a été ensuite cartographiée.

Résultats :

77 km de cheminements divers traversent la réserve dont :

55 km de chemins « officiels »

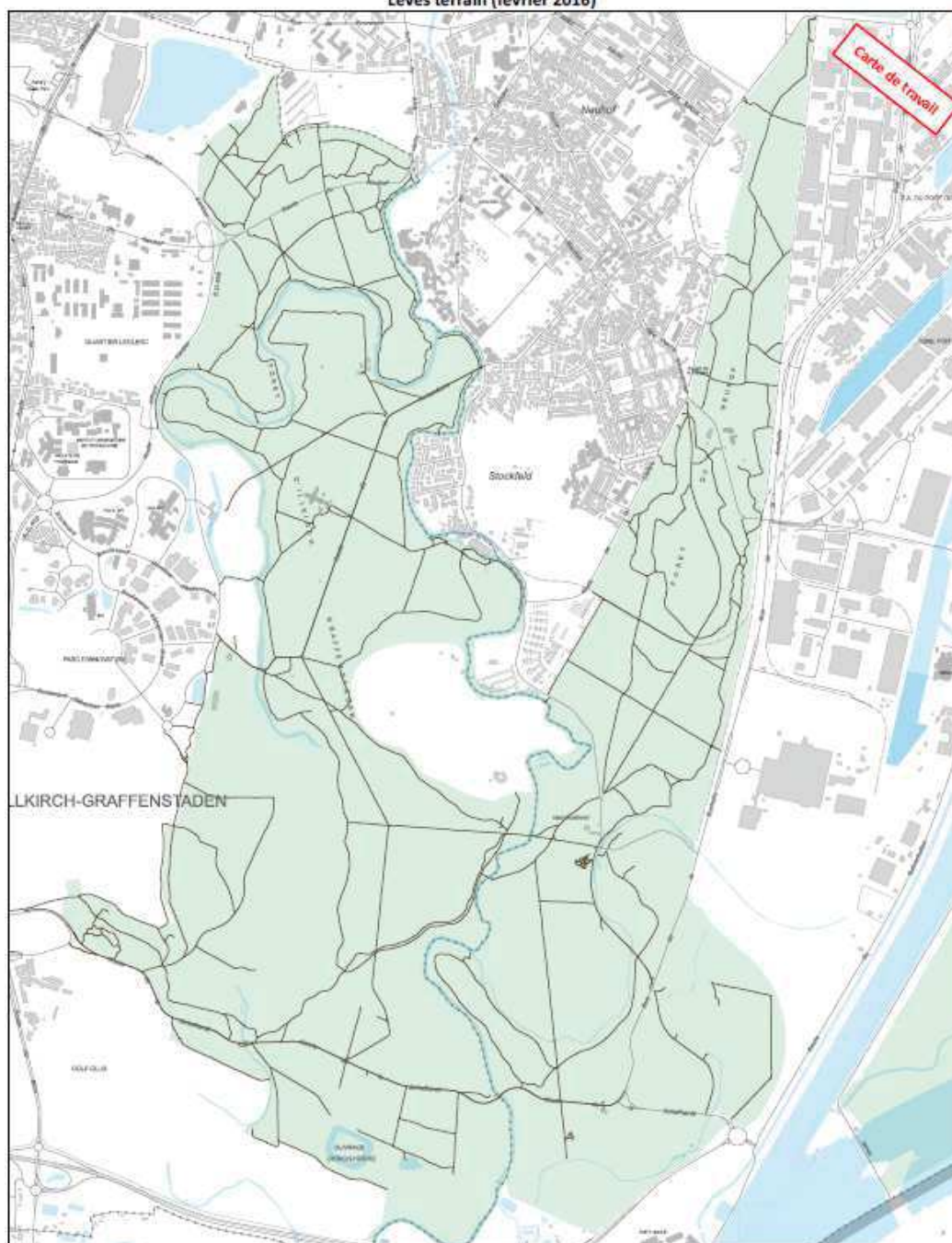
30 km de chemins « sauvages »

2 km de chemins dont le statut reste à déterminer

Par ailleurs, la réserve est traversée par 5 km de voies ouvertes à la circulation automobile (route du Neuuhof, route de la Rochelle, route de la Schafhardt et route de l'Oberjaegerhof).

L'ensemble de ces données permettront d'amender la réflexion sur le plan de circulation de la réserve naturelle.

Localisation des chemins et sentiers
Levés terrain (février 2016)



2.2.4 Nettoyage et enlèvement des déchets

La problématique des déchets au Neuhoof est récurrente sur certains secteurs. Les fréquences de nettoyage que ce soit en régie ou par entreprise s'effectue principalement sur les secteurs du Schulzenfeld, la Faisanderie, l'Oberjaegerhof, la Breitlach ainsi qu'aux abords des routes ouvertes à la circulation. Globalement, les tournées de nettoyage sont ajustées avec la fréquentation du public.

Plusieurs types d'interventions ont eu lieu cette année afin d'assurer la propreté de ses espaces :

- en entreprise dans le cadre d'un marché de nettoyage

Le coût du ramassage des déchets s'élève à 5 760.08 € sur l'année 2016

- en régie par l'équipe Accueil du public

Un total de 9.5 mètres cube de déchets soit 135 sacs poubelles de 70 L a été ramassé par l'équipe Accueil du public totalisant 108 heures de travail.

- une opération de nettoyage

L'opération de nettoyage de déchets dans le cadre de « Strasbourg aime ses étudiants » a été reconduite pour la troisième année consécutive. 7 agents de la ville ont encadré pendant 2 heures plus de 200 étudiants de l'INSA de Strasbourg. C'est au total, 3,5 mètres cube de déchets divers et 30 mètres cube de pneus, qui ont été collectés sur une superficie de 20 hectares. La sensibilisation et la réglementation de la réserve a également été présentée à l'ensemble des participants.

Un nettoyage participatif a également été réalisé avec l'association Route Nouvelle d'Alsace et a permis d'évacuer environ 6 mètres cube de déchets divers.



Annexe 6 :

Compte de résultat 2016

Réserve Naturelle Nationale du massif forestier de Strasbourg-Neuhof / Illkirch-Graffenstaden



Réserve Naturelle du massif forestier de Strasbourg-Neuhof/Illkirch- Graffenstaden



Compte de résultat Exercice 2016





Réserve Naturelle Nationale de
Strasbourg-Neuhof / Illkirch-Graffenstaden

COMPTE DE RESULTAT

2016

(exercice comptable du 01/01/2016 au 31/12/2016)

ORGANISME GESTIONNAIRE

Ville de Strasbourg :

Service des Espaces Verts et de Nature
1, parc de l'Etoile
67 076 STRASBOURG cedex



Conservateur :

Adrien SCHVERER
☎ 03 68 98 68 36
📞 06 84 35 31 32

BUDGET GLOBAL

DEPENSES

Fonctionnement	
Missions de gestion de la RNN	148 551,78 €
Gestion et régulation du sanglier (phase 1)	28 585,29 €
Accueil du public	72 885,17 €
Sous-total	250 022,24 €

Investissement	
Missions de gestion de la RNN	24 718,20 €
Gestion et régulation du sanglier (phase 1)	2 729,85 €
Accueil du public	0,00 €
Sous-total	27 448,05 €

RECETTES*

Fonctionnement	
DREAL Alsace	127 624,00 €
Ville de Strasbourg	121 441,74 €
Produits de ventes	956,50 €
Sous-total	250 022,24 €

Investissement	
DREAL Alsace	20 776,00 €
Ville de Strasbourg	6 672,05 €
Sous-total	27 448,05 €

Total 277 470,29 €

Total 277 470,29 €

* La Ville d'Illkirch-Graffenstaden participe indirectement à la gestion de la réserve, cette contribution est présentée en fin de document.

INFORMATIONS PREALABLES

Conformément aux discussions des derniers comité, le budget et le compte de résultat est présenté en trois chapitres distincts :

Les **Missions de gestion** définies par la convention entre le gestionnaire et l'Etat font l'objet d'une subvention annuelle répartie entre fonctionnement (financement de 3 ETP et frais divers de fonctionnement) et investissement (études, acquisition, installations nouvelles...). Seules les actions en relation avec la gestion d'une Réserve Naturelle Nationale sont concernées par ce budget. Les actions concernant l'accueil du public (hors convention de gestion) et la régulation du sanglier font l'objet de rubriques spécifiques et de budgets complémentaires.

La **Régulation du sanglier** n'est pas prise en charge par la subvention de gestion de la réserve naturelle et fait l'objet d'un budget spécifique.

L'**Accueil du public** n'est pas une mission prioritaire confiée par l'Etat au gestionnaire d'une Réserve Naturelle Nationale. Les frais de gestion liés à la présence d'un réseau de cheminement important doivent par conséquent faire l'objet de financements complémentaires, en particulier des collectivités dans le cadre d'une politique d'accueil renforcée sur la réserve. La mise en sécurité, l'entretien des cheminements ou le ramassage et la collecte des déchets sont pris en charge par les collectivités ou font l'objet de chantiers participatifs.



SECTION : FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Missions de gestion de la RNN	
Frais de personnel (2,92 ETP + 0,5 Stagiaire)	137 889,37 €
Directeur / conservateur	31 034,12 €
Technicien espaces naturels / faune-flore	21 023,45 €
Garde "Intervention sur patrimoine naturel"	6 276,55 €
Garde " Accueil - Police & Surveillance"	56 069,77 €
Garde "Gestion Faune"	6 270,81 €
Secrétaire administrative	14 115,07 €
Stagiaires (6 mois)	3 099,60 €
Formation et veille scientifique	
Stages et formations	723,13 €
Adhésions RNF et colloques	317,50 €
Sous-total	1 040,63 €
Frais matériels	
Déplacements et indemnités kilométriques	2 065,27 €
Engins	2 148,98 €
Sous-total	4 214,25 €
Frais de gestion courante	
Fournitures administratives	159,11 €
Equipement vêtements	1 922,86 €
Ouvrages et abonnements	428,71 €
Frais téléphoniques	1 888,12 €
Autres frais administratifs	681,20 €
Sous-total	5 080,00 €
Acquisition de petit matériel	242,40 €
Dotation aux amortissements	85,13 €
Sinistres	0,00 €
Total 1	148 551,78 €

RECETTES

Missions de gestion de la RNN	
DREAL Alsace	
Subvention annuelle de fonctionnement (part "études & travaux" déduite)	127 624,00 €
Ville de Strasbourg	20 927,78 €
Total 1	148 551,78 €

Gestion et régulation du sanglier : phase 1	
Frais de personnel (0,60 ETP)	25 456,71 €
Technicien espaces naturels / faune-flore	2 350,82 €
Garde "Gestion Faune"	22 625,45 €
Administratif et logistique	480,44 €
Déplacements et indemnités kilométriques	1 627,85 €
Acquisition de petit matériel	0,00 €
Dotation aux amortissements	74,74 €
Frais de fonctionnement	
Cotisations (permis de chasser)	414,00 €
Frais d'analyses venaison	140,00 €
Consommables	871,99 €
Sous-total	1 425,99 €
Total 2	28 585,29 €

Gestion et régulation du sanglier : phase 1	
Produits de vente	
Venaison	956,50 €
Ville de Strasbourg	27 628,79 €
Total 2	28 585,29 €

Accueil du public	
Frais de personnel (1,12 ETP)	41 269,25 €
Technicien espaces naturels	6 751,08 €
Garde "Accueil du public"	6 087,05 €
Garde "Intervention sur patrimoine naturel"	28 201,42 €
Administratif et logistique	229,70 €
Conducteur d'engin	4 051,12 €
Frais matériels	
Déplacements et indemnités kilométriques	2 200,58 €
Engins	3 926,30 €
Sous-total	6 126,88 €
Travaux de fonctionnement / prestataires	
Entretien / propreté des cheminements	5 760,08 €
Sécurisation des cheminements	19 728,96 €
Sous-total	25 489,04 €
Total 3	72 885,17 €

Accueil du public	
DREAL Alsace	0,00 €
Produits de vente	
Vente de bois	0,00 €
Ville de Strasbourg	72 885,17 €
Total 3	72 885,17 €

Total 1 + 2 + 3 250 022,24 €

Total 1 + 2 + 3 250 022,24 €



Réserve Naturelle Nationale de
Strasbourg-Neuhof / Illkirch-Graffenstaden

COMPTE DE RESULTAT 2016

SECTION : INVESTISSEMENT

DEPENSES

Missions de gestion de la RNN	
Etudes et suivis	
AMO plan de gestion	2 176,50 €
Travaux d'investissement / prestataires	
Enrochements protection bordures voies	21 984,90 €
Mise en place de 2 barrières	556,80 €
Sous-total	22 541,70 €
Acquisition de matériel	
Ecocompteurs	0,00 €
Sous-total	0,00 €
Total 1	24 718,20 €

Gestion et régulation du sanglier : phase 1	
Acquisition de matériel	
Construction de 3 enclos pièges fixes	2 729,85 €
Sous-total	2 729,85 €
Travaux d'investissement / prestataires	0,00 €
Total 2	2 729,85 €

Accueil du public	
Acquisition de matériel	0,00 €
Travaux d'investissement / prestataires	0,00 €
Total 3	0,00 €

Total 1 + 2 + 3 27 448,05 €

RECETTES

Missions de gestion de la RNN	
DREAL Alsace	
Subv. Annuelle	20 776,00 €
Subvention signalétique (2015)	10 908,42 €
Report subvention signalétique (2017)	-10 908,42 €
Ville de Strasbourg	3 942,20 €
Total 1	24 718,20 €

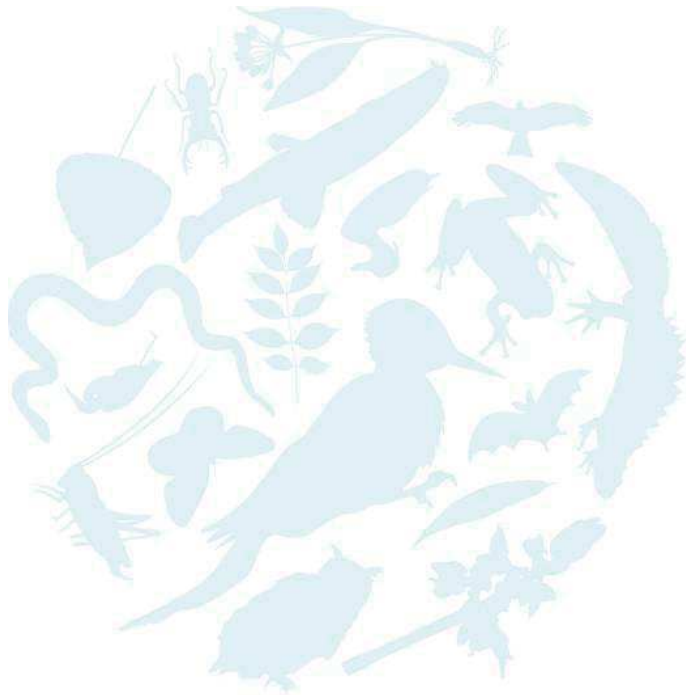
Gestion et régulation du sanglier : phase 1	
Ville de Strasbourg	2 729,85 €
Total 3	2 729,85 €

Accueil du public	
DREAL Alsace	0,00 €
Ville de Strasbourg	0,00 €
Total 4	0,00 €

Total 1 + 2 + 3 + 4 27 448,05 €

AUTRES CONTRIBUTIONS (hors budget de gestion)

Ville d'Illkirch-Graffenstaden (montants transmis par la Ville d'Illkirch-Graffenstaden)	
Participation à la protection de migration des batraciens (reproduction sites en périphérie de la réserve)	2 000,00 €
Participation aux sorties grand public organisées par Alsace Nature	1 000,00 €
Autres actions ou participations	700,00 €
Total	3 700,00 €



Strasbourg.eu
eurométropole

VILLE DE STRASBOURG

Service Espaces verts et de nature
1 Parc de l'Etoile
67 076 Strasbourg Cedex

Téléphone :
03 68 98 50 00
Télécopie :
03 88 43 67 48

Mél :
EspacesVertsEtDeNature-EspacesNaturels@strasbourg.eu

Annexe 7 :

Plan d'action 2017

**Réserve Naturelle Nationale du massif forestier de
Strasbourg-Neuhof / Illkirch-Graffenstaden**

**Gestion de la réserve naturelle nationale
de Neuhof/Ilkirch**

Objet : plan d'action 2017

Le présent document présente les actions que le gestionnaire propose d'engager en 2017. Les moyens prévisionnels alloués à chaque activité sont indiqués sous la forme d'ETP (Equivalent Temps Plein).

Lors de la réunion du comité consultatif du 22 janvier 2015, la DREAL Alsace a rappelé que l'accueil du public ne constituait pas une mission prioritaire pour le gestionnaire d'une réserve naturelle. La problématique de régulation du sanglier est également exceptionnelle dans le cadre de la gestion d'une réserve naturelle nationale, la phase 1 du protocole fait l'objet d'un volet à part dans le plan d'action et le budget prévisionnels 2017. Le plan d'action est donc présenté en 3 axes :

1. Actions de gestion de la réserve naturelle faisant l'objet du financement de l'Etat et décliné par domaine (cf. Annexe 1 de la convention de gestion du 28 mars 2014) ;
2. Entretien lié à l'accueil du public financé par les collectivités propriétaires ;
3. Phase 1 de l'activité de régulation de la population de sangliers ;

Le Conservatoire des Sites Alsaciens assure par ailleurs la gestion de la prairie du Heyssel et intègre sa gestion à celle de la réserve naturelle. Les actions prévues par le CSA sur le site du Heyssel sont listées en fin du document.

1. ACTIVITE DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE

**1.1. Gestion administrative courante et échanges avec partenaires
(AD) – 0,35 ETP**

Cette activité comprend la gestion administrative courante de la réserve (budget, résultat), les relations administratives avec les partenaires, les concessionnaires et les usagers, le contrôle des travaux ou manifestations autorisées ainsi que et le travail sur plusieurs conventions avec différents acteurs de la réserve naturelle.

Entre autres acteurs, des discussions sont engagées en vue de conventionner les activités avec :

- *Ville d'Illkirch-Graffenstaden* (modalités d'entretien des chemins / participation à la gestion) ;
- *Euroméropole de Strasbourg* (modalités d'entretien Rhin tortu / voirie / servitudes eau et assainissement / participation à la gestion) ;
- *GRT Gaz* (modalités d'intervention / entretien des servitudes) ;
- *RTE* (modalités d'intervention / entretien des servitudes) ;
- *Ayant droits divers* (agriculteurs, propriétaires, locataires, ...) ;
- *Associations diverses* (participation à la gestion).

Le cas échéant et selon les opportunités, le gestionnaire pourra être amené à travailler sur d'autres conventions de mise en cohérence d'activités pratiquées avec la réglementation et les enjeux du site.

1.2. Plan de gestion – 0,8 ETP

Bien que d'autres actions soient prévues pour l'année 2017, l'élaboration du plan de gestion est la priorité du gestionnaire.

Le diagnostic, les enjeux et objectifs à long terme ont été posés en 2016. Un 1^{er} travail sur la méthodologie et le tableau de bord du plan de gestion a été réalisé avec le soutien de Réserves Naturelles de France.

En 2017, l'animation de groupes de travaux composés de membres du comité consultatif et de spécialistes permettra d'élaborer le plan d'action selon la nouvelle méthodologie pour la rédaction des plans de gestion. Les groupes de travail se réuniront par thématique durant le 1^{er} trimestre 2017. L'objectif de ces réunions est de partager la construction du tableau de bord, synthétisant l'ensemble des éléments du plan de gestion :

- Pour les enjeux naturels :
 - L'état visé sur le long terme, les outils d'évaluation et de suivi de cet état (indicateurs, métriques et opérations de suivis) ;
 - Les facteurs d'influence, les pressions à gérer, les objectifs opérationnels en découlant (à court/moyen terme, sur la durée du plan) et les outils d'évaluation d'atteinte de ces objectifs (indicateurs de pression, valeur cible à atteindre) ;
 - Les opérations de gestion et de suivis permettant d'atteindre et d'évaluer les objectifs du plan de gestion.
- Pour les facteurs clés de la réussite :
 - Les objectifs à long terme, les indicateurs socioéconomiques, valeurs à mesurer et les opérations de suivis permettant de renseigner ces indicateurs ;
 - Les freins ou leviers à influencer, les objectifs opérationnels en découlant ainsi que les résultats attendus à moyen/long terme et sur la durée du plan de gestion, les indicateurs et métriques d'évaluation ainsi que les différentes opérations de gestion et de suivi.

En parallèle à la tenue de ces réunions, l'équipe en charge de la gestion de la réserve naturelle synthétisera le travail de ces groupes au travers des fiches opérations précisant l'ensemble des éléments techniques, les éventuels protocoles et méthodes, les périodes et délais ainsi que les moyens prévisionnels.

1.3. Surveillance du territoire et police de l'environnement (PO) – 1,15 ETP

En 2017, les actions proposées pour la surveillance et la police sont les suivantes :

- Maintien de la pression de surveillance du site par la réalisation de patrouilles sur une plage importante, ainsi que certains soirs, week-ends et jours fériés sur certaines problématiques bien définies ;
- Réalisation d'actions de police en collaboration avec les partenaires locaux (Police municipale d'Illkirch-Graffenstaden, Police municipale de Strasbourg, ONF, ONCFS, ONEMA, Police nationale, Gendarmerie fluviale, ...) sur des thématiques particulières (circulation motorisée, dépôts sauvages...);
- Opérations de sensibilisation et/ou de verbalisation les soirs et week-ends sur des thématiques spécifiques (circulation, déchets, feu), lorsque la fréquentation est la plus importante ;
- Opération de sensibilisation sur la problématique déchets auprès des sites de jardins familiaux en lisière de réserve ;
- Formation au commissionnement pour 1 agent supplémentaire.

1.4. Création et maintenance d'infrastructures d'accueil (IO) – 0,2 ETP

a) Actions proposées au budget prévisionnel

Concernant l'organisation de l'accueil et la canalisation du public, les actions suivantes sont prévues en 2017 :

- Inventaire du mobilier (signalétique, barrières, bancs, tables, poubelles, agrès sportifs, etc...) par relevé GPS, diagnostic et démantèlement du mobilier obsolète ;
- Elaboration d'une stratégie de connaissance de la fréquentation du site et mise en place d'éco-compteurs ;
- Identification des « chemins sauvages » sur la base du relevé GPS des chemins réalisé en 2016, fermeture par utilisation des rémanents des coupes sécuritaires – travaux effectués avec l'aide des chevaux de trait ;
- Lutte contre piétinement/écrasement de la prairie Oberjaegerhof, réaménagement du parking et installation d'une lisse en bois ;

Les actions « chemins sauvages » et « aménagement parking Oberjaegerhof » seront accompagnés de communication (signalétique).

Le projet d'élaboration d'un plan de circulation concerté sera également engagé en 2017.

b) Actions complémentaires

Les actions suivantes sont par ailleurs proposées en fonction de l'avancement d'autres actions et si des financements complémentaires sont débloqués en cours d'année :

- Conception de panneaux d'informations sur la réserve ;
- Conception d'un projet de signalisation des chemins (balisage directionnel selon charte RNF)

1.5. Pédagogie, information, animations, éditions (PI) – intégré à AD

En 2017, les actions prévues en terme d'animation, de pédagogie et de communication sont les suivantes :

- Organisation de visites guidées pour les participants aux réunions publique – présentation du site, des enjeux et objectifs de gestion ;
- Poursuite de la campagne de communication (distribution de plaquettes d'information, mise à jour site Internet, articles divers...)
- Participation ou encadrement de manifestations (Intégration INSA, Maikur, ...)
- Formation des encadrants du service vie sportive proposant de la randonnée ou de la marche nordique dans la réserve naturelle ;

D'autres actions de développement de l'« ancrage territorial » de la réserve pourront être menées selon les opportunités et la disponibilité du gestionnaire.

1.6. Connaissance et suivi du patrimoine naturel (SE) – 0,3 ETP

a) Actions proposées au budget prévisionnel

En 2017, les actions de développement des connaissances et de suivi du patrimoine proposées sont les suivants :

- Inventaire et diagnostic de l'habitat forestier selon le protocole PSDRF co-développé par RNF et l'ONF dans le cadre d'une mutualisation des moyens sur la région Grand-Est ;
- Caractérisation des lisières en bordures de chemins – objectif de définition de modalités de gestion selon le type de chemin et de lisière ;
- Suivi des migrations d'amphibiens dans le cadre des opérations de sauvetage organisées au niveau d'infrastructures routières ;
- Diagnostic écologique (faune/flore/habitat) de l'emprise GRT Gaz dans le cadre d'un futur partenariat avec le concessionnaire sur une gestion adaptée de cette emprise ;
- Diagnostic écologique et cartographie des habitats des prairies de la Faisanderie et de l'Oberjaegerhof afin de définir les modalités de gestion à intégrer au plan de gestion ;
- Identification et délimitation de zones refuges dans le cadre des opérations de fauches des milieux ouverts de la réserve ;

b) Actions complémentaires

Les actions suivantes sont par ailleurs proposées si des financements complémentaires sont débloqués en cours d'année. Dans le cas contraire, elles pourront être proposées au plan de gestion selon les objectifs de gestion fixés :

- Prospection de milieux particuliers ouverts / semi-ouverts (sites identifiés sur photo aérienne historique) – inventaire floristique, définition et cartographie des habitats ;
- Prospection de milieux aquatiques (Schwartzwasser, Rhin tortu) - diagnostic physique et écologique ;
- Prospection des milieux présents sur les terrains d'exercice d'Illkirch et de la Ganzau – définition et cartographie des habitats ;
- Suivi des oiseaux d'eau nicheurs sur les cours d'eau ;

- Inventaires rhopalocères / orthoptères / syrphes / apidés sur sites non suivis ;
- Prospection parc à chevaux du *Gros chêne* et ancienne prairie du *Coucou des bois* – inventaire floristique, définition et cartographie des habitats / perspectives de répartition de la charge de pâturage / réouverture de clairière ;
- Identification des piézomètres, leurs gestionnaires et des suivis réalisés sur et aux abords du périmètre de la réserve naturelle afin de disposer d'un réseau cohérent dans la cadre de suivis d'indicateurs de la fonctionnalité alluviale ;

1.7. Interventions sur le patrimoine naturel (GH) – 0,2 ETP

Les interventions prévues pour l'année 2017 sont les suivantes :

- Sauvetage des amphibiens par le gestionnaire au niveau du couloir de migration traversant la route de l'Oberjaegerhof et maintien des actions de la LPO avec partage des données pour un raisonnement global à l'échelle du territoire ;
- Gestion de maintien des milieux ouverts par fauche en respectant des zones refuges représentant 5 à 10 % de la surface ainsi qu'un balisage des espèces floristiques patrimoniales (orchidées en particulier) ;
- Lutte contre les espèces invasives présentes sur les prairies de la réserve :
 - Solidage pour le Heysel (arrachage des quelques tâches) et la Faisanderie Sud (fauche avant éclosion du bourgeon fin du printemps puis fauche tardive) ;
 - Robinier pour l'Oberjaegehof ;
- Soutien du lieutenant de louveterie pour la mise en œuvre des Phase 2 et 3 du protocole de régulation si la Phase 1 n'a pas permis d'extraire 30 individus avant début mars.

Les autres opérations d'intervention sur le patrimoine naturel sont les opérations liées à la sécurité du public, ne faisant pas l'objet de l'utilisation de la subvention de gestion allouée par l'Etat. Elles sont présentées dans le paragraphe suivant.

2. ACCUEIL DU PUBLIC

L'entretien des chemins et voies accueillant du public sont financés par les collectivités locales dans le cadre de leur souhait d'ouverture de la réserve naturelle au public. Il s'agit d'opérations :

- De sécurisation (vis-à-vis d'arbres dangereux) des abords ;
- De nettoyage des déchets, que ce soit le ramassage de détritrus épars le long des cheminements ou l'évacuation de dépôts sauvages conséquents ;

En 2016, les collectivités concernées (Ville de Strasbourg, Ville d'Illkirch-Graffenstaden et Eurométropole de Strasbourg) ont décidé de prendre chacune à leur charge les travaux sur leurs propriétés. La Ville de Strasbourg a décidé de confier cette mission au service gestionnaire de la réserve naturelle, le budget alloué étant intégré au budget de gestion (dans une section spécifique non financée par l'Etat). La Ville d'Illkirch-Graffenstaden et l'Eurométropole de Strasbourg ont souhaité conserver la compétence de réalisation de ces travaux sur leur budget propre. Les travaux resteront néanmoins encadrés par la Ville de Strasbourg en sa qualité de gestionnaire de la réserve.

Les opérations prévues sont les suivantes :

- Diagnostic des arbres dangereux aux abords des routes, cheminements, cours d'eaux domaniaux et autres enjeux anthropiques (ouvrages, bâtiments...) – prestation externalisée ;
- Opération sécuritaire : abattage d'arbres avec destination différenciée du produit de coupe :
 - Valorisation commerciale (bois énergie) si ces 3 conditions sont réunies:
 - valeur écologique faible ;
 - facilité d'accès pour débardage/transport/valorisation ;
 - impact de l'accès/débardage/transport faible ;
 - Valorisation écologique dans les autres cas
- Elagage mécanisé des lisières en bordures de routes – prestation externalisée ;
- Elagage manuel des branches d'arbres remarquables présentant un risque sécuritaire en bordures de chemins situés à l'intérieur du massif ;
- Ramassage des déchets épars et collecte des corbeilles.

Les travaux de sécurisation seront réalisés en dehors des périodes de nidification de l'avifaune (soit entre début septembre et mi-mars). Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion, un protocole sera élaboré afin de définir précisément les modalités d'intervention pour la réalisation de ces travaux.

3. PHASE 1 DE REGULATION DE LA POPULATION DE SANGLIER

Pour l'année 2017, il est proposé d'optimiser les opérations de piégeage afin d'en réduire les coûts de mise en œuvre et d'en augmenter l'efficacité :

- Maintien de la période de piégeage sur 6 mois (janvier à juillet) ;
- Equipement par des systèmes de surveillance à distance (pièges photos) ;
- Utilisation des enclos fixes mis en place en 2016 en intégrant une organisation concertée avec les forces armées pour les enclos disposés sur le terrain d'exercice d'Illkirch-Graffenstaden ;
- Maintien des emplacements de cages mobiles sur une année complète.

4. GESTION DE LA PRAIRIE DU HEYSSEL (CSA)

Les opérations de gestion de la prairie du Heyssel réalisées par le CSA sont conformes au plan de gestion spécifique à ce site. Dans l'attente de leur intégration au plan de gestion global de la réserve naturelle, ces opérations sont intégrées au plan d'action annuel. Pour 2017 les opérations sont les suivantes :

- Chantier nature et actions bénévoles
 - Chantier nature 25 janvier 2017 : entretien des mares et des roselières,
 - Chantier nature « Lilly » 10 février 2017 : lutte contre l'ailante atlantique (espèce invasive)
 - Chantier nature 24 juin 2017 : lutte contre le solidage (espèce invasive)
 - Comptage orchidées en courant mai

- Entretien des prairies
 - Mise en place de trois conventions de fauche avec les agriculteurs
 - Piquetage de zones refuges
 - Organisation d'une fauche de regain en septembre sur une partie du site
- Suivi du site toute l'année
 - Surveillance et réactivité dans la fréquentation,
 - Poursuite des inventaires et observations flore / faune en liaison avec les associations partenaires
- Entretien des lignes électriques
 - Suivi et concertation avec RTE pour l'entretien des pylônes

Adrien SCHVERER
Conservateur

Annexe 8 :

Budget prévisionnel 2017

Réserve Naturelle Nationale du massif forestier de Strasbourg-Neuhof / Illkirch-Graffenstaden



Réserve Naturelle Nationale de
Strasbourg-Neuhof / Illkirch-Graffenstaden

BUDGET PREVISIONNEL

2017

(exercice comptable du 01/01/2017 au 31/12/2017)

ORGANISME GESTIONNAIRE

Ville de Strasbourg :

Service des Espaces Verts et de Nature
1, parc de l'Etoile
67 076 STRASBOURG cedex



Conservateur :

Adrien SCHVERER
☎ 03 68 98 68 36
📞 06 84 35 31 32

BUDGET GLOBAL

DEPENSES

Fonctionnement	
Missions de gestion de la RNN	144 200,00 €
Gestion et régulation du sanglier (phase 1)	17 800,00 €
Accueil du public	74 500,00 €
Sous-total	236 500,00 €

Investissement	
Missions de gestion de la RNN	30 000,00 €
Gestion et régulation du sanglier (phase 1)	0,00 €
Accueil du public	3 000,00 €
Sous-total	33 000,00 €

Total 269 500,00 €

RECETTES

Fonctionnement	
DREAL Grand Est	127 624,00 €
Ville d'Illkirch-Graffenstaden*	0,00 €
Ville de Strasbourg	107 376,00 €
Produits de ventes	1 500,00 €
Sous-total	236 500,00 €

Investissement	
Report à nouveau	10 910,00 €
DREAL Grand Est	20 776,00 €
Ville d'Illkirch-Graffenstaden*	0,00 €
Ville de Strasbourg	12 224,00 €
Autres financements	0,00 €
Pertes	-10 910,00 €
Sous-total	33 000,00 €

Total 269 500,00 €

* La Ville d'Illkirch-Graffenstaden participe à la gestion de la réserve naturelle par l'attribution de subventions aux associations chargées du sauvetage des batraciens et de la sensibilisation du public aux enjeux naturels. La collectivité prend également à sa charge la sécurisation des infrastructures d'accueil du public sur ses propriétés et participe aux différentes réunions et groupes de travail relatifs à la gestion du site. Cette participation est présentée en fin de document.

INFORMATIONS PREALABLES

Le budget prévisionnel est présenté en 3 sous-chapitres selon le domaine d'activité et la logique de financement :

Les **Missions de gestion** définies par la convention entre le gestionnaire et l'Etat font l'objet d'une subvention annuelle répartie entre fonctionnement (personnel et frais divers) et investissement (études, acquisition, installations nouvelles...). Seules les actions en relation avec la gestion d'une Réserve Naturelle Nationale sont concernées par ce budget. Il est proposé de prendre en compte des budgets complémentaires pour les actions en lien avec l'accueil du public (hors installations signalétiques) et le cas particulier de la régulation du sanglier.

La **Régulation du sanglier** est une action complémentaire à la gestion "classique" d'une réserve naturelle. La mise en place et l'optimisation de cette activité ont nécessité des investissements importants financés par subventions exceptionnelles de l'Etat. Les investissements ont abouti en 2016 et l'activité entre en phase de fonctionnement "normal". La Phase 1 du protocole nécessite des moyens humains importants, actuellement pris en charge par la Ville de Strasbourg en tant que collectivité. Pour 2017, il est proposé de rechercher des modalités de participation d'autres acteurs du territoire (Ville d'Illkirch-Graffenstaden, Forces armées, etc...).

L'**Accueil du public** n'est pas une mission prioritaire confiée par l'Etat au gestionnaire d'une Réserve Naturelle Nationale. Les frais de gestion liés à la présence d'un réseau de cheminement important doivent par conséquent être l'objet de financements complémentaires, en particulier des collectivités dans le cadre d'une politique d'accueil renforcée sur la réserve. Le budget prévisionnel prévoit uniquement les interventions sur les propriétés forestières de Strasbourg. La Ville d'Illkirch-Graffenstaden réalise les travaux d'entretien sur ses propriétés sous le contrôle du gestionnaire.

SECTION : FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Missions de gestion de la RNN	
Frais de personnel	
Directeur / conservateur	28 485,00 €
Technicien espaces naturels / faune-flore	36 675,00 €
Garde "Accueil - Police & Surveillance"	49 685,00 €
Garde "Intervention sur patrimoine naturel"	2 985,00 €
Garde "Gestion Faune"	6 090,00 €
Secrétaire administrative	4 180,00 €
Stagiaires et CDD	2 500,00 €
Sous-total	130 600,00 €
Formation et veille scientifique	
Stages et formations	1 200,00 €
Adhésions RNF et colloques	700,00 €
Sous-total	1 900,00 €
Déplacements et indemnités kilométriques	7 250,00 €
Frais de gestion courante	
Fournitures administratives	180,00 €
Equipement vêtements	800,00 €
Ouvrages et abonnements	450,00 €
Frais téléphoniques	1 000,00 €
Autres frais administratifs	600,00 €
Sous-total	3 030,00 €
Acquisition de petit matériel	470,00 €
Dotation aux amortissements	100,00 €
Travaux de fonctionnement / prestataires	350,00 €
Sinistres	500,00 €
Total 1	144 200,00 €

Gestion et régulation du sanglier : phase 1	
Frais de personnel	
Technicien espaces naturels / faune-flore	1 340,00 €
Garde "Gestion Faune"	13 920,00 €
Sous-total	15 260,00 €
Déplacements et indemnités kilométriques	1 170,00 €
Frais de fonctionnement	
TE 09 Cotisations (permis de chasser)	420,00 €
TE 09 Frais d'analyses venaison	140,00 €
TE 09 Consommables	810,00 €
Sous-total	1 370,00 €
Total 2	17 800,00 €

Accueil du public	
Frais de personnel	
Technicien espaces naturels / faune-flore	5 570,00 €
Garde "Accueil - Police & Surveillance"	10 910,00 €
Garde "Intervention sur patrimoine naturel"	13 670,00 €
Sous-total	30 150,00 €
Déplacements et indemnités kilométriques	2 250,00 €
Travaux de fonctionnement / prestataires	
PO 04 Ramassage des déchets	15 000,00 €
TE 04 Elagage des cheminements	16 500,00 €
TE 01 Sécurisation des cheminements	10 600,00 €
Sous-total	42 100,00 €
Total 3	74 500,00 €

RECETTES

Missions de gestion de la RNN	
DREAL Grand Est	
Subvention annuelle de fonctionnement <i>(part "études & travaux" déduite)</i>	127 624,00 €
Ville de Strasbourg	16 576,00 €
Ville d'Illkirch-Graffenstaden	0,00 €
Autres financements	0,00 €
Total 1	144 200,00 €

Gestion et régulation du sanglier : phase 1	
DREAL Grand Est	0,00 €
Produits de vente	
Venaison	1 500,00 €
Ville de Strasbourg	16 300,00 €
Ville d'Illkirch-Graffenstaden	0,00 €
Autres financements	0,00 €
Total 2	17 800,00 €

Accueil du public	
DREAL Grand Est	0,00 €
Produits de vente	
Vente de bois	0,00 €
Ville de Strasbourg	74 500,00 €
Ville d'Illkirch-Graffenstaden	0,00 €
Autres financements	0,00 €
Total 3	74 500,00 €

Total 1 + 2 + 3 236 500,00 €

Total 1 + 2 + 3 236 500,00 €



BUDGET PREVISIONNEL 2017

SECTION : INVESTISSEMENT

DEPENSES

Missions de gestion de la RNN	
Etudes et suivis	0,00 €
Travaux d'investissement / prestataires	
TU 01 Aménagement parking Oberjaegerhof	30 000,00 €
Acquisition de matériel	0,00 €
Total 1	30 000,00 €

Gestion et régulation du sanglier : phase 1	
Acquisition de matériel	
TE 09 Dispositifs de contrôle des enclos	0,00 €
TE 09 Agrainoirs automatiques	0,00 €
Sous-total	0,00 €
Travaux d'investissement / prestataires	0,00 €
Total 2	0,00 €

Accueil du public	
Acquisition de matériel	
TE 07 Mobilier d'accueil	0,00 €
Travaux d'investissement / prestataires	
TU 02b Panneaux routiers "attention gibier"	3 000,00 €
Total 3	3 000,00 €

Total 1 + 2 + 3 **33 000,00 €**

RECETTES

Missions de gestion de la RNN	
Report à nouveau (solde subv. signalétique RN)	10 910,00 €
DREAL Grand Est	
Subv. annuelle (part investissement 14%)	20 776,00 €
Subv. except.	0,00 €
	20 776,00 €
Ville de Strasbourg	9 224,00 €
Ville d'Illkirch-Graffenstaden	0,00 €
Autres financements	0,00 €
Pertes (subv. signalétique non utilisée)	-10 910,00 €
Total 1	30 000,00 €

Gestion et régulation du sanglier : phase 1	
DREAL Grand Est	
Subvention exceptionnelle - investissement	0,00 €
Ville de Strasbourg	0,00 €
Ville d'Illkirch-Graffenstaden	0,00 €
Autres financements	0,00 €
Total 2	0,00 €

Accueil du public	
DREAL Grand Est	0,00 €
Ville de Strasbourg	3 000,00 €
Ville d'Illkirch-Graffenstaden	0,00 €
Autres financements	0,00 €
Total 3	3 000,00 €

Total 1 + 2 + 3 **33 000,00 €**

AUTRES CONTRIBUTIONS (hors budget de gestion)

Ville d'Illkirch-Graffenstaden	
Participation à la protection de migration des batraciens (reproduction sites en périphérie de la réserve)	1 000,00 €
Participation aux sorties grand public organisées par Alsace Nature	1 000,00 €
Travaux de sécurisation des chemins sur les propriétés d'Illkirch-Graffenstaden dans la réserve	8 000,00 €
Autres actions ou participations (opérations de police en commun, etc...)	1 000,00 €
Total	11 000,00 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018 - Point n°14

Gestion des Réserves naturelles nationales du Rohrschollen et de Neuhoef-Illkirch-Graffenstaden.

Pour

60

ABRAHAM-Julia, AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

0

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Mise en place d'un groupement de commandes entre l'Eurométropole et la ville de Strasbourg en vue de la passation d'un marché de prestations intellectuelles relatif à un accompagnement dans le cadre de la labellisation Cit'ergie.

Cit'ergie est la déclinaison française du dispositif **European Energy Award (EEA)**, qui **est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label** récompensant pour quatre ans le processus **de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité**. Sur les 19 métropoles françaises, 13 sont labellisées ou en cours de certification.

Cet outil comprend :

- la formalisation de la politique énergie-climat de la collectivité dans un référentiel normalisé au niveau européen,
- une labellisation du niveau de performance de la collectivité, assurée par un auditeur extérieur. La performance mesurée porte sur les moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat.

Avec Cit'ergie, la collectivité va :

- évaluer la performance du management de sa politique énergie-climat,
- se fixer des objectifs de progrès,
- mettre en place des actions d'amélioration ambitieuses,
- mesurer les progrès accomplis,
- valoriser les actions déjà entreprises.

Par délibération du 27 février 2017, le Conseil municipal a approuvé le lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie. Il a autorisé le Maire ou son-sa représentant-e à adhérer à Cit'ergie, à engager la ville de Strasbourg dans la démarche correspondante, à solliciter les différentes subventions pouvant concourir à l'atteinte de la démarche et à accomplir ou signer tous actes nécessaires à son exécution.

La délibération du 25 novembre 2016 prise en Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg avait approuvé ces mêmes dispositions pour l'Eurométropole de Strasbourg.

Afin de rentrer de plain-pied dans la procédure, la collectivité doit lancer un marché de prestations intellectuelles pour bénéficier d'un accompagnement par un conseiller accrédité par l'ADEME.

À l'issue de l'attribution du marché, une convention tripartite de partenariat avec l'ADEME sera signée, qui permettra une prise en charge de la prestation à hauteur de 70% par l'ADEME. La prestation d'accompagnement comportera jusqu'à 10 jours-personne supplémentaires par collectivité, sous forme de bons de commande et entrant dans l'assiette d'éligibilité de l'ADEME.

S'agissant du rôle du coordonnateur du groupement de commandes ;

L'Eurométropole de Strasbourg, coordonnateur du groupement de commandes, sera chargée de la gestion de la procédure de passation du marché au nom des deux membres du groupement. Le coordonnateur sera chargé de la signature et de la notification du marché. Les missions du coordonnateur ne donneront pas lieu à rémunération et les frais de passation du marché sont à la charge du coordonnateur.

S'agissant du marché à conclure ;

D'une part, en application des articles 27, 65 et 78 à 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le marché à conclure sera passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée avec une part à bons de commande pour les prestations suivantes :

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'accompagnement dans la démarche Cit'ergie

Le marché susvisé est estimé à 130 000 € HT comprenant un montant maximum de 20 000 € HT pour la part à bons de commandes. La durée maximale des accords-cadres susvisés est de quatre ans, dans le respect de la réglementation.

La répartition des 130 000 € HT estimés entre les collectivités est la suivante :

- ville de Strasbourg : 50 000 € HT
- Eurométropole de Strasbourg : 80 000 € HT

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché émanent sur les budgets de chaque opération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole
de Strasbourg en date du 25 novembre 2016
vu la délibération du Conseil municipal de la
ville de Strasbourg en date du 27 février 2017
après en avoir délibéré*

approuve

sous réserve de disponibilité des crédits ultérieurs, la conclusion de marchés ci-après éventuellement reconductibles

- *la conclusion de la convention de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg, dont l'Eurométropole de Strasbourg assurera la mission de coordonnateur,*
- *la conclusion des accords-cadres avec émission de bons de commandes, d'un maximum de 130 000 € HT (50 000 € HT pour la ville de Strasbourg et 80 000 € HT pour l'Eurométropole de Strasbourg), d'une durée fixe d'un maximum de quatre ans,*

décide

l'imputation des dépenses budgétaires sur la ligne suivante : CRB DR01A, section Fonctionnement, fonction 758, nature 617,

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e :

- *à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg,*
- *à charger l'Eurométropole de Strasbourg, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, du lancement de la consultation, de la signature et de la notification du marché,*
- *à exécuter le marché résultant du groupement de commandes pour ce qui concerne la ville de Strasbourg.*

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

Eurométropole
de Strasbourg

Ville de
Strasbourg

**Convention constitutive
de groupement de commandes entre
l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de
Strasbourg**

Art. 28 de l'ordonnance n°2015/899 du 23 juillet 2015 relative aux
marchés publics

Démarche Cit'ergie

Vu la sous-section 2 du titre II, Chapitre Ier, section 1, de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/15 relative à la coordination et aux groupements de commandes

Vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 25 novembre 2016

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Strasbourg en date du 27 février 2017

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Strasbourg du lundi 19 février 2018

Vu la délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 23 février 2018

Il est constitué

Entre

L'Eurométropole de Strasbourg, représentée par Monsieur Robert HERRMANN, Président agissant en application d'une délibération de la Commission permanente (Bureau) du 23 février 2018

Et

La ville de Strasbourg, représentée par Monsieur Roland RIES, Maire agissant en application d'une délibération du Conseil Municipal du 19 février 2018

Un groupement de commandes pour la passation d'un marché ayant pour objet la prestation de services intellectuels pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de la démarche Cit'ergie.

SOMMAIRE

Préambule.....	4
Article 1 : Constitution du groupement.....	5
Article 2 : Objet du groupement.....	5
Article 3 : Organes du groupement	6
Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur.....	6
Article 5 : Exécution du marché et facturation	7
Article 6 : Responsabilité	7
Article 7 : Fin du groupement	8
Article 8 : Règlement des différends entre les parties.....	8

PROVISoire

Préambule

Engagement des collectivités dans la démarche Cit'ergie : contexte national

Le label « Cit'ergie » est l'appellation française de la démarche « European Energy Award » qui vise à récompenser les collectivités pour leur démarche de qualité en management de l'énergie. Il constitue à l'extérieur un signe tangible des efforts fournis par la collectivité et des progrès réalisés.

Outre la labellisation, Cit'ergie répond à une volonté d'amélioration continue des actions énergie-climat mises en œuvre et planifiées. Une fois engagée au sein de la collectivité, la démarche constitue un puissant outil d'aide à la décision en matière de politique énergétique.

Actuellement, sur les 19 métropoles françaises, 13 sont déjà certifiées ou sont en cours de certification.

Engagement de la Ville et de l'Eurométropole dans la démarche

Dans un contexte général de lutte contre le réchauffement climatique, l'Eurométropole et la ville de Strasbourg ont décidé de s'engager conjointement dans une démarche de labellisation Cit'ergie

Par délibérations respectives du Conseil de l'Eurométropole du 25 novembre 2016 et du Conseil Municipal du 27 février 2017, l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg ont approuvé le lancement de la démarche. Début novembre 2017, la collectivité s'est dotée d'une personne affectée à 50% sur son animation.

Afin de rentrer de plain-pied dans la procédure, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg doivent bénéficier d'un accompagnement par un conseiller accrédité par l'ADEME. À l'issue de l'attribution du marché, une convention tripartite de partenariat avec l'ADEME sera signée.

Articulation des deux collectivités dans la démarche

Une articulation fine entre la démarche portée par l'agglomération et par la ville-centre est souhaitée.

Il s'agit, dans une approche souple et compte tenu de l'administration partagée entre la Ville et l'Eurométropole, d'optimiser un certain nombre d'éléments du processus Cit'ergie : notamment en termes de calendrier, de réunions et de composition des instances, afin de fluidifier les échanges d'information et coordonner les programmes d'actions des collectivités impliquées.

En fonction du résultat de l'état des lieux réalisé, la phase de labellisation pourra être désynchronisée : *le score et la candidature au label restent distincts pour chacune des deux entités.*

Les organes délibérants des deux collectivités étant distincts, les deux entités délibéreront chacune indépendamment sur le programme d'actions, qui sera élaboré en veillant à s'accorder avec la démarche PCAET en cours.

Au vu du niveau d'articulation fin souhaité par la Ville et l'Eurométropole, un marché passé sous groupement de commandes est nécessaire.

L'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics encadre les dispositions réglementaires du groupement de commandes.

Les partenaires ont décidé de choisir la formule du groupement de commandes dont l'Eurométropole sera le coordonnateur. Le coordonnateur, après consultation de la Ville, met en œuvre la procédure de passation, signe et notifie le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement.

L'exécution sera menée par chacune des deux parties de manière collaborative (cf. article 5).

Article 1 : Constitution du groupement

Il est constitué entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg un groupement de commandes régi par l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics, notamment son article 28, et la présente convention.

Article 2 : Objet du groupement

Le groupement de commandes constitué sur le fondement de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics, ci-après désigné « *le groupement* » a pour objet la passation d'un accord-cadre relatif à une prestation d'«Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg dans la démarche Cit'ergie».

La durée du marché sera de 48 mois, de 2018 à 2022.

Le marché comprend une partie forfaitaire estimée à 110 000 € HT correspondant à la réalisation de l'état des lieux, à l'élaboration du programme d'action Cit'ergie, à la réalisation de l'audit externe et de la demande de labellisation (tranches optionnelles estimées à 10 000€ HT pour chaque collectivité) et au suivi des actions sur la période du marché pour la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

La partie à bons de commande, estimée à 20 000 € HT, correspond à une prestation complémentaire d'accompagnement durant la phase de suivi à hauteur de 10 journées-hommes supplémentaires par collectivité.

Il est décidé que la ville de Strasbourg participe à hauteur de 33 % du montant forfaitaire hors tranches optionnelles (38% incluant tranches optionnelles et bons de commandes) et que l'Eurométropole de Strasbourg participe à hauteur de 67% du montant forfaitaire hors tranches optionnelles (62% incluant tranches optionnelles et bons de commandes).

Le marché est lancé sous la forme d'accords-cadres avec émission de bons de commande, en application des articles 27, 65 et 78 à 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour la part à bons de commande.

Les montants estimatifs pour le marché concernant les deux membres du groupement sont les suivants :

	Eurométropole de Strasbourg		Ville de Strasbourg	
Partie forfaitaire hormis tranches optionnelles	60 000 €	46%	30 000 €	23%
TO1	10 000 €	8%	10 000 €	8%
TO2				
Bons de commande	10 000 €	8%	10 000 €	8%
Sous-total	80 000 €	62%	50 000 €	38%
Total	130 000 €			

Les montants indiqués sont HT

Article 3 : Organes du groupement

La ville de Strasbourg convient de désigner l'Eurométropole en qualité de coordonnateur en vue de préparer, de passer, de signer et de notifier le marché considéré, conformément aux termes de l'article 28II de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le marché, passé sous la forme de marché à procédure adaptée avec un part à bons de commande, en application des articles 27, 65 et 78 à 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, sera passé, signé et notifié par le représentant du pouvoir adjudicateur (Eurométropole de Strasbourg), en application des arrêtés de délégation de signature.

Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur

De manière générale, le coordonnateur est chargé de la gestion de la procédure de passation du marché au nom des membres du groupement. Il transmet le marché aux autorités de contrôle. Il tient à la disposition de l'ensemble du groupement les informations relatives au déroulement du marché.

Le coordonnateur se charge notamment :

- de centraliser les besoins des membres du groupement sur la base d'une définition préalable établie par ses soins de façon concertée ;
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants (publication de l'avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi ou mise à disposition des dossiers de consultation des entreprises, réception des offres, analyse des offres, rapport de présentation, convocation et réunion de la commission d'appels d'offres...) ;
- de signer et de notifier le marché ;
- de gérer tout incident de procédure, et notamment d'informer les candidats du rejet et des motifs afférents de leur candidature ou de leur offre en application de la réglementation des marchés publics ;
- de transmettre et de s'assurer de la transmission des pièces exigibles aux autorités de contrôle.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage à tenir étroitement informé la ville de Strasbourg sur les conditions de déroulement de la procédure de dévolution du marché, et en particulier à l'informer de tout dysfonctionnement constaté.

Article 5 : Exécution du marché et facturation

Le marché sera exécuté conjointement entre les deux partenaires avec facturation au prorata, telle que définie précédemment, à savoir une facturation à 38 % pour la ville de Strasbourg et de 62 % pour l'Eurométropole de Strasbourg.

Le prestataire enverra une situation d'avancement des prestations effectuées à l'Eurométropole de Strasbourg pour visa. Une fois cette situation validée par l'Eurométropole de Strasbourg, le prestataire établira une facture pour chaque part – celle relevant de la ville de Strasbourg et celle de l'Eurométropole de Strasbourg qui sera transmise directement au membre du groupement concerné pour règlement.

Un COPIL et un COTECH seront institués pour le suivi de ce projet. Des représentants des deux membres de ce groupement de commande seront présents dans ces deux comités.

Article 6 : Responsabilité

En cas de faute grave commise par le coordonnateur ou de mauvaise exécution de sa mission de son fait exclusif, le partenaire pourra demander réparation de son préjudice au juge administratif.

Inversement, le coordonnateur, l'Eurométropole de Strasbourg, pourra demander réparation dans les mêmes conditions en cas de faute grave commise par la ville de Strasbourg au regard des obligations qui incombent à cette dernière.

Article 7 : Fin du groupement

La présente convention et corrélativement la mission du coordonnateur prennent fin au terme des missions telles que décrites à l'article 4, les membres du groupement exécutant conjointement le marché, avec une facturation au prorata décrite dans l'article 5.

La présente convention peut être résiliée en cas de problème d'exécution, de dépassements excessifs du montant du marché par rapport aux budgets prévisionnels, ou de retard important dans la réalisation de la dévolution du marché.

Article 8 : Règlement des différends entre les parties

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

La présente convention a été établie en 2 exemplaires originaux.

Le Président de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Maire de Strasbourg.

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Il est proposé d'attribuer pour un montant total de 113 500 € les subventions suivantes :

Cercle d'Echecs de Strasbourg	5 000 €
--------------------------------------	----------------

Organisation de séances de simultanées publiques d'échecs pendant l'année 2018.

Souvenir Napoléonien d'Alsace	1 000 €
--------------------------------------	----------------

Organisation d'un cycle de conférences pendant l'année 2018.

Maison des Jeux de Strasbourg	2 000 €
--------------------------------------	----------------

Fête du Jeu 2018, les 2 et 3 juin 2018, place du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Arkestra Brasil	700 €
------------------------	--------------

Journée d'animations autour du Carnaval brésilien, salle du Bon Pasteur, le 3 mars 2018.

Association des Résidents des Poteries	4 800 €
---	----------------

Organisation de la fête des Poteries et de concerts dans le quartier des Poteries.
L'association organisera cette année la 7^{ème} édition de la fête des Poteries avec des concerts, des démonstrations de diverses activités, jeux et petite restauration.

Les Films du Spectre	100 000 €
-----------------------------	------------------

11^{ème} édition du festival européen du film fantastique à Strasbourg, du 14 au 25 septembre 2018, en présence des équipes de films et de professionnels du cinéma. Les projections seront accompagnées de conférences, d'expositions et d'animations à destination du grand public.
Le versement d'une première subvention de 100 000 € avait été approuvé par le Conseil municipal du 18 décembre 2017. L'aide totale de la municipalité à l'organisation de ce festival s'élève à 200 000 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

<i>Cercle d'Echecs de Strasbourg</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Souvenir Napoléonien d'Alsace</i>	<i>1 000 €</i>
<i>Maison des Jeux de Strasbourg</i>	<i>2 000 €</i>
<i>Arkestra Brasil</i>	<i>700 €</i>
<i>Association des Résidents des Poteries</i>	<i>4 800 €</i>
<i>Les Films du Spectre</i>	<i>100 000 €</i>

le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 113 500 € est disponible sur le compte : "fonction : 33, nature : 6574, programme 8038, activité : PC02B" dont le disponible avant le présent Conseil est de 737 066 €.

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant alloué pour l'année n-1
Cercle d'Echecs de Strasbourg	Subvention affectée	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Souvenir Napoléonien d'Alsace	Subvention affectée	1 500 €	1 000 €	1 000 €
Maison des Jeux de Strasbourg	Subvention affectée	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Arkestra Brasil	Subvention affectée	700 €	700 €	
Association des Résidents des Poteries	Subvention affectée	4 800 €	4 800 €	4 600 €
Les Films du Spectre	Subvention affectée	200 000 €	100 000 €	200 000 €

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales.

Cette délibération porte sur le soutien de la Ville aux associations strasbourgeoises qui œuvrent en faveur du rayonnement européen et international de Strasbourg. D'un montant total de 40 000 € cette subvention vise à conforter le positionnement de Strasbourg en tant que capitale européenne de la démocratie et des droits de l'Homme.

Pôle Europe

Pôle coopération décentralisé, jumelages et partenariats internationaux

Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement – 30 000 € (GESCOD)

Depuis juillet 2017, le territoire du Grand Est est doté d'une nouvelle plate-forme pour agir dans le domaine de la coopération et de la solidarité internationale. Cette nouvelle entité, appelée GESCOD - Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement-, est née de la fusion de trois associations : l'IRCOD Alsace, le réseau lorrain des acteurs de la coopération internationale MultiCooLor, l'ARCOD Champagne-Ardenne, auxquels s'est joint le réseau champardennais des acteurs de la coopération Réciproq'.

Ce rapprochement s'est fait dans le respect des histoires de chacune des structures et des équilibres territoriaux. Ces organisations agissent depuis de nombreuses années sur le territoire du Grand Est en fédérant des acteurs du monde de la solidarité internationale, en animant des formations mais aussi en élaborant des projets de coopération en partenariat et en appui notamment de collectivités locales dont les anciennes Régions, les Départements, les Intercommunalités et les Communes. Ils sont engagés dans de nombreux pays notamment d'Afrique et d'Amérique latine. La mutualisation de ce savoir-faire et cette expérience acquise et reconnue aux niveaux régional, national et international se traduit par deux fonctions principales : l'appui à la mise en œuvre de programmes et d'actions de coopération internationale et l'animation du territoire par la mise en réseau et l'accompagnement de tous les acteurs impliqués dans la solidarité et la coopération internationales dans la région Grand Est. GESCOD fait partie des réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA) créés dans la plupart des régions avec le soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

GESCOD a son siège social à Strasbourg et dispose de deux antennes territoriales à Nancy et à Châlons-en-Champagne. Son Conseil d'administration respecte les équilibres territoriaux et compte 4 collèges : 12 sièges pour les collectivités territoriales, 12 sièges pour les associations de solidarité internationale, 12 sièges pour les institutions économiques, sociales et environnementales, universitaires et hospitalières et 9 sièges réservés aux personnalités qualifiées. Avec ce nouvel outil unique en France, le territoire du Grand Est affiche son engagement et son ambition dans le domaine de la coopération et la solidarité internationale.

La Ville de Strasbourg est membre de GESCOD comme elle fut membre de l'IRCOD dès 1991. Elle souhaite contribuer à ce titre au fonctionnement et aux projets de l'institut sur lequel elle s'appuie pour la définition, la mise en œuvre et le suivi de certains partenariats de coopération décentralisée. La subvention proposée permet à ce titre de cofinancer nos actions de partenariat avec Jacmel (Haïti), Fès (Maroc), et Douala (Cameroun).

Association Alsace Etats-Unis)

10 000 €

L'Association Alsace Etats-Unis, dont l'objet est de favoriser les échanges et les liens d'amitié entre les deux pays, assure le rôle de comité de jumelage Strasbourg/Boston, en lien avec les deux villes et la Boston Strasbourg Sister City Association (BSSCA) à Boston.

L'association s'engage ainsi à concourir, en lien avec la Ville, à la réalisation des objectifs suivants : animation du jumelage Strasbourg/Boston, impulsion et coordination des actions et projets, soutien et accompagnement des acteurs locaux strasbourgeois dans la mise en œuvre d'échanges entre les deux villes, promotion du jumelage auprès du public strasbourgeois.

Son action consiste à soutenir les échanges culturels et artistiques, les échanges scolaires et universitaires, ainsi qu'à tout autre type d'échange s'inscrivant dans le cadre du jumelage entre les deux villes.

Afin de lui permettre de mener à bien cette mission, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention annuelle de 10 000 € qui permettra de financer un certain nombre de projets menés dans le cadre du jumelage.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

Pour le Pôle coopération décentralisé, jumelages et partenariats internationaux

- *le versement d'une subvention de 30 000 € au GESCOD*
- *le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Alsace-Etats Unis*

décide

- *d'imputer la dépense de 30 000 € du Pôle coopération décentralisée, jumelages et partenariats internationaux sur les crédits de l'exercice 2018 sous la fonction 041, nature 6574, programme 8052, activité AD06C dont le disponible avant le présent conseil est de 232 000 €,*
- *d'imputer la dépense de 10 000 € du Pôle coopération décentralisée, jumelages et partenariats internationaux sur les crédits de l'exercice 2018 sous la fonction 041, nature 6574, programme 8054, activité AD06D dont le disponible avant le présent conseil est de 30 000 €*

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés d'attribution ou les conventions y afférents.

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

**Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales
Conseil Municipal du 19 février 2018**

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
GESCOD	Subvention de fonctionnement	30 000 €	30 000€	30 000 €
Association Alsace Etats-Unis	Subvention de fonctionnement	10 000 €	10 000 €	-

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Attribution de subventions au titre des solidarités.

Dans le cadre du soutien aux associations, il est proposé d'allouer les subventions suivantes dont le montant total s'élève à 2 281 550 €.

1. Accueil de jour / CCAS

Entraide le Relais

107 500 €

Le fonctionnement de l'accueil de jour

Créée en 1977, l'association Entraide le relais développe plusieurs secteurs d'activités en faveur de publics fortement marginalisés, jeunes et adultes : un centre d'hébergement et de réadaptation sociale (C.H.R.S.), une équipe de prévention spécialisée, des ateliers de redynamisation ainsi qu'un dispositif de prévention et d'action sociale comprenant un accueil collectif informel (accueil de jour) et un suivi social individualisé. Elle expérimente également un service spécifique d'accès aux droits du numérique, permettant aux personnes accompagnées d'une part, d'être formées pour la gestion numérique et la sauvegarde de leurs documents personnels et d'autre part, d'être informées et formées sur l'utilisation des portails numériques des administrations publiques. La subvention de fonctionnement sollicitée auprès de la Ville concerne plus particulièrement l'accueil de jour, ouvert en matinée et en soirée au local du 24 rue Saint-Louis.

Centre communal d'action sociale de Strasbourg - CCAS	1 615 000 €
--	--------------------

Le fonctionnement général

Le CCAS de Strasbourg, outre ses missions règlementaires (gestion des aides légales, domiciliation, analyse des besoins sociaux), développe des actions visant à la prévention des exclusions et à la mise en œuvre d'analyses partagées et d'actions de coordination avec les partenaires institutionnels-les et associatifs. Il recherche des solutions adaptées aux personnes en errance et sans domicile stable. Ce travail s'inscrit en complémentarité des compétences exercées par la Ville dans le domaine social. Pour mener à bien les missions confiées par la Ville, le CCAS s'appuie sur une équipe médico-sociale pluridisciplinaire d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement social. Il gère également un accueil de jour.

Par ailleurs, depuis 2007, le CCAS s'est également vu confier par l'Eurométropole de Strasbourg, la gestion de structures d'hébergement d'urgence, de logements d'insertion et de la veille sociale, la participation au suivi du dispositif départemental d'hébergement d'urgence et temporaire.

Dans le cadre de ces missions, le CCAS est également fortement mobilisé pour la mise en œuvre d'actions humanitaires et de mise à l'abri de nombreuses familles en attente de droit et sans réponse d'hébergement.

Lycée Le Corbusier - InSituLab	2 500 €
---------------------------------------	----------------

Par convention de partenariat avec la Ville de Strasbourg, le lycée Le Corbusier situé à Illkirch-Graffenstaden, propose dans le cadre du diplôme supérieur d'arts appliqués « Design » la réalisation d'une étude concernant la qualité des espaces d'accueil et de travail à travers un diagnostic et des propositions d'évolution du fonctionnement de l'accueil de l'Espace Belin. Cette réflexion associera les services de la collectivité concernés (service de protection des mineurs, centre médico-social, relais d'assistante maternelle et multi accueil) ainsi que les personnes qui se rendent régulièrement sur ce site. Le projet vise notamment, après un temps d'immersion dans la structure, à expérimenter de nouvelles modalités d'accueil du public à travers une interrogation collective sur les principes d'accueil du public du site dans toutes ses composantes qu'elles soient liées à la signalétique, au parcours des personnes accueillies et accompagnées, aux postures et déplacements des agents ou encore au mobilier dans une logique d'exemplarité pour les démarches à venir qui concerneront d'autres sites en matière d'accueil de proximité.

2. Soutien à l'autonomie

Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis de Strasbourg et environs - AAPEI	58 280 €
---	-----------------

- Soutien au fonctionnement global du Service d'insertion scolaire et sociale 16 000 €

Dans le cadre de ses activités, l'AAPEI gère une classe d'intégration scolaire à l'école du Neufeld à Strasbourg. La Ville apporte son concours financier au fonctionnement de cette classe accueillant des enfants déficients intellectuels âgés de 6 à 8 ans et des actions de l'éducatrice de jeunes enfants qui intervient en complément de l'enseignant-e auprès de ces enfants. Le développement de cette classe d'intégration a abouti à la structuration du Service d'insertion scolaire et sociale de l'AAPEI et à l'obtention d'un agrément de l'Etat délivré en 1994.

- Le fonctionnement du Service d'accueil et de logistique 42 280 €

Le service d'accueil et de logistique assure la coordination logistique et informatique des établissements et services. Il participe aux études de besoins, à l'élaboration des projets, à la coordination du lancement de nouveaux projets ; à la mise en œuvre et à la coordination d'actions diverses de la vie associative.

Club loisirs GEM 67	15 000 €
----------------------------	-----------------

Fonctionnement général

Le « Club Loisirs » propose un accompagnement thérapeutique lourd pour environ 80 personnes en situation de handicap psychique autour d'activités diverses de loisirs, de sport, de socialisation et d'apprentissage de l'autonomie.

Jusqu'à la mort accompagner la vie - JALMALV	1 500 €
---	----------------

Actions de formation de bénévoles

L'association mène depuis sa création, des actions en direction des personnes en fin de vie ou endeuillées. Le projet soutenu vise à former les bénévoles.

Association bas-rhinoise d'aide aux personnes âgées - ABRAPA	401 100 €
---	------------------

Fonctionnement général de l'association.

La subvention proposée s'inscrit dans le cadre des objectifs partagés tels que précisés dans la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens :

- lutter contre l'isolement des personnes âgées et renforcer leur place dans la cité
- participer à la promotion du bien-vieillir
- participer à la dynamique gérontologique sur le territoire

Financement des clubs séniors :

Soucieuse de la place des séniors dans la cité et de leur participation, la Ville soutient le financement des clubs séniors sur son territoire.

Centre-ville

Centre communautaire israélite	950 €
Association du centre socio culturel du fossé des treize	2 000 €
Club des sourds 3 ^{ème} âge du Bas-Rhin	3 000 €

Cronembourg Hautepierre

Association du centre social et culturel Victor Schoelcher	16 920 €
Association du centre social et culturel de Hautepierre le galet	3 100 €
Les clarisses	2 400 €

Koenigshoffen/Montagne Verte

Club des seniors de Koenigshoffen	8 690 €
Skat à Koenigshoffen	1 550 €
Rencontres troisième âge	12 000 €
Club de bridge Strasbourg ouest	1 200 €
Initiatives de la montagne verte	2 000 €

Elsau

Association du centre socio culturel de l'Elsau	3 960 €
---	---------

Neudorf/Port du Rhin/Musau

Joie de vivre	2 300 €
Centre socio culturel de Neudorf	1 090 €
Association union nationale des invalides et accidentés du travail	1 890 €
Association défense et promotion du Schluthfeld	3 320 €

Meinau

Association du centre socioculturel de la Meinau	2 500 €
Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins	900 €

Robertsau/Wacken

Les amis des services des personnes âgées des hôpitaux universitaires de Strasbourg	2 600 €
Association pour le soutien des personnes âgées de la cité de l'Ill	5 000 €
Association union nationale des invalides et accidentés du travail - alsace - section Robertsau	1 300€
Centre socio culturel de la Robertsau l'Escale	2 000€

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
décide*

d'allouer sur les crédits disponibles au budget primitif pour 2018, les subventions suivantes :

1. <i>Entraide le Relais Accueil de jour</i>	107 500 €
2. <i>Centre communal d'action sociale de Strasbourg – CCAS Fonctionnement général</i>	1 615 000 €
3. <i>Lycée Le Corbusier Étude prospective de design au sein de l'espace Belin</i>	2 500 €
4. <i>Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis de Strasbourg et environs – AAPEI Service d'insertion scolaire et sociale</i>	16 000 €
5. <i>Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis de Strasbourg et environs – AAPEI Service d'accueil et de logistique</i>	42 280 €
6. <i>Club loisirs GEM 67 Fonctionnement général</i>	15 000 €
7. <i>Jusqu'à la mort accompagner la vie – JALMALV Actions de formation de bénévoles</i>	1 500 €
8. <i>Association bas-rhinoise d'aide aux personnes âgées – ABRAPA Fonctionnement général</i>	401 100 €
9. <i>Centre communautaire israélite Fonctionnement du club séniors</i>	950 €
10. <i>Association du centre socio culturel du fossé des treize Fonctionnement du club séniors</i>	2 000 €
11. <i>Club des sourds 3ème âge du Bas-Rhin Fonctionnement du club séniors</i>	3 000 €

12.	<i>Association du centre social et culturel Victor Schœlcher</i>	16 920 €
	<i>Fonctionnement du club séniors</i>	
13.	<i>Association du centre social et culturel de HautePierre le galet</i>	3 100 €
	<i>Fonctionnement du club séniors</i>	
14.	<i>Les clarisses</i>	2 400 €
	<i>Fonctionnement du club séniors</i>	
15.	<i>Club des seniors de Koenigshoffen</i>	8 690 €
	<i>Fonctionnement du club séniors</i>	
16.	<i>Skat à Koenigshoffen</i>	1 550 €
	<i>Fonctionnement du club séniors</i>	
17.	<i>Rencontres troisième âge</i>	12 000 €
	<i>Fonctionnement du club séniors</i>	
18.	<i>Club de bridge Strasbourg ouest</i>	1 200 €
	<i>Fonctionnement du club séniors</i>	
19.	<i>Initiatives de la montagne verte</i>	2 000 €
	<i>Fonctionnement du club séniors</i>	
20.	<i>Association du centre socio culturel de l'Elsau</i>	3 960 €
	<i>Fonctionnement du club séniors</i>	
21.	<i>Joie de vivre</i>	2 300 €
22.	<i>Centre socio culturel de Neudorf</i>	1 090 €
	<i>Fonctionnement du club séniors</i>	
23.	<i>Association union nationale des invalides et accidentés du travail</i>	1 890 €
	<i>Fonctionnement du club séniors</i>	
24.	<i>Association défense et promotion du Schluthfeld</i>	3 320 €
	<i>Fonctionnement du club séniors</i>	
25.	<i>Association du centre socioculturel de la Meinau</i>	2 500 €
	<i>Fonctionnement du club séniors</i>	
26.	<i>Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins</i>	900 €
	<i>Fonctionnement du club séniors</i>	
27.	<i>Les amis des services des personnes âgées des hôpitaux universitaires de Strasbourg</i>	2 600 €
	<i>Fonctionnement du club séniors</i>	
28.	<i>Association pour le soutien des personnes âgées de la cité de l'III</i>	5 000 €
	<i>Fonctionnement du club séniors</i>	
29.	<i>Association union nationale des invalides et accidentés du travail - alsace - section Robertsau</i>	1 300 €
	<i>Fonctionnement du club séniors</i>	
30.	<i>Centre socio culturel de la Robertsau l'Escale</i>	2 000 €
	<i>Fonctionnement du club séniors</i>	
	Total	2 281 550 €

– d'imputer la subvention 1 d'un montant de 107 500 € sur la ligne AS03C – 6574 – 523 – prog. 8078 dont le disponible avant le présent Conseil est de 482 550 €,

- *d'imputer la subvention 2 d'un montant de 1 615 000 € sur la ligne AS00B – 657362 – 520 – prog. 8000 dont le disponible avant le présent Conseil est de 1 615 000 €,*
- *d'imputer la subvention 3 d'un montant de 2 500 € sur la ligne AS00B - 6574 – 520 – prog. 8001 dont le disponible avant le présent Conseil est de 699 369 €,*
- *d'imputer les subventions 4 à 30 d'un montant de 556 550 € sur la ligne AS08B – 6574 – 61 – prog. 8010 dont le disponible avant le présent Conseil est de 781 320 €.*

autorise

le Maire ou son-a représentant-e à signer les conventions y afférentes.

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

Attribution de subventions au titre des solidarités

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
ENTRAIDE LE RELAIS	le fonctionnement de l'accueil de jour au coffee bar, en faveur des jeunes et des plus démunis.	107 500 €	107 500 €	107 500 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE STRASBOURG	le fonctionnement général du CCAS.	1 615 000 €	1 615 000 €	1 615 000 €
LYCEE LE CORBUSIER	étude prospective de design au sein de l'espace Belin	2 500 €	2 500 €	0 €
ABRAPA	le fonctionnement général.	401 100 €	401 100 €	401 100 €
AAPEI	le fonctionnement de l'IME "Le tremplin" - SISES	16 000 €	16 000 €	16 000 €
AAPEI	le fonctionnement du Service d'accueil et de logistique	42 280 €	42 280 €	42 280 €
CLUB LOISIRS GEM 67	le fonctionnement général	15 000 €	15 000 €	15 000 €
JUSQU'A LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE	la formation de bénévoles pour l'accompagnement de personnes en fin de vie ou endeuillées	1 500 €	1 500 €	1 500 €
ASSOCIATION DEFENSE ET PROMOTION DU SCHLUTHFELD	le fonctionnement général du club troisième âge	3 320 €	3 320 €	3 320 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS	le fonctionnement général	900 €	900 €	900 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL VICTOR SCHOELCHER	le fonctionnement général du club troisième âge.	16 920 €	16 920 €	16 920 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE HAUTEPIERRE LE GALET	le fonctionnement général du club troisième âge	3 100 €	3 100 €	3 100 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL DE L'ELSAU	le fonctionnement général du club troisième âge	3 960 €	3 960 €	3 960 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL DU FOSSE DES TREIZE	le fonctionnement général du club troisième âge	2 000 €	2 000 €	2 000 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MEINAU	le fonctionnement général du club troisième âge	2 500 €	2 500 €	2 500 €
ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DES PERSONNES AGEES DE LA CITE DE L'ILL	le fonctionnement général du club troisième âge	5 000 €	5 000 €	5 000 €
ASSOCIATION UNION NATIONALE DES INVALIDES ET ACCIDENTES DU TRAVAIL	le fonctionnement général du club troisième âge	1 890 €	1 890 €	1 890 €
ASSOCIATION UNION NATIONALE DES INVALIDES ET ACCIDENTES DU TRAVAIL - ALSACE - SECTION ROBERTSAU	le fonctionnement général du club troisième âge	1 300 €	1 300 €	1 300 €
CENTRE COMMUNAUTAIRE ISRAELITE	le fonctionnement général du club troisième âge	950 €	950 €	950 €
CENTRE SOCIO CULTUREL DE LA ROBERTSAU L'ESCALE	le fonctionnement général du club troisième âge	2 000 €	2 000 €	2 000 €
CENTRE SOCIO CULTUREL DE NEUDORF	le fonctionnement général du club troisième âge	1 090 €	1 090 €	1 090 €
CLUB DE BRIDGE STRASBOURG OUEST	l'initiation et le développement du bridge auprès des retraités	1 200 €	1 200 €	1 200 €

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
CLUB DES SENIORS DE KOENIGSHOFFEN	le fonctionnement général du club troisième âge	8 690 €	8 690 €	8 690 €
CLUB DES SOURDS 3EME AGE DU BAS-RHIN	fonctionnement du club séniors	3 000 €	3 000 €	0 €
INITIATIVES DE LA MONTAGNE VERTE	le fonctionnement général du club troisième âge	2 000 €	2 000 €	2 000 €
JOIE DE VIVRE	le fonctionnement général du club troisième âge	2 300 €	2 300 €	2 300 €
LES AMIS DES SERVICES DES PERSONNES AGEES DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG	le fonctionnement général du club troisième âge	2 600 €	2 600 €	2 600 €
LES CLARISSES	le fonctionnement général du club troisième âge	2 400 €	2 400 €	2 400 €
RENCONTRES TROISIEME AGE	le fonctionnement général du club troisième âge.	12 000 €	12 000 €	12 000 €
SKAT A KOENIGSHOFFEN	le fonctionnement général du club troisième âge	1 550 €	1 550 €	1 690 €

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Lancement d'une seconde consultation dans le cadre du projet : "Apprentissage du français à destination des parents d'élèves dans les écoles maternelles de la ville de Strasbourg".

Dans le cadre de son Projet éducatif local, la ville de Strasbourg souhaite favoriser l'accompagnement à la fonction parentale des familles en les impliquant dans la scolarité de leur enfant.

Aussi, il est proposé une offre d'apprentissage du français à des parents qui rencontrent des difficultés de compréhension et d'expression lors de démarches administratives mais également lors de réunions avec les professionnels éducatifs. Cela leur permettra de mieux comprendre le fonctionnement et les attentes de l'Ecole vis-à-vis des élèves et des parents, de prendre connaissance des éventuelles difficultés de leur(s) enfant(s) et de favoriser l'apprentissage du vivre ensemble à l'école. Au-delà, l'apprentissage du français permettra également d'encourager les parents à s'impliquer davantage dans la vie citoyenne.

Cette action, expérimentée auprès de 16 écoles au cours de l'année scolaire 2017-2018, a démontré tout son intérêt mais a également mis en lumière les besoins importants non satisfaits qui subsistent encore sur l'ensemble de la ville. C'est pourquoi il est proposé de compléter l'offre initiale d'apprentissage du français dans les écoles maternelles qui ont recensé des besoins auprès des parents.

Cette proposition s'inscrit par ailleurs dans des démarches partenariales existantes sur le volet éducatif menées dans la collectivité avec notamment le Contrat de Ville qui vise à soutenir des actions innovantes pour répondre aux besoins identifiés dans les territoires prioritaires, le Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents qui finance des actions destinées aux parents et enfants au travers de différents appels à projets (Contrat Local d'accompagnement à la scolarité, Réseau d'écoute et d'appui à la parentalité, la médiation familiale, les espaces rencontres) ou encore le dispositif de l'Education nationale « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » qui se déroule durant le temps scolaire dans les écoles élémentaires Fischart, Jacqueline, Karine, Schwilgué, Wurtz, Marcelle Cahn, les écoles maternelles Langevin, Catherine, Eléonore et les collèges Lezay et Hans Arp.

Une offre d'apprentissage du français pourra ainsi être étendue aux 53 écoles maternelles publiques de la ville de Strasbourg.

Des professionnels qualifiés dispenseront ces cours au sein des écoles et durant le temps scolaire afin de faciliter l'organisation des familles, à raison de 60 heures par an.

Les groupes seront constitués de 10 à 15 personnes.

L'information auprès des familles sera assurée par les Directions d'école et les Responsables périscolaires de site. Les associations de parents d'élèves pourront utilement diffuser l'information.

Cette action sera gratuite pour les bénéficiaires. Son montant est estimé 200 000 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil,
vu l'article 28 du Code des marchés publics,
vu les articles L. 2121-21 et L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,
sur proposition de la Commission plénière,
après en avoir délibéré,*

approuve

la consultation et la passation de marchés de prestations d'apprentissage de la langue française dans les écoles maternelles de la ville de Strasbourg d'une durée d'un an, reconductibles trois fois, dans le cadre de l'article 28 du code des marchés publics ;

décide

l'imputation de la dépense de 200 000 € HT sur la ligne budgétaire Fonction 255, Nature 6228, DEO2C ;

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e :

- *à lancer, signer et exécuter les marchés de prestations d'apprentissage de la langue française dans les écoles maternelles de la ville de Strasbourg pour un montant global annuel HT estimé à 200 000 €, conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics ;*
- *à percevoir les subventions liées à cette action.*

Adopté le 19 février 2018 par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Attribution d'une subvention à l'ABRAPA pour l'expérimentation de la sécurisation des entrées et sorties d'école par des seniors.

Il est proposé la mise en place d'une expérimentation de la sécurisation des entrées et sorties d'écoles par la présence de seniors recrutés par l'ABRAPA. Leur mission sera de sécuriser le franchissement de la chaussée par les enfants en employant les gestes réglementaires fermant et ouvrant la circulation des voitures. Les interventions seront réalisées en binômes. L'expérimentation concernera 5 écoles dans 5 quartiers différents.

Le choix des écoles a été effectué en fonction des critères suivants :

- Répartition géographique élargie,
- Etablissement scolaire à fort effectif,
- Forte affluence dans des sites enclavés,
- Prise en compte des dispositifs existants.

Les écoles suivantes ont été choisies :

- Gutenberg (Rue de Ballbronn)
- Musau (Avenue Jean-Jaurès)
- Branly (Rue de l'Abbé Wetterlé)
- Camille Hirtz (route de Mittelhausbergen).
- Annexe Conseil des XV (Boulevard d'Anvers).

Si l'expérimentation s'avère positive, il est envisagé d'étendre le dispositif sur d'autres groupes scolaires.

Le coût global de mise en œuvre de cette expérimentation ne pourra pas dépasser la limite de 70 000 €.

L'expérimentation débutera le 12 mars et un bilan sera réalisé durant l'été. Celui-ci permettra de faire évoluer les besoins dans le respect du montant de la subvention jusqu'au 31 décembre 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

le versement d'une subvention de 70 000 € à l'ABRAPA.

Le crédit nécessaire pour le mandatement de cette subvention est disponible sur la ligne budgétaire suivante : 112-6574-PM00A.

autorise

le Maire ou son-sa représentante-e à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018 - Point n°20

Attribution d'une subvention à l'ABRAPA pour l'expérimentation de la sécurisation des entrées et sorties d'école par des seniors.

Pour

58

Contre

0

Abstention

0

ABRAHAM-Julia, AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMIDT-Michaël

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Attribution du Prix de la ville de Strasbourg dans le cadre de St 'Art 2017.

Par délibération du Conseil municipal du 24 octobre 2016, il a été approuvé le lancement d'un prix de la ville de Strasbourg, d'un montant de 2 000 €, attribué chaque année à un-e artiste à l'occasion de St'Art. Ce prix doit faciliter la production d'une œuvre, sa communication ou une édition.

Il est proposé d'approuver l'octroi du Prix au titre de l'année 2017 à **M. Jean-Marc Lacaze**. Celui-ci était présenté par la galerie strasbourgeoise AEDAEN Gallery.

Jean-Marc Lacaze est né en 1977 à Perpignan. Il vit et travaille actuellement à La Réunion. Se définissant comme un artiste « *protéiforme* », il utilise chaque média « *en fonction de son désir de langage et de sensations plastiques* » pour mettre en œuvre un univers à la fois ironique et coloré.

Il a été retenu parmi une sélection d'une vingtaine d'artistes proposée à un jury de personnalités du monde de l'art de Strasbourg.

Un message fort est ainsi envoyé aux exposants de St'Art, notamment les jeunes galeries, les encourageant à exposer et à permettre ainsi la découverte de jeunes artistes.

Il vise à compléter les dispositifs de soutien à la jeune création déjà développés ou soutenus par la Ville (Bastion 14, Ateliers ouverts, notamment). Cette démarche s'inscrit en synergie avec la nouvelle phase de développement de la foire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

l'attribution du prix de la ville de Strasbourg dans le cadre de St'Art 2017 pour un montant de 2 000 € à M. Jean-Marc Lacaze,

autorise

M. le Maire à procéder au versement du prix proposé.

*Les crédits sont disponibles au CRB AU10 – Activité budgétaire AU10 F – fonction 312
– nature 6714 du budget 2018 de la ville de Strasbourg.*

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Attribution de subventions dans le cadre du dispositif de soutien pour les aides à la création 2018 du spectacle vivant.

La ville de Strasbourg place le soutien à la création artistique au cœur de sa politique culturelle municipale, en articulation avec celles des autres collectivités territoriales et du Ministère de la Culture.

Le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 23 janvier 2017, un nouveau dispositif de soutien au spectacle vivant ayant pour objectif de créer une dynamique en faveur de la production artistique, d'accompagner les équipes professionnelles dans les évolutions de leur parcours, de favoriser l'émergence de nouveaux talents, de permettre la réalisation de projets ambitieux et de toucher un public plus nombreux et/ou varié.

Ce dispositif prévoit en particulier la possibilité d'accorder des aides à la création en direction des opérateurs culturels du spectacle vivant selon les critères d'éligibilité suivants :

- une implantation sur le territoire de l'aire urbaine strasbourgeoise en y exerçant une réelle activité ;
- des équipes professionnelles, titulaires d'une licence d'entrepreneur du spectacle et constituées juridiquement en personnes morales de droit privé ;
- des projets qui attestent :
 - d'une exigence artistique ;
 - d'une dynamique de diffusion de l'équipe sur les dernières années et de l'élaboration d'un plan de diffusion en région et au niveau national ;
 - d'un budget prévisionnel cohérent et sincère ;
 - d'un calendrier de création cohérent mentionnant les partenariats de l'équipe artistique.

Ces aides à la création sont plafonnées à 12 000 € dans la limite de 15 % du budget prévisionnel et ne peuvent bénéficier aux mêmes équipes artistiques deux années consécutives.

Les demandes déposées pour l'année 2018 ont été présentées à une commission consultative le 20 décembre 2017.

Suite à l'instruction de ces dossiers et aux avis émis par cette commission, il est proposé, dans le cadre du dispositif de soutien au spectacle vivant et des crédits inscrits au budget 2018 de la Ville, de soutenir les projets suivants, pour un montant total de 154 400 € :

Association	Domaine	Projet de création	Montant proposé
Different Universe	Musique actuelle	Back to swing Groupe Lyre le Temps	10 000 €
Les Violons Barbares	Musique actuelle	Krushovitsa	8 000 €
1 & 2 Records	Musique actuelle	Nouveau spectacle du groupe Freez	5 500 €
Artenréel #1	Musique actuelle	Les croque-morts chanteurs Cie Firmin & Hector	5 000 €
Ku Kan	Musique actuelle	Spaceless	5 000 €
Machette Production	Musique actuelle	A la nuit Cie les Belettes	5 000 €
Urban Death Records	Musique actuelle	Nouveau spectacle du groupe Absurdity	4 200 €
La Gouquette Clandestine	Musique actuelle	The Wounded Carnivale	4 000 €
Zakote	Musique actuelle	Ajde, andao !!! Cie A hue et A Dia	4 000 €
Machette Production	Musique actuelle	Sleepwalk groupe Albinoïd Sound System	3 800 €
Bloody Mary Music and Records	Musique actuelle	Listen and see Groupe Kings Love Jacks	3 000 €
Bloody Mary Music and Records	Musique actuelle	Replay Groupe Adam and the Madams	2 900 €
Giro Music	Musique actuelle	Nouveau spectacle du groupe Vaiteani	2 000 €
Chat Borgne Théâtre	Théâtre	Les Fils prodigues	12 000 €
La Soupe Cie	Théâtre	Je hurle mais tu ne réponds pas	10 000 €
L'Ateuchus	Théâtre	Buffalo boy	10 000 €
Cie Facteurs Communs	Théâtre	L'Avare de Molière	10 000 €

Cie des Attentifs	Théâtre	Jeunesse	10 000 €
Verticale	Théâtre	I Kiss You	9 000 €
Tête Allant Vers...	Théâtre	Continuum	8 000 €
Les Anges Nus	Théâtre	Quiprococosmos	8 000 €
Est Ouest Théâtre	Théâtre	Carton Plein	8 000 €
Artenréel #1	Théâtre	Ntoni Cie Lavoro Nero Teatro	7 000 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

l'attribution des subventions ci-après :

<i>Association</i>	<i>Projet de création</i>	<i>Montant proposé</i>
<i>Different Universe</i>	<i>Back to swing Groupe Lyre le Temps</i>	<i>10 000 €</i>
<i>Les Violons Barbares</i>	<i>Krushovitsa</i>	<i>8 000 €</i>
<i>1 & 2 Records</i>	<i>Nouveau spectacle du groupe Freez</i>	<i>5 500 €</i>
<i>Artenréel #1</i>	<i>Les croque-morts chanteurs Cie Firmin & Hector</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Ku Kan</i>	<i>Spaceless</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Machette Production</i>	<i>A la nuit Cie les Belettes</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Urban Death Records</i>	<i>Nouveau spectacle du groupe Absurdity</i>	<i>4 200 €</i>
<i>La Goguette Clandestine</i>	<i>The Wounded Carnivale</i>	<i>4 000 €</i>
<i>Zakote</i>	<i>Ajde, andao !!! Cie A Hue et A Dia</i>	<i>4 000 €</i>
<i>Machette production</i>	<i>Sleepwalk Groupe Albinoïd Sound System</i>	<i>3 800 €</i>
<i>Bloody Mary Music and Records</i>	<i>Listen and see Groupe Kings Love Jacks</i>	<i>3 000 €</i>

<i>Bloody Mary Music and Records</i>	<i>Replay Groupe Adam and the Madams</i>	2 900 €
<i>Giro Music</i>	<i>Nouveau spectacle du groupe Vaiteani</i>	2 000 €
<i>Chat Borgne Théâtre</i>	<i>Les Fils prodigues</i>	12 000 €
<i>La Soupe Cie</i>	<i>Je hurle mais tu ne réponds pas</i>	10 000 €
<i>L'Ateuchus</i>	<i>Buffalo boy</i>	10 000 €
<i>Cie Facteurs Communs</i>	<i>L'Avare de Molière</i>	10 000 €
<i>Cie des Attentifs</i>	<i>Jeunesse</i>	10 000 €
<i>Verticale</i>	<i>I Kiss You</i>	9 000 €
<i>Tête Allant Vers...</i>	<i>Continuum</i>	8 000 €
<i>Les Anges Nus</i>	<i>Quiprococosmos</i>	8 000 €
<i>Est Ouest Théâtre</i>	<i>Carton Plein</i>	8 000 €
<i>Artenréel #1</i>	<i>Ntoni Cie Lavoro Nero Teatro</i>	7 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 154 400 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 du budget 2018 dont le disponible avant le présent Conseil est de 1 745 855 €.

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

Conseil Municipal du 19 février 2018- Aides à la création en spectacle vivant

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
Different Universe	Projet culturel	12 000	10 000	0
Violons Barbares	Projet culturel	12 000	8 000	0
1&2 Records- FREEZ	Projet culturel	5 500	5 500	0
Artenréel #1 - Firmin et Hector	Projet culturel	6 000	5 000	0
Ku Kan	Projet culturel	7 500	5 000	0
Machette production - Les Belettes	Projet culturel	5 000	5 000	0
Urban Death Records- Absurdity	Projet culturel	5 000	4 200	0
La Goguette Clandestine	Projet culturel	8 000	4 000	0
Zakote- A Hue et a Dia	Projet culturel	6 000	4 000	0
Machette production - Albinoïd Sound System	Projet culturel	6 450	3 800	0
Bloody Mary Music and Records - Kings Love Jacks	Projet culturel	4 000	3 000	0
Bloody Mary Music and Records – Adam and the Madams	Projet culturel	3 800	2 900	0
Giro Music	Projet culturel	2 000	2 000	
Chat Borgne Théâtre	Projet culturel	12 000	12 000	0
La Soupe Cie	Projet culturel	12 000	10 000	0
L'Ateuchus	Projet culturel	12 000	10 000	0
Cie Facteurs Communs	Projet culturel	16 000	10 000	0
Cie des Attentifs	Projet culturel	12 000	10 000	0
Verticale	Projet culturel	9 000	9 000	0
Tête Allant Vers...	Projet culturel	10 000	8 000	0
Les Anges Nus	Projet culturel	8 000	8 000	0
Est Ouest Théâtre	Projet culturel	8 000	8 000	0
Artenréel #1 - Cie Lavoro Nero Teatro	Projet culturel	7 000	7 000	0

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Lancement de l'appel à participation pour la programmation 2018 du Shadok.

Depuis 2014, le Shadok porte chaque année un appel à participation ayant pour objectif d'associer un large éventail d'acteurs aux actions et projets de sa programmation. Axé autour de l'expérimentation, de la création et de la médiation aux cultures numériques, cet appel permet d'identifier et d'accompagner des porteurs de projets questionnant les multiples usages du numérique dans toutes ses dimensions artistiques, culturelles, économiques et sociales.

43 projets ont ainsi été soutenus et réalisés dans ce cadre de 2014 à 2017 en partenariat avec une vingtaine d'associations locales et une douzaine d'associations nationales.

Sur le même principe que l'année précédente, le Shadok propose de lancer un appel à participation en 2018. Cet appel vise à soutenir et accompagner, sous la forme d'une résidence de recherche et développement, des professionnels qui posent l'outil technique au centre de leurs interrogations, en tant que contexte de création, de langage, d'outil de création, de médium et paradigme de réflexion.

Leurs projets peuvent prendre la forme de créations plastiques ou scéniques en cours, d'objets ou d'applications numériques en développement. La thématique de cet appel, intitulé « Hyperfaces », est la question de l'évolution des interfaces et de leur impact sur les individus, leurs comportements et nos sociétés.

Cet appel est destiné aux individus et aux structures de type associatif domiciliées en France ou à l'étranger.

Les aides seront attribuées après avis d'un jury consultatif composé de professionnels du secteur, notamment de :

- la directrice du Shadok,
- deux représentants de l'association du Premier Etage, curateurs du programme de résidence,
- deux représentants de la direction de la Culture,
- un représentant de la direction du Développement économique et de l'attractivité,
- un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- cinq personnalités qualifiées.

La sélection finale des bénéficiaires est réalisée par le Maire de Strasbourg ou son-sa représentant-e sur avis consultatif du jury.

La Ville offre aux projets sélectionnés une étape de production au Shadok comprenant un soutien financier, un soutien à la communication et à la valorisation, une mise à disposition d'espace et de matériel, ainsi qu'un accompagnement humain, en fonction des besoins de la création. Une étape de présentation au public aura lieu à la fin de la résidence, en vue d'ouvrir des pistes d'évolution et d'associer les publics du Shadok.

Tout projet retenu supposera, pour ses équipes accueillies au sein du Shadok, d'adopter une posture de recherche in situ et de travailler sur cette étape de création en lien avec les partenaires de la résidence. Il est par ailleurs attendu une approche expérimentale, une recherche artistique et/ou une réflexion du développement de nouveaux outils. Cette réflexion devra faire l'objet d'une documentation du processus de travail (recherche et développement), pouvant comprendre des phases de prototypage.

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- pertinence du projet dans le cadre du propos du Shadok et de l'appel à participation;
- qualité du dossier (dossier complet, argumenté et proposant une vision d'ensemble du projet);
- originalité, caractère innovant du projet ;
- faisabilité budgétaire et logistique du projet.

Pour cet appel qui sera lancé le 20 février 2018, la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 20 mars 2018. Il est proposé de soutenir au maximum six projets, pour un montant total de 30 000 € compris dans les crédits dédiés au Shadok au budget primitif 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

le lancement de l'édition 2018 de l'appel à participation du Shadok

décide

d'engager les budgets nécessaires au soutien des projets lauréats sélectionnés en 2018 soit 30 000 € sur la ligne budgétaire AU10L, fonction 33, nature 6574, programme 8074 dont le disponible avant le présent conseil est 50 000 €.

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e :

- à lancer et exécuter les procédures,
- à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- à engager les dépenses nécessaires à la réalisation du projet sous réserve d'inscription des crédits au budget de la collectivité.

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Attribution de subventions à des associations culturelles.

Dans le cadre des crédits inscrits au budget 2018, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour la mise en œuvre de projets culturels.

DANSE

Le Carré d'art	3 000 €
-----------------------	----------------

Le Carré d'art mène depuis 25 ans un travail singulier d'enseignement de la danse contemporaine à destination de publics amateurs de tous âges, dans un souci de croisement avec les autres arts. Il crée ainsi chaque année un spectacle pluridisciplinaire interprété par les élèves. L'association développe par ailleurs des méthodes pédagogiques d'enseignement de la danse contemporaine originales et accessibles à tous.

MUSIQUES ACTUELLES

Compagnie Le Bruit qu'ça coûte	6 000 €
---------------------------------------	----------------

Dans le cadre de "La Semaine du son" 2018, événement national visant à sensibiliser le public aux enjeux sociétaux du son dans la vie quotidienne, dans une approche transversale culturelle, médicale et environnementale, la compagnie Le Bruit qu'ça coûte mènera plusieurs actions. Dans ce cadre, le public pourra expérimenter l'audioguide "Vous êtes ici", travail sonore autour de bâtiments de la Neustadt et de la Gare et découvrir la création sonore collective "Linea D" associant les habitants du quartier du Port du Rhin autour de la ligne transfrontalière du tramway.

MUSIQUE CLASSIQUE ET CONTEMPORAINE

Le Parlement de Musique	40 000 €
--------------------------------	-----------------

Le Parlement de Musique est un ensemble professionnel de chanteurs et instrumentistes centré sur le répertoire sacré et instrumental des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, qui se produit en France, dont Strasbourg, ainsi qu'à l'étranger. Il met en œuvre par ailleurs une activité de formation et d'insertion professionnelle dénommée « Génération Baroque » qui propose à de jeunes musiciens français et étrangers en début de parcours de réaliser un concert dans des conditions de production professionnelles. Enfin, l'ensemble propose des actions de sensibilisation à la musique baroque en milieu scolaire en lien avec les projets de Génération Baroque.

APMC- Radio Accent 4	5 000 €
-----------------------------	----------------

Cette association, créée en 1985, gère Accent 4, radio classique strasbourgeoise et seule radio classique associative en France. Elle propose à ses auditeurs une programmation classique diversifiée 24h sur 24, annonce les concerts donnés à Strasbourg, diffuse régulièrement des concerts d'ensembles de la région et invite chaque semaine des acteurs de la vie musicale locale et des artistes de passage à Strasbourg. Elle contribue ainsi activement à la promotion de la vie musicale régionale.

Elektramusik	5 000 €
---------------------	----------------

Elektramusik est une structure dédiée à la promotion et la production des musiques électroacoustiques et expérimentales. L'association organisera le 24 mars 2018 la première édition de la manifestation "Musiques éclatées", parcours de concerts de musique classique, contemporaine et jazz toutes les heures dans douze lieux accessibles au grand public, visant ainsi à faire découvrir ces musiques à un large public tout en faisant connaître des ensembles musicaux professionnels locaux confirmés et émergents.

THEATRE ET CIRQUE

Compagnie La Main de l'Homme	6 000 €
-------------------------------------	----------------

Le travail de Clément Dazin, jeune directeur de cette compagnie circassienne strasbourgeoise, est repéré et reconnu dans le milieu du cirque. Ses créations sont diffusées sur des scènes nationales en France et à l'international. Il compte présenter au festival off d'Avignon 2018 « Bruit de Couloir », pièce chorégraphiée et jonglée qu'il a créée en 2013. L'aide proposée, mise en place en concertation avec la Région Grand Est, vise à soutenir la diffusion nationale des créations d'équipes artistiques strasbourgeoises.

La Friche Laiterie	35 000 €
---------------------------	-----------------

L'association La Friche Laiterie, collectif d'artistes professionnels du spectacle vivant et des arts visuels de la région, se donne pour objectifs d'accompagner les projets artistiques émergents, de développer les échanges entre artistes et de promouvoir la transmission et la mutualisation des savoirs et des compétences. Elle a passé avec la ville de Strasbourg une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2016-2018. En 2018, elle organisera diverses manifestations visant à développer les échanges entre artistes et à faire connaître au public strasbourgeois le travail d'artistes émergents.

Les Zygomaniacs	22 000 €
------------------------	-----------------

Cette association organisera à Strasbourg, en avril 2018, à l'auditorium de la Cité de la Musique et de la Danse le festival d'humour « Drôles de zèbres » invitant des humoristes professionnels d'horizons divers et proposant essentiellement des one man shows humoristiques. Ce festival veut se différencier de l'offre humoristique dominante en programmant des artistes confirmés mais peu connus dans la région ainsi que des artistes en début de carrière. Depuis 2017, l'association propose également durant l'année des spectacles au Camionneur.

La Dinoponera	15 000 €
----------------------	-----------------

La compagnie strasbourgeoise La Dinoponera porte un projet de parcours théâtral européen autour de l'œuvre de Georg Büchner associant 3 villes où a vécu l'écrivain : Leipzig, Fribourg et Strasbourg. A Strasbourg, ce projet se tiendra du 28 mars au 4 avril 2018 et proposera d'une part l'installation sur un espace public d'un Cube, lieu d'une exposition sur Woyzeck et support de performances théâtrales, d'autre part un circuit théâtral sur les traces du passage de Büchner à Strasbourg et enfin la présentation par la Compagnie La Dinoponera au Théâtre de HautePierre de 2 spectacles : « Fragments Büchner » et « Purge », d'après « La mort de Danton » de Büchner.

Collectif Off	6 000 €
----------------------	----------------

Cette association organise depuis 2004 à Strasbourg le festival Giboul'Off. Imaginé par un collectif d'artistes strasbourgeois dans un souci de pluridisciplinarité autour de la marionnette, il vise à aider les compagnies émergentes à se faire connaître du public et à favoriser les échanges entre artistes. Il est notamment soutenu par l'association Molodoï et l'Agence Culturelle d'Alsace. L'édition 2018 de Giboul'off se tiendra en mars 2018 à la salle Molodoï et sur la rue devant la salle, afin de proposer aux habitants du quartier une animation culturelle de qualité.

Compagnie Est-Ouest Théâtre	6 000 €
------------------------------------	----------------

La compagnie de théâtre strasbourgeoise Est Ouest Théâtre explore le répertoire théâtral contemporain depuis sa création en 2003. Elle présentera au festival d'Avignon off 2018 un diptyque de deux pièces de Serge Valetti : "Mary's à minuit" et "Au bout du comptoir la mer", toutes deux soutenues lors de leurs créations par la ville de Strasbourg. L'aide proposée, mise en place en concertation avec la Région Grand Est, vise à soutenir la diffusion nationale des créations d'équipes artistiques strasbourgeoises.

ARTS VISUELS

Accélérateur de particules	14 000 €
-----------------------------------	-----------------

L'association Accélérateur de particules vise à soutenir la diffusion des artistes régionaux et particulièrement installés à Strasbourg dans leur développement. Le soutien à l'association porte sur la réalisation de deux projets, les Ateliers ouverts et « Regionale 19 ». Les Ateliers ouverts permettent la rencontre du public et des nombreux artistes actifs du territoire élargi au Grand Est (420 ateliers étaient ouverts en 2017). L'inauguration au Bastion 14 donne une visibilité particulière aux ateliers de la ville de Strasbourg. « Regionale 19 » est une manifestation tri-régionale réunissant 19 structures actives dans le champ de l'art contemporain.

Alsace bande dessinée	25 000 €
------------------------------	-----------------

L'association Alsace bande dessinée porte le festival Strasbulles dont la 12^{ème} édition aura lieu en 2018 sur la place Kléber, à l'Aubette et chez divers partenaires comme le CROUS, ou encore les Médiathèques. Le festival propose plusieurs expositions d'auteurs consacrés ou en devenir, des rencontres dédicaces en partenariat avec certaines librairies et réunit plus de 70 artistes.

Association du Corbeau	1 500 €
-------------------------------	----------------

L'association du Corbeau anime une galerie consacrée à l'art d'aujourd'hui et réserve chaque année une place aux jeunes artistes. Ouverte à des esthétiques variées, elle propose au cours de l'année un programme d'expositions et met à disposition un lieu de monstration professionnel réservant une part aux artistes émergents. De plus, par sa présence dans le quartier de la gare, elle contribue à un équilibre de la présence des acteurs culturels sur le territoire strasbourgeois. Le soutien demandé est destiné à l'exposition consacrée à la jeune création.

AV.LAB	30 000 €
---------------	-----------------

L'association AV.LAB anime et développe un Fab Lab - atelier de prototypage équipé d'outils numériques ouvert à tous les publics au sein du Shadok, Fabrique du numérique, ainsi que d'autres projets et événements comme le « Mini Maker Faire » dans le Grand Est, le rassemblement familial de l'invention et du « Do it yourself », événements visant à la diffusion des pratiques liées au numérique. Son ambition est également de développer une offre à destination des professionnels.

Burstscratch	2 000 €
---------------------	----------------

L'association Burstscratch œuvre dans le champ du cinéma expérimental. Le cinéma expérimental est une pratique artistique relevant à la fois du cinéma traditionnel et des arts plastiques dont le développement et la diffusion se situe hors de l'industrie cinématographique. L'association produit et diffuse des œuvres originales, propose au public l'accès à un laboratoire cinématographique (le seul du Grand Est) avec des actions pédagogiques.

Collectif Envie de Quartier	3 000 €
------------------------------------	----------------

L'association Envie de Quartier gère un espace situé quai Finkmatt où sont invités régulièrement au cours de l'année des artistes professionnels amenés à rencontrer un public composé de riverains et de passants. Les artistes professionnels suivants seront invités en 2018: Mario Baux Costeseque, Mathilde Melero et Clément Debras, Guillaume Barth. La quatrième invitation sera fixée ultérieurement.

In Extremis	4 000 €
--------------------	----------------

L'association In Extremis œuvre dans le champ de la photographie contemporaine. Le soutien proposé porte sur deux projets distincts : une édition consacrée au travail photographique de Silvi Simon, artiste strasbourgeoise, intitulé « la Chimie lumineuse ». Il s'agit d'une première monographie de l'artiste. Le second projet soutenu est une exposition présentant un dialogue entre le photographe Jean Daubas et le collectionneur Francis Meyer. Elle sera complétée par des lectures et performances.

INACT	5 000 €
--------------	----------------

L'association défend l'art performatif et inter médias à Strasbourg. Elle souhaite mettre en lumière les nouvelles pratiques de l'art. La 7^{ème} édition du festival INACT est prévue du 5 au 8 mai 2018. Il présente des artistes retenus à la suite d'un appel à candidature européen. Outre les performances, des workshops sont proposés au public. Des interventions seront également proposées dans l'espace public. Le festival s'appuie sur différents partenariats culturels (l'espace K, le Shadok, La Semencerie)

Le Faubourg	17 500 €
--------------------	-----------------

Le Faubourg Syndicat potentiel est un lieu bien identifié pour la création contemporaine à Strasbourg. Il s'installe à Neudorf dans ses nouveaux locaux avec un projet en évolution : moins d'événements mais un lieu de rencontre et de partage autour de temps de création d'une durée de trois mois successifs associant des artistes et des chercheurs invités en résidence. Le soutien concerne le projet annuel ainsi qu'une édition exceptionnelle autour des 25 ans de l'association.

Le Tube	3 000 €
----------------	----------------

L'association Le Tube porte un projet questionnant et imaginant la création de demain en faisant le parallèle avec le contexte d'émergence du mouvement Disco. Il s'agit d'une approche transdisciplinaire. Une exposition, des performances et une conférence qui s'inscrivent dans le cadre de la programmation d'art contemporain autour des 20 ans du Musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg sont prévus en 2018.

Pétrole Editions	3 000 €
-------------------------	----------------

Pétrole Editions est une maison d'édition créée il y a cinq ans par des diplômées de la HEAR. Son projet principal est la réalisation de la revue Talweg qui paraît une fois par an réunissant diverses contributions. Il s'agit ici de soutenir le n° 6 sur la notion de "strates". La revue associe des créateurs strasbourgeois et d'ailleurs. Des expositions/présentations sont prévues en 2018 pour présenter la revue au public. Des éditions à tirage limité consacrées à un artiste sont ponctuellement réalisées également.

Stimultania	20 000 €
--------------------	-----------------

L'association Stimultania met en lumière et expose à Strasbourg la photographie contemporaine. Ses expositions bénéficient d'une scénographie soignée, elles sont complétées d'une démarche de médiation exigeante. Plusieurs expositions sont prévues en 2018 : "Dépêche-toi de vivre" avec Guillaume Chauvin, Melania Avanzatao, Benoit de Carpentier à l'issue de résidences, "Politique des images" avec Alfredo Jaar, Adam Broomberg et Olivier Chanarin, "Sur les rives houleuses de la mer Caspienne" avec Stanley Greene et "Le grand séparateur" de Jean-Michel Fauquet. Sont également organisées en 2018 des résidences ainsi que deux études, l'une sur la relation entre espace public et photo, la seconde questionnant le lien entre espace public et art du spectacle. Active dans le réseau national des structures de la photo « Diagonal », Stimultania fait partie également du réseau régional Versant Est.

Versant Est	7 500 €
--------------------	----------------

Versant Est est le réseau des professionnels de l'art contemporain en Alsace, avec une forte participation des acteurs strasbourgeois (9 sur 23 membres). L'association réalise à ce titre le calendrier d'art contemporain de Strasbourg et d'Alsace (3 numéros/an en version papier 30 000 ex et numérisée). Versant Est coordonne également deux événements : le Weekend de l'art contemporain (11e édition) qui aura lieu les 16, 17, 18 mars 2018 et Opening Night qui se tient à l'automne. Ses actions de formation contribuent à la structuration du secteur (pédagogie-médiation-édition). Sa plate-forme Versemploi permet de mutualiser les informations sur les emplois de régie des œuvres et de médiation.

Club de la presse Strasbourg Europe	43 900 €
--	-----------------

Le Club de la presse souhaite organiser du 9 au 18 février 2018, dans le cadre de la manifestation « Strasbourg, mon amour » une exposition de 21 photographies de Robert Doisneau qui sera présentée sur la terrasse du Palais Rohan. Les photographies, de trois formats différents, feront l'objet d'un tirage numérique et seront intégrées à un support muséographique les mettant en valeur. L'exposition, positionnée dans l'espace public, a pour objet de faire connaître au public le plus large cette série de photographies de l'artiste.

LIVRE

Plume de paon	8 000 €
----------------------	----------------

L'association positionnée sur un créneau particulier, le développement de la lecture et la promotion de la littérature par le livre-audio, organise un festival annuel du livre audio dont c'est la 6^{ème} édition en 2018, du 15 au 19 mai, avec plusieurs volets : action culturelle pour les lycéens avec le Prix Plume de Paon, Nuit du livre audio, tables rondes professionnelles. Un partenariat fort et très positif est en place avec les médiathèques qui accueillent plusieurs actions, pendant le festival et en amont également. La démarche associe de nombreux partenaires publics et privés. En septembre la soirée Audiofolies s'inscrit dans le cadre des Bibliothèques Idéales avec l'annonce du prix du public.

Bibliothèque sonore	3 500 €
----------------------------	----------------

Depuis sa création en 1979, cette association, qui réunit les « donneurs de voix », enregistre des ouvrages : 65 nouveaux titres en 2017 et au total 7 271 titres d'ouvrages et de revues sont disponibles pour les personnes empêchées de lire. Cela inclut les titres du serveur national de l'Association des Donneurs de Voix. Les donneurs de voix sont bénévoles.

AUDIOVISUEL

Alsace cinémas (PREAFCA)	10 000 €
---------------------------------	-----------------

Alsace Cinémas coordonne sur l'ensemble du territoire alsacien les dispositifs nationaux d'éducation à l'image à destination des publics scolaires, mais également le dispositif hors scolaire « Passeurs d'Images » à destination des publics éloignés de la culture. Après plusieurs années de co-animation du Pôle Régional d'Éducation Artistique et de Formation au Cinéma et à l'Audiovisuel (PREAFCA), Alsace Cinémas est depuis 2016 désignée par la DRAC comme seule coordinatrice de cette mission. Pour rappel, cette mission a pour objectifs principaux d'animer le réseau des professionnels, de fédérer et d'accompagner les acteurs de l'éducation à l'image et de former les publics et les médiateurs.

Alsace cinémas (festival Augenblick)	5 000 €
---	----------------

La 14^{ème} édition du Festival Augenblick (festival de cinéma en langue allemande) se tiendra en novembre 2018 sur l'ensemble du territoire alsacien, sur 18 jours. Ce festival est organisé par Alsace Cinémas, le réseau des cinémas indépendants d'Alsace. Il est programmé dans 35 cinémas à travers le territoire. La participation est en hausse tous les ans, pour dépasser les 40 000 spectateurs en 2016 - avec un nouveau record en 2017 - et une grande part de scolaires et jeunes (dès 3 ans), les jeunes publics faisant l'objet d'un

accompagnement pédagogique. Le festival propose également une section en compétition avec prix du jury professionnel et prix du public.

Consistoire Israélite du Bas-Rhin	1 500 €
--	----------------

Le soutien porte sur l'organisation du 11^{ème} festival "Shalom Europa", qui se tiendra du 6 au 13 juin 2018 au cinéma Star St Exupéry. La programmation, faite en concertation avec le gérant du cinéma, est composée de reprises et d'avant premières de films inédits, israéliens ou en lien avec Israël. Les séances du soir sont souvent présentées et suivies de débats sur le film. Un vote du public désigne le meilleur film qui est rediffusé en dernière séance.

Le Club Fiction	1 500 €
------------------------	----------------

L'association, créée en 2017, est composée de six sociétés de production de fiction installées pour la plupart à Strasbourg. Son activité a commencé en juin 2017 avec la reprise du marathon vidéo 48h, qui avait été organisé jusqu'en 2015 par l'association *La cité de la prod*. Le principe repose sur la réalisation par une trentaine d'équipes d'un court métrage de 5 minutes avec un thème et des contraintes imposées. Les court-métrages réalisés sont diffusés le dimanche soir et certains sont primés. L'édition 2018 aura lieu le premier week-end de juin.

Mémoire des Images Réanimées d'Alsace (MIRA)	15 000 €
---	-----------------

L'association MIRA porte un projet de cinémathèque régionale d'images amateurs. Elle collecte, restaure, numérise, répertorie les films dans sa base de données. Elle valorise ces films et archives inédites (films de famille, d'entreprise, de clubs etc...), notamment grâce à des montages thématiques, diffusés lors d'événements publics accessibles à tous. Son site internet permet de faire des recherches et de visionner les vidéos.

Puls'vision	500 €
--------------------	--------------

L'association Puls'vision organise depuis 2004 le festival de courts métrages « Ose ce court ». Il avait lieu à Bischheim jusqu'en 2016. En 2017, afin d'avoir une reconnaissance nationale, l'association a choisi d'organiser son festival à Strasbourg, au cinéma UGC. Le festival est traditionnellement composé d'une compétition de films courts et de la soirée « Ose ce concours ». Lors de cette dernière, les courts métrages réalisés par 20 équipes avec des contraintes annoncées quatre mois auparavant sont projetés. En 2018, l'association organisera uniquement le concours, et les films réalisés seront projetés dans le cadre de la fête nationale du court métrage.

Société des Auteurs-Réalisateurs de Films en Région (SAFIRE)	4 000 €
---	----------------

La SAFIRE, Société des Auteurs Réalisateurs de Films en Région Est, est désormais structurée au niveau Grand Est dans le cadre de la réforme territoriale, mais présente un programme d'actions renforcé à Strasbourg. Outre le renouvellement des "Séances de l'Invité" qui mettent à l'honneur par des conférences et master class des auteurs-réalisateurs d'envergure nationale, l'association prévoit des journées de formation sur le documentaire et les nouvelles écritures à Strasbourg. L'association renouvelle l'opération spéciale de diffusion des « Etoiles de la Scam », trois journées de rétrospective des

films documentaires primés au niveau national par la SCAM (Société Civile des Auteurs Multimédia).

Vidéo les beaux jours	30 000 €
------------------------------	-----------------

Vidéo Les Beaux Jours centre ses activités sur la diffusion culturelle documentaire et anime un centre de ressources au sein de la Maison de l'image. L'association a été reconnue "cinémathèque du documentaire" par le Ministère de la Culture. Suite à la perte du label PREAFCA et au recentrage de ses activités en 2016, elle propose à nouveau en 2018 un projet d'ateliers documentaires basé sur des formations-rencontres ayant pour objectif la réalisation de vidéos sur le thème des quartiers. Un outil digital de recensement de la production consultable sur internet est à l'étude.

PATRIMOINE

OLCA	15 000 €
-------------	-----------------

L'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) a pour vocation de promouvoir la vitalité de l'identité régionale de l'Alsace, par la mise en valeur de ses patrimoines et spécificités linguistiques et culturels. Plusieurs projets d'actions culturelles et éducatives valorisent la langue et la culture alsacienne à Strasbourg. L'objectif est de mettre en valeur l'histoire linguistique de la Ville et de donner accès à la langue régionale à tous les publics.

Les Amis du Vieux Strasbourg	11 000 €
-------------------------------------	-----------------

Les Amis du Vieux Strasbourg est une association reconnue pour son travail de promotion du patrimoine strasbourgeois. Elle organise des conférences et visites à destination du grand public, publie un annuaire et accompagne les projets urbains, architecturaux et culturels en lien avec les questions de patrimoine.

Institut des Arts et Traditions populaires	800 €
---	--------------

L'Institut des Arts et Traditions Populaires d'Alsace a été fondé en 1976 pour assurer la sauvegarde du patrimoine alsacien. Cette association organise chaque année une cérémonie de remise de prix pour récompenser les talents alsaciens dans le domaine des arts mineurs.

Culture et bilinguisme	9 000 €
-------------------------------	----------------

L'association Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle anime le Centre culturel alsacien par une programmation d'expositions, de conférences, de débats et de cours de dialecte. De plus, elle publie la revue Land und Sproch, revue trimestrielle bilingue, et porte de nombreux projets de promotion de la langue et de la culture régionale.

Fédération Alsace bilingue	2 300 €
-----------------------------------	----------------

Dans le cadre de ses actions, la Fédération Alsace Bilingue organise chaque année un colloque destiné à promouvoir les langues régionales d'Europe : les "Rencontres de Strasbourg des langues régionales ou minoritaires d'Europe". Le colloque porte sur la formation des enseignants et formateurs de langues régionales.

Les amis du Musée Vodou	9 000 €
--------------------------------	----------------

Le Château Vodou à Strasbourg présente une collection d'objets ouest-africains témoignant de la culture et de la philosophie Vodou. La programmation culturelle et éducative favorise la découverte du Vodou par la rencontre entre cette culture et des pratiques contemporaines. Le programme d'actions éducatives à destination du jeune public vise à faire découvrir la culture Vodou aux jeunes et à répondre à des enjeux sociétaux par l'éducation culturelle.

À livre ouvert / Wie ein offenes Buch	8 000 €
--	----------------

L'association présente quatre projets qui invitent à la rencontre des textes, des langues et des publics. S'appuyant sur des partenariats variés, ces rencontres développent des questions de société à partir de lectures mises en scène. Les textes et les auteurs choisis valorisent le patrimoine culturel alsacien en l'inscrivant dans un dialogue interculturel. Les projets 2018 feront notamment écho aux célébrations du 550^{ème} anniversaire de la mort de Gutenberg et au centenaire de la guerre de 14-18 à partir du texte "Novembre 1918. Bourgeois et soldats", inspiré par le roman d'Alfred Döblin.

Espace européen Gutenberg	12 000 €
----------------------------------	-----------------

Grâce à l'imprimerie à caractères mobiles, Gutenberg est devenu un héros de l'Histoire, connu de par le monde et célébré notamment à Mayence et à Strasbourg où il a vécu. L'association Espace Européen Gutenberg (EEG) coordonne les célébrations 2018 du 550^{ème} anniversaire de la mort de Gutenberg, qui valoriseront l'imprimerie et le livre dans une dimension historique et contemporaine. Avec les acteurs du territoire, l'association propose une programmation culturelle sur une année et en assure la communication.

Consistoire Israélite du Bas-Rhin	10 000 €
--	-----------------

Le Consistoire Israélite du Bas-Rhin dispose d'un patrimoine important peu valorisé, composé de 25 synagogues et 45 cimetières. Le 60^{ème} anniversaire de la synagogue de la Paix sera l'occasion d'engager une dynamique autour du patrimoine juif et de le faire découvrir au grand public. Des expositions et concerts auront lieu à la synagogue de la Paix, et des visites de synagogues seront organisées pour faire connaître la culture israélite et l'histoire des communautés juives de la région.

INTERCULTURALITE ET VALORISATION CULTURELLE

Artenréel	10 000 €
------------------	-----------------

Artenréel est une Coopérative d'activités et d'emploi dédiée aux métiers artistiques et culturels. Elle soutient les acteurs culturels pour leur structuration et la gestion de leurs activités par un accompagnement et une offre de services mutualisés, parmi lesquels le dispositif "Info Conseil Culture". Ce dispositif propose à tout porteur de projet artistique ou culturel un accompagnement personnalisé en fonction de besoins identifiés.

Baal Novo	2 500 €
------------------	----------------

La compagnie Baal Novo est composée de deux équipes artistiques, en France et en Allemagne et possède deux sièges des deux côtés du Rhin. Elle organise de janvier à mars 2018 la 7^{ème} édition du Festival transfrontalier de théâtre jeune public "Allez Hop!". Ce

festival, qui investit divers lieux dans l'Eurométropole ainsi qu'en Allemagne, propose des spectacles en français et en allemand, à des enfants de 3 à 12 ans de divers établissements scolaires de part et d'autre du Rhin.

L'atelier culturel	2 000 €
---------------------------	----------------

Cette association créée en 2015 vise à promouvoir la citoyenneté, l'économie solidaire et le développement durable en proposant un accompagnement des acteurs culturels et de la pratique associative, avec un souci d'implication des habitants sur le territoire strasbourgeois. Elle met en place pour cela diverses actions autour de quatre axes : ateliers d'administration culturelle, accompagnement de projets culturels, proposition de "Panier culturel" pour les habitants, actions citoyennes diverses sous forme d'ateliers participatifs.

Strass'Iran	5 000 €
--------------------	----------------

Cette association propose différentes manifestations destinées à promouvoir à Strasbourg la culture iranienne dans toute sa diversité en particulier artistique. Elle organise ainsi à Strasbourg en biennale un festival pluridisciplinaire, la Quinzaine culturelle iranienne, dont la prochaine édition aura lieu en 2019. En 2018, elle proposera diverses manifestations culturelles et littéraires ainsi que des activités socio-éducatives.

Académie Rhénane	1 000 €
-------------------------	----------------

Cette association mène une série de projets destinés à valoriser la culture dans l'espace rhénan par l'organisation de conférences ou de manifestations culturelles dans différents domaines artistiques. Par ailleurs, elle décerne des prix à des projets remarquables en sciences et en littérature.

Les Bateliers	1 000 €
----------------------	----------------

Le Centre créatif et artistique « Les Bateliers » propose à Strasbourg des activités de pratiques artistiques à des publics de tous âges. Il organise ainsi de nombreux ateliers de découverte et d'approfondissement de techniques artistiques variées touchant notamment au dessin, à la peinture, au stylisme, au théâtre, à la photographie ou à la sculpture. Il organisera par ailleurs, en février 2018, le salon du livre de la Krutenau, en présence de 35 auteurs locaux, action sur laquelle porte la présente subvention.

Festival de musique des religions du monde	4 500 €
---	----------------

Cette association organise depuis 2013 à Strasbourg le Festival "Sacrées journées de Strasbourg" qui propose durant une semaine en divers lieux de cultes de la Ville, d'autres communes de l'Eurométropole et de la ville de Kehl, une série de concerts de musiques représentatives des cinq grandes religions du monde. L'édition 2018 se tiendra du 1^{er} au 4 février 2018 sur le thème "Osons la fraternité". Elle sera précédée, du 25 janvier au 8 février 2018, d'une exposition intitulée "Aujourd'hui Bethléem" présentant un portrait contemporain de cette ville. La présente subvention porte sur l'organisation de l'exposition.

PRATIQUES EN AMATEURS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

Ensemble vocal allegro	2 000 €
-------------------------------	----------------

Cet ensemble vocal met en valeur le patrimoine choral français et étranger. Il œuvre en faveur du renforcement de l'amitié franco-allemande dans le cadre de rencontres et concerts avec d'autres chœurs franco-allemands : le chœur se rendra à Munich à la Pentecôte et accueillera le chœur franco-allemand de Brème. Il représentera Strasbourg au festival « Europa Cantat » cet été à Tallinn en Estonie. Le programme de cette année est orienté en direction des chants baltiques.

Ensemble vocal de Strasbourg	2 500 €
-------------------------------------	----------------

A l'occasion du 130^{ème} anniversaire de la création du Requiem de Fauré l'association proposera en novembre 2018 en l'église protestante de Neudorf un programme entièrement consacré à Fauré avec La Pavane, Le Madrigal, les Djinns et le Requiem.

Ensemble vocal Variation	2 500 €
---------------------------------	----------------

L'ensemble vocal Variations composé d'une quarantaine de chanteurs amateurs prévoit un programme consacré à Marie avec des œuvres de Thomas Luis de Victoria et le Magnificat de Sisask au printemps. A l'automne le programme sera consacré aux pièces Sacrae Symphoniae de Gabrieli. Le programme 2018 présente ainsi des œuvres assez peu jouées.

Harmonie Caecilia	12 000 €
--------------------------	-----------------

Depuis de nombreuses années, l'Harmonie Caecilia donne au mois de novembre son traditionnel concert dans la salle Erasme du PMC. L'entrée au concert est gratuite.

La Maison Théâtre	19 000 €
--------------------------	-----------------

10^e édition de Faites du théâtre : 9 000 €

Très longtemps organisée en direction des lycéens, la manifestation s'ouvre aujourd'hui à de nouveaux publics (CSC et structures d'accueil des adolescents). Les actions centrées sur l'écriture contemporaine se dérouleront pendant les vacances scolaires, pendant une semaine avec trois artistes. Les textes pourront ensuite être présentés dans différents lieux (bars, lieux publics, associatifs...). Enfin un temps de réflexion avec des professionnels complètera le projet.

4^e édition des Rencontres de la Maison Théâtre : 10 000 €

Le processus démarre en janvier sous forme de séances ouvertes où les participants des différents ateliers de pratique du théâtre présentent mutuellement un aspect de leur travail. En juin, une présentation des projets qui se sont déroulés entre janvier et juin avec mise en jeu collective d'une adaptation d'une pièce est organisée. Les participants aux ateliers et stages peuvent ainsi décloisonner les approches et construire des projets communs.

La manécanterie des petits chanteurs de Strasbourg	75 000 €
---	-----------------

Concert participatif autour de l'opéra Carmen de Bizet – 9 juin 2018. Ce concert participatif vise à réunir 1 000 chanteurs, avec une dizaine de solistes professionnels, l'Orchestre du Rhin et la maîtrise des petits chanteurs de Strasbourg comme chœur pilote. Il s'adresse, comme l'an passé pour le Messie, à des publics très divers : familles, enfants, adultes initiés ou néophytes, chœurs amateurs, écoles de musique,... Pour le préparer,

une douzaine d'ateliers de chant choral, gratuits et ouverts à tous, sont répartis sur la saison 2017/2018.

Orchestre symphonique des jeunes	7 000 €
---	----------------

Pour son 30^{ème} anniversaire, l'orchestre donnera un concert le 17 juin 2018 au Palais de la Musique et des Congrès ; l'association veut également enregistrer un CD et publier un livre relatant l'histoire de l'orchestre.

Orchestre universitaire de Strasbourg	15 000 €
--	-----------------

L'ESOF 2018 est un festival européen des orchestres universitaires. Il aura lieu à Strasbourg du 6 au 10 juin 2018. Huit orchestres européens ont confirmé leur inscription. Ils viennent de Suède (Lund et Uppsala), d'Allemagne (Freiburg, Berlin), des Pays-Bas (Groningen), d'Italie (Pise), de Suisse (Aarau) et de France (Toulouse). Le festival propose un programme qui allie des temps forts avec six concerts gratuits et les «à-côtés» ou animations périphériques pour faire vivre le campus et la Ville au rythme du festival.

Association européenne musique à l'hôpital	2 000 €
---	----------------

L'association a pour objectif de développer les relations interculturelles avec une exposition itinérantes portée par les musiciens et la production d'un CD musique et santé ; elle diffuse la culture à tous les publics, seniors, personnes hospitalisées, handicapées via des prestations artistiques au sein des établissements ou lors de manifestations spécifiques (fête de la musique, journée mondiale de l'Alzheimer, semaine bleue, concert de Noël...)

Compagnie 12:21	4 000 €
------------------------	----------------

L'Anahata : travail de création avec des personnes (réfugiés/demandeurs d'asile) suivies par le foyer Notre-Dame mais aussi des jeunes du Foyer Oberholz et du CADA suite à une collaboration fructueuse en 2017. Ateliers d'éveils culturels mais aussi parcours de spectateur et découverte d'équipements culturels de proximité. Les ateliers seront menés par un chorégraphe, une céramiste, une artiste de rue, une illustratrice et une conteuse. La thématique porte sur la question de l'arrivée dans un nouveau pays et de l'apprentissage de la langue.

Ecole de musique du CSC Neudorf	1 500 €
--	----------------

Projet inter-écoles de musique et inter-chorales du quartier « 40 ans de musique à Neudorf : entre rencontres, partages, proximité et talents » - 2 événements se déroulent au printemps : Journée de rencontre Chorales "A pleine Voix" le dimanche 8 avril 2018 à la salle Marcel Marceau et Concert de Printemps spécial 40 ans le jeudi 19 avril 2018 à la salle Marcel Marceau.

Ecole de musique du CSC Montagne Verte	3 000 €
---	----------------

- Fête de quartier de la Montagne Verte - samedi 23 juin 2018 : L'école de musique tient une place importante dans cette fête de quartier. L'organisation technique et artistique est portée par l'école de musique (1 500 €)
- Fête du Parc Naturel Urbain : Concert de l'école de musique devant le CSC et déambulation le long du canal de la Bruche avec arrêts pour jouer et chanter des morceaux sur le thème de la nature (500 €)

- Collaboration avec l'école maternelle du Gliesberg : au-delà de la présentation "classique" des instruments, les professeurs de l'école de musique interviendront à l'école maternelle 3 à 4h par semaine jusqu'en mars pour travailler avec les enfants sur des compositions originales. Réalisation d'un CD (1 000 €)

Ecole de musique du CSC Neuhof	7 190 €
---------------------------------------	----------------

- NHF Orchestra : Stages d'intégration de nouveaux élèves pour le NHF Orchestra pendant les vacances d'hiver et de printemps (3 190 €)
- Culture et Sport : pour un décloisonnement entre culture et sport : « Neuhof Futsal l'avenir se joue ensemble » avec mise en place d'un atelier KOP Percussions à raison d'1h hebdomadaire à l'école de musique (4 000 €)

Ecole de musique de Cronembourg	8 005 €
--	----------------

- Carmen : les enfants de l'école de musique pourront interpréter Carmen aux côtés du maître de chœur Luciano Biblioni - sept répétitions de 2h entre novembre 2017 et février 2018 (405 €)
- Grand Orchestre : l'école de musique de Cronembourg porte le Grand Orchestre qui est un projet inter-écoles participant à la dynamique du réseau des écoles. Deux concerts programmés (16 juin au Zénith et 30 juin à Jazz à Cro) (6 500 €)
- Interventions musicales à la Maison de retraite Bethlehem pour apporter un peu de joie aux anciens du quartier et permettre aux élèves de l'école de musique de se produire en public. Intervention des classes de l'école de musique un dimanche par mois. (1 100 €)

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

l'attribution des subventions ci-après :

<i>Le Carré d'art</i>	<i>3 000 €</i>
<i>Compagnie Le Bruit qu'ça coûte</i>	<i>6 000 €</i>
<i>Le Parlement de Musique</i>	<i>40 000 €</i>
<i>APMC- Radio Accent 4</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Elektramusik</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Compagnie La Main de l'Homme</i>	<i>6 000 €</i>
<i>La Friche Laiterie</i>	<i>35 000 €</i>
<i>Les Zygomaniacs</i>	<i>22 000 €</i>
<i>La Dinoponera</i>	<i>15 000 €</i>
<i>Collectif Off</i>	<i>6 000 €</i>
<i>Compagnie Est-Ouest Théâtre</i>	<i>6 000 €</i>
<i>Accélérateur de particules</i>	<i>14 000 €</i>
<i>Alsace bande dessinée</i>	<i>25 000 €</i>
<i>Association du Corbeau</i>	<i>1 500 €</i>

<i>AV.LAB</i>	30 000 €
<i>Burstscratch</i>	2 000 €
<i>Collectif Envie de Quartier</i>	3 000 €
<i>In Extremis</i>	4 000 €
<i>INACT</i>	5 000 €
<i>Le Faubourg</i>	17 500 €
<i>Le Tube</i>	3 000 €
<i>Pétrole Editions</i>	3 000 €
<i>Stimultania</i>	20 000 €
<i>Versant Est</i>	7 500 €
<i>Club de la presse Strasbourg Europe</i>	43 900 €
<i>Plume de paon</i>	8 000 €
<i>Bibliothèque sonore</i>	3 500 €
<i>Alsace cinémas (PREAFCA)</i>	10 000 €
<i>Alsace cinémas (festival Augenblick)</i>	5 000 €
<i>Consistoire Israélite du Bas-Rhin</i>	1 500 €
<i>Le Club Fiction</i>	1 500 €
<i>Mémoire des Images Réanimées d'Alsace (MIRA)</i>	15 000 €
<i>Puls'vision</i>	500 €
<i>Société des Auteurs-Réalisateurs de Films en Région (SAFIRE)</i>	4 000 €
<i>Vidéo les beaux jours</i>	30 000 €
<i>OLCA</i>	15 000 €
<i>Les Amis du Vieux Strasbourg</i>	11 000 €
<i>Institut des Arts et Traditions populaires</i>	800 €
<i>Culture et bilinguisme</i>	9 000 €
<i>Fédération Alsace bilingue</i>	2 300 €
<i>Les amis du Musée Vodou</i>	9 000 €
<i>À livre ouvert / Wie ein offenes Buch</i>	8 000 €
<i>Espace européen Gutenberg</i>	12 000 €
<i>Consistoire israélite</i>	10 000 €
<i>Artenréel</i>	10 000 €
<i>Baal Novo</i>	2 500 €
<i>L'atelier culturel</i>	2 000 €
<i>Strass'Iran</i>	5 000 €
<i>Académie Rhénane</i>	1 000 €
<i>Les Bateliers</i>	1 000 €
<i>Festival de musique des religions du monde</i>	4 500 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 510 500 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 du budget 2018 dont le disponible avant le présent Conseil est de 1 745 855 €.

<i>Ensemble vocal Allegro</i>	2 000 €
<i>Ensemble vocal de Strasbourg</i>	2 500 €
<i>Ensemble vocal Variation</i>	2 500 €
<i>Harmonie Caecilia</i>	12 000 €

<i>La Maison Théâtre</i>	19 000 €
<i>La manécanterie des petits chanteurs de Strasbourg</i>	75 000 €
<i>Orchestre symphonique des jeunes</i>	7 000 €
<i>Orchestre universitaire de Strasbourg</i>	15 000 €
<i>Association européenne musique à l'hôpital</i>	2 000 €
<i>Compagnie 12:21</i>	4 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 141 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous CU01G - fonction 33 – nature 6574 du budget 2018 dont le disponible avant le présent Conseil est de 450 000 €.

<i>Ecole de musique du CSC Neudorf</i>	1 500 €
<i>Ecole de musique du CSC Montagne Verte</i>	3 000 €
<i>Ecole de musique du CSC Neuhof</i>	7 190 €
<i>Ecole de musique de Cronembourg</i>	8 005 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 19 695 € à imputer sur les crédits ouverts sous CU01B - fonction 311 – nature 6574 du budget 2018 dont le disponible avant le présent Conseil est de 249 397 €.

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

Conseil Municipal du 19 février 2018

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé
Est Ouest Théâtre	Projet culturel ponctuel	6 000	6 000
Les Bateliers	Projet culturel ponctuel	1 000	1 000
Festival de musique des religions du monde	Projet culturel ponctuel	5 000	4 500
Espace européen Gutenberg	Nouveau projet	12 000	12 000
La Dinoponera	Nouveau projet	30 000	15 000
Club de la presse Strasbourg Europe	Nouveau projet	43 900	43 900

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
Le Carré d'Art	Projet culturel	4 000	3 000	3 000
Le Bruit qu'ça coûte	Projet culturel	10 000	6 000	6 000
Le Parlement de Musique	Projet culturel	60 000	40 000	40 000
APMC – Radio Accent 4	Projet culturel	7 000	5 000	5 000
Elektramusik	Projet culturel	5 000	5 000	4 000
La Main de l'Homme	Projet culturel	6 000	6 000	12 000
La Friche Laiterie	Projet culturel	35 000	35 000	35 000
Les Zygomaniacs	Projet culturel	22 000	22 000	22 000
Collectif Off	Projet culturel	8 000	6 000	6 000
Accélérateur de particules	Projet culturel	19 000	14 000	14 000
Alsace bande dessinée	Projet culturel	30 000	25 000	25 000
Association du Corbeau	Projet culturel	1 500	1 500	1 500
AVLAB	Projet culturel	40 000	30 000	30 000
Burstscratch	Projet culturel	6 000	2 000	2 000
Collectif Envie de Quartier	Projet culturel	3 800	3 000	3 000
In Extremis	Projet culturel	4 000	4 000	1 000
INACT	Projet culturel	8 000	5 000	5 000
Le Faubourg	Projet culturel	25 000	17 500	15 000

Le Tube	Projet culturel	3 000	3 000	Refus
Pétrole Editions	Projet culturel	7 000	3 000	3 000
Stimultania	Projet culturel	20 000	20 000	20 000
Versant Est	Projet culturel	7 500	7 500	7 500
Plume de Paon	Projet culturel	8 000	8 000	8 000
Bibliothèque sonore	Projet culturel	3 500	3 500	3 500
Alsace Cinémas (PREAFCA)	Projet culturel	10 000	10 000	10 000
Alsace cinémas (Augenblick)	Projet culturel	5 000	5 000	5 000
Consistoire israélite du Bas Rhin (Shalom Europa)	Projet culturel	6 000	1 500	1 500
Club Fiction	Projet culturel	5 000	1 500	0-
Mémoire des Images Réanimées d'Alsace - MIRA	Projet culturel	25 000	15 000	15 000
Puls'vision	Projet culturel	500	500	0
Société des Auteurs-Réalisateurs de Films en Région - SAFIRE	Projet culturel	6 500	4 000	4 000
Vidéo les beaux jours	Projet culturel	45 000	30 000	30 000
OLCA	Projet culturel	15 000	15 000	15 000
Les Amis du Vieux Strasbourg	Projet culturel	12 000	11 000	11 000
Institut des Arts et Traditions Populaires	Projet culturel	800	800	800
Culture et bilinguisme	Projet culturel	12 000	9 000	9 000
Fédération Alsace Bilingue	Projet culturel	3 000	2 300	2 300
Les Amis du Musée Vodou	Projet culturel	10 000	9 000	12 000
A livre ouvert/Wie ein offenes Buch	Projet culturel	17 200	8 000	3 000
Consistoire Israélite (60è anniversaire Synagogue)	Projet culturel	10 000	10 000	1 500
Artenréel	Projet culturel	10 000	10 000	10 000
Baal Novo	Projet culturel	5 000	2 500	2 500
L'atelier culturel	Projet culturel	5 000	2 000	3 000
Strass'Iran	Projet culturel	7 000	5 000	20 000
Académie Rhénane	Projet culturel	1 000	1 000	1 000
Ensemble vocal Allegro	Projet culturel	2 000	2 000	2 000
Ensemble vocal de Strasbourg	Projet culturel	2 500	2 500	2 500
Ensemble vocal Variation	Projet	2 500	2 500	2 500

	culturel			
Harmonie Caecilia	Projet culturel	14 000	12 000	12 000
La Maison Théâtre	Projet culturel	22 000	19 000	19 000
La manécanterie des petits chanteurs de Strasbourg	Projet culturel	115 000	75 000	40 000
Orchestre symphonique des jeunes	Projet culturel	7 500	7 000	10 000
Orchestre universitaire de Strasbourg	Projet culturel	49 970	15 000	15 000
Association européenne musique à l'hôpital	Projet culturel	4 000	2 000	
Compagnie 12:21	Projet culturel	4 000	4 000	4 000
Ecole de musique du CSC Neudorf	Projet culturel	2 389	1 500	-
Ecole de musique de la Montagne Verte	Projet culturel	3 000	3 000	-
Ecole de musique du CSC Neuhof	Projet culturel	7 190	7 190	-
Ecole de musique de Cronembourg	Projet culturel	8 005	8 005	-

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018 - Point n°24
Attribution de subventions à des associations culturelles.

Pour

58

ABRAHAM-Julia, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

0

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives strasbourgeoises.

Dans le cadre de sa politique sportive la ville de Strasbourg a adopté lors du Conseil municipal du 21 mars 2016 une nouvelle charte des sports. Celle-ci prévoit ainsi différents dispositifs et modalités pour soutenir les initiatives des associations sportives présentant un intérêt local (soutien à l'organisation de manifestations, soutien aux charges locatives des associations, soutien à l'acquisition de matériel...)

Conformément au Code du sport, les subventions au titre de la saison sportive 2017-2018 pour la SAS SEHB (Strasbourg Eurométropole Hand-ball) et la SAS Etoile Noire viennent en appui d'actions d'intérêt général proposées par les clubs et font l'objet de conventions spécifiques. Lors du conseil municipal du 25 septembre 2017 ces conventions ont été approuvées et un acompte de 50% a été délibéré. Le solde de ces subventions est ainsi proposé dans le présent rapport.

Il est donc proposé d'allouer une aide financière d'un montant total de **228 500 €** aux associations et sociétés sportives ci-dessous :

Cercle de Badminton de Strasbourg Soutien à l'organisation de la 42 ^e édition du Tournoi international de badminton qui aura lieu à Strasbourg les 28 et 29 avril 2018	1 000 €
Etoile Noire SAS soutien aux actions d'intérêt général (total subvention 2017/2018 : 265 000 €)	132 500 €
Golf Club de Strasbourg Soutien à la participation du club au championnat de France division 1 de golf	1 000 €
Strasbourg Eurométropole Handball (SEHB) SAS soutien aux actions d'intérêt général (total subvention 2017/2018 : 180 000 €)	90 000 €
Strasbourg Université Club Soutien à l'organisation de compétitions internationales d'escrime en 2018	2 500 €
Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS Soutien à l'organisation du meeting national de natation de Strasbourg les 27 et 28 janvier 2018	1 500 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

l'allocation de subventions pour un montant total de 228 500 € réparti comme suit :

- 1 000 € sur le compte 415 / 6574 / 8055 / SJ03 B

à l'association sportive suivante :

Golf Club de Strasbourg <i>Soutien à la participation du club au championnat de France division 1 de golf</i>	1 000 €
---	----------------

- 5 000 € sur le compte 415 / 6574 / 8057 / SJ03 B

aux associations sportives suivantes :

Cercle de Badminton de Strasbourg <i>Soutien à l'organisation de la 42^e édition du Tournoi international de badminton qui aura lieu à Strasbourg les 28 et 29 avril 2018</i>	1 000 €
Strasbourg Université Club <i>Soutien à l'organisation de compétitions internationales d'escrime en 2018</i>	2 500 €
Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS <i>Soutien à l'organisation du meeting national de natation organisé à Strasbourg les 27 et 28 janvier 2018</i>	1 500 €

- 225 500 € sur le compte 40 / 6574 / 8060 / SJ03C

aux sociétés sportives suivantes :

Etoile Noire SAS <i>soutien aux actions d'intérêt général (total subvention 2017/2018 : 265 000 €)</i>	132 500 €
Strasbourg Eurométropole Handball (SEHB) SAS <i>soutien aux actions d'intérêt général (total subvention 2017/2018 : 180 000 €)</i>	90 000 €

décide

l'imputation des dépenses sur les lignes budgétaires :

- *415 / 6574 / 8055 / SJ03 B du BP 2018 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 98 000 €*
- *415 / 6574 / 8057 / SJ03 B du BP 2018 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 60 000 €*
- *40 / 6574 / 8060 / SJ03C du BP 2018 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 929 300 €*

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

**Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives
strasbourgeoises
Conseil municipal du 19 février 2018**

Dénomination de l'Association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant octroyé N-1
Cercle de Badminton de Strasbourg	Soutien à l'organisation de la 42 ^e édition du Tournoi international de badminton qui aura lieu à Strasbourg les 28 et 29 avril 2018	3 000 €	1 000 €	1 000 €
Etoile Noire SAS	Soutien aux actions d'intérêt général - solde (total subvention 2017/2018 : 265 000 €)	132 500 €	132 500 €	265 000 €
Golf Club de Strasbourg	Soutien à la participation du club au championnat de France division 1 de golf	1 000 €	1 000 €	-
Strasbourg Eurométropole Handball (SEHB) SAS	Soutien aux actions d'intérêt général - solde (total subvention 2017/2018 : 180 000 €)	90 000 €	90 000 €	180 000 €
Strasbourg Université Club	Soutien à l'organisation de compétitions internationales d'escrime en 2018	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS	Soutien à l'organisation du meeting national de Strasbourg les 27 et 28 janvier 2018	2 000 €	1 500 €	1 500 €

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la pratique sportive.

La pratique sportive a un rôle majeur à jouer dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté. Néanmoins, la pratique sportive à elle seule ne suffit pas à jouer ce rôle. Les clubs doivent ainsi se structurer et former leurs intervenants, pour que la pratique sportive soit l'occasion de l'apprentissage des valeurs et comportements citoyens. Le coût de la pratique sportive a également été identifié comme un frein à l'inscription des jeunes dans les clubs sportifs.

La délibération du 21 mars 2016 portant évolution de la politique sportive par un partenariat renouvelé avec les associations a initié des nouvelles modalités de l'action municipale parmi lesquelles la création d'une bourse d'aide à la licence sportive. Cette aide a pour objectif de lever l'obstacle économique pour les habitants en Quartier prioritaire de la politique de la Ville afin de rendre le sport accessible à une majorité de jeunes strasbourgeois-es de moins de 21 ans. Attribuée en fonction des revenus familiaux et du lieu de résidence, elle permet à son/sa bénéficiaire d'obtenir un allègement des frais d'adhésion à une association sportive strasbourgeoise partenaire.

Ainsi suite à l'expérimentation des bourses d'aide à la licence sportive sur le quartier prioritaire de la politique de la Ville Neuhof-Meinau en 2016, le dispositif a évolué en 2017, avec un double mouvement d'élargissement et d'approfondissement.

1. Une extension du périmètre d'intervention aux quartiers prioritaires de la Ville de HautePierre et Cronembourg.
2. Une implication des clubs plus en profondeur comme lieu de vie et d'éducation à la citoyenneté, en renforçant la convention partenariale et d'engagement, et par la labellisation « club sport citoyen » des associations partenaires. Cela se traduit par la mise en œuvre de nouvelles actions tel que : la formation des encadrants de l'association, des opérations de sensibilisation, des actions du club vers les habitants, la signature d'engagements citoyens.

Actuellement, 24 associations sportives, représentant 28 disciplines différentes, se sont portées volontaires et ont obtenu la labellisation partenariale, et accueillent les bénéficiaires de la bourse d'aide à la licence sportive.

Le financement de la pratique forme désormais la pierre angulaire d'un dispositif sport citoyen plus global, construit autour de l'accompagnement des acteurs, du renforcement humain et de l'accès au sport. Le projet a fait l'objet d'un soutien financier de 40 000 € de l'Etat au titre des Contrats de Ville.

Rappel des modalités pratiques saison 2017-2018

Les critères d'éligibilité des bénéficiaires pour la saison 2017-2018 :

- habiter le quartier prioritaire politique de la ville Neuhof-Meinau, HautePierre ou Cronembourg et être âgé-e de moins de 21 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours),
- être (ou les parents) non imposable, avec un quotient familial inférieur ou égal à 720 €,
- s'inscrire dans un club sportif strasbourgeois partenaire, labellisé sport citoyen.

La mécanique du dispositif :

1. Sur présentation de l'attestation délivrée par le service Vie sportive, les bénéficiaires du dispositif obtiennent une remise de 80 € immédiate sur le montant de la cotisation et de la licence, lors de son inscription dans un club sportif partenaire.
2. Les associations reçoivent une subvention de 100 € par jeune bénéficiaire accueilli.

Pour la saison 2017/2018, 278 bénéficiaires ont déjà été soutenus. La présente délibération vise ainsi à financer une troisième partie des bénéficiaires du dispositif, soit 131 nouveaux inscrits.

Il est dès lors proposé d'allouer une aide financière **d'un montant total de 13 100 €** aux associations sportives ci-dessous :

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
Aigle Hapkido	hapkido	4	400 €
AS Electricité de Strasbourg	football, basket	34	3 400 €
Association Sportive Strasbourg	Football, basket	8	800 €
Cercle Sportif Meinau	gymnastique	4	400 €
Cercle Sportif Neuhof	football	7	700 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	taekwondo	16	1 600 €
New Boxing Strasbourg	boxe	3	300 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	athlétisme, karaté	17	1 700 €

Rugby Club de Strasbourg	rugby	3	300 €
Société de Natation Strasbourg	natation	14	1 400 €
Sporting Club Red Star	football	15	1 500 €
Strasbourg Thaï Boxing	boxe	5	500 €
Tennis Club Meinau	tennis	1	100 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

*le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci- dessous pour un montant total de
13 100 €*

<i>Associations</i>	<i>Disciplines</i>	<i>Nombre de bénéficiaires</i>	<i>Subvention proposée</i>
<i>Aigle Hapkido</i>	<i>hapkido</i>	<i>4</i>	<i>400 €</i>
<i>AS Electricité de Strasbourg</i>	<i>football, basket</i>	<i>34</i>	<i>3 400 €</i>
<i>Association Sportive Strasbourg</i>	<i>Football, basket</i>	<i>8</i>	<i>800 €</i>
<i>Cercle Sportif Meinau</i>	<i>gymnastique</i>	<i>4</i>	<i>400 €</i>
<i>Cercle Sportif Neuhof</i>	<i>football</i>	<i>7</i>	<i>700 €</i>
<i>Eurométropole Strasbourg Taekwondo</i>	<i>taekwondo</i>	<i>16</i>	<i>1 600 €</i>
<i>New Boxing Strasbourg</i>	<i>boxe</i>	<i>3</i>	<i>300 €</i>
<i>Racing Club de Strasbourg Omnisport</i>	<i>athlétisme, karaté</i>	<i>17</i>	<i>1 700 €</i>
<i>Rugby Club de Strasbourg</i>	<i>rugby</i>	<i>3</i>	<i>300 €</i>
<i>Société de Natation Strasbourg</i>	<i>natation</i>	<i>14</i>	<i>1 400 €</i>
<i>Sporting Club Red Star</i>	<i>football</i>	<i>15</i>	<i>1 500 €</i>
<i>Strasbourg Thaï Boxing</i>	<i>boxe</i>	<i>5</i>	<i>500 €</i>
<i>Tennis Club Meinau</i>	<i>tennis</i>	<i>1</i>	<i>100 €</i>

décide

l'imputation des dépenses sur le compte 415 / 6574 / 8092 / SJ03 B du Budget Primitif 2018 dont le montant disponible avant le présent conseil s'élève à 85 000 €.

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

Conseil municipal du 19 février 2018

Subventions Bourses d'aide à la pratique sportive

3^e versement saison sportive 2017/2018

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée	Montant total versé saison sportive 2016/2017
Aigle Hapkido	hapkido	4	400 €	0 €
AS Electricité de Strasbourg	football, basket	34	3 400 €	3 600 €
Association Sportive Strasbourg	football, basket	8	800 €	0 €
Cercle Sportif Meinau	gymnastique	4	400 €	2 800 €
Cercle sportif Neuhof	football	7	700 €	4 600 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	taekwondo	16	1 600 €	5 400 €
New Boxing Strasbourg	boxe	3	300 €	100 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	athlétisme, karaté	17	1 700 €	4 100 €
Rugby Club de Strasbourg	rugby	3	300 €	0 €
Société de Natation Strasbourg	natation	14	1 400 €	3 200 €
Sporting Club Red Star	Football	15	1 500 €	2 000 €
Strasbourg Thaï Boxing	boxe thaï	5	500 €	1 100 €
Tennis Club Meinau	tennis	1	100 €	500 €

Délibération au Conseil Municipal du lundi 19 février 2018

Versement d'une aide exceptionnelle à Emmaüs Mundolsheim.

Le 12 février dernier, un incendie a détruit un entrepôt de stockage d'Emmaüs situé dans la zone d'activité de Mundolsheim.

Ce sinistre a provoqué la destruction complète du bâtiment où étaient entreposées les marchandises données par les particuliers ainsi que des dégâts importants sur les locaux administratifs.

Afin de faire face aux conséquences de ce sinistre et permettre la continuité des activités de l'association auprès des personnes les plus fragiles, il est proposé d'allouer à Emmaüs Mundolsheim, une subvention d'investissement exceptionnelle de 10 000 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
après en avoir délibéré
décide*

- *d'allouer à l'association Emmaüs Mundolsheim une subvention exceptionnelle de 10 000 €*
- *d'imputer cette dépense sur la ligne AS03 – 20421 – 524 – programme 7002, dont le disponible avant le présent Conseil est de 267 750 €*

autorise

le Maire ou son-sa représent-e à signer la convention y afférente.

**Adopté le 19 février 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 22 février 2018**

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018 - Additif
Versement d'une aide exceptionnelle à Emmaüs Mundolsheim

Pour

59

ABRAHAM-Julia, AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAEZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

0

Point Additif à l'ordre du jour :

Versement d'une aide exceptionnelle à Emmaüs Mundolsheim.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 59+2 (*)

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(*) Les boitiers de M. Roger et M. Schmidt étaient défectueux alors qu'ils souhaitaient voter « Pour ».